



N° d'ordre NNT : 2021LYSE2097

## THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 483**

**Sciences sociales**

Discipline : Histoire

*Spécialité : Archéologie médiévale et moderne*

Soutenue publiquement le 15 décembre 2021, par :

**Amélie ROGER**

---

### **Implantation des ordres mendiants dans l'ancien diocèse de Genève (XIII<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècle).**

---

Devant le jury composé de :

Andreas HARTMANN-VIRNICH, Professeur des universités, Université Aix-Marseille 1, Président

Elisabeth LORANS, Professeure des universités, Université de Tours, Rapporteuse

Ludovic VIALLET, Professeur des universités, Université Clermont Auvergne, Rapporteur

Jacques BUJARD, Conservateur en Chef du Patrimoine, Office du patrimoine et de l'archéologie, Examineur

Anne BAUD, Maître de conférences HDR, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

# Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2  
UMR5138 Archéologie et Archéométrie  
UFR Temps et territoire - Département d'Histoire  
Ecole doctorale de Sciences Sociales (ED 483)

# IMPLANTATION DES ORDRES MENDIANTS DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE

(XIII<sup>E</sup> - XVII<sup>E</sup> SIÈCLES)

Par Amélie ROGER

Sous la direction de Mme Anne BAUD

Volume 2 - Texte (suite)



Thèse d'archéologie médiévale et moderne

(Doctorat d'Histoire)

Présentée et soutenue publiquement le 15 décembre 2021

en vue de l'obtention du grade de docteur de l'université Lumière Lyon 2

Devant un jury composé de :

<b>Anne Baud</b>	MCF HDR, Université Lumière Lyon 2, UMR5138
<b>Jacques Bujard</b>	Docteur, Conservateur cantonal, Chef de l'Office du patrimoine et de l'archéologie
<b>Andréas Hartmann</b>	Professeur, Université d'Aix-Marseille I, UMR 7298 LA3M
<b>Elisabeth Lorans</b>	Professeur, Université de Tours, UMR 7324, membre de l'I.U.F.
<b>Ludovic Viallet</b>	Professeur, Université Clermont Auvergne, Espaces et cultures (CHEC)
<b>Panayota Volti</b>	MCF, Université Paris-Nanterre, Arscan-Thema UMR 7041



<b>TROISIEME PARTIE : ORGANISATION SPATIALE ET FONCTIONNELLE DES COUVENTS</b>	<b>299</b>
<b>Chapitre I - L'ensemble conventuel</b>	<b>301</b>
<b>I. 1. Le clos</b>	<b>301</b>
<b>I. 2. Les formes</b>	<b>302</b>
I. 2. a. Les formes des enclos urbains	302
I. 2. b. Les formes extra-urbaines	303
<b>I. 3. L'enceinte</b>	<b>304</b>
I. 3. a. Caractéristiques	304
I. 3. b. Articulation avec l'espace extra-conventuel	306
<i>Les ouvertures : entrées matérielles de l'ensemble conventuel</i>	306
<i>Les voisins directs</i>	312
<b>I. 4. Dimensions et répartition des espaces au sein de l'enclos</b>	<b>313</b>
I. 4. a. Dimensions en plan	313
I. 4. b. Proportion des espaces bâtis et végétalisés au sein de l'enclos	314
<b>Chapitre II - L'église</b>	<b>319</b>
<b>II. 1. Prescriptions</b>	<b>319</b>
<b>II. 2. Plans et profils généraux</b>	<b>322</b>
II. 2. a. Orientation	322
II. 2. b. Formes et dimensions	324
<b>II. 3. Un vaisseau central tripartite</b>	<b>330</b>
II. 3. a. Le sanctuaire	330
<i>Délimitations</i>	331
<i>Aménagements liturgiques</i>	334
<i>Ouvertures</i>	336
<i>Décors</i>	339
II. 3. b. Le chœur	343
<i>Le choeur des religieux</i>	343
<i>Délimitations avec la nef : barrières liturgiques</i>	346
<i>Ouvertures du choeur</i>	352

II. 3. c. La nef	354
<i>Elévations et ouvertures</i>	355
<i>Les chapelles de la nef</i>	356
<i>Autres éléments mobilier de la nef</i>	359
<b>II. 4. Les autres espaces de l'église</b>	<b>362</b>
II. 4. a. Les chapelles latérales et bas-côtés	362
<i>Plans et élévations</i>	362
<i>Fondateurs</i>	368
<i>Dédicaces des chapelles</i>	374
II. 4. b. Clochers et sacristies	382
<i>Les clochers</i>	382
<i>Les sacristies</i>	385
<b>Chapitre III - Les espaces conventuels</b>	<b>393</b>
<b>III. 1. Plans et élévations</b>	<b>393</b>
III. 1. a. Superficie des espaces bâtis	393
III. 1. b. Localisations et formes des espaces conventuels	395
III. 1. c. Elévations des bâtiments conventuels	397
<b>III. 2. Espaces et circulations</b>	<b>399</b>
III. 2. a. Des espaces ouverts polarisant le couvent	400
<i>Le cloître</i>	400
<i>Prima platea et cour des prédications</i>	402
<i>Les cours de service</i>	407
III. 2. b. Les différentes salles du couvent	409
<i>Le chapitre</i>	410
<i>Les réfectoires</i>	412
<i>Cuisines et intendance</i>	415
<i>L'infirmierie</i>	417
<i>Le dortoir et les cellules</i>	418
<i>Le noviciat</i>	419
<i>La bibliothèque</i>	420
<i>Studium</i>	422
<i>La maison ou cellule du prieur</i>	423
<i>Les espaces des hôtes</i>	425
<i>Les autres espaces du couvent</i>	429
III. 2. c. Les espaces d'articulations et de circulations	433
<i>Les portes</i>	433

<i>Les couloirs</i>	434
<i>Les escaliers</i>	436
<i>Les vestibules</i>	439
<b>Chapitre IV - Les espaces funéraires</b>	<b>441</b>
<b>IV. 1. Inhumations dans le sanctuaire</b>	<b>442</b>
<b>IV. 2. Inhumations dans le chœur</b>	<b>444</b>
<b>IV. 3. Inhumations dans la nef</b>	<b>445</b>
<b>IV. 4. Inhumations dans les chapelles latérales</b>	<b>449</b>
<b>IV. 5. D'autres inhumations dans l'ensemble conventuel</b>	<b>450</b>
<b>SYNTHESE</b>	<b>453</b>
<b>Le quadrige mendiant</b>	<b>454</b>
<b>Des religieux au cœur de la ville</b>	<b>456</b>
<b>Sources</b>	<b>458</b>
<b>Les implantations mendiante dans l'ancien diocèse de Genève</b>	<b>459</b>
Premières implantations tardives autour de Genève	461
Implantation des carmes et des augustins	463
Une seconde phase d'implantations mendiante dans le diocèse	465
<b>Insertion des communautés mendiante dans les paysages urbains</b>	<b>471</b>
Situation des villes	472
Morphologie urbaine avant l'arrivée des mendiants	473
Installation des mendiants dans les villes	476
Les termes : partage des territoires de quêtes et de prédications	481
<b>Organisation spatiale et fonctionnelle des couvents</b>	<b>485</b>
L'ensemble conventuel	485
L'église	488
Les espaces conventuels	492
Les espaces funéraires	496
<b>Une configuration classique bien que tardive de l'implantation mendiant dans l'ancien diocèse de Genève</b>	<b>499</b>
Des implantations tardives au nord des Alpes	499

Des couvents à l'échelle des lieux d'implantation	500
Une architecture ancrée localement	500
<b>CONCLUSION</b>	<b>503</b>
Liste des sources manuscrites	509
Liste des sources imprimées	577
Bibliographie	579
Table des illustrations	602



## **TROISIEME PARTIE : ORGANISATION SPATIALE ET FONCTIONNELLE DES COUVENTS**

Après avoir décrit les implantations mendiantes aux échelles provinciales, diocésaines et urbaines, nous consacrons cette partie à l'analyse des bâtiments conventuels. Du clos au carré claustral, en passant par l'église, nous appréhendons les espaces des ensembles d'un point de vue organisationnel et fonctionnel et tentons de déterminer d'une part quels étaient les éléments empruntés par les mendiants à l'architecture des monastères traditionnels, et d'autre part s'ils ont proposé de nouvelles formes adaptées à leur apostolat.



## Chapitre I - L'ensemble conventuel

« *Puisque, comme le dit le Sage, là où il n'y a pas de clôture, la propriété est pillée, il est nécessaire à ceux qui veulent garder intacte la merveilleuse propriété du royaume céleste, où l'on entre grâce à l'esprit de pauvreté, de l'entourer d'une clôture de discipline<sup>1</sup>* ». Tels sont les mots introduisant le prologue des constitutions définitives de l'ordre des frères mineurs, promulguées au chapitre général de Narbonne en 1260. Elles insistent sur la dimension spirituelle de la claustration, mais, « comme le dit le Sage », évoquent tout de même l'utilité matérielle d'entourer sa propriété d'une enceinte. Les clos sont rarement évoqués dans les sources. Néanmoins, quelques éléments ont pu être analysés pour les ensembles conventuels de notre corpus.

### I. 1. Le clos

Au coeur de la ville ou dans sa périphérie plus ou moins lointaine, les ensembles conventuels mendiants écartaient de la trame urbaine des espaces clairement délimités. Pour autant, il ne s'agissait pas d'une clôture au sens religieux du terme. A la différence des ordres anciens, et surtout des établissements féminins, les frères mendiants n'étaient pas soumis à une vie retirée du monde. Leurs couvents étaient, à leur image, perméables au siècle. Ainsi, la fonction principale de l'enceinte conventuelle relevait d'aspects fonciers de délimitation de propriété. Dans l'ancien diocèse de Genève, les archives et les résultats d'opérations archéologiques permettent de définir les dimensions de l'enclos pour la plupart des couvents. Les données manquent pour les établissements augustins de

---

<sup>1</sup> *Constitutions de Narbonne*. Voir annexe.

Genève et les franciscains de Nyon. Par ailleurs, lorsque les bâtiments ont aujourd'hui disparu, les plans reconstitués le sont souvent à partir d'archives très tardives, notamment les inventaires du patrimoine ecclésiastique dressés lors de la Révolution française. Il s'agit donc alors du dernier état de l'ensemble conventuel comprenant toutes les extensions qui lui ont été apportées au fil du temps.

## I. 2. Les formes

Les limites du clos circonscrivaient l'église, les bâtiments conventuels, mais également des espaces découverts, construits ou naturels. Les textes mendiants ne donnent aucune indication visant à une organisation normalisée de tous les couvents. De plus, l'implantation dans un parcellaire urbain ou périurbain déjà dense contraignait les potentialités. Ainsi, les clos de notre corpus présentent des formes variées, du carré au polygone.

### I. 2. a. Les formes des enclos urbains

En ville, la trame viaire et les éléments naturels définissent, en théorie, l'extension maximale de l'enclos. Ceux des carmes de Gex et des augustins de Seyssel atteignent une largeur maximale d'ouest en est qui ne saurait être dépassée sous peine d'entraver les deux grands axes de la ville. A Coppet, l'enclos des prêcheurs est limité au nord par la Grand'Rue et au sud par les berges du lac Léman. Dans tous les cas, l'expansion des couvents situés à l'intérieur de l'enceinte urbaine pouvait également être limitée par la résistance des propriétaires voisins qui ne souhaitaient ni vendre ni donner leur parcelle. *A contrario*, il pouvait arriver que les mendiants passent outre ces contraintes de parcellaire. Nous l'avons vu, les cordeliers d'Evian s'engagent dans de longs procès pour agrandir leur établissement au dépens de la rue qui, au sud, longeait le couvent<sup>2</sup>. Ils finissent par avoir gain de cause à condition qu'ils construisent une nouvelle voie plus

---

<sup>2</sup> Duplan 1909, 91-92.

loin. Plus au sud, l'enclos des dominicains d'Annecy délimite un terrain sis de part et d'autre du canal Saint-Dominique, lui-même enjambé par l'église. Dans la même ville, il faut des dizaines d'années à Pierre de Lambert pour récupérer successivement les terrains voisins afin d'édifier un couvent qui deviendra celui des franciscains. Un autre élément, a priori infranchissable, sera peu à peu dépassé : la muraille de ville. Alors que le clos des prêcheurs annéciens est défini, à l'est, par cette dernière, celui des franciscains l'englobe très rapidement pour incorporer des terrains situés extra-muros. Tout ces éléments donnent donc des formes complexes et irrégulières aux enclos mendiants bâtis dans l'enceinte urbaine.

### I. 2. b. Les formes extra-urbaines

Les formes semblent en revanche se simplifier lorsque l'ensemble conventuel est édifié en dehors de la ville. Ainsi, les enclos d'Evian et de Genève (cordeliers) sont quasi quadrangulaires. Pourtant, on perçoit encore les contraintes liées à la trame viaire comme l'actuelle rue Verdaine à l'ouest du couvent franciscain genevois qui donne une forme légèrement trapézoïdale à l'enclos. A Evian, le périmètre est déterminé sur trois côtés par des routes. Pour autant, grâce aux prémices d'une urbanisation raisonnée et au développement du cadastre en damier dans le faubourg voisin de la Thouvière, l'enclos accuse des dimensions proches de celles d'un carré. Cette forme est également adoptée chez les franciscains de Cluses. Seule une rue contraint l'extension vers l'est. A l'ouest en revanche, la Mappe Sarde nous indique que les cordeliers sont propriétaires de tous les terrains jusqu'à l'Arve. Pourtant, il est possible de déterminer exactement les limites de l'enclos grâce aux précisions cadastrales fournies par les tabelles et livres de numéros suivis. En effet, ces documents donnent la qualité de chaque parcelle (pré, champs, bâtiments, jardins, etc.) mais également un élément de localisation plus global. Pour l'exemple, un champ situé dans l'enceinte est indiqué sous la forme « champs à l'enclos »<sup>3</sup>. Ainsi, le clos des franciscains de Cluses présente également une forme quadrangulaire proche du carré. Mais tous les établissements extra-muros ne relèvent pas

<sup>3</sup> A.D.H.S., 1 Cd 1326, Tabelle de Cluses.

forcément des formes simples. A Genève, les dominicains bénéficiaient d'un ensemble de type pentagonal. Celui-ci correspondait à l'incorporation, dans les limites de l'enceinte, de champs, vergers et autres prés. Chaque côté était longé par une route. Il est probable dans ce cas que l'enclos a influencé le tracé de la trame viaire. Une voie existait déjà à l'est, au pied des murailles de la ville. Mais la route située tout de suite au nord-ouest de l'ensemble forme un coude qui semble destiné uniquement à contourner l'enclos, sans autre finalité que de diriger vers l'entrée du couvent.

### **I. 3. L'enceinte**

#### **I. 3. a. Caractéristiques**

Les éléments concernant les enceintes des couvents mendiants en Savoie du Nord ne sont pas nombreux. L'étude des sources et des plans anciens permet néanmoins d'apporter quelques détails sur ces dernières. Les limites du clos se matérialisaient de différentes manières, soit par une muraille soit par les bâtiments conventuels eux-mêmes. Le plus souvent, il s'agissait d'une combinaison de ces deux options. Les édifices reliés les uns aux autres par des murs délimitent donc l'enclos. A Thonon, Genève (franciscains) ou encore Gex, la majorité de l'enceinte est matérialisée par les gouttereaux mêmes des bâtiments. L'installation intra-muros limitait effectivement la possibilité d'enclorre des espaces verts. Chaque portion était ainsi bâtie et seuls quelques mètres linéaires de murs suffisaient à fermer l'ensemble. Dans certains cas, les mendiants utilisent directement l'enceinte urbaine sur laquelle leur clos vient s'appuyer. Dans cette configuration, les murailles appartiennent à la ville, mais chaque riverain est responsable de l'entretien du tronçon attenant à sa parcelle. Le 19 juin 1536, après une inspection des remparts de la ville, les dominicains d'Annecy reçoivent l'ordre de procéder à des réparations sur la portion de muraille adjacente à leur enclos<sup>4</sup>. Par ailleurs, quelques mentions dans les sources font état de murs entourant des vergers appartenant aux mendiants. Ces vergers ne sont pas directement au contact de l'enclos, mais situés plus

---

<sup>4</sup> A.D.H.S., E 418, f°29 v°.

loin dans le parcellaire. C'est le cas notamment à Cluses. Pour cette dernière, on conserve les actes d'un petit procès entre les cordeliers et leur voisin au sujet d'un verger que les religieux possèdent près de l'Arve<sup>5</sup>. Sans entrer dans les détails, la muraille de celui-ci était trop haute et faisait de l'ombre dans le pré d'à-côté. Les franciscains disposaient donc bien d'un terrain entouré d'un mur mais non jointif à leur couvent. Le questionnement se pose donc ici sur la définition même de l'ensemble conventuel. Pour ce qui est de l'enclos autour du couvent, étymologiquement il s'agit bien d'un espace dont le périmètre est fermé. Néanmoins, dans quelle mesure peut-on assimiler les terrains, clos et éloignés, à cet ensemble dit « conventuel » ? Ce dernier correspond-t-il à des éléments regroupés au sein d'un espace unique partagé et délimité ou doit-on prendre en compte des terrains également propriétés du couvent mais isolés ? La distinction pourrait tenir dans la nature religieuse voire spirituelle de ces terres soustraites au siècle par les mendiants. Afin de gagner en clarté, nous choisissons ici de nous concentrer sur la première option. En effet, assimiler tous les terrains que les différents couvents ont accumulés ferait perdre en lisibilité. Pour l'exemple, les dominicains d'Annecy ont, au moment des inventaires révolutionnaires, plus d'une vingtaine de propriétés liées à l'agriculture dispersées dans un rayon de trois kilomètres autour de la ville<sup>6</sup>. Notons enfin que nous ne disposons que de peu d'informations sur les caractéristiques purement matérielles des murs d'enceinte des couvents de notre corpus, à l'exception des portions constituées par la muraille de ville à Annecy. Dans un rapport de La Rochette, daté du 3 novembre 1691, on apprend que cette dernière mesurait de 20 à 27 pieds de hauteur et une épaisseur de 3 à 5 pieds, soit entre 6 et 8 mètres de hauteur pour une épaisseur comprise entre 1 et 1,5 mètres<sup>7</sup>. Ces dimensions correspondent à ce qui a été repéré à Coppet lors des différentes opérations archéologiques, avec une enceinte atteignant les 6 mètres de haut<sup>8</sup>. Par ailleurs, on connaît l'existence d'un système de récupération des eaux le long des murailles chez les dominicains de Genève, sans plus de détail, grâce à une quittance retrouvée aux Archives d'Etat<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> A.D.H.S., 17H1 f°57 et 17H3.

<sup>6</sup> A.D.H.S., 1 Cd 71 : Mappe de Cluses, 1 Cd 1326 : tabelles, 1 Cd 456 : numéros suivis.

<sup>7</sup> Laurent 1960, 21.

<sup>8</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 81.

<sup>9</sup> A.E.G., Finances P 1.1.13.

### I. 3. b. Articulation avec l'espace extra-conventuel

#### *Les ouvertures : entrées matérielles de l'ensemble conventuel*

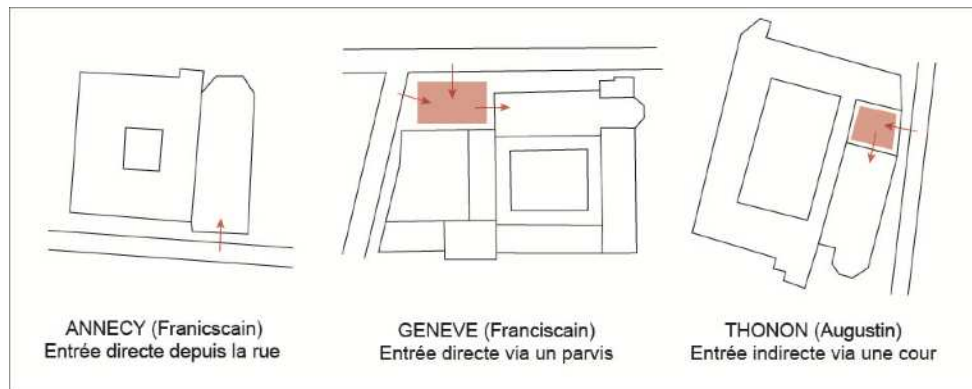
Les ensembles conventuels présentaient tous différents points d'entrée aménagés dans leurs enceintes, que celles-ci soient un mur simple ou le gouttereau d'un bâtiment. Le plus important correspondait à l'entrée principale de l'église. On accédait à l'édifice de manière directe ou indirecte (Doc. 29). Dans le premier cas, le portail permettait une entrée, depuis la rue attenante, directement à l'intérieur de l'église, la façade du bâtiment étant alors une portion à part entière de l'enceinte conventuelle. Il existait deux sous-configurations dépendant de l'orientation de la façade par rapport à la rue. Soit celles-ci étaient parallèles (franciscains d'Annecy, dominicains de Coppet), soit elles étaient perpendiculaires, la rue longeant alors le flanc de l'église (franciscains d'Evian et Genève). Cette seconde alternative créait un espace vide à l'avant de la façade, hors de l'enceinte conventuelle. Les données manquent pour les couvents de notre corpus, il est donc délicat de faire la distinction pour savoir s'il s'agissait d'un parvis à part entière (c'est-à-dire d'un espace vide entouré d'un parapet) ou d'une simple place-parvis<sup>10</sup>. Dans les deux cas, alors que la zone n'appartient pas à l'ensemble conventuel, elle est néanmoins partagée avec l'espace urbain propre. Le parvis crée ainsi un périmètre de transition entre le monde laïc et le monde religieux qui paraît particulièrement étudié chez les franciscains. A Genève, il semble qu'un porche ait existé entre le parvis et l'église. Une reconstitution réalisée par Pierre Soubeiran en 1769, soit juste avant que ne soit définitivement détruite la cour des prédications, le matérialise à l'ouest de l'édifice<sup>11</sup>. Dans certains cas, la fonction de transition est assurée par une cour fermée qui est donc comprise dans l'enclos. Il s'agit d'entrées indirectes dans l'église. C'est le cas chez les augustins de Thonon et de Seyssel, chez les carmes de Gex et chez les dominicains d'Annecy et de Genève, nous y reviendrons. Notons enfin qu'à Cluses, où l'église des cordeliers est parallèle à la rue, un espace vide est également créé devant l'entrée de

<sup>10</sup> Voir Pérouse de Montclos 2011, 438 et 499.

<sup>11</sup> Terrier 2000, 182.



l'édifice. Délimité sur trois côtés par les bâtiments conventuels, les sources ne nous indiquent pas si le quatrième, correspondant à la rue, disposait d'un mur de clôture. Néanmoins, les tabelles de Cluses le définissent comme une « placeage » ou place, appartenant aux mendiants, et le différenciant donc des « cours »<sup>12</sup>. Il est probable qu'il s'agisse alors d'une forme de place-parvis ouverte directement sur la rue.



Doc. 29 - Exemples d'entrées directes et indirectes dans l'enceinte conventuelle *via* l'église

Outre l'entrée principale de l'église, il était possible d'accéder à l'édifice, et donc de pénétrer dans l'enceinte conventuelle via des portes situées sur ses côtés. Chez les franciscains de Cluses, on peut entrer directement dans la nef via la flanc oriental de l'église (le bâtiment n'est pas orienté). La question se pose quant à l'utilité de cet accès. Les grandes portes étant fermées pendant la durée de l'office, était-ce un moyen d'entrer plus discret pour les retardataires ? Servait-il dans le parcours de processions ? Dans la même église, et sur le même flanc, les frères disposaient également d'un accès privilégié au chœur, directement depuis la rue. La fonction de cette porte est aussi incertaine. Il ne s'agit sans doute pas ici d'un accès pour les religieux retardataires qui pouvaient arriver depuis l'ouest par leur couvent. Dans ce cas, les deux portes du flanc oriental pourraient servir de manière concomitante lors de cérémonies religieuses. Alors, on verrait une utilisation commune de l'espace urbain par les laïcs et les religieux, qui, en pénétrant dans l'enceinte conventuelle trouveraient chacun une place bien distincte. Enfin, mentionnons que la porte ouvrant sur le chœur depuis la rue pourrait également correspondre au premier bâtiment élevé par les franciscains. Avant que la nef ne soit

<sup>12</sup> A.D.H.S., 1 Cd 1326, Tabelle de Cluses.

achevée, le chœur servait en effet de logement aux frères. Il est alors possible que cette ouverture ait initialement servi d'accès à l'édifice préexistant.

Les couvents disposaient de points d'accès depuis l'espace urbain ouvrant également sur d'autres zones du périmètre. Alors que certaines ouvertures étaient strictement réservées aux religieux, d'autres étaient accessibles aux laïcs démontrant la porosité de l'enceinte et l'absence de claustration totale chez les mendiants. Dans le premier cas, il s'agissait d'espaces interdits au public comme la sacristie chez les cordeliers de Cluses, ou d'entrées privées destinées à donner un peu d'intimité aux frères. Ainsi, les carmes de Gex reçoivent d'Huguard de Joinville la permission d'utiliser une porte située à l'arrière de leur couvent dans le but d'accomplir en toute liberté et sereinement leur office d'aumôniers du château<sup>13</sup>. A Evian, il semble que les cordeliers pouvaient accéder à leurs jardins directement depuis la rue. Un portail est effectivement représenté dans l'enceinte à l'est de l'église dans le *Theatrum Sabaudiae*<sup>14</sup>. Une configuration similaire est attestée pour les dominicains de Genève<sup>15</sup>. A Annecy, les prêcheurs bénéficient de deux entrées confidentielles ménagées directement dans la muraille de ville et donnant donc sur le canal. Une de ces ouvertures apparait également sur la représentation de la ville dans le *Theatrum Sabaudiae* (Doc. 30). Au début du XVIIe siècle, Barfelly la décrit comme « une porte pour rentrer et sortir de leur couvent sur l'eau sans être aperçus à toutes heures qu'ils veulent »<sup>16</sup>. L'utilisation de ces portes était donc strictement interdite aux laïcs. Pour autant, elles pouvaient être utilisées par ces derniers comme moyen rapide de contacter les frères. C'est ainsi qu'à la fin du XIVE siècle, les augustins de Genève recueillent une enfant abandonnée à la porte de leur couvent<sup>17</sup>. Elle sera adoptée par Jacques Paquet, un bourgeois et marchand, mais l'anecdote démontre, encore une fois, le rôle social et secourable déterminant des mendiants.

---

<sup>13</sup> A.D.A., D17.

<sup>14</sup> *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutgert Christophe Alberts, 1725.

<sup>15</sup> Blondel 1919, 40.

<sup>16</sup> Voir Duparc 1942.

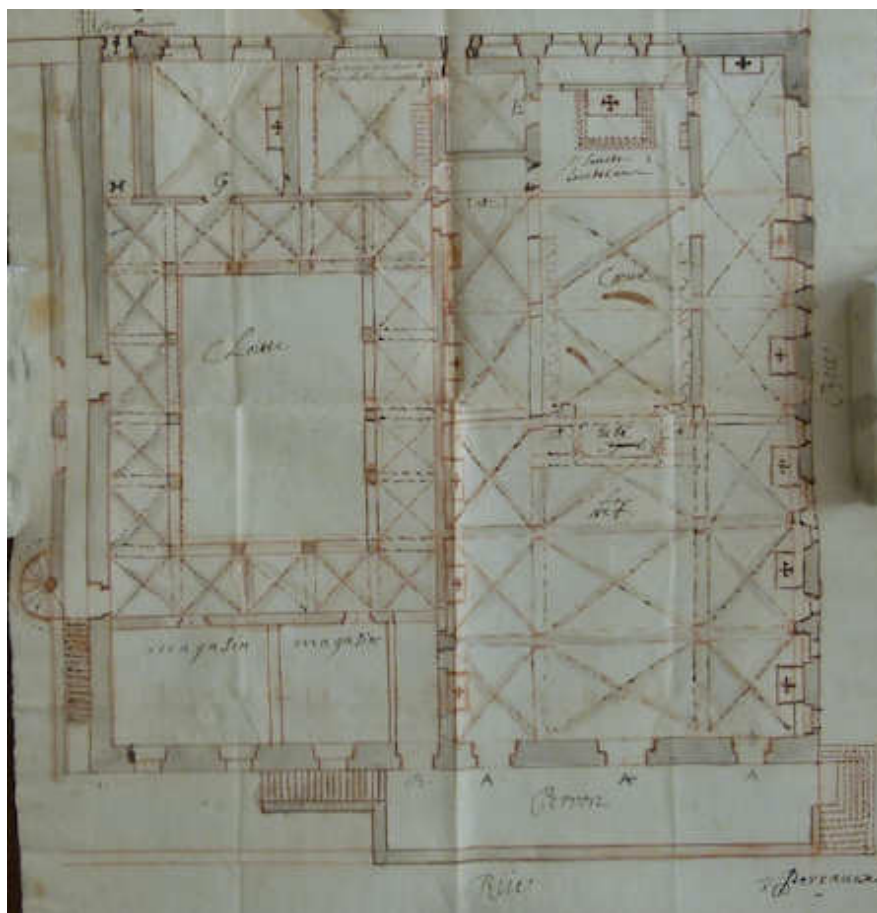
<sup>17</sup> Galiffe 1829, 427.



Doc. 30 - Annecy (dominicain) - Extrait du *Theatrum Sabaudiae* d'Annecy (la porte apparaît sur la partie gauche de l'image)

D'autres entrées étaient donc accessibles aux laïcs. Certaines permettaient, depuis la rue, de rejoindre les galeries du cloître. Ainsi, chez les dominicains genevois, le public pouvait accéder en permanence au grand cloître grâce à deux imposantes entrées. La première était ménagée dans l'enceinte orientale, face à la porte urbaine de la Tertasse. La seconde et principale entrée était située au nord, à l'aboutissement de la rue des granges de Palais. L'église, intégralement comprise dans l'enceinte conventuelle et dont aucun mur n'appartenait à cette dernière, bornait le cloître au sud. Dès lors, ce dernier constituait un passage obligatoire pour quiconque souhaitait accéder à l'église des prêcheurs. A Genève toujours, les franciscains disposent d'un espace tout à fait exceptionnel que l'on nomme la cour des prédications. Il s'agit d'une cour présentant des galeries sur deux de ses côtés, les deux autres étant formés par le mur d'enceinte. Ce « semi-cloître », spécifiquement dévolu aux prêches et donc à la présence de laïcs au sein de l'enceinte conventuelle, n'était pas, à la différence du couvent des dominicains, un lieu de passage obligatoire pour accéder à l'église. Il disposait d'une entrée particulière directement depuis la rue longeant le flanc occidental de l'enclos, via un portail. Ce schéma est similaire chez les cordeliers d'Annecy. L'église et le cloître présentaient chacun une entrée particulière accessible aux laïcs depuis la rue. L'organisation de

l'enclos induite par la place disponible dans le parcellaire urbain ne permettait pas un accès direct. C'est donc *via* un couloir parallèle à l'église et traversant perpendiculairement l'aile méridionale que les laïcs pouvaient entrer dans le cloître à proprement parler. Un plan sans doute réalisé au XVI<sup>e</sup> siècle fait néanmoins état de deux couloirs d'accès depuis la rue (Doc. 31). Le plus ancien se situe à l'ouest et desservait le carré claustral depuis le sud à un moment où l'église n'était pas encore construite. Il s'agit en réalité de la cage d'un escalier droit permettant de rattraper la différence de niveau entre la rue et le couvent. En haut des marches, un couloir de service se poursuivait vers le nord et une baie permettait d'accéder au cloître à l'est. Le second couloir est aménagé, si ce n'est en même temps, du moins après la construction de l'église et le long de son gouttereau occidental. Situé au même niveau que le cloître, il n'aboutissait donc pas à la même hauteur que la rue mais sur le perron de l'église qui, accosté de deux escaliers, permettait de combler la différence. Le premier couloir desservait les espaces de services et était donc plutôt réservé aux religieux. Le second était quant à lui plus largement accessible. Chez les franciscains de Cluses, la disposition des bâtiments crée un passage de forme coudée permettant également, depuis la place-parvis, d'accéder au cloître par une entrée distincte de celle de l'église. Cette configuration semble applicable aux dominicains annéciens. Depuis la place de la halle, à l'ouest de l'ensemble, il était possible de se rendre au cloître via un passage, plus précisément une venelle. Il s'agit d'un petit espace laissé libre entre deux bâtiments. Théoriquement, celui-ci n'appartenait donc pas au clos. Pourtant, il semble que le mur d'enceinte du couvent englobait ce passage le long de son côté nord, créant ainsi un axe distribuant à la fois le couvent et le petit jardin septentrional des dominicains.



Doc. 31 - Annecy (franciscain) - Deux couloirs d'accès au couvent depuis la rue (A.E.T., Inventaire n° 87  
« Materie Ecclesiastiche », paquet 7 « Regolari di là dai monti »)

Enfin, des bâtiments dont l'utilisation était autorisée aux populations bénéficiaient de leurs propres points d'accès. C'est le cas des hôtelleries et des infirmeries comme chez les dominicains de Coppet et d'Annecy. Chez les franciscains annéciens une allée menait, depuis la rue, à une petite cour distribuant divers espaces qui semblent également avoir été accessibles à tous. On y trouvait des escaliers menant à des logements loués par les mendiants, mais aussi deux imposants fours appartenant aux cordeliers et d'usage commun. Les points d'accès directs aux « communs », différenciés donc des espaces à dimension liturgique, étaient courants. A Thonon, pour l'ensemble des augustins, les deux grands portails de l'enceinte distinguaient ainsi une entrée à caractère spirituel d'une autre relevant d'activités de type utilitaire. Le premier, à l'est depuis la Grande Rue, donnait accès à l'église et au couvent, le second, ouvrant sur la rue Vallon au sud, ouvrait sur les communs et les jardins.

Nous n'avons pas gardé le souvenir de tous les accès aux enclos du corpus. Néanmoins, il ressort clairement que ces derniers étaient perméables à la présence des laïcs, et que les mendiants ont su organiser leurs espaces conventuels pour permettre à la fois ces circulations extra-religieuses mais également se réserver une part d'intimité. Sans pouvoir généraliser le propos, on note tout de même chez les franciscains l'existence d'accès différenciés entre l'église et le cloître, ouverts aux laïcs, et, toujours pour ces derniers, de portes ouvrant directement depuis la rue sur des bâtiments qui leur étaient en partie réservés chez les dominicains.

### *Les voisins directs*

L'articulation de l'enceinte avec l'espace extra-conventuel pose également la question de la mitoyenneté. Celle-ci est particulièrement sensible intra-muros où la densité de la trame urbaine place les édifices voisins au plus proche de l'enceinte conventuelle voire accolés à celle-ci. Les procès sont nombreux à ce sujet, soit pour des problèmes matériels soit pour des nuisances réciproques. Ainsi, nous avons déjà évoqué les problèmes de voirie des franciscains d'Evian, ou encore la trop grande hauteur des murs des vergers de ceux de Cluses masquant le soleil aux jardins voisins. A Annecy, l'un des plus grands soucis des dominicains est la proximité du canal Saint-Dominique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle par exemple, il sert d'égouts pour les latrines des différentes communautés, et certainement également pour les maisons particulières situées le long de son tracé. Les visitandines, en amont, gênent les prêcheurs, qui à leur tour nuisent aux barnabites en aval. Les procès concernant cette affaire mettent en lumière une parade trouvée par les dominicains. La nuit, les religieux déchaussent des pierres de l'enceinte les séparant des barnabites pour déverser dans le vivier de ces derniers leurs eaux usées. Il faudra des dizaines d'années pour trouver un compromis<sup>18</sup>. La présence d'un canal rendait courant ce type de conflit qu'on retrouve pour l'exemple entre les visitandines et les antonins de Grenoble. La mitoyenneté pouvait également s'avérer bien plus grave. En 1729, un

---

<sup>18</sup> A.M.A., Série GG.

important incendie se déclare dans le four des cordeliers d'Annecy. La maison voisine, celle de Madame de Warens est évacuée de toute urgence mais est heureusement épargnée. Les faits sont racontés par Jean-Jacques Rousseau lui-même dans ses Confessions<sup>19</sup>. Le danger pouvait également prendre une dimension morale. Ainsi, à la veille de la Réforme, les dominicains de Genève vivaient en face des étuves Berthelier. Ces bains publics voyaient défiler hommes et femmes qui venaient se baigner entièrement nus et en toute mixité. Les prêcheurs durent s'en plaindre à de nombreuses reprises avant qu'il ne soit décidé par le Conseil de ville de murer la porte des bains donnant sur leur couvent<sup>20</sup>.

#### **I. 4. Dimensions et répartition des espaces au sein de l'enclos**

##### **I. 4. a. Dimensions en plan**

Les terrains disponibles pour l'aménagement de l'enclos déterminent l'organisation spatiale et la répartition des bâtiments au sein de ce dernier. La superficie des couvents de notre corpus est relativement restreinte, à l'exception notable du clos franciscain de Cluses et de celui des dominicains de Genève<sup>21</sup>. Le premier s'étend sur près de 16.000 m<sup>2</sup> et le second sur environ 18.000 m<sup>2</sup>. Le couvent suivant en taille accuse des dimensions déjà beaucoup moins importantes avec une surface d'environ 12.000m<sup>2</sup>. Il s'agit de l'établissement franciscain de Nyon. Ce dernier calcul est réalisé à partir d'un cadastre du début du XIXe siècle figurant les terrains appartenant à l'hôpital (Fig. 12). Celui-ci a été construit à l'emplacement du couvent en 1756. La trame n'ayant pas été modifiée jusqu'à nos jours, il est probable que le terrain des mendiants correspondait à celui de l'hôpital. Dans les établissements légèrement moins grands, on trouve celui des cordeliers annéciens et évianais, et des dominicains d'Annecy et de Coppet, respectivement de 7.500m<sup>2</sup>, 7.000 m<sup>2</sup>, 6.000m<sup>2</sup> et 5.200m<sup>2</sup>. Les autres ensembles du

<sup>19</sup> Pontalis 1977, 166-167.

<sup>20</sup> Naef 1968, 228-229.

<sup>21</sup> Nous ne comptons pas l'établissement de Thonon dont les bâtiments conventuels ont été lourdement remaniés par les Barnabites au XVIIIe siècle.

corpus ne dépassent pas les 4.000m<sup>2</sup> et le plus petit d'entre eux, celui des carmes de Gex, n'excède pas une surface de 900m<sup>2</sup>. Ce sont logiquement les couvents édifiés ou se développant (franciscains d'Annecy) extra-muros qui disposent des plus grandes superficies. Celles-ci, mises à part les exceptions clusiennes et genevoises, demeurent toutefois relativement petites par rapport aux grands établissements mendiants d'autres diocèses. Pour comparaison, certains couvents du nord de la France étudiés par Panayota Volti atteignaient des dimensions considérables<sup>22</sup> : 60.000m<sup>2</sup> chez les dominicains d'Amiens, 40.000m<sup>2</sup> pour l'enclos des franciscains de Sézanne, ou encore l'ensemble des prêcheurs d'Evreux qui dépassait les 25.000 m<sup>2</sup>. Le célèbre couvent parisien des jacobins, anciennement célébré pour sa magnificence, dépassait quant à lui à peine les 20.000 m<sup>2</sup>.

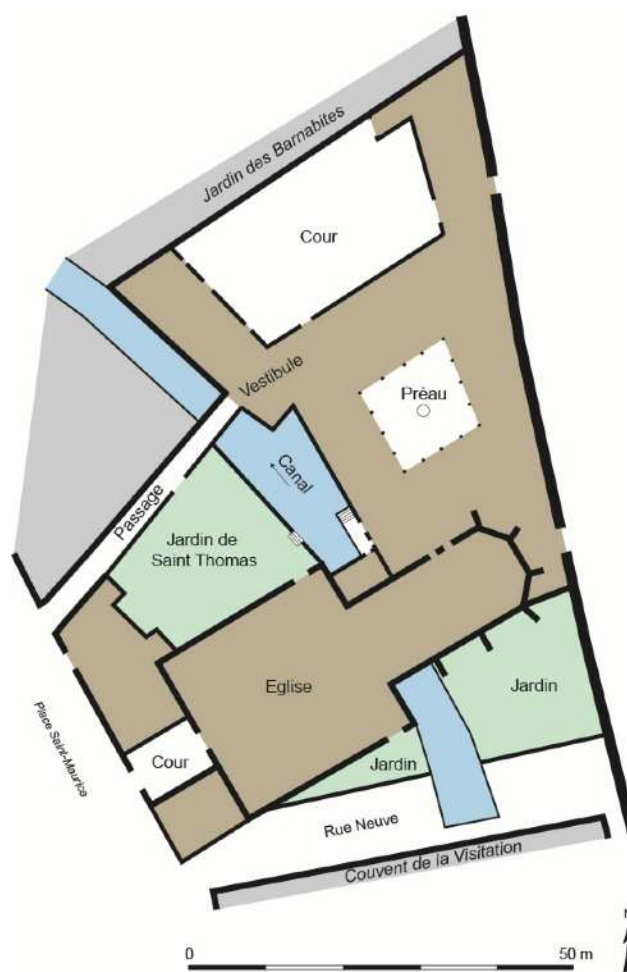
#### I. 4. b. Proportion des espaces bâtis et végétalisés au sein de l'enclos

Les dimensions de l'enclos, ses formes et son insertion dans un parcellaire plus ou moins contraint conditionnent la construction et la distribution, au sein de l'enceinte conventuelle, des éléments, bâtis ou non, nécessaires à la vie communautaire mendicante. Cet état de fait conduit, dans notre corpus, à des situations hétérogènes. Pourtant, deux schémas semblent se dessiner, tributaires de l'installation intra ou extra muros des couvents. Dans le premier cas, nous l'avons vu, les ensembles mendiants présentent des dimensions restreintes. Il y a donc peu de marges. Ainsi, à Gex, Seyssel ou encore chez les franciscains de Genève, si l'on exclut les cours et préaux de cloîtres, la quasi totalité de l'enclos est occupée par des bâtiments et les espaces végétalisés sont presque inexistantes. Lorsque l'enceinte conventuelle est étriquée et modelée par la trame urbaine, les mendiants ont néanmoins trouvé, dans certains cas, les espaces nécessaires à la création de jardins. Chez les augustins de Thonon et les dominicains d'Annecy, de petites parcelles éparses, entre les bâtiments, ont ainsi été mises en culture. Elles n'offrent pas de vastes étendues, mais, en cumulé, elles représentent tout de même jusqu'à un cinquième de la surface de l'enclos (Doc. 32).

---

<sup>22</sup> Volti 2003, 98.

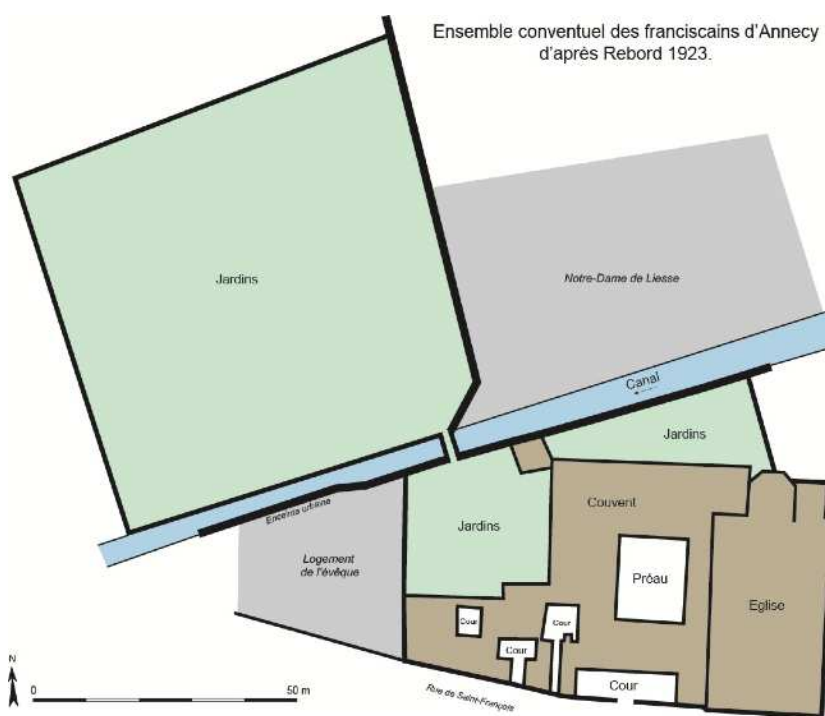




Doc. 32 - Annecy (dominicain) - Ensemble conventuel d'après un plan dressé à la Révolution (A.M.A., CI 14)

Il faut mettre à part le cas des franciscains d'Annecy. En effet, les cordeliers ont peu à peu récupéré des terrains jouxtant leur couvent. Ils ont très vite fait fi de l'enceinte urbaine qu'ils ont en partie démolie pour construire un pont sur le canal et lier leurs jardins et vergers à leur enclos. Ainsi, leur enceinte était située moitié en ville moitié en dehors (Doc. 33). La question se pose donc de savoir dans quelle mesure cette superficie gagnée extra-muros était intégrée ou non dans le calcul de l'espace urbain à proprement parler... Toujours est-il que l'extension de l'enceinte conventuelle change la donne et les espaces végétalisés deviennent rapidement majoritaires. Dans une logique similaire, et somme toute évidente, tous les couvents localisés en dehors des limites urbaines présentent, en superficie, plus d'espaces verts que de bâtiments. A des échelles différentes, dans les couvents d'Evian, de Genève (dominicains) et de Cluses, près de 70% de la surface de l'enclos est occupée par des vergers, des prés et des jardins. Les

bâtiments se concentrent alors dans un angle ou une partie de l'enclos. Ce regroupement des édifices, mis à part un gain de temps dans les circulations intra-conventuelles, permet une utilisation optimale des espaces verts.



Doc. 33 - Annecy (franciscain) - Ensemble conventuel (d'après Rebord 1923).

Ajoutons une dernière remarque. Outre les prédispositions à bénéficier d'espaces végétalisés plus ou moins étendus grâce à la localisation intra ou extra muros des couvents, la consigne était parfois clairement énoncée dans les textes spécifiques de chaque ordre. Saint Augustin, pour les dominicains et les ermites augustins, associait dans une recherche philosophique le travail de la terre à celui du corps<sup>23</sup>. Selon lui, il fallait « cultiver son jardin » intérieur pour accéder au paradis. La dimension purement agricole échappait ainsi à sa réflexion. *A contrario*, les cordeliers, bien plus que les autres, étaient enjointes à posséder des espaces « naturels ». Dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, leur ministre général, Bonaventure de Bagnoregio insistait sur ce point :

« ...car si nous habitons intra-muros, où en raison de l'affluence de la population les terrains sont plus coûteux, il est opportun que nous aussi ayons des enclos plus chers, afin qu'ils suffisent pour l'aménagement d'un cloître, d'un oratoire et d'officines

<sup>23</sup> Girard 1992, 48.

*convenables pour le couvent, les hôtes et les malades, ainsi que pour l'aménagement d'un jardin planté autant pour les récoltes que pour la pureté de l'air<sup>24</sup> ». Effectivement, à l'exception des franciscains de Genève dont l'enclos est trop intriqué dans le parcellaire urbain, tous les autres couvents franciscains du corpus disposent de vastes espaces verts dans les limites de leur enceinte (Doc. 34).*



Doc. 34 - Cluses (franciscain) - Ensemble conventuel (d'après la Mappede Sarde, 1728-1738)

<sup>24</sup> Cité et traduit par Panayota Volti (Volti 2003, 96).



## Chapitre II - L'église

Dans les ensembles conventuels de notre corpus, l'église est rarement le premier édifice construit. A Annecy, Pierre de Lambert édifie un couvent pour des célestins à partir de 1490. Ce n'est finalement qu'après l'arrivée des cordeliers, quarante-cinq ans plus tard, que les fonds sont réunis pour construire l'église. Celle-ci, à la différence des bâtiments conventuels, correspond donc bien à un projet franciscain. Les mendiants, souvent déjà présents dans les villes avant même de disposer d'un couvent, donnent la priorité à l'édification des espaces de vie. Cette dernière absorbe souvent une grande partie des budgets initiaux et nombreux sont les exemples de dons tardifs pour construire ou finir la construction de l'église. Il faut en moyenne vingt à trente ans entre l'acte de fondation et sa consécration comme à Evian ou à Cluses. Par ailleurs, l'adjonction progressive de chapelles latérales modifie peu à peu leur profil général. Ainsi à Annecy, il faudra une centaine d'années pour que l'église des dominicains présente le profil qu'on lui connaît encore aujourd'hui. Certes, ces édifices gardent une importance toute particulière dans le cadre de la vie liturgique des communautés. Les mendiants y accomplissent leurs offices, des célébrations, des processions,... Mais leur apostolat, au coeur du monde, reléguerait presque le bâtiment à une fonction beaucoup plus annexe que dans les monastères des ordres anciens. Il n'en demeure pas moins que l'église garde une place centrale et que le bâtiment est pensé en fonction de l'apostolat et de la vie communautaire des mendiants.

### II. 1. Prescriptions

Les textes constitutifs des quatre grands ordres mendiants évoquent, très rapidement, les aspects purement matériels de l'implantation. Ils seront peu à peu

modifiés et complétés face à l'importance en constante évolution des différentes communautés. Dans tous les cas, et comme l'avance Panayota Volti, « l'ensemble des législations mendiante portait les traces d'une nette influence dominicaine<sup>1</sup> », premier ordre à avoir reçu sa confirmation en 1216. Dès le premier chapitre général des prêcheurs, en 1228, il est exigé des religieux qu'ils respectent des hauteurs maximales et des couvrements spécifiques lors de la construction de leurs églises. Celles-ci ne peuvent dépasser les 30 pieds de haut, soit entre 10,50 mètres et 11,40 mètres : « Que nos frères aient des demeures médiocres et humbles, de manière que le mur des bâtiments conventuels ne dépasse en hauteur 12 pieds sous la galerie ouverte et 20 pieds avec cette galerie et que l'église, pouvant atteindre 30 pieds, ne soit pas voûtée à l'exception peut-être au-dessus du chœur et de la sacristie »<sup>2</sup>. Pourtant, face à l'expansion rapide de l'ordre et aux besoins de communautés toujours plus grandes, les prescriptions évoluent dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Volti énumère les trois chapitres de Venise (1297), Metz (1298) et Marseille (1300) abrogeant « les restrictions désuètes touchant à l'architecture<sup>3</sup> ».

Chez les mineurs, François présente dans son testament son désir d'une sobriété absolue dans la condition matérielle de ses frères. Seuls le tabernacle et les armoires liturgiques, abritant respectivement le saint sacrement et les livres saints, doivent apparaître à la hauteur de leur contenant : « Je veux que ce très saint sacrement soit par-dessus tout honoré, vénéré, et conservé en des endroits précieusement ornés. Et les très saints noms du Seigneur, et les manuscrits contenant ses paroles, chaque fois que je les trouverai abandonnés où ils ne doivent pas être, je veux les recueillir, et je prie qu'on les recueille, pour les placer en un lieu plus digne. (...) Les frères se garderont bien de recevoir, sous aucun prétexte, ni églises, ni mesures, ni tout ce qu'on pourrait construire à leur intention, sauf s'ils ne font qu'y séjourner comme des hôtes de passage, des pèlerins et des étrangers, conformément à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la Règle. Je défends formellement, au nom de l'obéissance, à tous les frères, où qu'ils soient, d'oser jamais solliciter de la cour de Rome, ni par eux-mêmes ni par personne interposée,

---

<sup>1</sup> Volti 2003, 14.

<sup>2</sup> Denifle H., « Die Constitutionen des Prediger Ordens vom Jahre 1228 », *A.L.K.M.*, 1885, 1, 225, cité par Volti 2003, 14.

<sup>3</sup> Meersseman 1946, 16.

aucun privilège sous aucun prétexte ; pour une église ou pour une résidence, pour assurer une prédication ou pour se protéger contre une persécution ». Les constitutions définitives de l'ordre promulguées au chapitre général de Narbonne en 1260 confirment les propos du fondateur dans le troisième chapitre portant sur l'observance de la pauvreté. Les entrées 15, 17 et 18 enjoignent à la sobriété dans les décors mais également dans l'architecture<sup>4</sup> :

*15. Alors que le goût du nouveau et la surabondance sont directement contraintes à la pauvreté, nous ordonnons que le goût du nouveau dans la peinture, les ciselures, les fenêtres, les colonnes et les réalisations de cette sorte ou leurs trop grandes dimensions en longueur, largeur et hauteur, selon la nature du lieu, soient étroitement évités.*

*17. Qu'en aucune manière les églises n'aient de plafond, excepté la plus grande chapelle. Que nulle part on ne fasse le clocher de l'église à la manière d'une tour.*

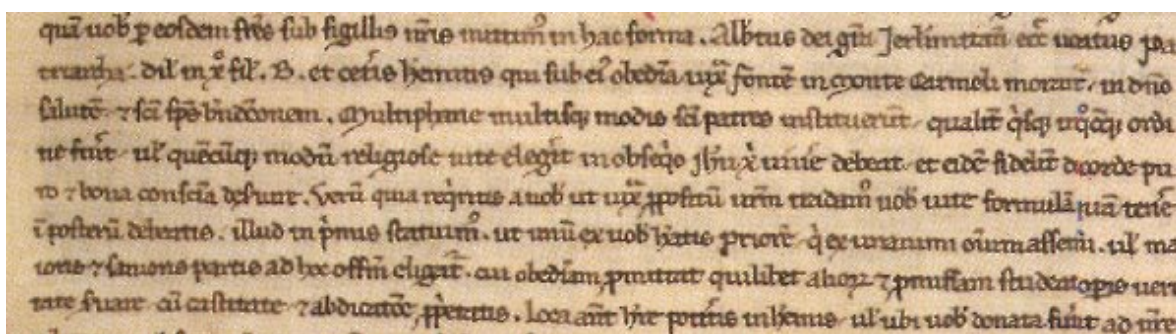
*18. De même, que des vitraux, historiés ou peints, ne soient faits nulle part, excepté en ce qui concerne le vitrail principal derrière le plus grand autel du chœur; il peut y avoir des images du crucifix, de la bienheureuse Vierge, du Bienheureux Jean, du bienheureux François, du bienheureux Antoine (...).*

Enfin, il est également fait mention de l'église dans le texte primitif de la règle de l'ordre du Mont-Carmel, rédigée par le bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem, et confirmée par Innocent IV. La sobriété est encore une fois de mise : « Un oratoire sera construit aussi commodément que possible au milieu des cellules ; et vous devrez vous y réunir chaque matin pour entendre la messe lorsque cela pourra se faire commodément<sup>5</sup> ». Dans tous les cas, il est donc recommandé que les établissements

<sup>4</sup> *Constitutions de Narbonne* (1260). Voir annexe.

<sup>5</sup> *Règle du Carmel*. Voir annexe.

mendiants présentent un certain dépouillement, une modération mesurée à l'image de leur état de vie centré sur la pauvreté matérielle.



Doc. 35 - Extrait de la Règle du Carmel dans la Bulle d'Innocent IV en 1247

## II. 2. Plans et profils généraux

De nos jours, quatre églises mendiante de l'ancien diocèse de Genève sont encore en élévation. Il s'agit du temple de Coppet en Suisse, de l'église paroissiale Saint-Nicolas de Cluses, la cathédrale d'Annecy, et l'église paroissiale Saint-Maurice d'Annecy. Elles sont le témoignage de l'architecture franciscaine et dominicaine dans le diocèse. Pour les carmes et les augustins, nous devons nous fier à des plans et rapports anciens mais également à des descriptions réalisées par des hommes qui ont vu de leur vivant les bâtiments encore en élévation (Gex, Thonon). D'autres éléments nous sont fournis par des recherches archéologiques plus ou moins récentes (Coppet, Genève, Annecy, Cluses). Finalement, seuls les bâtiments des ensembles conventuels de Nyon et des augustins genevois n'ont pu être restitués avec précision par manque de sources.

### II. 2. a. Orientation

Sur douze établissements, neuf présentent une église totalement ou à peu près orientée. Dans le premier cas on retrouve celles des carmes de Gex, des franciscains de Genève et des augustins de Seyssel et de Genève. Les églises des dominicains genevois et copétans ainsi que des franciscains de Nyon accusent un léger désaxement vers le sud, et,



à l'inverse, celles des dominicains d'Annecy et des franciscains d'Evian sont plutôt tournées vers le nord-est. Chez les prêcheurs annéciens, la légère désorientation tient à la construction de l'église à cheval sur le canal. Pour des raisons semble-t-il architectoniques, il était nécessaire de bâtir perpendiculairement à ce dernier. Restent donc trois édifices, ceux des franciscains d'Annecy et de Cluses, et des augustins de Thonon. Le premier présente un chevet au nord, et les deux autres au sud. Le choix de l'axe nord/sud sur lequel sont placées ces trois dernières églises trouve des explications dans le parcellaire urbain et viaire. A Annecy, il a fallu attendre que les propriétaires voisins acceptent de vendre leurs terrains pour pouvoir enfin construire l'église. Or, les parcelles dans cette partie de la ville présentaient un faciès allongé d'axe nord/sud entre le canal et la rue du four. Pour construire une église orientée, il aurait donc fallu récupérer beaucoup plus de propriétés attenantes. Cette entreprise durait déjà depuis près de cinquante ans lorsque la décision a finalement été prise d'élever l'édifice selon cet axe inhabituel. A Thonon et Cluses, il semble que la trame viaire ait influencé l'orientation de l'église. Pour la première, tous les côtés de l'îlot mitoyens des rues étaient déjà construits. Les augustins ne disposaient que de deux accès restreints aux voies urbaines. S'ils avaient orienté leur église, celle-ci aurait été masquée par les maisons voisines et par leurs propres bâtiments conventuels, ou aurait présenté son chevet sur la rue, faisant perdre une place considérable pour aménager une entrée à l'avant de la nef. A Cluses en revanche, l'ensemble mendiant est bâti extra-muros. La désorientation paraît donc étonnante. Dans les premiers temps, les franciscains disposaient d'un bâtiment de vie commune et d'une petite chapelle un peu plus au nord. Le manque d'argent ne permettait pas de construire un nouvel édifice intégralement. Le choix a donc été fait de relier les deux bâtiments existants par une nef, créant *de facto* une orientation nord/sud. Mentionnons enfin que les trois églises les plus désorientées du corpus sont tardives, édifiées aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il semble qu'auparavant, tout était fait pour respecter au mieux l'axe ouest/est traditionnel. C'est notamment le cas à Gex ou à Seyssel où le maillage urbain était pourtant très contraignant.

## II. 2. b. Formes et dimensions

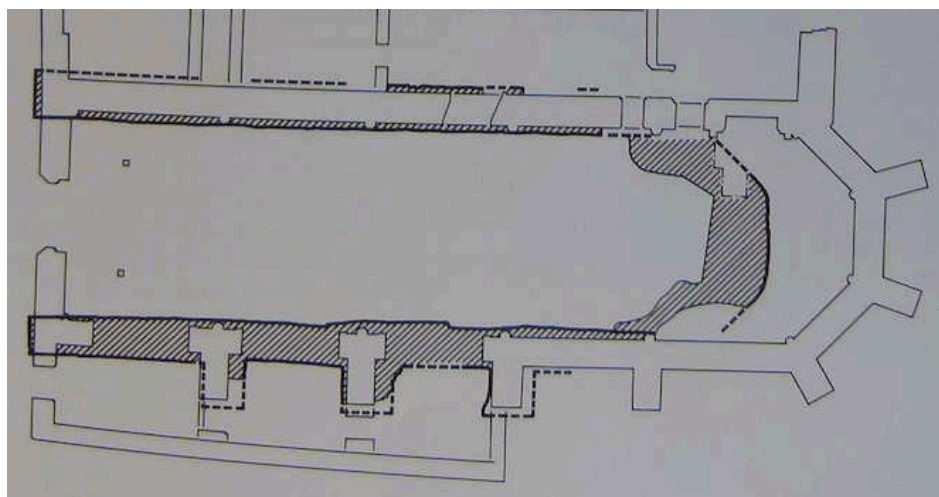
Dans notre corpus, les données manquent pour donner des descriptions précises des bâtiments des couvents de Nyon, d'Evian et des augustins de Genève. Néanmoins, pour les neuf autres, il est possible de faire ressortir des tendances générales. Les églises semblent en effet toutes présenter la forme allongée typique de l'architecture mendicante avec une nef édifiée dans le prolongement du chevet. Des distinctions peuvent être apportées en termes de dimensions, mais surtout en fonction de l'adjonction, ou non, de chapelles latérales formant des bas-côtés aux formes variées. Ces chapelles, lorsqu'elles existent, constituent une forme d'épaulement sur les flancs des églises. La sobriété mendicante est respectée dans tous les édifices étudiés qui présentent un parti architectural simple, sans transept ni déambulatoire. Lorsqu'en 1863 Melville Glover évoque « les deux bras de la croix », soit un transept, dans l'église des augustins de Thonon, il commet une erreur d'analyse en comparant l'édifice à l'image plus traditionnelle des églises où cette forme est commune<sup>6</sup>. Il décrit d'ailleurs deux autres éléments, un clocher et une chapelle. Associés au premier « bras » ces derniers forment donc sans doute, nous y reviendrons, un bas-côté nord et non un transept. Le parti longitudinal des églises accuse encore une ou plusieurs excroissances près du chevet avec le clocher et la sacristie. Cette dernière appartient bien à l'édifice, et non aux bâtiments conventuels.

La longueur totale des églises, de l'entrée au chevet, varie entre 30 et 54 mètres, les plus petites étant sans doute celles de Gex et d'Evian dont nous ne pouvons estimer les dimensions qu'à partir de sources et de plans anciens non détaillés<sup>7</sup>. Il est difficile de faire ressortir des tendances spécifiques à chaque ordre. En effet, alors que les églises des dominicains de Genève et d'Annecy dépassent les 50 mètres, celle des prêcheurs de Coppet n'atteint que 33 mètres de long. De même, l'édifice des franciscains evianais accuse une quinzaine de mètres en moins que celui de leurs frères annéciens ou genevois. Pour les églises augustines de Seyssel et de Thonon, l'estimation est similaire et proche

<sup>6</sup> Glover 1863, 6.

<sup>7</sup> Pour Gex, voir A.D.A., D17. Les experts donnent les dimensions de l'église : « icelle ayants été mesuré par lesdits experts s'est trouvé être de la longueur de 94 pieds et 22 de largeur sans comprendre la chapelle... », soit 30,5 mètres de long pour 7,2 mètres de large. (23 mars 1688). Pour Evian, voir la Mappede Sarde (A.D.H.S.).

des 38 mètres de long. Par ailleurs, l'impression de longueur est renforcée par la taille du chevet. Chez les dominicains d'Annecy, il présente strictement les mêmes dimensions que la nef. Ailleurs, la proportion est moindre, bien qu'encore importante, comprise entre un tiers et un quart de la longueur totale. Il semble qu'un chevet allongé était de mise dans la plupart des établissements mendiants. A Coppet, les fouilles réalisées entre 1973 et 1994 ont mis au jour les fondations de ce qui paraissait être un premier chevet, moins long de six mètres mais présentant un plan avec abside à pans coupés similaire à l'état final (Doc. 36). Les recherches menées par Peter Eggenberger, Philippe Jaton et Marcel Grandjean ont permis de démontrer qu'il s'agissait effectivement des fondations d'un premier état imaginé par les bâtisseurs<sup>8</sup>. Pourtant, celles-ci n'ont jamais supporté d'élévations. En 1492, cinq mois à peine après l'autorisation d'édifier l'église, le chantier dut être arrêté. Quand il reprit, il fut immédiatement décidé d'agrandir d'une travée le chevet. Les dominicains ont-ils joué un jeu dans ce repentir spécifiquement pour reprendre les plans et avoir un chevet d'une longueur convenable ? Dans tous les cas, malgré les faibles dimensions totales de l'église, le chevet présente bien, comme souvent chez les mendiants, des proportions équivalentes à un tiers de la longueur de la nef.



Doc. 36 - Coppet (dominicain) - Premier état des fondations du chevet, fouilles 1973-1994 (Eggenberger, Grandjean 1996, 51)

Enfin, le plus petit chevet du corpus est celui des cordeliers annéciens qui ne dépasse pas les 8 mètres. Pour autant, ces faibles dimensions sont compensées à

<sup>8</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 51-52.

l'intérieur de l'édifice par une hauteur importante, et un chœur avançant sur une travée de la nef, nous y reviendrons.

En ce qui concerne les élévations, seule la cathédrale d'Annecy, ancienne église des cordeliers, présente un profil élancé avec 18 mètres de haut pour un vaisseau central de 8,30 mètres de large. Ailleurs, les dimensions très similaires en hauteur et en largeur donnent l'impression d'un édifice plus tassé. Chez les dominicains annéciens par exemple, la nef est large de 13,30 mètres pour une hauteur moyenne de 14 mètres. La présence de voûtes d'ogives contrebalance quelque peu l'aspect trapu. Ce voûtement, initialement autorisé uniquement au-dessus du chœur et de la sacristie chez les dominicains<sup>9</sup>, semble s'être rapidement généralisé. Il est effectivement présent dans la plupart des églises mendiantes de l'ancien diocèse de Genève. A Gex, lors de l'inspection réalisée au XVIIe siècle pour la réinstallation des carmes dans la ville, les experts signalent que l'église, avant d'être ruinée, était extrêmement bien édifiée puisqu'il est encore possible de lire dans les élévations les départs de voûtes<sup>10</sup>. Evidemment, les voûtements pouvaient être réalisés plus tardivement comme à Annecy, chez les dominicains, soixante-dix ans après le début du chantier. Néanmoins, leur présence systématique dans le dernier état connu des édifices marque l'abandon progressif des recommandations originelles et de l'esprit de pauvreté architecturale.

---

<sup>9</sup> DENIFLE H., « Die Constitutionen des Prediger Ordens vom Jahre 1228 », *A.L.K.M.*, 1885, 1, 225, cité par Volti 2003, 14.

<sup>10</sup> A.D.A., D 17.



Doc. 37 - Annecy - Dominicains - Front occidental

La quasi totalité des églises du corpus présentent ou présentaient un vaisseau central avec une nef prolongée par un chevet se terminant par une abside polygonale à pans coupés. Cette forme, commune dans la région, répondait aux nécessités architecturales induites par le voûtement du sanctuaire tout en évitant le cul-de-four trop éloigné de la simplicité recherchée par les mendiants. La modestie s'exprimait également dans la hauteur des chapelles latérales, toujours inférieure à celle de la nef, formant ainsi des bas-côtés et non des collatéraux. Ainsi, il était possible d'édifier une toiture commune aux deux ou trois vaisseaux. C'est le cas chez les dominicains d'Annecy et de Coppet pour leurs bas-côtés sud. En revanche, l'église des cordeliers annéciens, nous l'avons dit, présente une nef très élancée. Les toitures sont donc distinctes. Le poids des couvertements et toitures était contrebuté soit par de puissants contreforts, soit par les chapelles latérales ou le couvent à proprement parler. Les deux possibilités pouvaient être utilisées dans un même édifice. C'est le cas chez les dominicains d'Annecy, de Coppet et chez les augustins de Thonon. Lorsque le bas-côté contrebutait la nef, les contreforts étaient parfois remplacés par un mur taluté (franciscains d'Annecy et de Cluses).

Evidemment, seul le clocher dépassait l'ensemble. De forme carré, nous ne connaissons pas leurs hauteurs, les réformés et les révolutionnaires ayant été toutes les

églises du diocèse. La localisation du clocher par rapport à l'édifice est variable. Les orientations diverses nous poussent à évoquer son positionnement plutôt par rapport au chœur. En faisant face à celui-ci, la nef dans le dos, quatre églises présentent un clocher accolé sur la gauche (dominicains et franciscains d'Annecy, augustins de Seyssel et cordeliers de Genève), trois sur la droite (augustins de Thonon, franciscains et de Cluses et carmes de Gex) et enfin une exception notable, celle des dominicains de Genève. D'après les recherches de Louis Blondel, l'église des prêcheurs genevois disposait de deux clochers épaulés contre le front occidental. Ces tours-clocher étaient situées de part et d'autre du portail et ne constituaient donc pas un porche à proprement parler. En 1480, un bourgeois proposa de payer pour couvrir l'espace séparant ces deux tours et offrir ainsi un abri aux nécessiteux. Nul ne sait si les travaux ont pu être réalisés, mais Blondel note que ça n'était toujours pas le cas sept ans plus tard<sup>11</sup>. Il est probable que les dominicains voisins de Coppet ont également édifié leur clocher au-dessus de l'entrée de leur église. Au début du XVIIIe siècle, les protestants le remplacent par un clocheton octogonal de style genevois<sup>12</sup>. Il semble qu'il n'y ait donc pas de prescriptions généralisées pour l'emplacement des clochers par rapport à l'église. Panayota Volti propose une localisation réfléchie en fonction de la trame viaire avoisinante, afin de « notifier aux fidèles le caractère sacré de l'édifice<sup>13</sup> ». Notre corpus présente plutôt des clochers masqués par l'église et le couvent. Seuls ceux des franciscains de Genève et des dominicains de Coppet sont établis le long d'une rue. Peut-on alors imaginer qu'ils accusaient des hauteurs très importantes afin d'être visibles de tous ? C'est une possibilité.

Nous devons évoquer à part le cas de l'église franciscaine de Cluses. Celle-ci se positionne effectivement comme l'exception présentant des caractéristiques uniques dans notre corpus. Elle est constituée de deux vaisseaux bâtis en enfilade : celui du chœur, à deux travées, et celui de la nef à trois travées (Doc. 38). La différence avec nos autres églises tient dans les dimensions. En effet, le chevet présente des dimensions moindres

---

<sup>11</sup> Blondel 1919, 37.

<sup>12</sup> Bory 1998, 50-59.

<sup>13</sup> Volti 2003, 127.

que la nef en hauteur et en largeur. En revanche, chacun des deux vaisseaux est aussi haut que large : 9x9 mètres pour le chœur, 13x13 mètres pour la nef. En longueur, le chevet équivaut aux deux tiers de la nef (20 et 30 mètres) pour une longueur totale d'environ 50 mètres. A la différence des autres églises du corpus, les deux vaisseaux sont voûtés en berceau brisé. Ces berceaux sont soutenus par des doubleaux à arrêtes chanfreinées s'appuyant, en pénétration, sur des pilastres carrés. Il est à noter que le sol de la nef accuse un pendage notable, plongeant du nord vers le sud, du portail vers le chœur. Le sol de ce dernier est plat, avec une horizontale récupérée par l'adjonction d'un emmarchement entre les deux vaisseaux. Dans les autres établissements mendiants, le sol du chœur est plus haut que celui de la nef. Toujours à Cluses, deux chapelles flanquent le gouttereau occidental près de l'entrée et le clocher est élevé au creux de l'épaule ouest. La toiture du chevet a été réhaussée jusqu'au niveau de celle de la nef créant ainsi une unité extérieure. Notons l'absence de contreforts rendus superflus dans le cas d'un édifice voûté en berceau, bien que le gouttereau oriental soit légèrement taluté. En 1884, le chanoine Poncet fait remarquer à quel point l'église, ne dépassant pas la hauteur du couvent, demeure masquée au sein de l'ensemble<sup>14</sup>. Par ailleurs, elle présente l'unique chevet plat du corpus. Celui-ci est le résultat de la réaffectation d'un bâtiment préalable (expliquant aussi la désorientation de l'édifice). Sans doute peut-on y déceler également un parti pris des cordeliers qui auraient fait le choix de ne pas modifier le mur existant dans un souci de pauvreté, de simplicité... Toujours est-il, encore une fois, que la voûte en berceau brisé ne nécessitait pas la construction d'une abside complexe.

---

<sup>14</sup> Poncet 1884, 361.



Doc. 38 - Cluses (franciscain) - Choeur depuis la nef

### II. 3. Un vaisseau central tripartite

La forme oblongue des églises leur donne l'aspect d'un vaisseau central unique se prolongeant de l'entrée à l'abside. Pourtant, les espaces sont clairement délimités et partagés entre la nef, le chœur et le sanctuaire. Dans la plupart des cas, ces deux derniers appartiennent au chevet et sont, à l'intérieur, séparés de la nef par un jubé. Des éléments architecturaux et ornementaux créent des délimitations architectoniques claires entre chaque espace. Seule la cathédrale d'Annecy, ancienne église du couvent des franciscains présente un chevet n'abritant que le sanctuaire.

#### II. 3. a. Le sanctuaire

Le sanctuaire correspond à l'espace accueillant l'autel-majeur autour duquel sont réalisées la plupart des étapes du rituel de l'eucharistie. Dans notre corpus, de manière plus ou moins marquée, il est systématiquement différencié du chœur liturgique dans le prolongement duquel il s'inscrit. Il est communément appelé *sanctorum* bien que chez les franciscains de Genève il ait pu correspondre à ce qu'on dénommait la chapelle majeure. En effet, un texte des registres des Consuls de la Mer conservé aux Archives d'Etat de Florence atteste des riches décors offerts par la cité de Florence à cette chapelle majeure franciscaine : « ...si trova che per deliberatione di quelli di detti natione, prima a



*Ginevra nett'anno MCCCCXLVI, a di primo gennaio MCCCCLXVI fu dato forma al fine supradetto. Et perche ante omnia si aumentasse il culto divino presono et fu lor conceduto in detta citta di Ginevra la cappella maggiore nella chiesa dei Fratri minori dell'ordine di San Francesco, che per mezzo della natione fu grandemente ornata et fornita di paramenti et dotata di rendita perpetua<sup>15</sup> ». Or, en Italie, et tout particulièrement dans l'église même de saint François, la basilique Santa Croce de Florence, ce qu'on appelle « chapelle majeure » correspond en réalité à l'abside, et donc certainement au sanctuaire.*

### *Délimitations*

Dans la majorité de nos églises, le sanctuaire prend place dans les deux dernières travées du chevet. Selon la définition de Pérouse de Montclos, les voûtes sexpartites couvrent non pas une mais bien deux travées<sup>16</sup>. A Annecy et à Coppet, encore en élévation, c'est effectivement le type de voûtement que l'on rencontre. Celui-ci correspond, chez les dominicains, aux prescriptions architecturales originelles de 1228<sup>17</sup>, et marque visuellement la délimitation entre le sanctuaire et le chœur. Dans l'église des prêcheurs annéciens, la distinction avec le chœur est accentuée par une différenciation dans la retombée des supports. Dans le sanctuaire, les ogives montent de fond alors qu'elles reposent sur des culs-de-lampe dans le chœur. Par ailleurs, les textes nous apprennent qu'effectivement pendant quelques années, seul le sanctuaire était voûté d'ogives grâce aux prodigalités du duc Charles Ier de Savoie et de sa femme Blanche de Montferrat<sup>18</sup>. L'église des franciscains de Cluses, voûtée en berceau brisé et à chevet plat, constitue encore une fois l'exception de notre corpus. Le sanctuaire, au sud, ne correspond semble-t-il qu'à une seule travée distinguée de celle du chœur, en élévation, par un doubleau séparant le chevet en deux. Ainsi, le sanctuaire présente les mêmes dimensions que le chœur.

<sup>15</sup> Martin 1951, 489.

<sup>16</sup> Pérouse de Montclos 2011, 270.

<sup>17</sup> Denifle 1885, 225.

<sup>18</sup> Oursel 1954, 57.

Au sol, la distinction entre les espaces étaient marquée par un emmarchement positif ou négatif. Ainsi, chez les franciscains d'Annecy, il fallait gravir deux marches depuis le chœur pour accéder au sanctuaire. Dans l'église des dominicains de la même ville, le sol ancien a été remanié de nombreuses fois. Néanmoins l'analyse des niveaux des différentes bases de supports fait apparaître deux emmarchements. L'un, d'une marche, entre la nef et le chœur, l'autre, d'une marche également, entre la première et la seconde travée du chœur. Cette localisation ne semble pas marquer une différenciation des espaces mais plutôt un aménagement pratique rattrapant le niveau des bâtiments conventuels. Ces derniers n'étaient effectivement pas situés sur le même plan que la nef, mais sur celui du sanctuaire. Les salles attenantes aux chœurs et sanctuaires étant sur le même niveau, leurs accès devaient l'être aussi et l'emmarchement délimitant chœur et sanctuaire a donc dû être repoussé plus à l'ouest. A Cluses, en revanche, il est probable que le sanctuaire ait été situé plus bas que le chœur. Les restaurations entreprises dans l'église à la fin de années 1950 par l'architecte Maurice Novarina laissent encore apparaître au sol une démarcation nette entre les deux espaces (Doc. 39). Par ailleurs, en 1619, le récit du père Fodéré nous donne une indication intéressante. L'auteur indique que le frère Bourgeois, commanditaire de la construction, a mal accepté le parti pris sans son autorisation de faire le chœur plus bas que la nef. Selon lui, le chœur est « *si bas, que de tous costés que l'on y veut entrer, il faut descendre plusieurs degrés*<sup>19</sup> ».

---

<sup>19</sup> Fodéré 1619, 837-838.



Doc. 39 - Cluses (franciscain) - Distinction au sol entre sanctuaire et chevet (vue vers l'ouest)

Les textes nous donnent un aperçu de la délimitation très claire entre sanctuaire et chœur liturgique dans l'église des franciscains d'Annecy. Cette dernière était occupée par les cordeliers, mais également par les chanoines et chapitre des Macchabées de Genève. Très rapidement, ces religieux ont dû s'organiser et se partager les horaires d'utilisation pour les offices. La cohabitation n'a jamais été harmonieuse, mais nous conservons les différentes tentatives d'accords. La première remonte à 1559. Sa septième entrée évoque spécifiquement la distinction entre les deux espaces : « ... que lesdits Religieux [les franciscains] ne passeront par *Sancta Sanctorum*, pendant que lesdits Srs chanoines célébreront leurs grandes messes au grand autel, affin qu'il n'y puisse pour ce advenir aucun scandale, trouble ou empêchement. Et pourront iceux Religieux, pendant laditte célébration, passer entre le chœur et *Sancta Sanctorum*<sup>20</sup> ». La délimitation entre sanctuaire et chœur n'était donc pas toujours matérielle. Elle se concrétisait par un véritable intervalle de circulation, distinct des deux espaces, nous y reviendrons au sujet du chœur.

<sup>20</sup> Rebord 1923, 28.

*Aménagements liturgiques*

Aucun autel-majeur médiéval n'est parvenu jusqu'à nous. Le plus ancien encore en place est celui du sanctuaire de la cathédrale d'Annecy, réalisé en 1778 après le départ des franciscains<sup>21</sup>. Néanmoins, on sait grâce aux textes qu'il existait, du temps des cordeliers, une hiérarchisation des autels en fonctions de l'office célébré. Les grandes messes et principales fêtes avaient lieu au « grand autel », tandis que les autres services devaient se tenir au chœur<sup>22</sup>. La répartition claire des temps autorisés aux cordeliers et aux chapitres dans l'église annécienne était d'autant plus importante qu'en 1583, le concile de Reims avait exigé que dans les églises cathédrales et collégiales où il y a plus de quinze chanoine, l'autel-majeur leur soit réservé<sup>23</sup>. Pour les franciscains d'Annecy, la possibilité de célébrer les offices dans le sanctuaire se jouait donc dans la conservation du titre d'église conventuelle... Dans l'église des dominicains de la même ville, les nombreux changements de niveau du sol n'ont pas permis de garder le souvenir de l'ancien maître-autel. Néanmoins, lors d'une restauration effectuée en 2014, les fondations de l'autel et de la barrière liturgique du XIX<sup>e</sup> siècle ont été mis au jour<sup>24</sup>. Elles faisaient état d'un autel-majeur isolé autour duquel il était possible de circuler. Il est probable que cette configuration ait été également en vigueur du temps des dominicains. A Toulouse, le maître-autel disposait de quatre faces pour que plusieurs prêtres puissent célébrer la messe en même temps<sup>25</sup>. Il était donc bien dissocié du mur. Les fouilles entreprises dans le temple de Coppet, ancienne église des dominicains, semble confirmer cette assertion. Elles ont permis la mise au jour des fondations du maître-autel des religieux à 1,85m de l'abside<sup>26</sup>.

---

<sup>21</sup> Grillet 1807, 271.

<sup>22</sup> Rebord 1923, 28.

<sup>23</sup> Corblet 1886, 64.

<sup>24</sup> Roger 2014.

<sup>25</sup> Corblet 1886, 87.

<sup>26</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 70.

Chez les prêcheurs d'Annecy, le sanctuaire présente la traditionnelle piscine liturgique<sup>27</sup> (Doc. 40). Elle prend place dans l'épaisseur du mur, du côté sud du sanctuaire. Il s'agit d'une niche maçonnée dans le fond de laquelle est ménagée une cuvette percée simple permettant l'évacuation de l'eau. C'est dans cette piscine que le célébrant se lavait les mains après le rituel de la communion. Les eaux évacuées étaient alors considérées comme sacrées. L'usage de ces piscines monumentales, en vigueur depuis le IX<sup>e</sup> siècle environ, avec leur dimension liturgique a été adopté chez les mendiants. Pour autant, elles n'ont pas été repérées dans les deux églises franciscaines de notre corpus encore en élévation, à Annecy et à Cluses. Soit elles existent effectivement mais sont masquées par des ornements imposants, soit les cordeliers ont choisi, dans ces édifices, de suivre l'usage répandu en Italie qui voyait la localisation de ces piscines dans la sacristie et non dans le sanctuaire<sup>28</sup>. A Annecy comme à Cluses, la sacristie dispose effectivement d'une piscine liturgique.

Enfin, le dernier aménagement liturgique du sanctuaire dont nous ayons gardé la trace est celui d'une armoire liturgique dans l'ancienne église des dominicains d'Annecy. Elle est ménagée dans l'épaisseur du mur et présente des dimensions de 80x80 cm. On y préservait sans doute la réserve eucharistique. De même, le temple de Coppet présente une niche-crédence dans le mur sud-est de l'espace qui était autrefois le sanctuaire.



Doc. 40 - Annecy (dominicain) - Armoire (nord) et piscine (sud) liturgiques dans le sanctuaire

<sup>27</sup> Pérouse de Montclos préfère le terme de « lavabo ». Il n'attribue la dénomination « piscine » qu'au bassin dans lequel est administré le baptême par immersion. Pérouse de Monclos 2011, 462.

<sup>28</sup> Corblet 1886, 165.

### *Ouvertures*

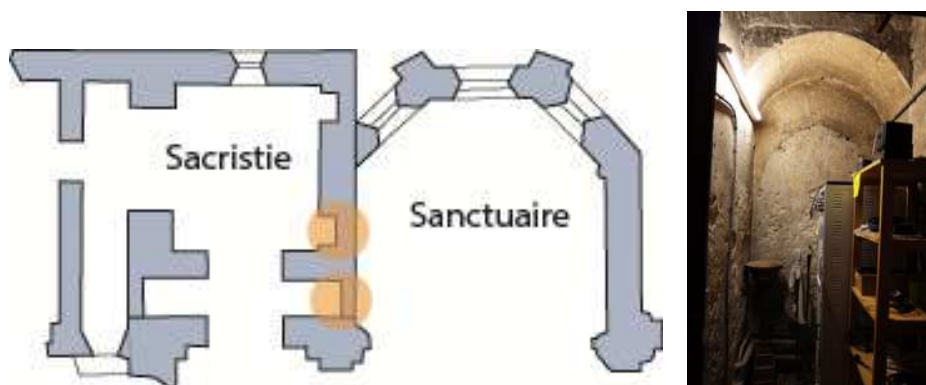
Jusqu'à trois types d'ouvertures étaient aménagées dans les élévations des sanctuaires : les portes, les grandes baies, et une petite baie libre de second-jour.

Les sanctuaires bénéficiaient d'un accès spécifiquement réservé. Les portes ainsi ménagées dans le gouttereau joignant au couvent permettaient une circulation à proprement parler liturgique. Elles ouvraient sur la sacristie directement (franciscains d'Annecy, augustins de Seyssel, dominicains de Coppet) ou indirectement, via un couloir chez les cordeliers de Cluses ou un vestibule dans le cas des dominicains annéciens. Le sanctuaire des franciscains d'Annecy présentait une particularité unique : deux portes permettaient d'accéder au sanctuaire (Doc. 41). Cette organisation rappelle le temps où les cordeliers partageaient leur église avec les chanoines cathédraux et le chapitre des Macchabées de Genève. En 1559, un accord est conclu entre les trois parties pour se partager les espaces liturgiques<sup>29</sup>. Les macchabées sont autorisés à dire leurs offices dans la sacristie. La porte ouvrant de cette dernière sur le sanctuaire n'étant plus utilisable par les franciscains, une seconde ouverture était donc ménagée un peu plus au sud. Elle permettait, via un passage entre le clocher et l'épaulement du bas-côté occidental, de rejoindre le cloître sans passer par la sacristie. Ces deux ouvertures ont été condamnées en 1778, lors de l'installation des imposants décors que l'on voit encore aujourd'hui. Elles n'avaient, dans tous les cas, plus de raisons d'être. Le couvent était définitivement et officiellement passé entre les mains du chapitre cathédrale en 1771, entraînant le renvoi des mendiants et des macchabées<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> Rebord 1923, 31 et suiv.

<sup>30</sup> Faure 1927, 4.



Doc. 41 - Annecy (franciscain) - Localisation des deux portes du sanctuaires sur le plan actuel ; porte sud bouchée vue depuis l'ouest.

De grandes baies très élancées rythmaient chaque pan de l'abside. Les plus importantes sont sans aucun doute celles du sanctuaire des franciscains d'Annecy qui atteignaient les 9 mètres de hauteur, pour seulement 1,5 mètre de large. Les baies présentaient, sous des arcs brisés, des lancettes surmontées par un réseau de remplage. A Cluses, le chevet plat est ouvert par une unique baie à triple lancettes en arcs brisés. Cette disposition était courante dans le voisinage proche de la ville. On retrouve ainsi ce type d'ouvertures au prieuré clunisien de Contamine-sur-Arve ou à la chartreuse féminine de Mélan. Dans tous les cas, la baie axiale était plus imposante que les autres (Doc. 42). Chez les dominicains d'Annecy par exemple, elle était composée de quatre lancettes et d'ébrasements internes et externes à double cavet, la démarquant nettement par rapport aux autres baies du sanctuaire. De même, la grande baie axiale de Coppet présentait une triple lancette trilobée surmontée d'une rosace contre deux lancettes simple pour les autres fenêtres. A Cluses, la lancette centrale était beaucoup plus haute que les deux latérales. Ces dernières étaient donc surmontées chacune d'un oculus (aujourd'hui bouché à l'intérieur, mais toujours visible depuis l'extérieur).



Doc. 42 - Baies axiales de Cluses (franciscain) et d'Annecy (dominicain)

Les ouvertures les plus intéressantes restent les petites baies repérées en hauteur et dans les deux églises franciscaines encore en élévation (Doc. 43). Aujourd'hui masquées par les décors des sanctuaires, elles ne sont visibles que depuis le parement extérieur du côté où s'élevait le couvent, soit à l'ouest à Cluses et à Annecy. Dans la première église, des déblais en empêchent la lecture. Dans la seconde en revanche, les limites de l'ouverture ancienne sont très nettes et présentent des dimensions d'environ 50x50 cm. Dans les deux cas, elles étaient ménagées au niveau du premier étage du couvent, et offraient une vue plongeante sur le maître-autel. Elles pourraient s'apparenter à des hagiscopes, ces ouvertures permettant à travers un mur ou un support d'observer l'autel ou le tombeau d'un saint<sup>31</sup>. Ce dispositif a été repéré dans d'autres établissements franciscains comme à Charrière (Châteauneuf-de-Galaure)<sup>32</sup>, mais il semblait être courant dans l'architecture cistercienne (abbaye d'Auberive<sup>33</sup>, abbaye de Noirlac<sup>34</sup>). Les usages pouvaient sans doute en être multiples : suivre l'office pour les frères malades ou âgés, vérifier l'avancement de l'office pour le frère chambrier, réciter des prières sans avoir à descendre du dortoir,... Chez les dominicains d'Annecy et de Coppet, cet élément est moins certain. Dans le premier cas, un bouchage a effectivement été repéré dans le

<sup>31</sup> Pérouse de Montclos 2011, 457.

<sup>32</sup> Borel 2019.

<sup>33</sup> Frémont (éd.) 1886, 178.

<sup>34</sup> Crozet 1932, 31.



parement extérieur nord du sanctuaire, au premier étage du clocher. La lecture en est néanmoins impossible, tout comme à Coppet où l'enduit masque le mur.



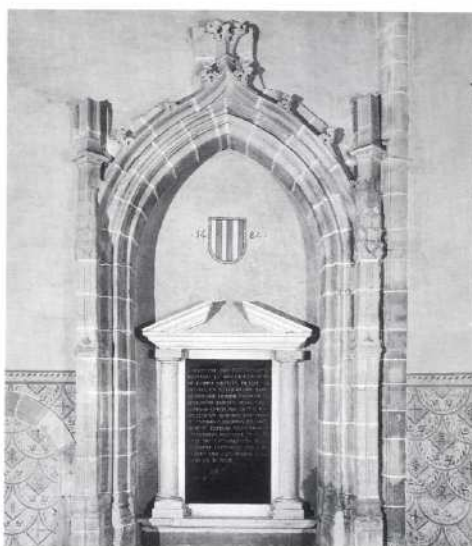
Doc. 43 - Cluses et Annecy (franciscains) - Petites ouvertures sur le sanctuaire depuis le premier étage du couvent

### *Décors*

Dans les églises encore en élévation, les décors datant de l'époque d'occupation mendicante sont rares. Contraires aux principes de pauvreté et de simplicité originellement recherchés, ils s'exprimaient principalement sur des éléments architecturaux. Ainsi, les moulurations similaires des portes, piscine et armoire liturgique créaient une certaine unité dans le sanctuaire des dominicains d'Annecy. De même, ce dernier se distinguait du chœur liturgique grâce à l'adjonction d'un cordon assez fin, maçonné juste en-dessous des grandes baies à environ 3,60 mètres du sol. L'immense retable encore en élévation dans la cathédrale d'Annecy, ancienne église franciscaine, ne date que de 1778 et avait été réalisé par l'architecte turinois Giovanni Piacenza<sup>35</sup>. Les cordeliers ayant déjà été expulsés, la magnificence canoniale pouvait alors s'exprimer. L'incompatibilité entre les modes de vie des chanoines et des cordeliers qui se partageaient l'église depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, se reflétait donc jusque dans les décors.

<sup>35</sup> Grillet 1807, 271.

Néanmoins, il semble que les mendiants acceptaient des entorses à leurs principes de pauvreté et de simplicité. Pour cela, la parade était de laisser faire les laïcs, aux premiers rangs desquels les fondateurs et bienfaiteurs du couvent. Ainsi, chez les dominicains de Coppet et d'Annecy, le parement intérieur nord du sanctuaire présente un décor mortuaire destiné à faciliter le salut de l'âme du donateur. Dans le premier cas, il s'agit d'un enfeu portant les armes de la famille de Viry et la date de 1484 (Doc. 44). Cette dernière correspond à l'année d'acquisition de la seigneurie par Amédée de Viry. A l'origine de l'implantation mendicante, il avait comme volonté d'en faire une église funéraire familiale. Un tombeau devait donc exister à proximité de l'enfeu, mais celui-ci a été réutilisé par Daniel de Bellujon, seigneur de Coppet en 1630, qui a également fait construire un caveau sous cet emplacement<sup>36</sup>.



Doc. 44 - Coppet (dominicain) - Enfeu de Daniel Bellujon (Eggenberger, Grandjean 1996)

Chez les prêcheurs annéciens, il s'agit aussi d'un enfeu mais réalisé en trompe-l'oeil sur la quasi totalité de la largeur de la travée (4,35x2,20m) (Doc. 45). Lorsqu'après la Révolution l'église est devenue paroissiale, la fresque avait été masquée par de grands panneaux de bois. Ce n'est qu'au milieu du XXe siècle qu'elle a été redécouverte. Elle représente donc un enfeu renfermant un tombeau représenté en perspective. Sur la dalle du tombeau, un gisant décharné est entouré de dix pleurants à capuches. La fresque est

<sup>36</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 91.

surmontée par une longue inscription en lettres gothiques : « L'an mille quatre cent et cinquante huit, et le premier jour du mois de mai, noble Philibert, seigneur de Monthoux et de l'île d'Annecy, conseiller de très haut et très excellent prince le duc de Savoie, son très redouté seigneur, et du duc de Bourgogne, en l'honneur de Notre-Dame et de saint Georges, ci-dessous a fondé sa sépulture et trépassa de ce monde en l'autre l'an mille et quatre cent cinquante huit, le Xe jour d'août. Priez Dieu pour son âme ». Ce type de décor était très utilisé au XVe siècle, mais sous forme de sculpture. André Jacques s'interroge sur le trompe-l'oeil et se demande s'il ne s'agit pas là d'une manière de faire quelques économies et penche pour l'oeuvre d'un artiste rhénan ambulant<sup>37</sup>. Le tombeau de Philibert de Monthoux devait dans tous les cas se situer près de cette fresque. La dépose du sol du chœur en 2014 n'a malheureusement rien fait apparaître à ce sujet.



Doc. 45 - Annecy (dominicain) - Fresque de Philibert de Monthoux (1458)

Toujours chez les dominicains d'Annecy, des blasons décoratifs rappellent également les largesses des bienfaiteurs et le rôle des laïcs, et non des religieux, dans l'ornementation de l'église. Ainsi, on trouve les armes des Savoie-Montferrat à la clef-de-voûte de l'abside en souvenir du don qu'ils ont fait pour le voûtement du sanctuaire (Doc. 46). Jean Magnin de Cruseilles a sans doute également participé financièrement à ce projet puisque des écussons portant ses armes sont installés à la naissance de chaque

<sup>37</sup> Jacques 1954, 105-108.

branche d'ogive. En 1491, l'ancien bourgeois venait d'être anobli par son prince<sup>38</sup>. Il est probable qu'il se soit associé à ce dernier pour offrir les voûtes de leur église aux dominicains. La pratique d'afficher les blasons des bienfaiteurs dans les églises était assez courante. Ce devait être le cas chez les franciscains annéciens, bien qu'ils aient aujourd'hui disparus dans le sanctuaire. On trouve cependant les armes du fondateur, Pierre de Lambert, au faite des arcs doubleaux longitudinaux ouvrant de la nef sur les bas-côtés.



Doc. 46 - Annecy (dominicain) - Blason des Savoie-Montferrat à la clef-de-voûte du sanctuaire

Enfin, de nombreux tableaux décoraient les sanctuaires. Nous n'allons pas en dresser la liste, tel n'est pas notre propos, mais notons que ces peintures servaient à rappeler le souvenir d'un bienfaiteur, d'un prédicateur, ou encore d'une personnalité inhumée à proximité. Dans ce dernier cas, l'oeuvre revêtait donc un rôle similaire à celui de l'enfeu. C'est le cas pour la sépulture de Guillaume d'Orlyé, enterré au sud du maître-autel dans l'église des prêcheurs annéciens. Lorsqu'en 1643 le père Portier décrit ce tombeau, il ajoute qu'il était disposé « Dessous un tableau fort ancien représentant Notre Dame tenant son Fils en ses bras et ledit bienheureux religieux à genoux tête nue, mains jointes au devant eux ayant des raïons autour de sa tête et une face grandement humble et mortifiée qui sont marques très évidentes d'une grande sainteté : cette façon de représenter n'ayant jamais été permise ni tolérée que pour ceux qui ont été estimé bienheureux<sup>39</sup> ». A ces tableaux, il fallait ajouter les enduits peints qui recouvraient les murs. Tous ces décors ont été maintes fois repris, particulièrement depuis le XIXe siècle.

<sup>38</sup> Oursel 1954, 57.

<sup>39</sup> A.D.H.S., F 343.

La restauration de 2014 chez les dominicains d'Annecy a permis la mise au jour d'une succession de couches variées. Sous l'enduit rose qui couvrait les murs pendant la seconde moitié du XXe siècle, la restauratrice a trouvé tout d'abord le décor géométrique et floral de 1897<sup>40</sup>, puis une multitude de petites croix tréflées rouges. Ces dernières rappellent saint Maurice et marquent donc la transformation de l'église conventuelle en paroissiale après la Révolution. Les seuls éléments antérieurs ont été trouvés sur les voûtes. Il s'agit d'un semis de petits losanges dorés, cantonnés par de petits cercles et cernés par un bandeau vert, le tout sur un fond ocre. Il est difficile de dater ce décor, mais, ante-révolutionnaire, il a été réalisé du temps des dominicains.

Dans les églises mendiantes de notre corpus, les décors sont donc principalement le fait des laïcs. En ce sens, les religieux respectaient les prescriptions de pauvreté et de simplicité aux fondements même de leur apostolat. Pour autant, ils avaient trouvé un moyen astucieux de contourner la règle en ne refusant pas les donations décoratives.

### II. 3. b. Le chœur

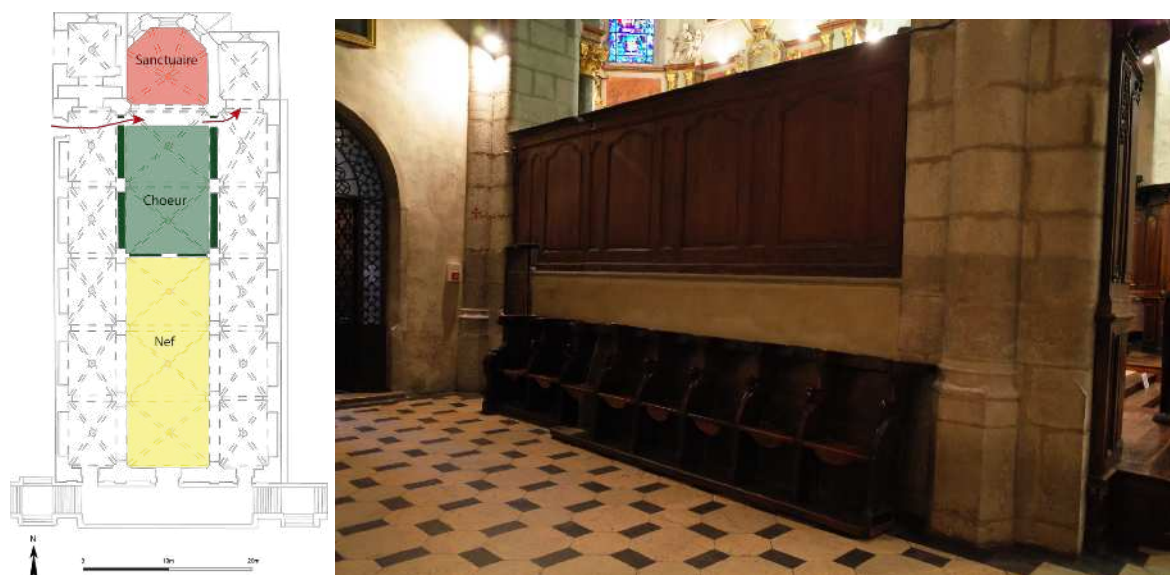
Le chœur, espace réservé aux religieux pour assister aux offices, ne se cantonne pas à cette simple fonction. Il revêt une dimension sacrée bien plus importante que la nef des fidèles, créant ainsi une hiérarchisation au sein de l'église. Dans la plupart des cas, nous l'avons abordé, il correspond, associé au sanctuaire, à l'ensemble du chevet. Ce dernier est presque aussi long que la nef et crée ainsi un édifice compartimenté où sont séparées *l'ecclesium fratrum* et *l'ecclesia laicorum*. La démarcation s'inscrit matériellement dans l'espace grâce à la présence de barrières liturgiques.

#### *Le chœur des religieux*

---

<sup>40</sup> A.D.H.S., 8 Fi 335.

Le choeur à proprement parler est donc l'espace compris entre la nef et le sanctuaire. Chez les dominicains d'Annecy et de Coppet, ces trois secteurs sont édifiés dans le prolongement les uns des autres et forment un vaisseau central unifié depuis l'entrée jusqu'à l'abside. Se sont des adjonctions monumentales, architecturales et décoratives qui permettent de les différencier. A Cluses, la nef accuse une largeur plus large que le chevet. Les vaisseaux, bien qu'en enfilade, sont donc visuellement différenciés. Le choeur, entre la nef et le sanctuaire, appartient, avec ce dernier, à un espace clairement individualisé. Chez les franciscains d'Annecy, en revanche, la disposition est tout à fait différente. Le chevet n'abrite exclusivement que le sanctuaire (Doc. 47). L'espace des religieux, le choeur liturgique, s'avance donc sur les dernières travées du vaisseau central et ne se distingue de la nef que par des aménagements et non par l'architecture. Il existait un mur de clôture de choeur de part et d'autre des quatrième et cinquième travées de la nef et sur lesquels s'appuyaient les stalles hautes dont la partie arrière surélevait chacun des murs. Les bas-côté se prolongeaient donc de chaque côté du choeur. Aujourd'hui, seule la cinquième travée conserve ces murs de clôture de choeur.



Doc. 47 - Annecy (franciscain) - Tripartition du vaisseau central; clôture de choeur depuis le bas-côté occidental (vue vers le nord-est)

Dans l'église des franciscains d'Annecy, le profil général des travées de la nef et du choeur est donc identique. A Cluses, seules les dimensions varient avec la nef. Chez les dominicains annécien en revanche, les dimensions en plan sont identiques, mais pas le



couvrement. Alors que le sanctuaire se distingue avec des ogives montant de fond, celles du chœur reposent sur des culs-de-lampe (Doc. 48). Entre les deux travées du chœur, ces derniers sont particulièrement ouvragés. Trois anges sont représentés de chaque côté. Ils portent des blasons du cardinal de Brogny (fondateur du couvent) et les insignes cardinalices (le chapeau à pompons au nord, et la mitre au sud).



Doc. 48 - Annecy (dominicain) - Culs-de-lampe ornés des insignes du cardinal de Borgny

C'est dans le chœur que prenaient place les stalles des religieux. Louis Blondel a pu recueillir quelques informations sur celles du couvent dominicain de Genève<sup>41</sup>. Elles s'élevaient dans un chœur très vaste et étaient appelées les « formes du chœur ». En bois, elles étaient ancrées au mur au moyen d'« appes », des sortes de crampons de fer. Blondel a compulsé des archives traitant de leur récupération lors de la Réforme. Les archives conservent effectivement des quittances de paiement pour leur déplacement. D'abord transportées chez un certain Girard Moine, elles ont peut-être ensuite été déménagées à la cathédrale Saint-Pierre. C'est en tout cas le sort réservé à celles du couvent franciscain de Rive<sup>42</sup>. Ces dernières pourraient avoir été offertes aux cordeliers par la nation de Florence ce qui expliquerait la présence de ces armoiries sur certaines stalles de la cathédrale<sup>43</sup>... Aussi, on connaît l'origine des stalles utilisées par d'autres mendiants de notre corpus, celles des dominicains de Coppet. De style gothique, elles ont été réalisées par l'atelier des Vuarser<sup>44</sup>. D'origine germanique, le père Peter et son fils

<sup>41</sup> Blondel 1919, 38-39.

<sup>42</sup> Barat 2014.

<sup>43</sup> Martin 1951, 489.

<sup>44</sup> Bory 1998, 50-59.

Mattelin tenaient l'un des plus célèbres ateliers de charpenterie et de sculpture sur bois de Genève entre la fin du XVe siècle et le début du XVIe<sup>45</sup>. Les stalles de Coppet sont exécutées entre 1495 et 1500. Celles des dominicains d'Annecy semblent malheureusement avoir disparu pendant la Révolution. Celles que l'on connaît aujourd'hui dans l'église ont été achetées en 1803 par l'abbé Bouvet. Elles provenaient du séminaire et avaient été réalisées à la fin du XVIIe siècle<sup>46</sup>.

### *Délimitations avec la nef : barrières liturgiques*

Outre les murs de clôture de chœur séparant celui-ci des bas-côté dans l'église des franciscains d'Annecy, l'espace était également fermé du côté de la nef. Chez les dominicains d'Annecy et de Coppet, deux opérations archéologiques ont permis de mettre au jour les fondations d'imposants jubés<sup>47</sup>. Il était dès lors possible d'en proposer des restitutions. A Annecy, il s'agissait d'un jubé assez large (environ 3,50 mètres), bâti contre l'extrados du canal Saint-Dominique, et présentant trois travées : deux chapelles latérales et un couloir de circulation entre le chœur et la nef. Les documents d'archives complètent ces données. La plateforme disposait en effet d'une balustrade et supportait les grandes orgues<sup>48</sup>. La travée centrale se fermait par une « porte grillée en fer doré »<sup>49</sup>. Lors de l'opération, un élément de décor a été trouvé, en élévation, contre le parement occidental de la fondation sud-est (Doc. 49). Celui-ci semble en place et placerait donc le niveau de circulation dans les chapelles du jubé à environ 30 centimètres sous le niveau actuel de la nef. Il est donc probable que la séparation matérielle entre cette dernière et le chœur était marquée par un double emmarchement aujourd'hui disparu. Les marches se trouvaient au niveau de la cloison orientale du jubé, sans doute au niveau de la porte centrale.

<sup>45</sup> M.A.H. 2020.

<sup>46</sup> Lachèvre 2000, 136.

<sup>47</sup> Roger 2014 (Annecy), Eggenberger, Grandjean 1996 (Coppet).

<sup>48</sup> A.D.H.S. E 446, f°56 : Le 20 décembre 1554, les frères réunis en chapitre signent un document passant procuration pour « fayre fère les orgues, pour l'augmentation et décoration du divin office qui se faict journellement et serat faict dans la dicte esglise du dit couvent de Saint-Dominique ».

<sup>49</sup> Mercier 1878.





Doc. 49 - Annecy (dominicain) - Décor peint en place sur les fondations du jubé

Cette indication est assez intéressante puisqu'elle placerait les chapelles du jubé au même niveau que la nef, donc du côté de l'*ecclesia laicorum*, tandis que la plateforme en hauteur appartiendrait à l'*ecclesium fratrum*. L'accès de cette dernière n'a pas été localisé, mais la présence d'une balustrade courant sur le côté occidental laisse supposer qu'il s'effectuait depuis l'est, peut-être avec une structure en bois. Le jubé en lui-même était maçonné et sans doute décoré. Lors de la même opération, des éléments de décor plaqués en pierre de Seyssel ont été repérés dans les fondations de l'autel XIXe (Doc. 50). Cette pratique était courante comme à Chartres où les éléments issus de la dépose du jubé ont servi à la mise en place d'un nouveau dallage. A Annecy, l'autel-XIXe a été construit en même temps que l'on démolissait le jubé. Il est donc probable que les gravas aient été récupérés. Par ailleurs, un petit cul-de-lampe remployé pourrait attester du voûtement des travées du jubé.



Doc. 50 - Annecy (dominicain) - Remplois utilisés dans la fondation de l'autel XIXe (à gauche : plusieurs personnages. A l'arrière-plan on distingue ce qui pourrait être les flammes de l'enfer, faisant de cet élément un décor potentiel de Jugement dernier [L-74/010-2014/1039-5] ; à droite : cul-de-lampe polygonal avec traces de layage [L-74/010-2014/1039-12]).

Le jubé des dominicains d'Annecy prenait donc place dans la première travée du chœur dont il occupait pratiquement la moitié de la largeur. Côté ouest, il dépassait sur la dernière travée de la nef, sans pour autant masquer les baies ouvrant sur les chapelles latérales. Tel n'est pas le cas chez les prêcheurs de Coppet. Les fondations d'un jubé ont bien été mises au jour. Organisé de manière identique, il était néanmoins beaucoup plus avancé dans la nef et obstruait partiellement la troisième chapelle méridionale<sup>50</sup> (Annexe 3, Fig. 74). Initialement, il était prévu de le construire intégralement sur la travée du chœur. Des inhumations avaient d'ailleurs déjà eu lieu dans la troisième travée de la nef. Rappelons que le premier projet de l'église présentait un plan beaucoup plus court, mais le nombre grandissant de frères a fait revoir la longueur de l'édifice et construire l'abside plus à l'est. Dans la première configuration, il n'y aurait pas eu assez d'espace dans le chevet pour installer le sanctuaire et le chœur. Une solution similaire à l'église des franciscains d'Annecy aurait dû être envisagée au dépend de la nef déjà très petite. La création de la travée du chœur réglait partiellement le problème, mais pas assez pour empêcher l'empiètement sur la nef. La fouille a démontré que les fondations de la barrière sont venues recouper des sépultures antérieures. Il s'agit là d'un élément supplémentaire démontrant les nombreuses maladresses qui ont émaillé l'ensemble de la construction du couvent.

Selon Louis Blondel, l'église des dominicains de Genève disposait également d'une séparation entre le chœur et la nef<sup>51</sup>. Il s'agissait selon toute vraisemblance d'une grille en fer forgé. La différence de traitement avec les établissements d'Annecy et de Coppet tient sans doute dans leurs dates de construction. Le couvent de Genève est édifié au XIII<sup>e</sup> siècle tandis que les deux autres le sont deux siècles plus tard. Notre corpus est limité, mais seules les églises des prêcheurs semblent avoir disposé de telles barrières. Le jubé est en effet imposé à ces derniers dès le chapitre général de 1249<sup>52</sup>. La séparation était donc liturgiquement obligatoire. Chez les franciscains, en revanche, aucune

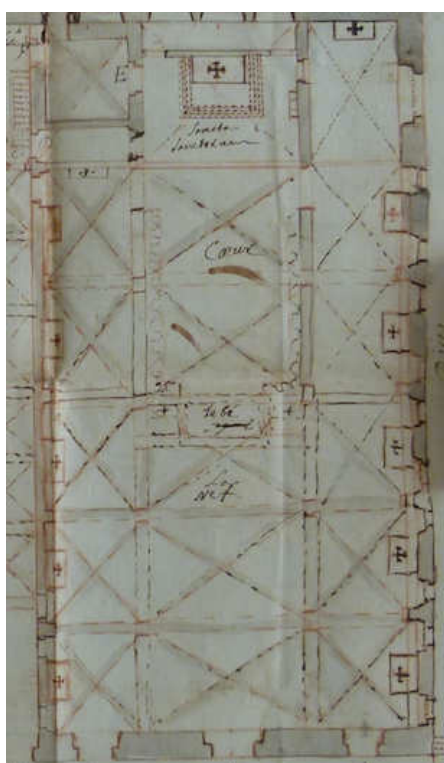
---

<sup>50</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 68-70.

<sup>51</sup> Blondel 1919, 37.

<sup>52</sup> Volti 2003.

législation n'a été repérée. A Cluses, la délimitation entre le chœur et la nef ne semble pas évidente. Néanmoins, il devait exister une démarcation visuelle des espaces, matérialisée par la présence des stalles, une poutre de gloire, ou encore un rideau comme à Naples. Chez les franciscains annéciens, l'existence des murs de clôture de chœur encore en élévation entre le vaisseau central et les bas-côtés laissent supposer qu'une séparation matérielle pouvait exister du côté de la nef. Un plan non daté, conservé aux Archives d'Etat de Turin, figure effectivement un jubé<sup>53</sup> (Doc. 51). Celui-ci s'élevait sur toute la moitié septentrionale de la troisième travée de la nef. Selon le chanoine Rebord, il aurait été démoli en 1779 juste après le départ des cordeliers. C'est à la même époque que l'on construit la tribune sud. Pour en installer les escaliers d'accès, les grilles de clôture des chapelles méridionales ont été retirées. Celles de la chapelle occidentale Notre-Dame de la Délivrance ont été remployées en lieu et place du jubé. Elles étaient encore en élévation en 1844 et ont, depuis été retirées, ouvrant définitivement la perspective du vaisseau central<sup>54</sup>.



Doc. 51 - Annecy (franciscain) - Plan non daté figurant un jubé (A.E.T., 87-7)

<sup>53</sup> A.E.T., Inventaire 87 *Materie Ecclesiastische*, paquet 7 *Regolari di là dai monti*, Mineurs Annecy, n°1.

<sup>54</sup> Rebord 1923, 74-76.

Le concile de Trente change diamétralement la perception et la pratique de l'église. Selon Bernard Chédozeau, au Moyen âge, le jubé est la continuité de la clôture conventuelle qui exclut donc symboliquement la nef de cette dernière<sup>55</sup>. L'église à proprement parler ne serait donc que le chœur et le sanctuaire. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les textes tridentins tendent à redonner une sacralité unifiée à tout le bâtiment. Le but est de recentrer l'attention autour du tabernacle et de la prédication aux fidèles. Doit-on voir une influence mendicante, et particulièrement dominicaine dans cette nouvelle conception de l'espace ecclésial ? Outre leur apostolat de prédicateurs déjà bien connu, notons que trois siècles plus tôt, en 1249, ces derniers avaient déjà acté la notion. Le chapitre général de Trèves avait en effet conseillé aux frères d'ouvrir les portes et fenêtres du jubé, afin que les laïcs puissent observer ce qui se déroulait dans le chœur : « *que les cloisons qui existent dans nos églises entre les séculiers et les frères soient disposées de manière que les frères entrant et sortant du chœur ne puissent voir les séculiers ni être vus par eux. Il est pourtant possible que quelques fenêtres soient opérées : elles pourraient être ouvertes au moment de l'élévation*<sup>56</sup> ». On y reconnaît une volonté de donner une sorte d'intimité à la communauté en empêchant les laïcs de suivre les déplacements des frères, mais aussi, le choix délibéré d'inclure les fidèles dans l'espace sacré. Le Concile ordonne donc la destruction des jubés. La volonté de l'Église est de faire participer visuellement les fidèles à la liturgie. Le texte met en avant une nouvelle division de l'espace et, dans son chapitre XII, intitulé *De choro*, propose au choix l'installation du chœur devant « à l'ancienne manière », ou derrière. Dans notre corpus, seule l'église des prêcheurs annéciens nous offre une visibilité sur la réception qu'en ont eue les mendiants. Le 15 septembre 1571, l'évêque Ange Justiniani choisit l'église des dominicains pour proclamer les décrets du concile... depuis le jubé<sup>57</sup>. Malgré tout, ce dernier restera en place jusqu'à la Révolution. Les dominicains estimaient sans doute que leur manière d'appréhender le bâtiment correspondait déjà aux exigences tridentines.

<sup>55</sup> Chédozeau 1998, 15.

<sup>56</sup> « Acta Capitulis generalis apud Treverim celebrati anno Domini MCCXLIX », *MOPH*, n°3, 47.

<sup>57</sup> Mercier 1878.

Le jubé délimite et structure les espaces, mais c'est également un élément à part entière dans la liturgie (circulations, autels, prédications). Chez les dominicains, Humbert de Romans explique quelques détails liturgiques. Retenons l'exemple de l'office de vêpres : les frères doivent sortir par le jubé et saluer la croix. D'autre part, le sommet de la clôture, relativement large, est appelé tribune (*pontile* en Italie). Accessible depuis le chœur par un escalier, il sert à l'installation d'un ambon d'où les frères chantent les leçons ou prêchent. A Paris, le jubé servit à Gérard de Frachet qui y donna de nombreuses lectures<sup>58</sup>. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une séparation, mais également aussi d'une plateforme surélevée destinée à la prière et à l'édification, réponse architecturale particulièrement utile à la liturgie et à l'apostolat des mendiants.

Enfin, mentionnons une dernière démarcation des espaces avec la présence d'emmarchements. Ceux-ci délimitent dans presque tous les cas le sanctuaire du chœur. Mais ce dernier présente lui aussi souvent un ou plusieurs degrés à sa jonction avec la nef. C'est le cas chez les dominicains d'Annecy, nous l'avons vu, où une marche positionnée en bordure orientale du jubé place le premier niveau de ce dernier dans la nef. A Coppet, la déclivité naturelle du terrain vers le lac Léman, donc vers l'est, a obligé les constructeurs à remblayer de façon beaucoup plus importante le chevet pour créer la surélévation du chœur et du sanctuaire<sup>59</sup>. A Cluses, chez les franciscain, le cas est un peu particulier. La nef accuse une pente importante de 2%, du nord vers le sud. Celle-ci est rattrapée à la jonction avec le chœur par un emmarchement simple plaçant tout de même le chevet 50 cm plus bas que l'entrée, mais sur un plan plat. Au final, l'unique marche associée à la pente de la nef participe à la démarcation visuelle très nette entre cette dernière et le chœur.

---

<sup>58</sup> Volti 2003, 131.

<sup>59</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 54.

*Ouvertures du chœur*

Lorsque le chœur est compris dans le chevet, il bénéficie, a priori, d'un éclairage abondant grâce à la présence de grandes baies gothique à arcs brisés. Néanmoins, ces dernières n'étaient pas ménagées dans toutes les élévations des travées du chœur. La présence du couvent et du clocher (souvent édifiés du même côté) épaulés contre l'édifice empêchait la mise en place de ces ouvertures. Ainsi, tout le mur septentrional de l'église dominicaine de Coppet est aveugle. A Annecy, seule une des deux travées nord est éclairée grâce à l'existence, sous l'église du canal Saint-Dominique sur lequel aucune construction n'a été entreprise. L'orientation des édifices joue également un rôle non négligeable dans l'éclairage du chœur. Ainsi, à Thonon, chez les dominicains d'Annecy et de Genève, il reçoit le soleil en matinée. C'est aussi le cas à Cluses, bien que la baie accuse des dimensions beaucoup plus réduites. D'autres édifices présentent un chœur beaucoup plus sombre. Dans l'église des augustins de Seyssel, cet espace est épaulé au sud par les bâtiments conventuels et au nord par le clocher. L'éclairage provient donc des baies de l'abside. Il en est de même chez les franciscains annéciens, bien que cette dernière soit orientée plein nord. Des baies existent bien en partie haute du vaisseau central, mais celui-ci présente une élévation de 17,30 mètres et les fenêtres ne se développent que sur les cinq derniers mètres ne permettant un éclairage qu'en hauteur.

Outre les grandes baies, le chœur des dominicains d'Annecy est percé de trois autres petites fenêtres destinées à apporter un éclairage de second-jour à la tour d'escalier accolée au nord de la seconde travée. Chacune s'ouvre dans une révolution de l'escalier, entre deux étages actuels. L'analyse des parements a démontré qu'elles ont toutes été ménagées dans un second temps. La baie supérieure n'est pas alignée avec les autres et accuse des dimensions moindres. Ces données laissent avancer que leur installation intervient après la mise en place du voûtement d'ogive ce qui donne de précieuses indications au sujet des circulations entre chœur et dortoir, nous y reviendrons.

Le chœur dispose également d'accès privilégiés depuis le couvent. C'est effectivement ce qui est repéré à Cluses, à Coppet et chez les dominicains d'Annecy.

L'organisation est similaire dans ces deux dernières villes : la porte d'accès au chœur répond à celle du sanctuaire, chacune s'ouvrant de part et d'autre de la retombée des ogives séparant les deux espaces. A Annecy, cet état de fait est en usage jusqu'à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle lorsque l'implantation de la tour d'escalier derrière la porte du chœur oblige les dominicains à condamner celle-ci et à en ouvrir une seconde plus à l'ouest. Les deux portes sont actuellement de nouveau en fonctionnement après que la partie basse de l'escalier a été déposée et remplacée par un imposant arc de soutènement en calcaire, sans doute à la Révolution. A Coppet, il semble que l'accès à cette porte s'effectuait derrière les stalles, ces dernières étant donc légèrement avancées par rapport au gouttereau<sup>60</sup>. Par ailleurs, l'opération archéologique de 1973 a mis en évidence l'existence de deux portes donnant accès à la plateforme du jubé directement depuis le premier étage du couvent. Elles se situent donc au nord et en hauteur, de part et d'autre des retombées de voûtes séparant la troisième et la quatrième travée<sup>61</sup>. Chez les franciscains clusiens, à la porte ouvrant du couvent sur le chœur répondait une autre ménagée à l'ouest, dans le mur opposé. Particularité étonnante puisqu'elle permettait un accès direct au chœur depuis l'extérieur de l'enceinte, et plus particulièrement depuis la rue. Cette seconde porte présente une ébrasure prononcée en direction de la nef et semble donc avoir été construite alors que cette dernière était déjà élevée.

Dans l'église des franciscains annéciens, la présence du bas-côté occidental ne permet pas un accès direct du couvent au chœur. Pourtant un passage différencié devait être envisagé pour les frères. Deux portes ont donc été ménagées dans les murs de clôture de chœur latéraux (Doc. 52). D'une largeur de 70cm, elles disposaient de menuiseries permettant d'isoler totalement les religieux pendant les offices.

---

<sup>60</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 70.

<sup>61</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 68.



Doc. 52 - Annecy (franciscain) - Porte d'accès au choeur depuis le bas-côté occidental

Le choeur est donc un espace délimité, fondamentalement différencié du sanctuaire et de la nef. Avec le sanctuaire, il constitue l'*ecclesium fratrum* qui revêt une sacralité dont l'*ecclesia laicorum* est dénuée. Les dimensions de ces deux espaces semblent devoir être identiques. Pour les édifices encore en élévation de notre corpus, cette configuration est totalement respectée, avec une nef aussi longue que le duo choeur/sanctuaire, et elle symbolise, comme l'avance Panayota Volti, « l'équilibre fondamental entre liturgie et apostolat<sup>62</sup> », deux notions essentielles dans la vie des mendiants. Ainsi, lorsque le chevet n'était pas assez grand pour accueillir sanctuaire et choeur, les bâtisseurs n'ont pas hésité à faire avancer ce dernier dans la nef, comme chez les dominicains de Coppet et les franciscains d'Annecy.

### II. 3. c. La nef

La nef s'inscrit dans le prolongement du sanctuaire et du choeur. Lorsqu'elle accuse la même largeur que ces derniers, ce qui est de mise dans la très grande majorité des cas, elle constitue donc le troisième espace d'un vaisseau central unifié architecturalement. La seule exception de notre corpus est la nef des franciscains de

<sup>62</sup> Volti 2003, 122.



Cluses. Celle-ci est en effet plus large de quatre mètres que le chevet et crée un épaulement que l'on ne retrouve pas ailleurs dans le vaisseau central. En effet, l'épaulement constatable dans les plans des autres églises est dû à la présence des bas-côtés, et non à la nef en elle-même. Dans la plupart des cas donc, elle adopte un plan longitudinal et, nous l'avons évoqué, une longueur similaire à celles cumulées du sanctuaire et du chevet. Au final, la nef des églises mendiantes du corpus prend la forme d'une grande halle dont la simplicité s'inscrit parfaitement dans la tradition mendiante. Sa vocation initiale est d'accueillir les dévotions laïques, mais, rapidement, elle devient elle lieu de rassemblement, de discussions, de ventes. Cette effervescence allait à l'encontre du calme habituellement associé aux lieux de culte. Les observances mendiantes tenteront avec plus ou moins de succès d'y remédier, comme la Réforme de Hollande chez les dominicains qui interdisait les « promenades dans l'église<sup>63</sup> ».

### *Elévations et ouvertures*

Les élévations présentent un parti très simple avec seulement un ou deux étages, celui des grandes arcades ouvrant sur les chapelles latérales, et celui des fenêtres hautes lorsque celles-ci ont été ménagées. C'est le cas chez les franciscains d'Annecy et chez les dominicains de Coppet. La hauteur très élevée de ces ouvertures limitait l'apport en éclairage des nefs qui devaient être relativement sombres. Sans doute l'opposition avec le sanctuaire très éclairé apportait-elle un jeu de lumière recherché pour mieux édifier laïcs et religieux. A Coppet, l'ombre était d'autant plus présente que le gouttereau nord sur lequel s'épaulait le couvent était aveugle. De même, chez les dominicains d'Annecy, aucun éclairage latéral direct ne venait illuminer la nef. Seuls la rosace du front occidental et un second-jour offert par les fenêtres des bas-côtés apportaient un peu de lumière à cet espace. Le voûtement d'ogives à nervures prismatiques, courant dans la région, renforçait l'impression d'obscurité. A Cluses en revanche, et bien que la nef ne dispose que de deux petites fenêtres près du chœur et un triplet à l'entrée, le voûtement en berceau permettait une diffusion plus nette de la lumière. A Coppet et à Annecy, les

---

<sup>63</sup> De Meyer 1947, CIX.

trois nefs des églises encore en élévation présentent toutes des voûtements d'ogives. Les prescriptions initiales les réservant au sanctuaire sont depuis longtemps oubliées. Les voûtes deviennent un moyen de perpétuer le souvenir des donateurs qui placent leurs armes sur ces structures (Doc. 53). Ainsi, on peut encore voir aujourd'hui les écussons de Jean Magnin de Cruseilles aux clés et aux retombées de voûtes de l'ancienne dominicaine d'Annecy. Il s'agit de petits panneaux de bois en forme d'écu et colorés. Dans la même ville, chez les franciscains, les armes de Pierre de Lambert sont plus discrètes mais beaucoup plus travaillées, taillées directement dans la pierre aux clés des arcades ouvrant sur les bas-côté et sur les culs-de-lampe des voûtes.



Doc. 53 - A gauche : Annecy (dominicain) - Armes de Jean Magnin; à droite : Annecy (franciscain) - Armes de Pierre de Lambert

Notons que les imposantes tribunes présentes à l'entrée des établissements encore en élévation sont postérieures au départ des mendiants. A Annecy, dans l'ancienne église des franciscains, elles masquent même les chapelles latérales. La tribune de Cluses, retirée lors des grands travaux de restauration entrepris par Maurice Novarina au XXe siècle pourrait avoir été bâtie par les franciscains, mais nous n'en avons pas trouvé de traces.

### *Les chapelles de la nef*

La nef était l'espace dévolu aux dévotions populaires. Dès lors, elle accueillait un certain nombre de chapelles. Celles-ci n'étaient pas, comme on pourrait l'entendre, des

espaces construits différenciés, mais elles prenaient la forme de simples autels ou même de représentations devant lesquels les laïques venaient déposer leurs prières et accomplir leurs rites de piété. Le temps a fait plonger dans l'oubli les différentes appellations de ces chapelles, et même parfois leur localisation précise, mais les recherches archivistiques permettent de rappeler le souvenir de certaines d'entre elles. Ainsi, au XIXe siècle, le chanoine Mercier a eu accès aux registres mortuaires de Saint-Maurice, pour les dominicains d'Annecy<sup>64</sup>. Au premier pilier de la nef, à gauche, s'élevait l'autel de saint Joseph et de sainte Anne. Les artisans du bois y accomplissaient leurs dévotions : à saint Joseph le 19 mars pour les charpentiers, et à sainte Anne le 26 juillet pour les menuisiers. Un autel de sainte Rose se trouvait au premier pilier à droite. Le culte de la tertiaire dominicaine s'est développé tardivement, au XVIIe siècle. En revanche, l'autel était surmonté d'un tableau représentant les quatre couronnés. Ces hommes étaient des tailleurs de pierres, persécutés et martyrisés au IIIe siècle sous Dioclétien<sup>65</sup>. Dans l'église dominicaine, la représentation accueillait les rituels de la confrérie des maçons et des plâtriers. Crépin et Crépinien, deux frères torturés au IIe siècle et patrons des cordonniers, avaient un autel contre le deuxième pilier gauche de la nef. La fête de la confrérie avait lieu le 25 octobre. Enfin, sans qu'on en connaisse sa localisation exacte, un autel à saint Jacques le Majeur s'élevait dans la nef pour les dévotions, le 25 juillet, de la confrérie des chapeliers. Deux autres chapelles s'élevaient aux places d'honneur, sous le jubé : à gauche, celle du Rosaire, et à droite celle de saint Pierre martyr (Doc. 54). Elles accueillait deux confréries aux origines dominicaines. Celle du Rosaire aurait même été instituée par saint Dominique lui-même. Les deux chapelles encadraient l'accès central au chœur des dominicains. Sans doute voûtées, elles étaient richement décorées et bénéficiaient d'un éclairage important grâce à la présence, dans chaque gouttereau, d'imposantes fenêtres aujourd'hui bouchées. Le plan de l'église des franciscains annéciens, non daté et conservé aux Archives d'Etat de Turin, figure également deux autels sous le jubé, de part et d'autre d'un accès central au chœur<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> Mercier 1878, 150-151.

<sup>65</sup> Du Colombier 1952, 512.

<sup>66</sup> A.E.T., Inventaire 87 *Materie Ecclesiastiche*, paquet 7 *Regolari di là dai monti*, Mineurs Annecy, n°1.



Doc. 54 - Annecy (dominicains) - A gauche : Gouttereau nord du chœur, parement intérieur, fenêtre bouchée de la chapelle du Rosaire et fondations du jubé; A droite : Gouttereau sud du chœur, parement extérieur, fenêtre bouchée de la chapelle de saint Pierre martyr.

Mentionnons une autre dévotion courante dans les églises dominicaines, celle à saint Christophe. Son histoire légendaire a été comptée par Jacques de Voragine, un dominicain, dans sa *Légende Dorée* écrite au XIII<sup>e</sup> siècle. Christophe, un géant du pays de Canaan, aurait porté l'Enfant-Jésus à travers un fleuve et donc, métaphoriquement, porté le poids du monde sur ses épaules. On l'invoque contre la *male mort*, la mort subite, mais également contre la peste et autres maladies. Plus sujets que tous autres à ces maux, les voyageurs en firent rapidement leur saint-patron. Avec les cols à traverser et un climat contraignant, les Alpes devinrent vite un foyer de développement pour le culte de ce saint. La première confrérie du Porte-Christ est attestée dès 1386 à Arlberg, dans le Tyrol, et se répand très rapidement dans la région et au-delà<sup>67</sup>. Il n'est donc pas étonnant de trouver la représentation du saint dans les églises dominicaines de notre corpus. A Genève, il s'agit d'une statue imposante appelée « le grand saint christoble »<sup>68</sup>. Elle était appuyée contre l'un des piliers de la nef. Cette statue fut déplacée en 1535 dans le quartier de Saint-Gervais, mais on perd rapidement sa trace et elle a aujourd'hui disparu. Chez les dominicains d'Annecy, saint Christophe était également représenté par une

<sup>67</sup> Rigaux 1996, 247.

<sup>68</sup> Blondel 1919, 37.

« colossale » statue en noyer installée dans la nef, sans doute près du jubé<sup>69</sup>. Celle-ci a été brûlée à la Révolution<sup>70</sup>.

### *Autres éléments mobilier de la nef*

Outre les autels, représentations saintes et autres sépultures monumentales, la nef accueillait également quelques éléments mobiliers tout à fait nécessaire au bon déroulement de la liturgie. A l'entrée de l'église prenait ainsi place le bénitier. Il s'agit d'une vasque accueillant de l'eau bénite. Chaque fidèle entrant dans l'église doit y plonger la main et réaliser un signe de croix. Cette eau bénite est un sacramental. Sans être à proprement parler un sacrement, elle revêt une dimension spirituelle importante puisqu'elle rappelle aux fidèles leur propre baptême et la confiance qu'ils ont mise en Dieu. Il n'est donc pas anodin, en ce début de XVI<sup>e</sup> siècle friand d'édification des laïcs, de retrouver d'imposants bénitiers, même chez les mendiants. Deux d'entre eux sont ainsi conservés pour notre corpus, chez les franciscains de Cluses et d'Annecy (Doc. 55). Le premier est sans aucun doute le plus intéressant. Il aurait été « ciselé comme une orfèvrerie vers 1520<sup>71</sup> », sans doute par un cordelier. Il a été classé au titre d'objet par les Monuments historiques en 1904<sup>72</sup>. L'oeuvre, monumentale, était située juste à l'entrée, à droite de l'allée centrale. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les bâtisseurs préféraient inclure les bénitiers dans les structures<sup>73</sup>. C'est effectivement le cas à Coppet, dans le parement intérieur de la façade. Il s'agissait là sans doute d'une rémanence de l'ancien hôpital de la ville dont certaines des structures ont été utilisées pour la construction de l'édifice mendiant<sup>74</sup>. Le bénitier de Cluses semble lui s'inscrire dans son temps, à un moment où cet élément retrouvait une place centrale et individualisée. Par ailleurs, la nef en elle-même qui présentait un profil de halle, avait sans doute aussi contraint les franciscains à

<sup>69</sup> Mercier 1878, 150.

<sup>70</sup> Carcel 2011, 11.

<sup>71</sup> Baud, Mariotte, Guerrier 1980, 235.

<sup>72</sup> Patrimoine mobilier (Palissy), notice n°PM74000147.

<sup>73</sup> Viollet-le-Duc 1854-1868, 200.

<sup>74</sup> Eggenberger, Granjean 1996, 57.

l'installation d'un bénitier isolé des murs. C'était également le cas chez les cordeliers annéciens, bien que l'ouvrage soit beaucoup moins important et ne présente qu'une simple vasque en amande. Toujours dans l'église actuellement, devant le premier pilier droit de la nef, il est difficile d'affirmer qu'il s'agisse de son emplacement initial, bien que ce soit fort probable. Peu avant le départ des franciscains, une sépulture monumentale a été édifée près de ce bénitier. C'était celle de l'évêque Jean-Pierre Biord, décédé en 1785<sup>75</sup>. Il est possible que l'emplacement ait été choisi grâce à la proximité immédiate du bénitier, zone incontournable pour toute personne entrant dans l'édifice et, dès lors, sans doute prisée pour honorer la mémoire du défunt.



Doc. 55 - Cluses (franciscain) - Bénitier XVIe siècle ; Annecy (franciscain) - Bénitier

Les mendiants, et particulièrement les dominicains, ont contribué à l'essor de la prédication. Les prêches avaient habituellement lieu depuis le jubé. Le concile de Trente ordonnant la destruction de ces derniers, les chaires en bois, accolées à un pilier de la nef, se multiplient aux XVIe et XVIIe siècles. Qu'en est-il pour notre corpus ? Seule une chaire construite du temps des cordeliers à Annecy nous est parvenue (Doc. 56). Pour autant, il n'est pas certain que ces religieux en soient à l'origine. Celle-ci est en effet richement décorée avec, notamment, un panneau représentant un miracle relatif à l'évêque François de Sales. Le 24 mars 1606, alors qu'il prêchait le Carême à Chambéry,

<sup>75</sup> Poncet 1876, 43.

le crucifix de la tribune projeta des rayons sur le prélat. Peut-on alors attribuer l'ouvrage aux chanoines cathédraux qui partageaient l'église avec les franciscains ? Cette dernière ne disposant pas de jubé, il est fort probable néanmoins que les deux groupes de religieux se servaient de la chaire. D'autre part, l'entrée du caveau des cordeliers était située juste aux pieds de cette dernière, élément polarisant couramment les inhumations<sup>76</sup>. La trace d'une chaire a également été trouvée chez les franciscains genevois. Le 1<sup>er</sup> mars 1534, Farel, l'un des grands chantres de la Réforme protestante, pénètre dans l'église des cordeliers. Il détruit le christ surmontant la chaire avant de monter à celle-ci pour prêcher<sup>77</sup>. La présence de cette chaire, totalement franciscaine, prouve-t-elle l'absence de jubé ? Nous ne disposons effectivement d'aucun élément prouvant la présence de jubé dans les églises des cordeliers de notre corpus, exceptée dans celle, tardive, des mineurs annéciens. Celles des dominicains de Coppet et d'Annecy en gardent le souvenir, et c'est bien depuis ces tribunes qu'avaient lieu les prêches. C'est d'ailleurs depuis le jubé annécien qu'est proclamé le concile de Trente le 15 septembre 1571<sup>78</sup>. Pour autant, l'ouvrage ne sera détruit qu'à la Révolution. La chaire que l'on peut encore voir de nos jours dans l'église a été achetée le 21 août 1716 aux sculpteurs Jachetti de la vallée d'Aoste par les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Liesse<sup>79</sup>. Elle a été déplacée dans l'ancienne église des dominicains lorsque celle-ci est devenue paroissiale en 1804.



Doc. 56 - Annecy (franciscain) - Détail chaire à prêcher, saint François de Sales

<sup>76</sup> Poncet 1876, 46.

<sup>77</sup> Gonthier 1904, 237.

<sup>78</sup> Mercier 1878, 147.

<sup>79</sup> Carcel 2011, 47.

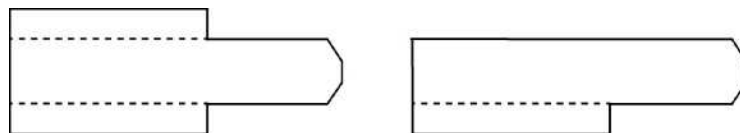
## II. 4. Les autres espaces de l'église

### II. 4. a. Les chapelles latérales et bas-côtés

Les églises mendiante, dans leur conception initiale, présentent comme nous l'avons vu un parti longitudinal strict avec un vaisseau tripartitionné entre le sanctuaire, le choeur et la nef. Pourtant, dans l'ancien diocèse de Genève, leurs plans peuvent évoluer au fil du temps avec l'adjonction, progressive ou pas, de chapelles latérales. A terme, l'accumulation de celles-ci finit par former de réels bas-côtés.

#### *Plans et élévations*

Dans la plupart des cas de notre corpus, les plans sont globalement similaires et présentent un vaisseau central accosté d'un ou de deux bas-côtés formant épaulement au niveau du chevet. Rares sont les chapelles édifiées sur les flancs du choeur ou du sanctuaire. Ces dernières relevant des dévotions populaires, la distinction architecturale entre l'*ecclesium fratrum* et l'*ecclesia laicorum* est donc préservée et accentuée lorsque le chevet est laissé libre de toute construction complémentaire. Des exceptions viennent bien entendu contredire la règle comme la chapelle des seigneurs de Ternier édifiée, sans que l'on ne dispose de plus de détails, au sud du choeur chez les dominicains de Genève<sup>80</sup>.



Doc. 57 - Plan des bas-côtés le plus courant dans les églises mendiante de l'ancien diocèse de Genève

<sup>80</sup> Blondel 1919, 38.

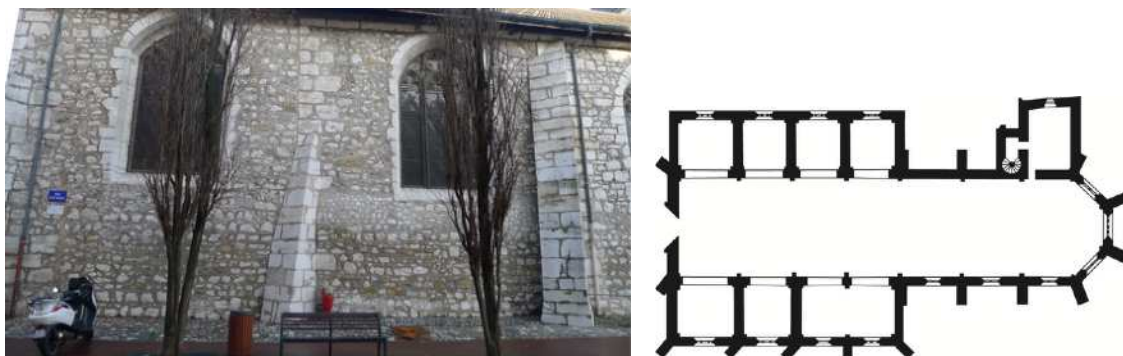


Les mendiants bâtissent donc des églises à vaisseau unique sur lequel viennent se greffer de nouveaux corps de bâtiments au fur et à mesure des fondations. L'implantation de ces derniers est caractérisée par une contrainte architecturale due à la présence des contreforts épaulant les gouttereaux de la nef et déterminant les dimensions des nouvelles chapelles. Les contreforts de ces dernières peuvent d'ailleurs être les témoins de la chronologie de construction. Le bas-côté sud de l'ancienne église dominicaine d'Annecy en est le parfait exemple. La première chapelle est édifiée près de soixante ans après la construction de l'édifice. Longue de deux travées, elle présente de puissants contreforts d'angles supportant les poussées exercées par le voûtement d'ogives. Ses murs de refend, perpendiculaires à la nef, sont édifiés dans le prolongement des contreforts de cette dernière sur lesquels ils prennent appui (Doc. 58). C'est également le cas chez les dominicains de Coppet<sup>81</sup>. Quelques années plus tard, la corporation des tailleurs offre une seconde chapelle. Celle-ci s'épaulé entre le mur occidental de la précédente et le gouttereau sud de la nef. Enfin, la dernière chapelle de ce bas-côté est offerte par la famille Lambert à la toute fin du XVe siècle. La mise en oeuvre de son mur sud a englobé une partie du contrefort d'angle de la chapelle des tailleurs (Doc. 59).



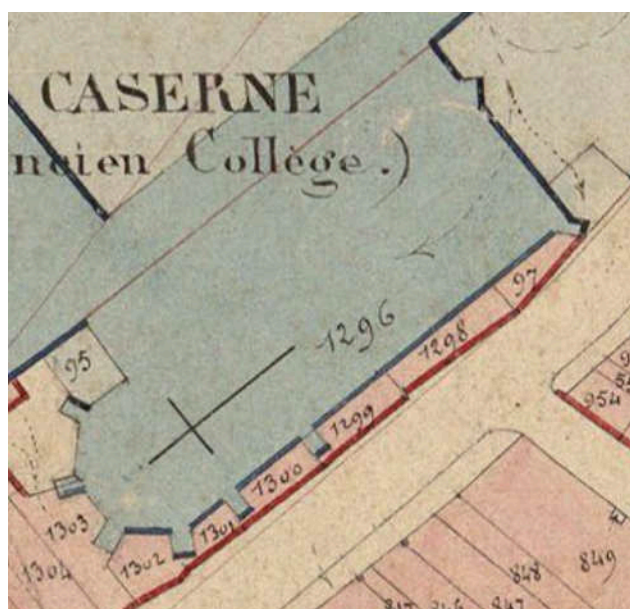
Doc. 58 - Annecy (dominicain) - Bas-côté sud. Mur de la chapelle édifié dans le prolongement du contrefort de la nef.

<sup>81</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 60.



Doc. 59 - Annecy (dominicain) - Bas-côté sud, adjonction progressive de chapelles. De droite à gauche, chronologiquement : chapelles des Luxembourg-Martigues, des tailleurs, et des Lambert.

L'intégration des contreforts d'angles dans la mise en œuvre des murs des nouvelles chapelles était assez courante. Cette méthode est également constatée sur les façades des nefs. Elle démontre, encore une fois, que le parti architectural initial des mendiants était bien un long vaisseau unique. C'est le cas chez les dominicains d'Annecy mais également sans doute chez les augustins de Thonon (Doc. 60). L'église de ces derniers a depuis longtemps disparu, mais un plan de 1873 figure les contreforts d'angles en façade de la nef. Au nord, il semble bien noyé dans les maçonneries d'une chapelle latérale et démontre la construction plus tardive de celle-ci.



Doc. 60 - Thonon (augustin) - Cadastre français (A.D.H.S., 3 P 3/8651 : Feuille n°2.)

Une fois les chapelles latérales édifiées, elles prennent le rôle des contreforts et contrebalancent les poussées des couvrements et couvertures du vaisseau central. Nous

l'avons vu, dans un premier temps seul le sanctuaire était voûté. Rapidement néanmoins, les voûtes ont remplacé les charpentes dans l'ensemble des églises. La question se pose donc de savoir si les voûtements ont été rendus possibles par la présence préalable des bas-côtés, ou si les chapelles devenaient, après installation du nouveau couverture, une nécessité architectonique. Une réponse claire est délicate à envisager pour notre corpus. Dans les anciennes églises des dominicains de Coppet et des franciscains d'Annecy, le vaisseau central, les chapelles et le voûtement sont construits de manière concomitante, à l'exception de la chapelle occidentale de Coppet qui, elle, était une construction antérieure réutilisée dans le nouvel édifice<sup>82</sup>. A Cluses, le choix d'une voûte en berceau soutenue par d'imposants doubleaux ne motivait pas la présence de chapelles latérales. En revanche, chez les dominicains d'Annecy, les bas-côtés semblent avoir joué un rôle primordial. En effet, alors que le profil de la nef est demeuré droit grâce au contrebutement exercé par ces derniers, celui du chevet, accosté uniquement par le clocher au nord, accuse une déformation importante vers le sud (Doc. 61). Dans cette partie de l'église, le gouttereau méridional a difficilement supporté les poids du voûtement.



Doc. 61 - Annecy (dominicain) - Déformation du mur sud du choeur sous le poids du voûtement

Les chapelles étaient isolées de la nef et séparées les unes des autres par des murs de refend comme chez les dominicains d'Annecy, ou par des grilles comme chez ceux de Genève<sup>83</sup> (Doc. 62). Lors de l'adjonction successive de nouveaux corps de bâtiments, les

<sup>82</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 61.

<sup>83</sup> Blondel 1918, 37.

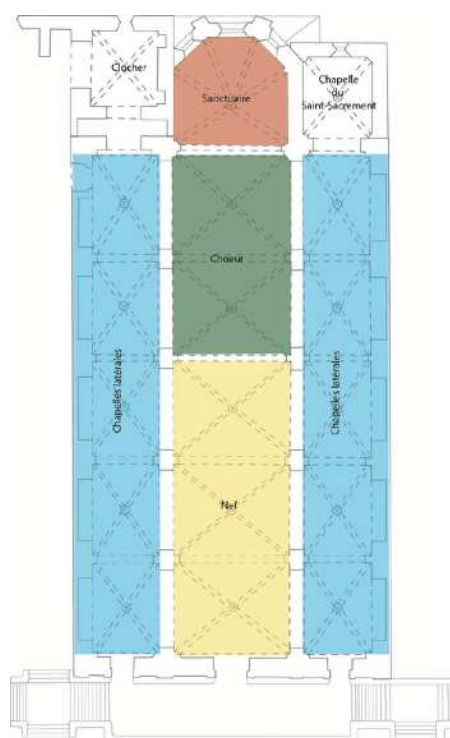
élévations latérales des précédents n'étaient pas détruites et, de gouttereaux latéraux, devenaient murs de refend. Chez les prêcheurs annéciens, les murs séparant les chapelles sont encore représentés sur les plans de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils ne sont détruits qu'après le départ des dominicains, en 1841, par le curé Buttet souhaitant donner plus de lumière dans la nef. Ces murs sont aujourd'hui remplacés par de puissants et larges doubleaux transformant le bas-côté en véritable vaisseau et non plus en une succession de corps de bâtiments. A Coppet, dans l'église des dominicains, les murs sont toujours en place. Néanmoins, des portes y sont ménagées et permettent des circulations entre les chapelles.



Doc. 62 - A gauche : Annecy (dominicain), murs de refend séparant les chapelles. A droite : Coppet (dominicain) - Mur oriental de la première chapelle. Circulation entre les chapelles (Eggenberger, Grandjean 1996)

Evidemment, quelques exceptions peuvent être relevées. Nous l'avons vu, l'église des franciscains annéciens tient une place à part dans le corpus du fait, très tôt après l'arrivée des mendiants, de l'accueil des chapitres cathédraux et des Macchabées de Genève. Les partis pris architecturaux dans l'ensemble conventuel ne peuvent donc être totalement attribués à la volonté seule des cordeliers. Pour autant, l'église présente une uniformité certaine qui, malgré quelques modifications mineures, atteste d'un seul grand chantier de construction à mettre au crédit des franciscains. Les bas-côtés accusent une symétrie parfaite et s'élèvent de part et d'autre du vaisseau central, de la façade jusqu'au chevet. Ainsi, la nef, le chœur et le sanctuaire sont accostés par des chapelles. Ces dernières s'ouvrent par de grandes arcades sur la nef et sont séparées par d'imposants

doubleaux. Elles étaient matériellement isolées les unes des autres, et de la nef, par des grilles en métal<sup>84</sup>. Ces dernières ne devaient sans doute pas se développer sur toute la largeur des travées afin de laisser le passage libre le long des murs de clôture du chœur. Chacune présentait une organisation identique avec une imposante niche ménagée dans les parements intérieurs des élévations de l'église. Les autels prenaient place dans ces niches. Les deux chapelles épaulant le chevet s'en distinguaient nettement par la présence des gouttereaux de celui-ci et par leur longueur légèrement plus grande que les autres. Seule la chapelle occidentale disposait d'un accès direct au sanctuaire. A l'est, on entrait dans la chapelle du Saint-Sacrement depuis le sud<sup>85</sup>. Construite *a posteriori*, elle est sans aucun doute à mettre au crédit des chanoines cathédraux de Genève et ne relève donc pas d'un parti pris architectural franciscain.



Doc. 63 - Annecy (franciscains et chanoines cathédraux) - Plan de l'église

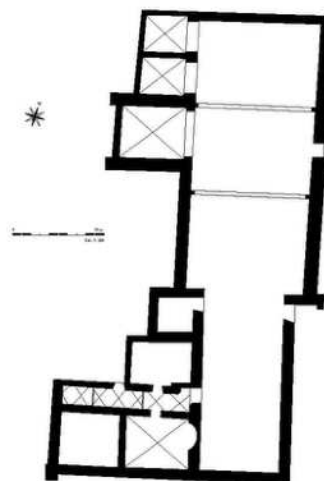
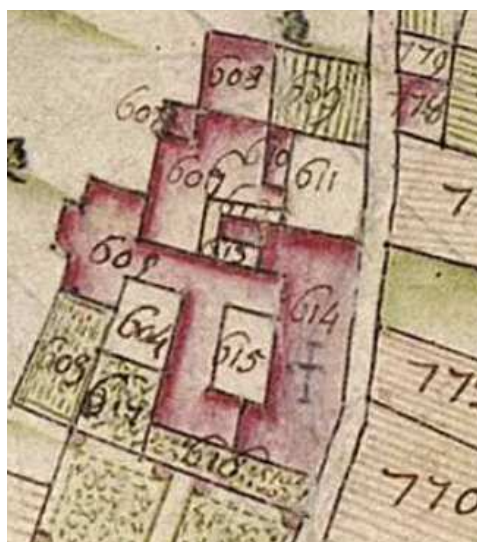
A Cluses, dans l'ancienne église des franciscains, deux chapelles latérales ont été adjointes quelques années après la fondation, contre le gouttereau occidental de la nef (Doc. 64). De style gothique avec des ogives aux nervures prismatiques, elles dateraient

<sup>84</sup> Rebord 1923, 74.

<sup>85</sup> Poncet 1876, 34.



de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle. C'est la chapelle sud qui a été édifiée en premier. Elle présente un plan presque carré. La seconde s'épaula au nord de la première et contre le gouttereau de la nef. Elle comprend deux travées, beaucoup moins larges. De grandes arcades ouvrent aujourd'hui ces chapelles sur la nef. Ce n'était sans doute pas le cas autrefois. Ces corps de bâtiments, de différentes dimensions, ne présentent pas d'éléments les unifiant dans un ensemble commun. Dès lors, le terme de bas-côté n'est pas approprié pour l'église de Cluses. Par ailleurs, la chapelle méridionale a subi de nombreux remaniements. Le plus important est sans doute son utilisation dans un état compris entre le XVIIe et le XVIIIe siècle comme départ de l'aile nord du cloître. Elle a depuis retrouvé son affectation de chapelle.



Doc. 64 - Cluses (franciscains) - Mapped Sarde and current plan

### *Founders*

The memory of the founders of the different lateral chapels is preserved in some scattered archives, but mainly in the decoration itself of these chapels. The donor wanted in effect that his memory be perpetuated well beyond his death. It is not therefore rare, in the buildings still in elevation today, to observe the arms of the families and corporations that contributed to the foundation of the chapels. Inversely, mentions leave to suppose that some of them could have been

construites par les mendiants eux-mêmes, puis offertes, vendues ou attribuées postérieurement à des bienfaiteurs du couvent. Ainsi, chez les franciscains de Cluses, la chapelle méridionale édifiée contre le gouttereau occidental à la fin du XVe siècle est « acquise » par la famille de Riddes au XVIIe siècle<sup>86</sup>. Cette acquisition signifie la prise en charge financière par cette maison de l'entretien et des services de cette chapelle, sans doute pour la constituer en chapelle funéraire familiale. Les armes des Riddes sont peintes sur la clé-de-voûte (Doc. 65). Néanmoins, les ogives relèvent stylistiquement du gothique tardif et semblent donc antérieures à cette transaction. La clé a donc certainement été repeinte.



Doc. 65 - Cluses (franciscain) - Clé-de-voûte de la chapelle dite « de Riddes »

Les archives d'Etat de Turin gardent la trace de deux autres attributions de chapelles après leur construction, chez les mineurs et les dominicains de Genève. Le 2 août 1351, le gardien des premiers signe la donation « à *Mahaud de Bologne épouse du Comte Amé III de Genève d'une chapelle sous l'invocation de la Sainte Vierge qui est dans leur église avec une messe quotidienne perpétuelle en récompense des bienfaits qu'ils ont reçu de la dite Mahaud*<sup>87</sup> ». Les prêcheurs suivront l'exemple des franciscains deux ans plus tard, le 9 avril 1353 : « *donation faite par le prieur et les pères dominicains de Genève à Mahaud de Bologne épouse d'Amé III comte dudit Genève d'une chapelle*

<sup>86</sup> Lavorel 1888, 231-232.

<sup>87</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

*sous l'invocation des saints Dominique et Pierre martyr existant dans leur église avec une messe quotidienne perpétuelle en récompense des services que ladite Mahaud a rendu à leur couvent, avec l'approbation de cette donation par le père provincial<sup>88</sup> ». Ces exemples posent la question de la finalité de ces donations et des modalités de leur application. Outre les motivations spirituelles, les mendiants supportaient-ils la charge financière de ces chapelles et des messes qu'ils y célébraient ? Ou bien trouvaient-ils dans ces legs un moyen de réaliser quelques économies en transférant les coûts d'entretien aux récipiendaires des dons ?*

Dans la plupart des cas, la fondation d'une chapelle était liée à sa construction. Le ou les donateurs offraient les fonds nécessaires à l'édification d'un nouveau corps de bâtiment le long de la nef. Les fondateurs étaient d'importantes familles, de riches prélats ou des corporations, désireux de perpétuer leur mémoire. Ainsi, entre 1457 et 1460, Anne de Chypre, femme du duc Louis de Savoie, fonde la chapelle Notre-Dame de Bethléem près de la porte d'entrée chez les cordeliers genevois<sup>89</sup>. L'espace semble avoir été décoré avec beaucoup de faste puisque Jeanne de Jussie, au XVI<sup>e</sup> siècle, évoque l'imposante statue de Notre-Dame qui l'ornementait et la décrit en ces termes : elle « *estoit grande et excellemment belle et riche, entaillée en pierre d'albâtre*<sup>90</sup> ». Anne de Chypre serait aussi à l'origine de la chapelle Sainte-Anne au couvent dominicain de Chambéry, et de l'installation des franciscains observants de Nice et Turin, rappel de l'implication toute particulière qu'a eu la Maison de Savoie dans l'implantation mendicante de la région. A Cluses, chez les franciscains, au nord de la chapelle postérieurement attribuée aux Riddes, c'est le noble André de Chignin qui, au XV<sup>e</sup> siècle, donne les fonds nécessaires à l'édification et à la fondation de la chapelle Saint-Bonaventure<sup>91</sup>. Notons enfin le cas particulier du couvent dominicain de Coppet. Trois chapelles flanquent le gouttereau sud de la nef<sup>92</sup>. La première, à l'ouest, est la survivance d'un bâtiment préalable, sans doute la

<sup>88</sup> A.E.T., Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 5 « *Regolari di là dai monti* ». ; Blondel, 1919, 38.

<sup>89</sup> Deonna 1942, 147.

<sup>90</sup> Gonthier 1904, 236.

<sup>91</sup> Lavorel 1888, 223.

<sup>92</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 63.



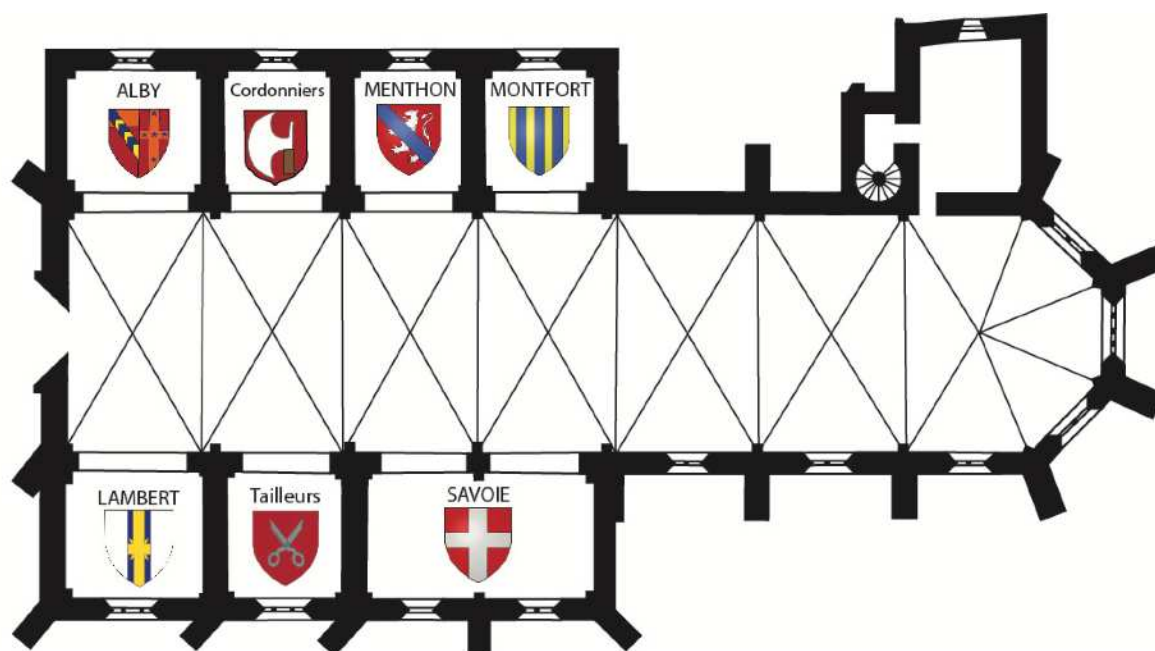
chapelle de l'ancien hôpital dont elle reprend le vocable du Saint-Esprit. Elle était placée directement sous la juridiction de la ville et de l'évêque. Les deux autres chapelles appartenaient aux seigneurs de Coppet, fondateurs et bienfaiteurs de l'établissement.

*Construction successive des chapelles : l'exemple des dominicains annéciens*

L'église des prêcheurs annéciens garde son plan longitudinal simple pendant plus de cinquante ans avant que la construction d'une première chapelle ne vienne le modifier. La reprise des travaux est à mettre au crédit de l'aristocratie de naissance. Le couple comtal s'intéresse en effet particulièrement aux communautés mendiantes du diocèse. Janus de Savoie, comte du Genevois et baron du Faucigny, ainsi que son épouse Hélène de Luxembourg, veulent faire du comté une province modèle. Troisième enfant du duc Louis et de la duchesse Anne de Chypre, Janus est apanagé le 27 septembre 1463 par lettres patentes. Après avoir confirmé les privilèges d'un certain nombre de monastères et couvents de sa province et participé à l'établissement des cordeliers à Cluses, il fixe son attention sur Annecy et particulièrement sur les dominicains. Par acte solennel daté du 23 mai 1478, les époux érigent une chapelle de deux travées épaulée au sud de l'église des prêcheurs, sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Michel. Cette dernière est en réalité légèrement antérieure à cet acte. Le jour de la signature, on décrit la chapelle comme étant « construite et érigée depuis peu<sup>93</sup> ». Hélène y est inhumée en 1488, suivie par Janus en 1491. Par son testament du 17 décembre 1526, leur fille Louise, épouse en secondes nocces de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, émet le souhait d'être enterrée « dans l'église du couvent de Saint-Dominique, au tombeau de ses parents<sup>94</sup> ». La chapelle familiale prend ainsi une vocation funéraire et devient le lieu de sépulture privilégié des Luxembourg-Martigues. Le souvenir de cette maison est encore présent dans les écussons portant leurs armes aux retombées et aux clefs-de-voûtes.

<sup>93</sup> A.D.H.S., Archives rétrocedées de Turin, *Bénéfices au-delà des monts*, paquet n°2.

<sup>94</sup> Perron 1954.



Doc. 66 - Annecy (dominicain) - Donateurs des chapelles latérales

C'est également grâce à ces blasons que l'on connaît les fondateurs des autres chapelles de l'église dominicaine annécienne (Doc. 66). Parmi ces derniers, on trouve des grandes familles aristocratiques et bourgeoises bien connues dans la région. C'est le cas de la chapelle des Lambert érigée vers 1490 au sud-ouest de la nef par le clavaire du Genevois<sup>95</sup> Thomas Lambert. Ses armoiries prouvent qu'il appartenait à la même famille que Pierre de Lambert, fondateur du couvent franciscain de la ville. Dans le bas-côté nord, ce sont encore les blasons qui rappellent le souvenir des bienfaiteurs. A l'ouest, il s'agit de Richard d'Alby, maître à la chambre des comptes du Genevois et conseiller ducal entre 1490 et 1507. Il offre sans doute la chapelle quelques temps après son mariage avec Françoise des Clets, en 1490, puisqu'on trouve les armes de cette dernière, associées à celles de son époux, sur l'un des blasons. Les deux chapelles orientales du bas-côté sont à mettre au crédit de la famille de Menthon, celle-là même qui avait offert le terrain pour bâtir l'église. Le fondateur de la troisième chapelle est Jacques de Menthon-Lornay. Décédé en 1507, il avait demandé d'y être enseveli. La quatrième chapelle, quant à elle, présente des armes qui ont beaucoup fait parler. Longtemps, les historiens ont pensé qu'il s'agissait du blason de la famille Montfort. En effet, l'écu sur les quatre naissances de voûtes est pallé d'or et d'azur, à six parties verticales. A la clef-

<sup>95</sup> Perrillat 2008, Annexe, 3.

de-voûte, il s'agit d'un blason bipartite représentant les armes de la famille de Menthon, et celles, longtemps non-identifiées, de la famille de Chalant. Aucun lien n'a pu être trouvé entre les trois familles mentionnées. Pourquoi auraient-elles donc bâti une chapelle ensemble ? La réponse tient certainement dans une erreur de restauration. En effet, si on remplace l'or par de l'argent, on obtient des armes pallé d'argent et d'azur, à six parties verticales correspondant à la famille de Viry. Or Amédée de Viry, chambellan et conseiller du duc de Savoie, a en 1490 fondé le couvent de dominicains de Coppet. Il est donc très attaché à cet ordre. En outre, il a en 1478, épousé Hélène de Menthon, fille de Bernard de Menthon et de Marguerite de Chalant. Pour finir, dans son « État des provinces de genevois et Foucigny » écrit en 1691, Dom François-Luc de Lucinge, prieur des dominicains d'Annecy, fait mention de la générosité des Menthon et des Viry<sup>96</sup>. Les coïncidences sont trop nombreuses pour qu'un doute persiste. Il est désormais certain que cette chapelle a été fondée par Amédée de Viry associé à ses beaux-parents.

Enfin, les deux dernières chapelles constituant un corps de bâtiment à proprement parler dans l'ancienne église dominicaine d'Annecy sont érigées par des corporations : celle des tailleurs au sud et celle des cordonniers au nord. La première présente des blasons figurant les ciseaux argentés sur fond rouge des tailleurs, tandis que deux outils sont représentés dans la seconde, la hache et le tranchet des cordonniers. Raymond Oursel note la ressemblance marquante entre ces derniers blasons et ceux qu'il a repérés dans la chapelle des cordonniers de Conjux, édifiée à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle. Il pose la question d'un potentiel lien entre ces deux fondations...<sup>97</sup>. Les corporations ou confréries ont marqué par leurs donations les églises du diocèse, et particulièrement celles des mendiants. Ainsi, on trouve une chapelle offerte par la confrérie des maçons à l'église franciscaine d'Annecy<sup>98</sup>, et par celles des maîtres-couturiers, des cordonniers, ou encore des hommes de loi chez les dominicains genevois<sup>99</sup>.

---

<sup>96</sup> Lachèvre 2000.

<sup>97</sup> Oursel 2008, 67.

<sup>98</sup> Rebord 1923, 64.

<sup>99</sup> Blondel 1918, 37.

### *Dédicaces des chapelles*

Comme dans tout édifice religieux, chaque chapelle et chaque autel fondés dans une église mendicante ont été consacrés et placés sous la protection de un ou plusieurs saints (Doc. 67). C'est pourquoi, dans les sources, il est courant de trouver deux types de dénomination pour un même espace. Soit la tradition voyait la conservation du nom des fondateurs ou propriétaires (chapelle des Riddes à Cluses, des seigneurs de Ternier chez les dominicains genevois, ou encore des Lambert chez les prêcheurs d'Annecy), soit l'usage était d'utiliser le patronyme du saint auquel elle était dédiée (chapelles Saint-François, Saint-Charles, Saint-Claude,...). Les confusions sont aisées, d'autant plus si l'on ajoute aux chapelles en tant que corps de bâtiment les « chapelles » qui n'étaient en fait que des autels. Lorsque l'on évoque la chapelle Saint-Hyacinthe-et-Sainte-Marthe fondée par les cabaretiers et les hôteliers chez les dominicains annéciens, il s'agit en fait d'un simple autel offert par la confrérie dans la chapelle Notre-Dame-de-Piété et de Saint-Michel elle-même fondée par les Savoie-Luxembourg... Pour autant, toutes ces appellations correspondent bien à une seule et même entité spatiale. Bien plus tard, le départ des mendiants et la récupération de leurs églises par le clergé séculier ont pu également être facteurs de divers changements de noms. C'est le cas dans l'actuelle cathédrale d'Annecy, édifice anciennement franciscain. C'est ainsi que la chapelle Saint-François, à l'est du chœur, est devenue en 1792 la chapelle du Saint-Sacrement ou que celle dédiée à Saint-Antoine-de-Padoue porte aujourd'hui le nom de chapelle du Sacré-Coeur-de-Jésus. Pour en revenir à l'époque des mendiants, cette multiplicité de dénominations et de dédicaces pose la question de l'utilisation fonctionnelle de ces chapelles. Familiales ou corporatives, ces fondations relevaient des dévotions privées. Dans quelles mesures étaient-elles accessibles à tous ou strictement privées ? Une réponse généralisée est délicate à proposer.

A Genève, par exemple, le chevalier Georges de Marly fonde la chapelle Notre-Dame dans le couvent des dominicains. Le 29 mars 1384, le pape Clément VII signe une

bulle accordant des indulgences à ceux qui la fréquenteront<sup>100</sup>. Le souvenir des Marly était-il oublié ? Le chevalier a-t-il dès l'origine fondé la chapelle pour l'usage de tous ? Par ailleurs, nous l'avons vu, chaque chapelle était séparée de la suivante et de la nef par un mur ou une grille en faisant donc une entité bien distincte<sup>101</sup>. Chaque propriétaire en disposait donc selon son bon vouloir. C'est ainsi que les Savoie-Luxembourg, chez les prêcheurs annéciens, décident d'ériger un mausolée dans leur chapelle qu'ils transforment ainsi en sanctuaire funéraire familial. La présence d'un accès particulier, depuis les jardins méridionaux du couvent, vient confirmer la dimension privative de cet espace. Une disposition identique est observée dans la chapelle opposée, côté nord, fondée par la famille de Viry (également à l'origine du couvent dominicain de Coppet). Ces entrées privées font de ces chapelles des entités nettement distinctes du vaisseau central. Une forme de hiérarchisation des espaces émerge donc dans l'*ecclesia laicorum*, avec une distinction entre la nef et les chapelles latérales réservées à une catégorie de population plus aisée. Pour autant, il semble que des liens existaient bien entre les deux vaisseaux. C'est ce que l'on observe à Annecy, chez les dominicains, grâce à une peinture murale réalisée côté nef contre le parement extérieur de la chapelle des Luxembourg (2e pilier sud, parement nord). La fresque représente une Vierge en gloire entourée du cardinal Pierre de Luxembourg et de l'apôtre saint Thomas en prières<sup>102</sup>. Visible uniquement depuis la nef, elle est néanmoins intimement liée à la chapelle privée en permettant aux laïcs d'avoir un aperçu des dévotions qui s'y déroulent.

Tout comme les grandes familles, les corporations avaient les mains-libres pour organiser leurs chapelles comme bon leur semblait. En 1661, chez les franciscains annéciens, on trouve la corporation des maçons aménageant sa chapelle des Quatre-Couronnés et y installant une « armoyre de pierre de roc<sup>103</sup> ». Ces aménagements étaient principalement destinés aux nombreux rituels laïcs qui y prenaient place, et notamment aux fêtes patronales qui avaient lieu, pour chacune, une fois par an. En plus des grandes

<sup>100</sup> A.E.G. PH 328.

<sup>101</sup> Chez les dominicains d'Annecy, ces cloisons ne seront abattues qu'en 1841 par le curé Buttet souhaitant apporter plus de lumière dans la nef. Voir Mercier 1878, 151.

<sup>102</sup> L'oeuvre est classée par arrêté du 11 février 1957.

<sup>103</sup> Rebord 1923, 64.

cérémonies religieuses habituelles, il fallait donc compter sur toute une série de célébrations laïques partiellement empreintes d'un élan spirituel. Ainsi, chez les dominicains d'Annecy<sup>104</sup>, les laboureurs et les manoeuvres fêtaient leur saint-patron Isidore tous les premiers dimanches après l'Ascension et les marchands se réunissaient quelques jours plus tard, tous les 6 juin, à la saint Claude. Les 22 juillet, à la sainte Marie-Madeleine, prenaient place les agapes des tailleurs, le 8 août (Quatre Couronnés) celles des maçons et des plâtriers, et encore les 25 octobre se tenait la fête des deux martyrs Crépin et Crépinien, patrons des cordonniers. Notons qu'une date pouvait correspondre à la fête patronale de deux corporations différentes. C'est le cas du 25 juillet où les cabaretiers et hôteliers fêtaient saint Hyacinthe et sainte Marthe, et où les chapeliers célébraient leur patron saint-Jacques-le-Majeur. D'autre part, il était également possible de partager un autel comme celui de saint Joseph et de sainte Anne. Le premier, patron des charpentiers, était fêté le 19 mars, tandis que la seconde, patronne des menuisiers, était célébrée le 26 juillet. Malheureusement, ces festivités pouvaient dégénérer. A Genève, chez les dominicains, on célébrait la Saint Yves, dit l'avocat des pauvres et patron des hommes de loi, le 19 mai. La fête commençait en réalité dès le 18 au soir par des vigiles suivi d'une veille toute la nuit. Les débordements avaient lieu pendant cette veillée. En de nombreuses occasions, comme en 1510<sup>105</sup>, les syndics lancent des remontrances mais sans qu'aucune amélioration ne soit constatée. En 1522, les abus étant trop caractérisés et trop nombreux, il est décidé d'abolir officiellement ces vigiles et, pour s'assurer du respect de cette nouvelle règle, de fermer les portes de la chapelle dans la nuit du 18 mai<sup>106</sup>.

---

<sup>104</sup> Les dates ont été recensées dans Mercier 1878, 150.

<sup>105</sup> Gaudy-Le Fort 1841, 214.

<sup>106</sup> Naef 1968, 258-259. La décision n'a sans doute pas eu d'effet puisqu'en 1524, lors de la venue du provincial dominicain, les syndics lui demandent encore d'abolir cette veillée de la Saint-Yves (Gaudy-Le Fort 1841, 214).

Doc. 67 - Liste non exhaustive des chapelles recensées dans les couvents mendiants de l'ancien diocèse de Genève

Dédicace	Etablissement	Fondateur	Notes	Référence
Bienheureux Amédée de Savoie (Amédée IX)	Augustin de Seyssel		1609	Burlet 1922, 87
Bienheureux Amédée de Savoie (Amédée IX)	Dominicain d'Annecy		1479	Burlet 1922, 87
Cinq plaies du Christ	Dominicain de Genève		Près de l'entrée de l'église	Blondel 1918, 37
Notre-Dame	Dominicain de Genève	Georges de Marlioz		Blondel 1918, 38
Notre-Dame de Grâce ou de Consolation	Franciscain de Cluses			Burlet 1922, 119
Notre-Dame du Confort ou de la Consolation	Dominicain de Genève			Blondel 1918, 38
Notre-Dame-de-Béthléem	Franciscain de Genève	Anne de Chypre	Fondée entre 1457 et 1469 près de l'entrée	Deonna 1942, 147
Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Notre-Dame-de-la-Délivrance	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Michel	Dominicain d'Annecy	Savoie-Luxembourg	1478	Mercier 1878, 150
Notre-Dame-des-Carmes	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Notre-Dame-des-sept-douleurs	Franciscain d'Annecy		XVIIe s.	Poncet 1876, 31
Quatre-Couronnés et Sainte-Rose	Dominicain d'Annecy	Confréries des maçons et des plâtriers		Mercier 1878, 150
Quatre-Couronnés	Franciscain d'Annecy	Confrérie des maçons		Faure 1927, 20
Saint-Antoine	Dominicain de Genève	Famille de Vègue	autel	Blondel 1918, 38

Dédicace	Etablissement	Fondateur	Notes	Référence
Saint-Antoine-de-Padoue	Franciscain d'Annecy		1692	Burlet 1922, 102
Saint-Barthélémy	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Saint-Bonaventure	Franciscain de Cluses	André de Chignin	XVe s.	Lavorel 1888, 223
Saint-Charles	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Saint-Claude	Dominicain d'Annecy		Autel de la corporation des marchands	Mercier 1878, 150
Saint-Claude	Dominicain de Genève			Blondel 1918, 38
Saint-Côme-et-Damien	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Saint-Crépine et Saint-Crépinien	Dominicain d'Annecy	Corporation des coordoniers		Mercier 1878, 150
Saint-Crespin	Dominicain de Genève	Confrérie des cordonniers		Blondel 1918, 37
Saint-Dominique et Saint-Pierre	Dominicain de Genève	Dominicains	Offerte en 1353 à Mathilde de boulogne, épouse d'Amédée III, comte de Genevois	Blondel 1918, 38
Saint-Esprit	Dominicain de Coppet		Antérieure au couvent	Eggenberger, Grandjean 1996, 63
Saint-Esprit	Dominicain de Genève	Confrérie des allemands	Cloche à l'entrée pour appeler le prieur	Blondel 1918, 37
Saint-Esprit	Franciscain de Genève	Confrérie des allemands		Blondel 1918, 37
Saint-Etienne protomartyr	Dominicain de Genève	Famille d'Alby	autel	Blondel 1918, 38
Saint-François d'Assise	Franciscain d'Annecy		1539	Burlet 1922, 153



Dédicace	Etablissement	Fondateur	Notes	Référence
Saint-Honoré	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Saint-Hyacinthe et Sainte-Marthe	Dominicain d'Annecy	Patrons des cabaretiers et des hôteliers	autel	Mercier 1878, 150
Saint-Jacques-le-Majeur	Dominicain d'Annecy	Corporation des Chapeliers		Mercier 1878, 150
Saint-Jean-Baptiste	Dominicain d'Annecy		1605	Burlet 1922, 178
Saint-Jean-Baptiste	Dominicain de Genève		autel	Blondel 1918, 38
Saint-Joseph	Franciscain d'Annecy		Recensée dans l'église lors du départ des cordeliers le 16 janvier 1772	Faure 1927, 20
Saint-Michel	Dominicain de Genève			Blondel 1918, 38
Saint-Nicolas	Augustin de Seyssel	Corporations des bateliers et des voituriers		Mélo 1998, 7
Saint-Nicolas	Dominicain de Genève	Richard Bernici et Guillemette de Bellegarde, sa femme	1397	Blondel 1918, 38
Saint-Roch	Augustin de Seyssel			Mélo 1998, 7
Saint-Rosaire	Dominicain d'Annecy	Confrérie du Saint-Rosaire		Mercier 1878, 151
Saint-Sacrement	Franciscain d'Annecy		A droite du sanctuaire	Poncet 1876, 34
Saint-Sebastien	Dominicain de Genève		autel	Blondel 1918, 38
Saint-Sépulcre	Dominicain de Genève			Blondel 1918, 38
Saint-Symphorien	Dominicain de Genève		Reliques transférées à Genève par le prieur de Saint-Symphorien-hors-les-murs d'Autun	Blondel 1918, 38
Saint-Thomas d'Aquin	Dominicain de Genève		autel	Blondel 1918, 38

Dédicace	Etablissement	Fondateur	Notes	Référence
Saint-Vincent	Dominicain de Genève			Blondel 1918, 38
Saint-Yves	Dominicain de Genève	Confrérie des hommes de loi		Blondel 1918, 37
Sainte-Catherine de Sienna	Dominicain de Genève	Matthieu Peytral	1397	Blondel 1918, 38
Sainte-Croix	Dominicain de Genève		autel	Blondel 1918, 38
Sainte-Marie-Madeleine	Dominicain d'Annecy	Corporation des tailleurs	1607	Burlet 1922, 203
Sainte-Vierge	Dominicain de Genève		La confrérie de la purification de la Vierge, dirigée par les maîtres couturiers y fonde une messe en 1460	Blondel 1918, 37
Sainte-Vierge	Augustin de Thonon			Glover 1863, 6
	Dominicain de Genève	Seigneurs de Ternier	Au sud du chœur	Blondel 1918, 38
	Cordelier de Nyon	Jean de Vaux	1598	Arch. Cant. Vaudoises, C XI a 62
	Franciscain de Genève	Confrérie de la Fête-Dieu	1434	Bibliothèque de Genève, VG 3039/3

Dans les couvents mendiants du corpus, les chapelles latérales formant bas-côté se positionnent donc comme des entités structurales, spatiales et sociologiques résolument à part. Dans la plupart des cas, il s'agit de corps de bâtiments adjoints *a posteriori* le long du vaisseau central, et majoritairement de part et d'autre de la nef. La principale exception est la cathédrale d'Annecy, ancienne église des cordeliers édifiée très tardivement (XVI<sup>e</sup> s.) et qui présente une chapelle accolée à l'est du sanctuaire, et quatre chapelles de part et d'autre du chœur liturgique. La première s'explique par la présence du chapitre des Macchabées de Genève. Les chanoines ayant fui la Réforme sont accueillis par les franciscains et célèbrent leurs offices à cet emplacement qui conserve donc son caractère « sacré » et son utilisation exclusive par des religieux. Dans le second cas, la structure même de l'édifice explique la présence de chapelles autour du chœur. Ce

dernier ne se distingue de la nef que par la présence des stalles qui s'avancent sur deux travées. Par ailleurs, nef et bas-côté ont, dans cette église, été construits dans un même temps. Il est donc clair qu'à la différence des autres mendiants du corpus les franciscains annéciens ont édifié les deux vaisseaux latéraux en prévision des besoins corporatifs et confraternels des laïcs. La construction tardive de cette église semble être une explication convenable. Ailleurs, il semble clair que les bas-côté ne faisaient pas partie du projet initial. Les profils des églises étaient donc très similaires. Ce n'est que l'intervention des laïcs, et l'adjonction successive des chapelles qui, au final, donnent des plans variables.

Dans tout les cas, la distinction entre le constructeur, parfois fondateur, et l'utilisateur des chapelles doit être faite. Que le premier soit les mendiants eux-mêmes ou de riches laïcs, ces espaces étaient destinés dès l'origine à la piété populaire et non aux mendiants eux-mêmes. Chapelles familiales, funéraires ou encore corporatives, elles faisaient pleinement partie, avec la nef, de l'*ecclesia laicorum*. La distinction avec le vaisseau central tenait dans l'utilisation privative de ces chapelles (grilles de fermetures, accès réservés,...). Dans des cercles certes définis, elles demeuraient néanmoins des lieux par excellence de sociabilité. Les rencontres officielles dans les chapelles offraient un cadre spirituel et communautaire aux hommes : spirituel par l'emplacement même, au coeur d'une église, et communautaire par la réalisation de rites contribuant au développement d'une religion civique. Notons que l'Eglise pouvait ainsi garder une forme de contrôle sur ces populations urbaines.



Doc. 68 - Genève (franciscain) - Plaque de la confrérie de la fête Dieu. Dessin au lavis réalisé par Pierre Soubeyran en 1769 (Genève, Bibliothèque de Genève, N°VG 3039/3)

#### II. 4. b. Clochers et sacristies

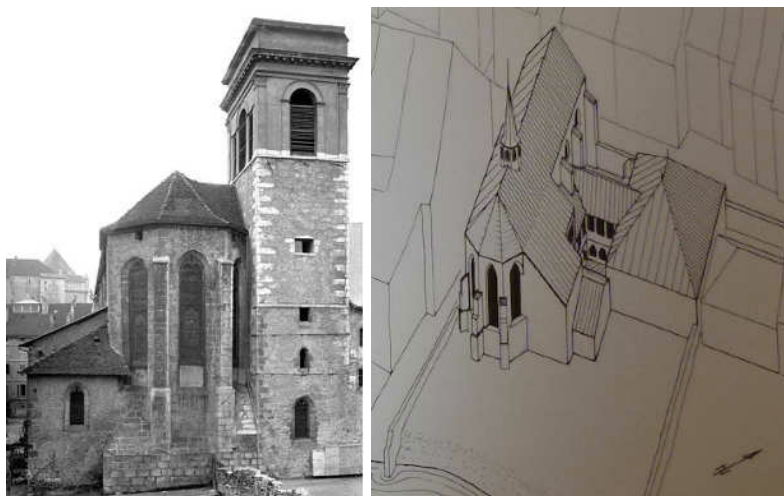
La sacristie et le clocher sont les deux derniers espaces à rapprocher de l'église en elle-même. La première est intimement liée aux pratiques liturgiques. Habituellement accolée au sanctuaire, c'est dans cette salle que l'on préparait les éléments utilisés lors des différents offices. Le second revêt une dimension bien plus pratique que spirituelle. Il accueillait les cloches permettant d'appeler les fidèles. Dans des cadres urbains où il existait souvent d'autres églises préalables, c'était un moyen pour les mendiants de se faire entendre et promouvoir. Pour les églises de notre corpus, les données manquent sur ces deux espaces. Néanmoins, il est possible d'apporter quelques informations éparées.

##### *Les clochers*

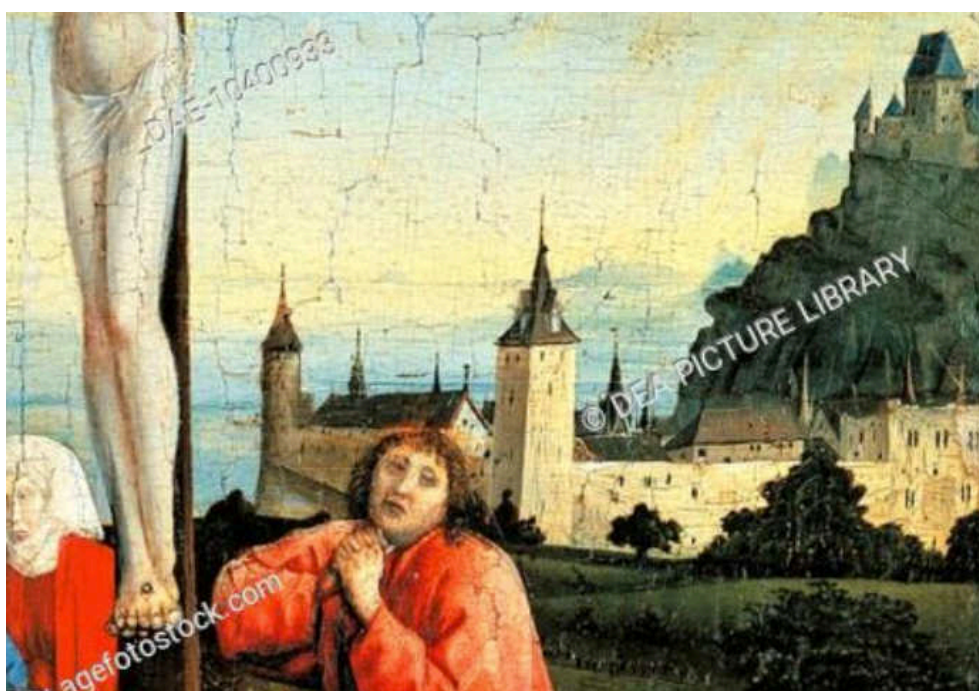
Lors de la Révolution, tous les clochers encore en élévation de notre corpus ont été étêtés jusqu'à hauteur de la couverture du vaisseau central. De nos jours, il n'en subsiste que deux, reconstruits au XIXe siècle, ceux des deux anciennes églises mendiante d'Annecy. A Cluses et à Coppet, où les églises sont encore en élévation, la situation est différente. Les clochers encore visibles actuellement ont été édifiés après le départ des mendiants. A Cluses, c'est sans doute lors de la transformation en paroissiale, après le grand incendie, que l'imposant clocher est bâti, tandis qu'à Coppet, c'est aux protestants que l'on doit l'édification du clocher octogonal en 1723<sup>107</sup>. Auparavant, il semble que ces deux églises disposaient d'un simple petit clocheton situé sur la toiture au-dessus du chœur (Doc. 69 et 70). Il est probable que l'église des dominicains annéciens disposait également d'un clocheton au XVe siècle, en lieu et place d'une tour-clocher. La construction d'une telle structure était d'ailleurs strictement interdite chez les franciscains. Les constitutions définitives de l'ordre promulguées au chapitre général de Narbonne en 1260 confirment les propos du fondateur à ce sujet dans le troisième

<sup>107</sup> Bory 1998, 50-59.

chapitre portant sur l'observance de la pauvreté : « *Que nulle part on ne fasse le clocher de l'église à la manière d'une tour* <sup>108</sup> ».



Doc. 69 - A gauche : chevet et abside de la cathédrale d'Annecy (Médéric Mieusement, 1883, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : base Photographies (Mémoires), Réf. APMH00013461) ; A droite : Esquisse de reconstitution du couvent de Coppet (Eggenberger, Grandjean 1996, 77)



Doc. 70 - Annecy (dominicain) - Détail de l'oeuvre de Konrad Witz *Crucifixion* (1444, huile sur toile, musée Dahlem, Berlin) - L'église des dominicains d'Annecy apparait à gauche, entre les deux tours de ville. Le grand clocher actuel n'existe pas, et un petit clocheton semble s'élever au-dessus du choeur.

Les plans anciens nous permettent cependant d'avancer quelques réflexions, dont nous ne pouvons, au vu du trop petit nombre d'églises du corpus, faire des généralités.

<sup>108</sup> *Constitutions de Narbonne* (1260). Voir annexe.

Les situations sont très variables d'un ordre à l'autre, mais également au sein d'un même ordre. Les dominicains, par exemple, ont une tendance plus marquée à édifier le clocher du côté des bâtiments conventuels (Annecy, Genève). Les franciscains en revanche semblent plus enclins à le construire isolément du couvent (Evian, Genève). Mais ces observations ne résistent pas à la confrontation d'autres données. Alors que chez les prêcheurs annéciens le clocher est accolé au nord du sanctuaire, la situation chez les Genevois est bien différente. Ces derniers en effet disposent de deux clochers (cas unique dans le corpus) en façade occidentale, de part et d'autre du grand portail. En 1480, un mécène offrit de faire construire un abri pour les plus indigents en ajoutant un toit entre ces deux tours. L'ouvrage n'a *a priori* pas vu le jour<sup>109</sup>. A Evian, chez les franciscains observants, le clocher est bien isolé contre le gouttereau nord du sanctuaire, mais il jouxte les bâtiments conventuels au coeur de l'enclos. A Genève en revanche, il forme avec l'église la limite septentrionale du clos, le long de la route. L'emplacement du clocher ne semble donc pas correspondre à des injonctions architecturales, mais plutôt aux disponibilités d'espace dans le parcellaire. Remarquons qu'à l'exception du couvent dominicain de Genève, tous les autres clochers se trouvaient du côté de l'*ecclesium fratrum* et non de l'*ecclesia laicorum*. Sans doute doit-on analyser cela d'un point de vue des circulations. Pour les frères arrivant du couvent vers le choeur et ne souhaitant pas spécifiquement être vus, la gestion des cloches depuis « leur » côté de l'église était bien plus aisée. Chez les prêcheurs genevois, il était de toute façon également possible d'accéder aux clochers du front occidental depuis le couvent. Néanmoins, la question qui se pose alors pour cet exemple est l'appartenance ou pas du clocher à l'espace de l'*ecclesia laicorum*...

A contrario, la hauteur de ces tours pouvait être l'objet d'une réflexion lors de leur édification. Si elles jouxtaient un axe de communication (augustin de Seyssel, franciscain de Genève), elles n'avaient pas besoin de s'élever bien haut pour que l'on entende les cloches. De même chez les dominicains de Genève où les deux clochers donnaient sur le grand cloître, lieu commun de rassemblement de la population. Par ailleurs, à Cluses, les franciscains observants beaucoup plus repliés sur eux-mêmes n'avaient pas besoin de se

---

<sup>109</sup> Blondel 1918, 37.

faire entendre jusqu'à la ville située à plusieurs centaines de mètres. Un clocheton central suffisait à rythmer les horaires du couvent. En revanche, dans un parcellaire dense comme à Annecy et à Thonon où il n'était pas possible de construire le clocher en bordure d'enclos, il est probable que la tour s'élevait bien plus haut pour que leurs cloches soient entendues... Les mendiants marquaient donc également de leur empreinte le paysage sonore de la cité, et nombreux sont les conflits à ce sujet parvenus jusqu'à nous. Retenons l'exemple de 1677 lorsque les prêcheurs annéciens, mécontents de ne pas avoir été choisis pour prêcher le Carême, sonnèrent tout de même leurs cloches. La population arriva donc dans une église Saint-Dominique dépourvue de prédicateur et dans laquelle ne se déroula finalement pas la prédication<sup>110</sup>. Les cloches, dont le son est particulièrement associé au catholicisme, feront d'ailleurs partie des premières victimes matérielles dans les villes conquises par les protestants lors de la Réforme. A Genève, celles du couvent des dominicains furent d'ailleurs fondues pour l'artillerie dès 1535<sup>111</sup>.

Remarquons enfin que les tours des cloches ne constituaient pas des axes de circulation verticale habituels. Bien que nous n'ayons pas trouvé trace de la destination fonctionnelle des niveaux de ces tours, elles n'entraient pas dans le plan de communication entre l'église et les bâtiments conventuels. A Annecy par exemple, chez les dominicains et chez les franciscains, c'est un escalier distinct qui permet la distribution des étages de ces derniers et des niveaux du clocher, nous y reviendrons.

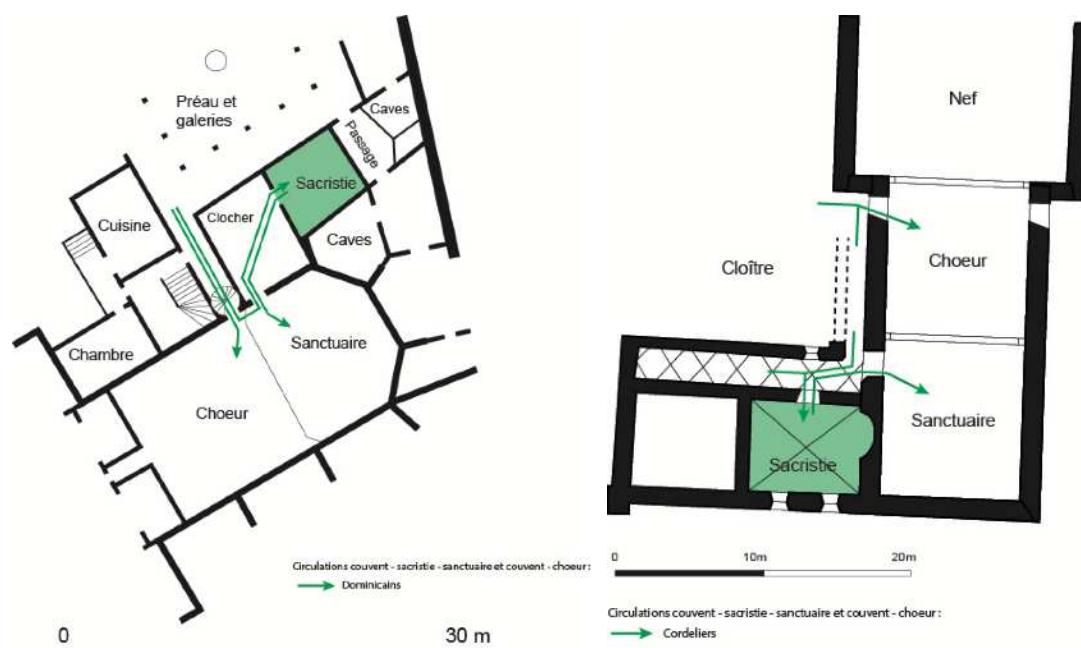
### *Les sacristies*

La sacristie dans les églises des ordres mendiants revêt les mêmes utilités qu'ailleurs. Il s'agit d'un espace où l'on prépare les divers éléments servant aux offices, des ornements liturgiques aux vêtements du célébrant. Dès lors, son emplacement au plus proche du sanctuaire et en communication avec lui est une configuration que l'on retrouve communément (Doc. 71). Nous parlons bien ici d'une proximité avec le

<sup>110</sup> A.M.A, GG1, 249.

<sup>111</sup> Blondel 1918, 39.

sanctuaire. Certains auteurs évoquent une liaison directe avec le choeur, mais aucun couvent de notre corpus ne présente cette disposition qui nous paraît théoriquement moins cohérente. L'emplacement de la sacristie est connu avec plus ou moins de précision pour plus de la moitié des établissements de notre corpus, et principalement grâce à des sources modernes et contemporaines. Ainsi, un rapport de 1634 concernant les mendiants de Gex nous indique : « *Le couvent des carmes est composé [...] d'une petite sacristie joignant la chapelle à droite de la petite nef de l'église,...*<sup>112</sup> ». Il est possible d'imaginer alors que la pièce se situait dans le prolongement oriental du bas-côté sud, entre le sanctuaire et les bâtiments conventuels. De même, en Suisse, Blondel restitue la sacristie des dominicains genevois au départ de l'aile orientale du cloître<sup>113</sup>, et Eggenberger dans un corps de bâtiment accolé au nord du sanctuaire chez les prêcheurs de Coppet<sup>114</sup>. Dans ces trois cas, l'accès entre la sacristie et le sanctuaire semble avoir été direct. Selon Melville Glover, qui a vu l'ancienne église des augustins de Thonon en élévation, un schéma similaire pouvait être observé contre le gouttereau nord du chevet<sup>115</sup>.



Doc. 71 - Circulations sacristie/sanctuaire : dominicains d'Annecy (à gauche), franciscain de Cluses (à droite)

<sup>112</sup> A.D.A., D17.

<sup>113</sup> Blondel 1918, 40.

<sup>114</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 75.

<sup>115</sup> Glover 1863, 6.



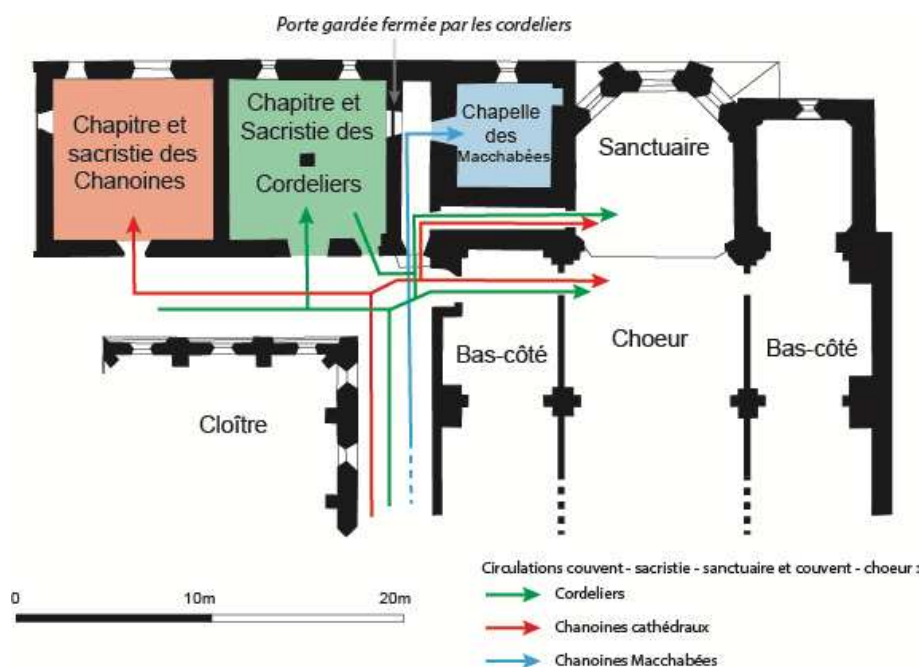
Dans les églises encore en élévation des dominicains d'Annecy et des franciscains de la même ville et de Cluses, une organisation différente est observable. Bien qu'à proximité du sanctuaire, il n'existait pas d'accès direct entre celui-ci et la sacristie. En effet, chez les prêcheurs annéciens, il fallait, depuis le sanctuaire, passer par la chapelle Sainte-Catherine, en partie basse du clocher, pour accéder à cette dernière. Notons également que c'était là la seule circulation possible puisqu'aucune autre porte ne permettait d'accéder directement à la sacristie. Celle-ci a aujourd'hui disparue<sup>116</sup>, mais son accès était encore bien visible dans la chapelle Sainte-Catherine avant les travaux de réfection de 2017. A Cluses, la circulation entre le sanctuaire et la sacristie était également indirecte. On accédait du premier à la seconde par une porte ouverte dans le gouttereau nord du chevet sur un couloir desservant le couvent et l'église. Il est probable qu'une communication directe ne pouvait être envisagée dans le mur mitoyen des deux espaces puisqu'il accueillait déjà l'âtre et le conduit d'une imposante cheminée côté sacristie.

Il nous faut enfin évoquer rapidement le cas spécifique des cordeliers d'Annecy. Ils s'installent officiellement en 1535 dans un couvent initialement prévu pour des célestins. Ces derniers ne disposaient pas encore d'église, les cordeliers la construiront plus tard. En attendant, ils célébraient leurs offices dans une petite chapelle située dans le prolongement oriental de leurs bâtiments conventuels. Lorsque les franciscains les remplacent, ils lancent très rapidement les travaux de construction de l'église qui sera consacrée en 1539. L'ancienne chapelle des célestins, sans doute remaniée par les frères mineurs, devient la sacristie de la nouvelle église. Son positionnement respecte donc alors la configuration usuelle, à proximité immédiate du sanctuaire. Mais, comme nous l'avons vu, entre 1536 et 1538, suite aux événements de Genève, les franciscains annéciens accueillent dans leurs murs le chapitre cathédral du diocèse, celui des macchabées et des prêtres altériens de Saint-Pierre de Genève et de Saint-Germain. La répartition des horaires pour les différents offices de chacun s'est peu à peu mise en

---

<sup>116</sup> Elle a été remplacée par un nouveau corps de bâtiment entre le clocher et le bas-côté nord au XXe siècle.

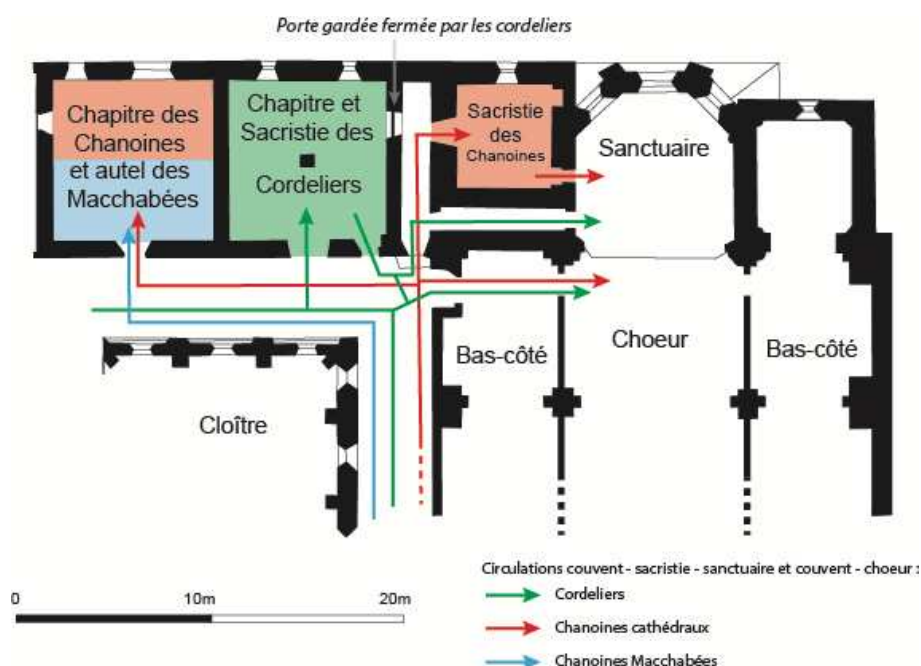
place, sans qu'aucune décision officielle à ce sujet ne soit mise par écrit. Les accords interviennent en 1559 et sont dûment signés par les parties en présence (Doc. 72 et 73). Charles-Marie Rebord, en 1923, retranscrit les principales décisions dans son ouvrage sur la cathédrale<sup>117</sup>. Retenons que, pour leurs offices, les Macchabées utilisaient la sacristie. Les franciscains et chanoines cathédraux se partageaient l'église selon une planification très précise. En guise de sacristie et de vestiaire, les cordeliers utilisaient leur salle du chapitre qui revêtait donc les deux, voire trois, utilités. Une vingtaine d'années plus tard, les chanoines cathédraux demandèrent l'autorisation d'utiliser une salle du couvent comme sacristie et vestiaire<sup>118</sup>. En 1577, on acte la réorganisation des différents espaces à l'exception du chapitre-sacristie-vestiaire des franciscains. La salle située à l'ouest de ce dernier est attribuée aux chanoines cathédraux qui en font leur chapitre, et ils récupèrent la chapelle des Macchabées pour lui attribuer de nouveau sa fonction initiale de sacristie pour leur usage personnel. En échange, ils offrent aux Macchabées d'installer leur autel dédié à Saint Barthélémy dans leur salle du chapitre afin d'y célébrer leurs offices. Cette configuration semble convenir à tous puisqu'elle perdurera jusqu'à la récupération définitive de l'ensemble conventuel par le chapitre cathédral en 1771.



<sup>117</sup> Rebord 1923, 36.

<sup>118</sup> Rebord 1923, 79-80.

Doc. 72 - Annecy (franciscain) - Circulations sacristie/sanctuaire en 1559 : franciscains, chanoines cathédraux et chapitre des Macchabées d'Annecy



Doc. 73 - Annecy (franciscain) - Circulations sacristie/sanctuaire à partir de 1577 : franciscains, chanoines cathédraux et chapitre des Macchabées d'Annecy

Cet exemple, évidemment très exceptionnel, tend néanmoins à prouver l'importance de disposer d'une salle annexe au sanctuaire pour le libérer de contingences matérielles. Saint Augustin lui-même avait demandé de respecter cet espace au troisième paragraphe de sa règle : « Soyez assidus aux prières, aux heures et aux temps fixés. Puisque l'oratoire est par définition un lieu de prière, qu'on n'y fasse pas autre chose<sup>119</sup> ». Pour autant, on ne peut oublier, comme son nom l'indique, la dimension sacrée de la sacristie. D'ailleurs, le fait que dans de nombreux cas elle ne soit accessible qu'à partir du sanctuaire pose la question des rituels liturgiques, dont nous ne connaissons pas le détail, au moment de la préparation des offices. Le célébrant devait-il réciter une prière avant d'aller se préparer ? Recevait-il une bénédiction dans le sanctuaire ? Accomplissait-il un cheminement physique et spirituel ? Toujours est-il que dans les quatre églises de notre corpus encore en élévation, la sacristie est bel et bien isolée du

<sup>119</sup> Règle de saint Augustin. Voir annexe.

reste de l'enclos. A Cluses, elle n'était accessible que par le couloir qui la liait au sanctuaire, sans aucune autre ouverture. C'était également le cas chez les dominicains de Coppet et d'Annecy. En 1771, un rapport sur l'état du couvent des cordeliers annéciens lors de leur départ fait état d'une porte, entre leur chapitre et la sacristie des chanoines, toujours restée fermée. La porte encore utilisée aujourd'hui et mettant en communication les anciens chapitres des chanoines et des franciscains n'a été ménagée qu'en 1852<sup>120</sup>. Ce chapitre que les mineurs utilisaient également comme sacristie répondait donc à un isolement strict. Par les objets présents et les rituels préalables aux offices qui s'y déroulaient, la sacristie s'imprégnait un peu de la sacralité du sanctuaire. Les prêcheurs l'avaient bien assimilé dès leur premier chapitre général, en 1228, lorsqu'ils recommandèrent « *que l'église, pouvant atteindre 30 pieds, ne soit pas voûtée à l'exception peut-être au-dessus du chœur et de la sacristie*<sup>121</sup> ». Chez les franciscains, nous l'avons évoqué, l'usage répandu en Italie<sup>122</sup> d'aménager la piscine liturgique dans la sacristie semble également être le choix à Cluses et à Annecy. Les rituels associés à ces piscines se déroulaient donc sans doute non pas dans le sanctuaire, mais bien dans la sacristie.

Pour finir, nous l'avons vu, le clocher et la sacristie sont dans la plupart des cas à proximité immédiate du sanctuaire. Pour autant, ils semblent être spatialement bien distincts. Dans aucun des couvents de notre corpus la sacristie n'est installée au rez-de-chaussée du clocher. Il est même d'ailleurs exceptionnel qu'un autre espace prenne place au-dessus de celle-ci. Sans doute pouvons nous voir ici une volonté de distinguer dans une certaine forme d'isolement structurel son caractère sacré en comparaison du clocher dont la fonction est purement utilitaire. Cette hypothèse pourrait expliquer le cas de figure des dominicains d'Annecy. L'église encore élévation présente en effet une pièce tout à fait remarquable en rez-de-chaussée du clocher, accolé au sanctuaire. Tout comme dans le chœur, cette salle est voûtée d'ogives reposant sur des culs-de-lampe figurés et semblant associer ces espaces dans une même phase de construction. Il est donc probable

<sup>120</sup> Rebord 1923, 79-80.

<sup>121</sup> Denifle 1885, 225.

<sup>122</sup> Corblet 1886, 165.

que cette pièce ait servi un temps de sacristie. Les étages du clocher sont construits bien plus tard<sup>123</sup> et pourraient expliquer le déplacement de cette dernière dans un corps de bâtiment accolé a posteriori contre sa façade orientale.

---

<sup>123</sup> Oursel 1954, 53.



## Chapitre III - Les espaces conventuels

Dans notre corpus, les éléments concernant les différents couvents à proprement parler, c'est-à-dire à l'exception de l'église, sont très rares. Aujourd'hui, seuls les espaces conventuels franciscains de Cluses et d'Annecy et celui des prêcheurs de Coppet conservent encore quelques élévations largement remaniées depuis le départ des mendiants. Pour autant, les sources textuelles et planimétriques nous apportent quelques données tardives mais complémentaires.

### III. 1. Plans et élévations

#### III. 1. a. Superficie des espaces bâtis

Nous l'avons vu, les ensembles conventuels de notre corpus présentent des superficies extrêmement différentes. Celles-ci varient entre 900 m<sup>2</sup> à Gex et 18.000 m<sup>2</sup> chez les dominicains de Genève. Mais ces dimensions prennent en compte tous les espaces compris à l'intérieur de l'enceinte conventuelle. On y trouve donc des vergers, des vignes et des jardins (Doc. 74).

<b>Couvent</b>	<b>Superficie enclos</b>	<b>Superficie espaces bâtis</b>	<b>% d'espaces bâtis dans l'enclos</b>
Dominicain d'Annecy	5.800 m <sup>2</sup>	4.600 m <sup>2</sup>	80 %
Franciscain de Genève	3.150 m <sup>2</sup>	2.500 m <sup>2</sup>	80 %
Carme de Gex	900 m <sup>2</sup>	675 m <sup>2</sup>	75 %
Franciscain d'Annecy	7.500 m <sup>2</sup>	3.700 m <sup>2</sup>	50 %
Augustin de Seyssel	2.800 m <sup>2</sup>	1.400 m <sup>2</sup>	50 %
Dominicain de Genève	18.000 m <sup>2</sup>	6.000 m <sup>2</sup>	30 %
Dominicain de Coppet	5.200 m <sup>2</sup>	1.300 m <sup>2</sup>	25 %
Franciscain de Cluses	15.500 m <sup>2</sup>	3.900 m <sup>2</sup>	25 %
Franciscain d'Evian	7.000 m <sup>2</sup>	1.000 m <sup>2</sup>	15 %
Franciscain de Nyon	12.000 m <sup>2</sup>	1.200 m <sup>2</sup>	10 %

Doc. 74 - Pourcentage d'espaces bâtis au sein des enceintes conventuelles (dimensions approximatives)

Très logiquement, les enclos implantés au coeur de l'enceinte urbaine sont presque intégralement bâtis. Les dimensions, restreintes par le parcellaire, ne permettaient pas de disposer d'importantes surfaces végétalisées et l'espace était rentabilisé avec la construction de bâtiments. A l'inverse, les couvents édifiés extra muros, dans les faubourgs ou plus éloignés, possédaient des parcelles végétalisées à proximité immédiate de leurs bâtiments et très rapidement incluses au coeur de l'enceinte conventuelle. Les archives de Haute-Savoie conservent les comptes-rendus de procès ayant opposé les cordeliers de Cluses à leurs voisins à ce sujet<sup>1</sup>. Grâce à ces documents, on apprend qu'à chaque récupération de terre jointive à leur enclos, les mendiants repoussaient les limites de ce dernier pour intégrer ces espaces végétalisés au coeur de leur enceinte. Cette configuration semble également avoir été appliquée à Coppet, Nyon ou encore chez les prêcheurs genevois, où la présence végétale prédominait. Pour autant, le pourcentage d'espace bâti au sein de l'enclos ne présume pas de la taille des ensembles conventuels. Effectivement, la superficie utilisée par les bâtiments franciscains de Cluses, édifiés extra-muros, étaient similaires à ceux des cordeliers annéciens, pourtant implantés intra-muros. Globalement, l'espace utilisé par le bâti dans l'ensemble conventuel ne

<sup>1</sup> A.D.H.S. 17H1 f°5, 17H3.



semble pas dépendre d'un ordre ou d'un emplacement dans le parcellaire urbain. Au contraire, l'explication paraît être socio-démographique. Ce sont dans les villes de Genève, d'Annecy et de Thonon que les édifices les plus imposants ont été construits. Celles-ci ont toutes joué un rôle clé dans l'histoire de la région et, à un moment donné, concentré les populations. Pour les époques qui nous concernent, elles étaient même les plus peuplées du diocèse. La densité démographique nécessitait une présence importante de frères dans chacune de ces villes, et expliquait donc la taille imposante de leurs couvents respectifs<sup>2</sup>.

### III. 1. b. Localisations et formes des espaces conventuels

Aucune prescription n'existe quant à la localisation des bâtiments conventuels par rapport à l'église. Par ailleurs, dans notre corpus, rappelons que l'orientation de cette dernière n'est pas une priorité et ne constitue donc pas une règle généralisée. Ainsi, les couvents à proprement parler pouvaient, par rapport à l'église, s'élever au nord comme au sud et à l'est comme à l'ouest.

Localisation du couvent par rapport à l'église	Couvent
Nord	Annecy (dominicains), Evian (franciscains), Thonon (augustins), Genève (augustins)
Sud	Genève (dominicains), Genève (franciscains), Gex (carmes), Seyssel (augustins)
Est	Coppet (dominicains)
Ouest	Nyon (franciscains), Cluses (franciscains), Annecy (franciscains)

Pour autant, une configuration semble se démarquer dans tous les ordres. Du point de vue des laïcs, celle-ci voit une implantation du couvent « derrière » l'église. Intra ou extra muros, les ensembles se développent donc à l'abri des regards, masqués par la

<sup>2</sup> Au XV<sup>e</sup> siècle par exemple, on comptait une trentaine de dominicains et une vingtaine de franciscains à Genève, une vingtaine d'augustins à Thonon et le couvent des prêcheurs annéciens dépassait la vingtaine de frères.

présence monumentale de l'édifice. En ville, chez les augustins de Thonon par exemple, les mendiants avaient la place d'édifier une église orientée. Pourtant, celle-ci est bâtie vers l'occident, le long de la grande rue, et masque le couvent situé au nord. Le cas est similaire chez les franciscains clusiens qui, extra-muros, ont préféré la construction d'une église orientée du nord au sud. Ainsi, la route la longeait et elle cachait à la vue le couvent qui s'élevait à l'ouest. A l'échelle de l'ensemble, l'église, lieu par excellence de la rencontre entre mendiants et laïcs, servait également de séparation donnant une forme d'intimité pour la vie proprement conventuelle.

Toutes localisations confondues, les contraintes de parcellaires n'empêchaient pas, dans la plupart des cas, d'édifier un cloître se présentant sous la forme courante d'un préau quadrangulaire entouré de galeries, souvent sur les quatre côtés, y compris le long de l'église, et d'ailes sur les trois autres côtés. Seuls les ensembles de Gex et de Seyssel ne présentaient pas cette forme, du moins sur les plans, assez récents, que nous avons pu trouver. Seules deux ailes étaient construites, la troisième étant formée par le mur d'enceinte. Toujours est-il que l'apostolat des mendiants voyait la nécessité d'adjoindre à ces formes de base des éléments plus spécifiques. Ainsi, au sein du clos, il n'était pas rare de trouver, en plus du cloître réservé aux frères, une cour à l'avant de l'église, ouverte aux laïcs et sans doute destinée à la prédication (augustins de Thonon, carmes de Gex, dominicains d'Annecy...). Chez les franciscains genevois, et encore plus chez les dominicains de la même ville, cette cour formait même un second cloître, entouré de galeries. Ce second cloître, chez les prêcheurs de Genève, était particulièrement imposant, et a tenu une place particulière dans l'histoire de la ville. En étudiant les archives, Louis Blondel a pu déterminer que par temps de pluie, c'est dans ces galeries qu'avaient lieu les grandes assemblées urbaines. Les plus grands prédicateurs ont parlé aux foules depuis la chaire installée dans cette cour, et c'est également là qu'un grand nombre de fidèles a choisi de se faire inhumer<sup>3</sup>. Cette cour formait un pentagone autour de l'angle nord-ouest de l'église. Pour entrer dans cette dernière, il fallait traverser la cour, dès lors grand lieu de sociabilisation. Enfin, d'autres bâtiments liés à l'accueil des laïcs, soit sous forme d'hôtellerie, soit sous forme d'hospice, complétaient ces plans.

<sup>3</sup> Blondel 1919, 36.

### III. 1. c. Elévations des bâtiments conventuels

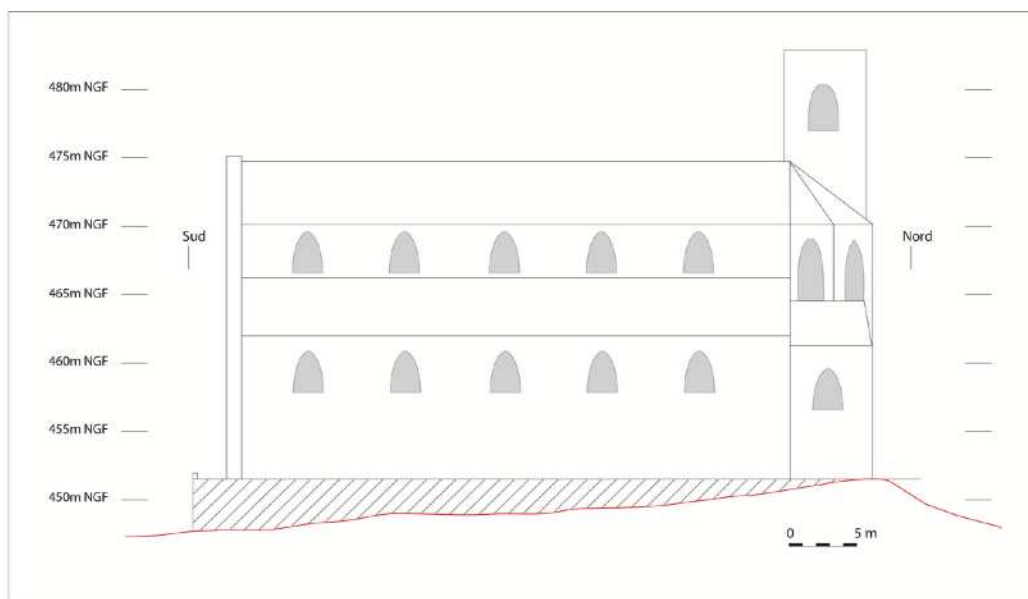
Nous l'avons vu, le premier chapitre général des prêcheurs, en 1228, avait imposé des hauteurs à ne pas dépasser lors de la construction des bâtiments conventuels. Ceux-ci ne devaient pas dépasser l'église, ni s'élever à plus de « *12 pieds sous la galerie ouverte et 20 pieds avec cette galerie*<sup>4</sup> », soit 4,5 mètres de hauteur pour les galeries du cloître, et un maximum d'environ 7 mètres pour l'étage (cantonnant, de fait, l'édifice à ne disposer que d'un niveau au-dessus du rez-de-chaussée). Chez les franciscains, ce sont les constitutions définitives de l'ordre, promulguées en 1260 au chapitre général de Narbonne, qui commandent que les « *trop grandes dimensions en longueur, largeur et hauteur, selon la nature du lieu, soient étroitement évitées*<sup>5</sup> ». Ces réglementations sont peu à peu abandonnées à partir du XIVe siècle, mais il est probable que les couvents de notre corpus ont conservé des dimensions assez modestes à un étage. A Genève, lors d'une opération archéologique au début du XXe siècle, Louis Blondel a mis en évidence, noyé dans un mur moderne, un grand arc mouluré à tiers-point, dernier vestige d'une galerie placée au-dessus du promenoir du cloître et témoin de l'existence d'au moins un étage<sup>6</sup>. Dans le *Theatrum Sabaudiae*, les représentations des villes d'Annecy, de Thonon ou encore d'Evian figurent, avec fantaisie, des couvents à trois niveaux. Si tel a été le cas, le second niveau est sans aucun doute un ajout postérieur, à partir du XVIIe siècle... La plupart des rares représentations ou descriptions dont nous disposons ne font en réalité mention que d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

---

<sup>4</sup> Denifle 1885, 225.

<sup>5</sup> *Constitutions de Narbonne* (1260). Voir annexe.

<sup>6</sup> Blondel 1936, 44.

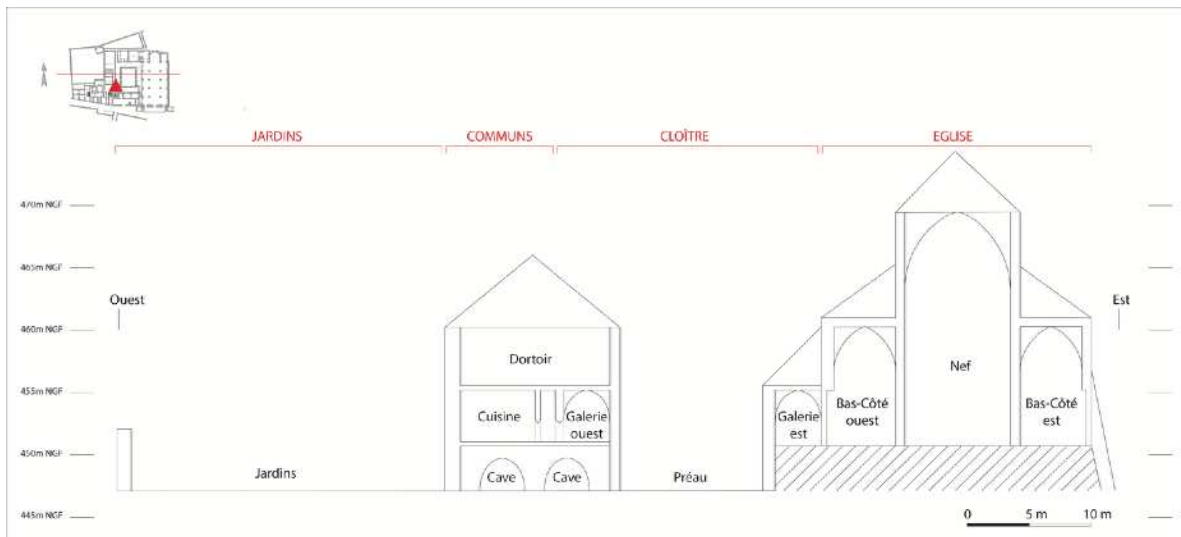


Doc. 75 - Annecy (franciscain) - Façade orientale, dénivelé schématique du terrain

Evoquons néanmoins le cas, encore une fois particulier, du couvent franciscain d'Annecy. L'ensemble est édifié sur une petite butte au coeur de la ville. Entre la façade méridionale et le chevet de l'église, le terrain accuse un dénivelé de quatre mètres, soit une pente naturelle d'un peu plus de 8 % (Doc. 75). Les bâtisseurs ont pris le parti d'édifier le chevet au sommet de la butte, puis de niveler le terrain jusqu'au portail sud. La rue se situe donc, encore aujourd'hui, quelques mètres plus bas, et l'accès à l'édifice s'effectue grâce à un perron accosté par deux escaliers. Le premier niveau des espaces conventuels, comprenant les galeries du cloître, le chapitre, les réfectoires et les cuisines, s'élève dans la continuité de l'église, quatre mètres plus haut donc que le rez-de-rue au sud (Doc. 76). Pour autant, ce dernier niveau accueille tout de même une partie du couvent. Ainsi, les communs, les jardins et, étonnement, le préau du cloître accusent une altitude identique à la rue. Alors que les ailes nord (chapitre, sacristie) et est (galerie orientale) reposent sur une partie de la butte, l'aile ouest (réfectoires, cuisines) dispose de caves voûtées en rez-de-chaussée<sup>7</sup>, et l'aile méridionale (galerie sud, chambres) est édifiée sur des écuries donnant sur une cour privée et ouvrant directement sur la rue. Il faut encore ajouter un niveau accueillant les dortoirs. Bien que ne dépassant pas la hauteur de l'église, il peut être considéré comme un second étage côté rue, mais bien

<sup>7</sup> Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastica* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* », n°6 : Plan détaillé du couvent des cordeliers d'Annecy.

comme un premier étage au nord, du côté de la butte. Les constructeurs ont donc su tirer parti du dénivelé naturel en organisant le couvent sur deux niveaux avec en rez-de-rue les espaces de service et d'accueil, et, sur un plan surélevé, les espaces dédiés à la vie communautaire à proprement parler. Notons qu'au final, le profil traditionnel du couvent mendiant reste donc respecté.



Doc. 76 - Annecy (franciscain) - Coupe schématique transversale (ouest/est)

### III. 2. Espaces et circulations

Les bâtiments conventuels s'organisent en différents espaces intérieurs. Alors que, nous l'avons vu, les couvents de notre corpus accusent des orientations variables, une certaine homogénéité apparaît néanmoins dans la distribution des pièces traditionnelles. Quelques plans anciens, bien que contemporains pour la plupart, et de rapides mentions dans un nombre restreint de sources nous permettent d'appréhender la distribution des espaces dans nos établissements mendiants.

### III. 2. a. Des espaces ouverts polarisant le couvent

Au sein de l'ensemble conventuel, des espaces découverts contribuent à l'organisation des différents pôles de l'établissement. Parmi ceux-ci on trouve en premier lieu le ou les cloîtres, composés d'un préau et de galeries, mais également des cours aux usages particuliers et réservés.

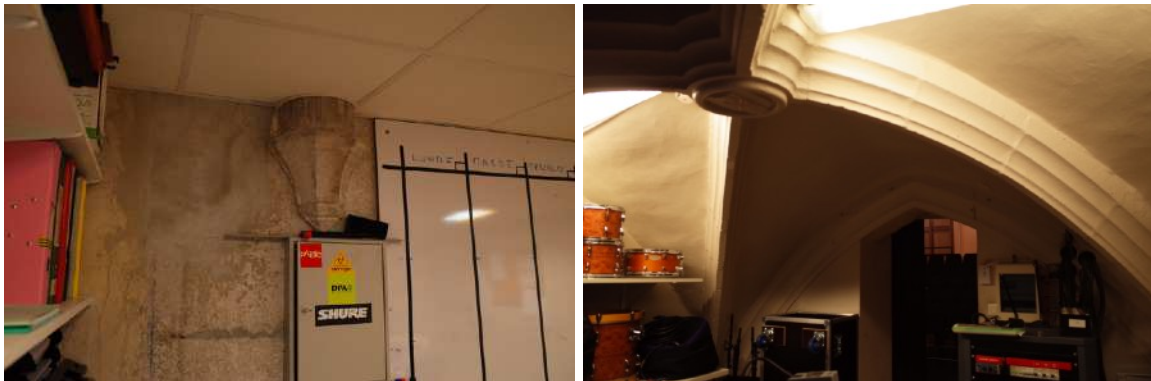
#### *Le cloître*

Le cloître est évidemment le pôle central autour duquel s'organise la vie communautaire. En plein coeur du couvent, cette ouverture vers le ciel donne la mesure des bâtiments qui la joutent. Les informations concernant ces espaces sont rares. Néanmoins, nous avons pu recueillir, grâce aux différentes recherches archivistiques et archéologiques, quelques données sur les cloîtres de six établissements mendiants dans l'ancien diocèse de Genève (franciscains de Genève, Annecy et Cluses, et dominicains d'Annecy, Genève et Coppet). Dans presque tous les cas, le cloître est constitué d'un préau entouré de galeries voûtées d'ogives, le tout édifié sur un plan horizontal commun. La seule exception se trouve dans le couvent franciscain d'Annecy où, comme nous l'avons vu, le préau accuse en hauteur 2,50 mètres de moins que les galeries (Doc. 77). Ces dernières s'apparentent donc plus à des couloirs, et le préau à une sorte d'*impluvium* servant, en contrebas, à collecter les eaux de pluie grâce à un système de canalisations.



Doc. 77 - Annecy (franciscain) - Galerie est, vers le sud (à gauche) ; préau du cloître (à droite)

A Annecy, deux galeries sont encore en élévation dans l'ancien couvent franciscain. Les autres ont été en partie démolies et en partie réaménagées lors de l'installation de l'évêché dans ses murs à la fin du XVIIIe siècle. Ainsi, aujourd'hui, la travée nord-ouest de l'ancien cloître est séparée en deux niveaux servant au conservatoire d'art. Le premier accueille le bureau de la régie son, et le second une réserve pour les instrumentistes (Doc. 78).



Doc. 78 - Annecy (franciscain) - Travée nord-ouest du cloître réutilisée par le conservatoire (régie à gauche, réserve à droite)

Le schéma traditionnel du cloître voit les quatre côtés du préau accueillir une galerie. Il semble bien respecté dans nos couvents. Lors de fouilles réalisées à Genève par Louis Blondel, des éléments d'une travée de l'ancien établissement franciscain de la ville ont été mis au jour<sup>8</sup>. Blondel a pu constater l'existence d'un mur-bahut supportant des piliers espacés d'environ 1,70 mètres et encadrant des baies agrémentées de remplages. Cette configuration classique était sans doute applicable à tous les couvents du corpus. Les galeries supportaient une seconde galerie (affirmation de Blondel pour les franciscains genevois) ou directement les pièces du premier étage. Notons tout de même l'exception constituée par le cloître de l'établissement dominicain de Coppet. Les différentes opérations archéologiques ont permis d'affirmer que seules deux galeries jouxtaient le préau à l'est et au sud<sup>9</sup>.

Les cloîtres de notre corpus possédaient des plans quadrangulaires avec une majorité de rectangles (franciscains d'Annecy, Genève et Cluses, dominicains de Genève,

<sup>8</sup> Blondel 1936, 45.

<sup>9</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 76.

...), un carré parfait (Coppet) et un autre légèrement trapézoïdal (dominicains d'Annecy). Ces formes étaient induites par le nombre de travées qui composaient chaque galerie, le plus souvent entre cinq et sept (couvents d'Annecy et de Cluses). Pour les franciscains genevois, Louis Blondel avait affirmé que le cloître était relativement petit et qu'il ne pouvait pas accueillir plus de quatre travées dans un sens et trois dans l'autre. Les fouilles récentes dirigées par Isabelle Plan ont permis de restituer un espace beaucoup plus grand présentant six travées à l'ouest et à l'est, et huit travées sur les deux autres côtés<sup>10</sup>. Comme ailleurs, la taille des cloîtres mendiants était donc très variable dans le diocèse. La démographie urbaine influant sur le nombre de frères dans chaque couvent, il est donc sans doute possible d'imaginer un lien de corrélation entre la densité de population d'une ville et l'importance du cloître autour duquel s'organisaient tous les bâtiments nécessaires à la vie conventuelle. Ainsi, le cloître de Coppet n'excède pas les 5,5 mètres de côté. A Annecy, les franciscains et les dominicains disposaient de cloîtres de taille moyenne, avec des préaux mesurant respectivement 12x15 mètres et 12x12 mètres de côté environ. Enfin, à Genève, la ville la plus densément peuplée du diocèse, les dimensions de ces espaces étaient beaucoup plus importantes avec un préau de 21x16 mètres de côté chez les franciscains<sup>11</sup>, et de 24x12 mètres, selon la reconstitution de Louis Blondel, chez les dominicains<sup>12</sup>.

#### *Prima platea* et cour des prédications

L'expression *prima platea* est tirée d'une archive concernant les dominicains de Genève et étudiée par Louis Blondel : « *Si vero tempus fuerit pluviosum in prima platea domus fratrum predicatorum* »<sup>13</sup>. Il est question d'une grande place, dans l'enceinte conventuelle, sur laquelle la population venait se réfugier lorsqu'il pleuvait. Les hommes pouvaient s'abriter sous les voûtes des galeries la ceignant. C'est sans doute la présence de ces dernières qui fait considérer à Blondel qu'il s'agissait d'un cloître à part entière, et

<sup>10</sup> Plan 2010.

<sup>11</sup> Plan 2010.

<sup>12</sup> Blondel 1919.

<sup>13</sup> A.E.G., P.H. 479, cité par Blondel 1919, 35.



plus précisément du cloître principal. Celui-ci disposait de deux entrées. La plus importante se situait à l'est, face à la tour « du petit-évêché » des murailles de ville. La seconde, au nord, ouvrait vers le quartier artisanal de la Corraterie. Ce cloître semble avoir été un des lieux de rassemblement privilégié des Genevois. Sa superficie, près de 2.500m<sup>2</sup> selon la restitution de Blondel, permettait en effet de réunir un grand nombre de personnes. Au XVe siècle, de véritables festins y prenaient place, notamment lors de la fête de la Saint-Dominique<sup>14</sup>. Il servait également de lieu de rassemblement pour les grandes annonces populaires. Ainsi, le 13 novembre 1289, l'évêque Henri de Genève rédige des monitions contre Amédée, le comte de Genevois, qui s'était emparé d'une zone de pêche. Celles-ci sont proclamées dans la grande cour des dominicains, puis répétées chez les franciscains le 20 novembre<sup>15</sup>. C'est aussi sur cette place que fut promulguée le 11 décembre 1445 une bulle de Félix V visant à régler la situation sanitaire de la ville<sup>16</sup>. Mal administrés, les léproseries et hôpitaux étaient en effet à l'origine de nombreux abus<sup>17</sup>. Peu avant la Réforme, en 1530, les troupes bernoises stationnèrent sur cette place avec près de 200 chevaux<sup>18</sup>. C'est dire l'importance des proportions de cet espace, agrémenté de deux immenses tilleuls, d'une grande vasque d'eau, et d'un certain nombre de sculptures (croix, statues,...). Selon Blondel, des familles y érigèrent même des chapelles privées, renforçant encore la perception de cette place comme un cloître à part entière.

C'est également pour sa capacité d'accueil que cette *prima placea* fut choisie pour les prédications de Carême et d'Avent de Genève. Cette fonction perdura sans doute jusqu'à la Réforme et la destruction du couvent. Jeanne de Jussie, célèbre clarisse écrivaine du XVIe siècle, relate en effet un certain nombre de prêches s'y étant déroulés<sup>19</sup>. Ainsi, lors du dimanche des Rameaux 1533, c'est un dominicain d'Auxerre qui est en chaire lorsqu'une émeute se forme sur la grande place. Les armes sont sorties,

<sup>14</sup> Gaudy-Lefort 1841, 215.

<sup>15</sup> Mallet 1841, 35.

<sup>16</sup> A.E.G., P.H. 574 : « *Bulle du pape Félix V, en faveur des pauvres et des lépreux, donnée au couvent des dominicains* », 11 décembre 1445.

<sup>17</sup> Chaponnière 1841, 108.

<sup>18</sup> Blondel 1919, 36.

<sup>19</sup> De Jussie 1853, 59-60.

les portes du cloître sont fermées et l'on arrête assez rapidement les fauteurs de trouble. Quelques mois plus tard, la prédication de l'Avent est assurée dans cette même cour par le célèbre prêcheur de Montmélian Guy Furby (ou Furbity)<sup>20</sup>. Il est fort probable que, pour les besoins réguliers des prêches, la *prima placea* des dominicains genevois devait disposer d'une chaire permanente. Cette fonction d'espace accueillant des populations désireuses d'écouter les prêches est à rapprocher, toujours à Genève mais chez les franciscains, de ce que les historiens et archéologues suisses appellent la cour ou place des prédications (Doc. 79). Il s'agit d'un espace clairement distinct du cloître dans lequel avaient lieu, comme son nom l'indique, les prêches mendiants, ou du moins les plus importants. Etait-ce par manque de place dans l'église ? Toujours est-il que cette cour polarise les populations. L'existence même de cet espace tend à prouver que les mendiants cherchaient à attirer les citadins et, surtout, à les garder dans l'enceinte de leur couvent pour une durée un peu plus longue qu'usuellement. Cette place servait de lieu de rencontre, d'échange, de vente, sous la surveillance des religieux. C'est là, pour l'exemple, que le 14 février 1451 eurent lieu les fiançailles par procuration du fils de Charles VII, futur Louis XI, avec sa seconde femme Charlotte de Savoie<sup>21</sup>. En parallèle, il n'est pas impossible que les frères se soient organisés pour qu'un prêche quasi permanent ait lieu dans cette cour, toujours dans le but d'édifier les populations... Avaient-ils également dans l'idée d'évacuer de leur église les traditionnels « marchands du temple »?

<sup>20</sup> De Jussie 1853, 70. Guy Furby est sans doute resté au couvent de Palais pendant les événements de la Réforme. Il est en effet présent lors des grandes Disputes, aux côtés du prieur dominicain Jean Chappuis. Voir à ce sujet les Registres du Conseil de Genève, Publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (Genève, 1900-1940, T. 13: *Du 3 juillet 1534 au 23 mai 1536*). Entre autres : XXVII 129, XXVII 130, XXVII 138, XXVIII 65, XXVIII 185, XXVIII 188.

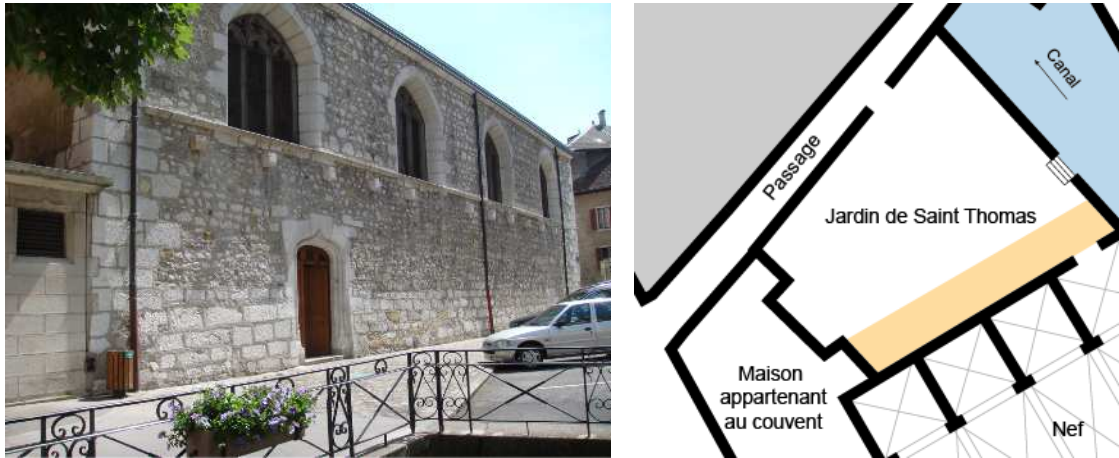
<sup>21</sup> Saget (*abbé*) 1905, 6.



Doc. 79 - Genève (franciscains) - Reconstitution du couvent au début du XVe siècle, Gérard Deuber (service cantonal d'archéologie de Genève) (dans Morenzoni 2006). La cour des prédications est le grand espace clos situé à l'ouest.

A Genève, chez les franciscains comme chez les dominicains, ces grandes cours disposaient de galeries périphériques (uniquement à l'est et au sud pour les premiers) et pourraient, dès lors, s'apparenter à des seconds cloîtres plus spécifiquement destinés aux laïcs (Annexe 3, Fig. 7). Chez les dominicains d'Annecy, la présence, encore aujourd'hui, d'une série de corbeaux sur le gouttereau nord de l'église prouve l'existence ancienne d'une galerie de ce côté (Doc. 80). S'agissait-il, comme à Genève, d'une forme de cour des prédications qui, sur les plans révolutionnaires, apparaît comme le « jardin de Saint-Thomas » ? Pour autant, la présence sans doute bruyante des laïcs fait perdre la dimension spirituelle et contemplative traditionnellement associée au cloître, notamment chez les bénédictins. Techniquement et architecturalement, ces secondes cours sont donc bien à rapprocher de cloîtres. Néanmoins, bien qu'elles ne relèvent pas d'une fonction

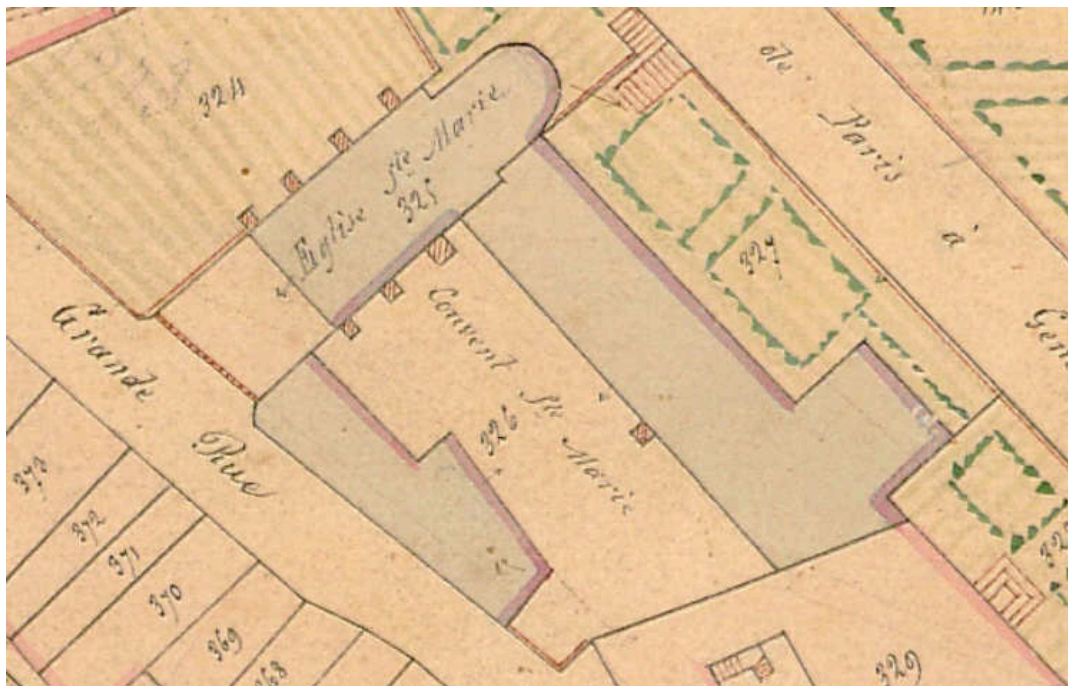
liturgique de la vie conventuelle, elles accusent bien des dimensions apostoliques intrinsèquement liées aux ordres mendiants que sont l'accueil et la prédication.



Doc. 80 - Annecy (dominicains) - Présence d'une ancienne galerie dans le jardin nord

A Genève, nous l'avons vu, l'importance de ces cours est sans doute à mettre en relation avec la démographie urbaine et conventuelle. Dans le reste du diocèse, moins peuplé, un espace similaire a pu être repéré à l'avant de l'église dans certains couvents (Doc. 81). Beaucoup plus petite et dépourvue de galerie, cette cour est présente dans les établissements de Thonon, Cluses, Seyssel, Gex et chez les dominicains d'Annecy. Destinée, *a minima*, à l'accueil des laïcs, cette place était située devant l'entrée de l'église et à l'intérieur de l'enceinte du couvent. C'est ce dernier point qui la différencie du simple parvis dont, au final, elle reprenait les fonctions. La présence du mur de clôture plaçait cet espace de transition entre la rue et l'église, ce sas entre le siècle et la maison de Dieu, sous le contrôle direct des mendiants qui pouvaient ainsi en modérer les accès. Situés dans l'enclos, ces cours endossaient une part de la sacralité conventuelle, c'est pourquoi de nombreux actes y furent signés. Ce fut le cas le 17 octobre 1439, dans la cour des augustins de Thonon, avec l'enregistrement du contrat de mariage entre Catherine de Seyssel et Gaspard de Varax<sup>22</sup>. A Coppet ou chez les franciscains annéciens et evianais, l'absence de cour est à mettre au crédit d'un parcellaire trop dense ayant sans doute contraint les bâtisseurs à renoncer à cet espace.

<sup>22</sup> De Seyssel-Cressieu 1900, 163.

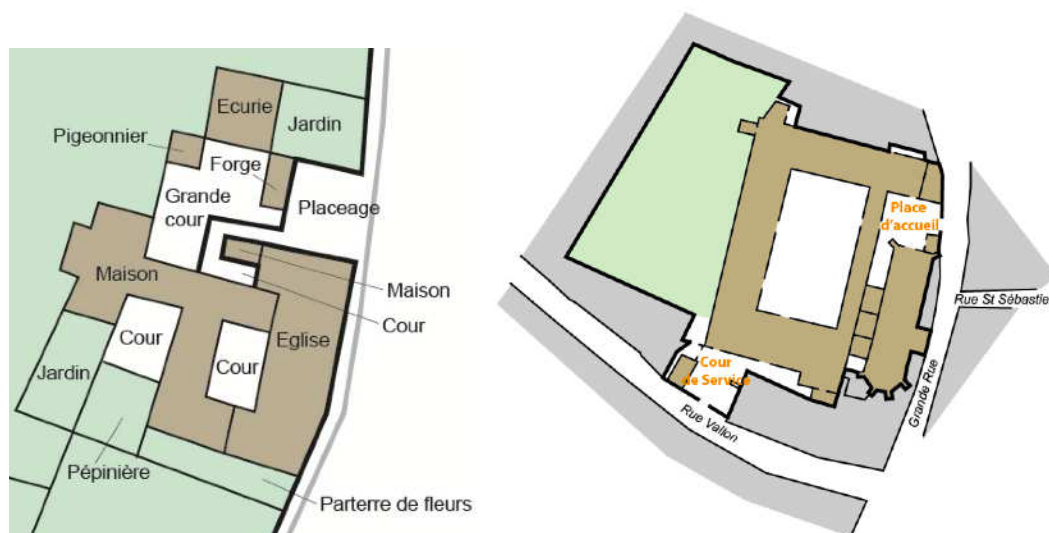


Doc. 81 - Gex (carmes) - Avant-cour (plan napoléonien)

### *Les cours de service*

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, devant l'entrée de l'église au nord, la cadastration sarde du couvent franciscain de Cluses distingue une « placeage » et une « grande cour » (Doc. 82). La première est à rapprocher des espaces d'accueil des laïcs dont nous venons de parler. La seconde, en revanche, fait sans doute référence à une cour de service. Elle donne en effet accès à la forge, aux écuries et au pigeonnier. Une seconde cour est mentionnée au sud, de l'autre côté du couvent, et le préau du cloître apparaît également comme une cour. Le cadastre semble différencier les espaces végétalisés ou non. Il est donc probable qu'à cette époque, le préau n'abritait pas de jardin.



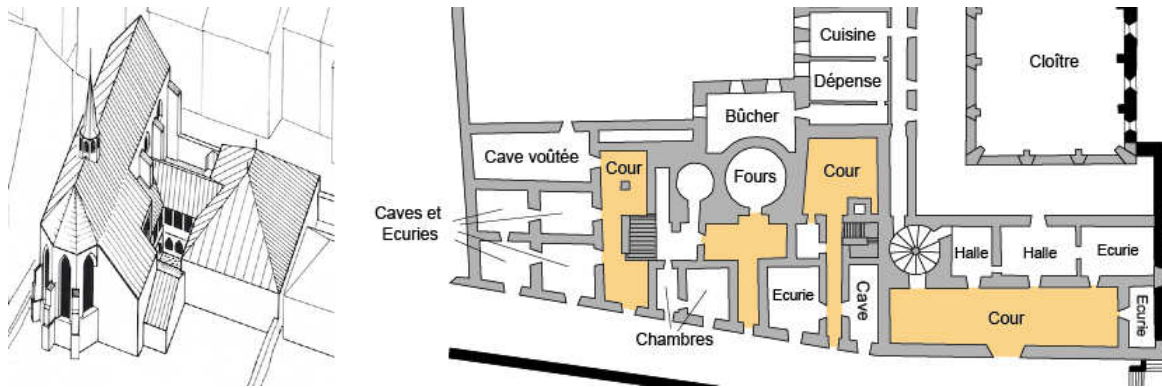


Doc. 82 - A gauche : Cluses (franciscains) - Placeage et cour de services au nord de l'église. A droite : Thonon (augustins) - Place d'accueil et cour de services

Les plans dont nous disposons sont assez récents mais nous permettent d'appréhender ces cours de service dans plusieurs des établissements du corpus (Doc. 83). A Thonon, le couvent s'élevait dans l'angle formé par les anciennes « Grande rue » au sud-est et « rue Vallon » au sud-ouest. La nef était parallèle à la première et une place d'accueil des laïcs, comprise dans l'enceinte conventuelle, se développait au nord. La cour de service s'ouvrait quant à elle à l'exact opposé, depuis la rue Vallon. A Coppet, nous l'avons vu, la proximité avec la trame viaire de la ville ne permettait pas la présence d'un espace d'accueil à l'avant de l'église. Néanmoins, Eggenberger propose, dans une reconstitution du couvent, l'existence d'une très petite cour de service comprise dans l'enceinte conventuelle entre le couvent, la rue et l'église<sup>23</sup>. Dans les deux cas mentionnés, la cour de service était accessible directement depuis la rue via un grand portail. A Annecy, la situation des couvents dominicains et franciscains était quelque peu différente. Le premier, enserré entre la muraille de ville et le canal Saint-Dominique, disposait bien d'une grande cour de service distincte de la place d'accueil et du cloître à proprement parler. Celle-ci n'était accessible qu'en traversant le couvent ou par une porte dérobée percée dans l'enceinte urbaine. Elle desservait les espaces liés à l'intendance (cuisine, four, boulangerie, cellier, caves). Chez les franciscains, les communs s'élevaient

<sup>23</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 81.

le long de la rue. Les accès étaient donc démultipliés et plusieurs courettes de service s'ouvraient successivement sur les différents espaces (écuries, four, cellier).



Doc. 83 - A gauche : Coppet (dominicains) - Cour de service avec porte donnant sur la rue (reconstitution : Eggenberger, Grandjean 1996, 77). A droite : Annecy (franciscains) - plusieurs cours de service.

### III. 2. b. Les différentes salles du couvent

Les Constitutions des prêcheurs évoquent le rituel des coupes. Il a lieu lors des chapitres conventuels et voient les frères reconnaître les fautes de conduite dont ils sont coupables. C'est le prieur ensuite qui détermine la correction qu'ils encourent en fonction de leurs erreurs. A l'article 37, les Constitutions font la différence entre les coupes lourdes et les coupes légères<sup>24</sup>. Parmi ces dernières, les exemples donnés laissent entrevoir les différentes charges du couvent et, sans doute, les espaces qui y étaient rattachés :

37. « Toute négligence qu'on pourrait découvrir à l'égard de leur office chez ceux qu'on a député à quelqu'un d'entre eux : les prieurs en gardant leur couvent, les maîtres en enseignant, les étudiants en étudiant, les scribes en copiant, les chantres dans leur office, les procureurs en procurant les biens extérieurs, le frère linge en fournissant, en conservant, en réparant les vêtements, le garde-malade en gardant les malades, en subvenant à leurs besoins, en faisant le nécessaire auprès

<sup>24</sup> Constitutions des prêcheurs, article 37. Voir annexe.

*des morts, et tous les autres dans leur office, selon la charge qu'ils ont reçue ».*

### *Le chapitre*

Le chapitre est l'une des pièces centrales dans la vie liturgique et communautaire du couvent, au point, nous l'avons vu, qu'une bénédiction particulière lui est rendue lors de la consécration du couvent de Cluses<sup>25</sup>. A cet égard, elle occupe traditionnellement une place de choix dans le carré claustral, le plus souvent à proximité de la sacristie dans l'aile se développant depuis le sanctuaire. Selon Blondel, c'est probablement la disposition qui était en vigueur dans l'ancien établissement dominicain de Genève<sup>26</sup>. Régulièrement, les frères se réunissent au chapitre pour écouter une partie de leur règle. Mais c'est également dans cette salle que sont traitées, en communauté, les questions les plus importantes. Le prieur ou le gardien y règle dans un esprit collégial les affaires courantes, des fautes commises par les frères aux grandes décisions à prendre pour l'avenir du couvent. On retrouve ici les fonctions traditionnellement associées à cet espace. La règle des carmes associe clairement la lecture du chapitre et la correction fraternelle : « *En outre, les dimanches ou d'autres jours, lorsque ce sera nécessaire, vous vous entretiendrez de la garde de l'Ordre et du salut des âmes ; en même temps, on procédera avec charité à la correction des fautes et manquements qu'on aurait pu remarquer chez l'un ou l'autre frère*<sup>27</sup> ». Les ermites du Mont-Carmel se réunissaient donc hebdomadairement. Chez les dominicains, le rythme était plus soutenu bien que modifiable. Les constitutions des prêcheurs précisent en effet que l'« *on tient le chapitre à la fin des matines; parfois, après prime; parfois même on l'omet, pour ne pas gêner les études, au jugement du supérieur*<sup>28</sup> ». Évènement important dans le quotidien communautaire, il devait néanmoins laisser la priorité à l'apprentissage, plaçant ce dernier aux premiers rangs des activités conventuelles dominicaines. Seuls les novices

<sup>25</sup> Fodéré 1619, 838.

<sup>26</sup> Blondel 1919, 40.

<sup>27</sup> Règle des carmes, « Du chapitre et de la correction des frères ». Voir annexe.

<sup>28</sup> *Premières Constitutions des prêcheurs*. Voir annexe.



n'assistent pas au chapitre. Les postulants y sont reçus lors de leur arrivée, et ce n'est qu'après un temps décidé à la discrétion du supérieur et de quelques anciens qu'ils peuvent enfin demander officiellement à devenir frère. En attendant, il semble que les novices disposent tout de même d'une forme de chapitre. Dans les constitutions dominicaines, il est fait mention d'un chapitre qui leur est propre et qui semble assez similaire à celui de leurs aînés<sup>29</sup>.



Doc. 84 - Annecy (franciscain) - Salle du chapitre

Pour l'ancien diocèse de Genève, les mentions de cette salle sont très anecdotiques. Lors de la Révolution, un plan détaillé du couvent dominicain d'Annecy est dressé, mais aucun chapitre n'est mentionné. Aujourd'hui, seule la salle du chapitre des franciscains de la même ville est encore conservée en élévation. Il s'agit d'une pièce carrée de huit mètres de côté (Doc. 84). Quadripartite, elle est voûtée d'ogives dont les nervures retombent sur un pilier central et sur des culs-de-lampe (seul l'un d'entre eux est figuré). A l'origine, la salle se démarquait dans le carré claustral par l'imposante porte qui lui donnait accès depuis la galerie nord (Doc. 85). Celle-ci est désormais bouchée mais

<sup>29</sup> *Constitutions des prêcheurs*, « Des novices. XIII. Le prieur confie les novices pour leur éducation à un maître attentif, qui les instruit dans la vie régulière et les stimule à l'église; s'efforce de tout son pouvoir à les corriger par la parole ou par le geste partout où ils se montrent négligents; enfin, autant qu'il peut, leur procure le nécessaire, Il peut leur infliger une pénitence ou les proclamer dans leur chapitre propre au sujet de leurs négligences publiques, lorsqu'ils en demandent pardon devant lui ».

elle porte encore les armes de la famille Lambert, à l'origine de la construction du couvent. Très rapidement après l'installation des cordeliers, ces derniers doivent accueillir les différents chanoines genevois chassés par la Réforme<sup>30</sup>. Avec le partage des espaces entre les différentes communautés, le chapitre des mendiants assurera dès lors également les fonctions de vestiaire et de sacristie pour ceux-ci. Le cas était donc particulier et c'est sans doute dès cette époque que la grande porte est condamnée.



Doc. 85 - Annecy (franciscain) - Galerie nord et porte condamnée du chapitre

### *Les réfectoires*

Toutes les règles et constitutions mendiante consacrent un chapitre aux repas. La nourriture physique est comparée à la nourriture spirituelle, et le moment du repas doit être rentabilisé. Les frères y écoutent des textes dans une volonté continue d'apprentissage et de perfectionnement dont le but apostolique final demeure la prédication. Ainsi, saint Augustin indique « *À table, jusqu'à la fin du repas, écoutez la lecture d'usage sans bruit et sans discussions. Que votre bouche ne soit pas seule à prendre nourriture; que vos oreilles aussi aient faim de la parole de Dieu*<sup>31</sup> », et le bienheureux Albert, pour les carmes, stipule : « *vous prendrez dans un réfectoire commun la nourriture que l'on vous aura distribuée, écoutant ensemble la lecture d'un passage de*

<sup>30</sup> Poncet 1876, 4.

<sup>31</sup> *Règle saint Augustin*, « Du jeûne et de la lecture de table ». Voir annexe.

la Sainte Écriture, lorsque cela pourra se faire commodément<sup>32</sup> ». De la lecture des règles et constitutions, il ressort que les mendiants prenaient leur repas en commun. La taille du réfectoire était donc tributaire du nombre de frères dans le couvent. A Annecy, où les établissements franciscains et dominicains ont accueilli jusqu'à une vingtaine de membres, le réfectoire se présentait sous la forme d'une vaste pièce rectangulaire. Dans le premier, la salle s'étendait sur quinze mètres de long pour huit de large, et chez les dominicains, un peu moins nombreux, ses dimensions atteignaient douze mètres en longueur et cinq en largeur. Le réfectoire des franciscains était subdivisé par une paroi créant deux espaces de cinq et dix mètres de long (Doc. 86). La présence d'au moins deux réfectoires était assez courante dans les établissements mendiants. Pour les prêcheurs, les constitutions avaient clairement indiqué la nécessité de disposer d'espaces distincts pour les repas des frères, et ceux des malades et des « débiles »<sup>33</sup>. Elles précisaient également que les hôtes devaient disposer d'une salle particulière. Ainsi, les frères mangeaient-ils soit au réfectoire, soit dans la maison de leurs invités. Les malades prenaient leur repas séparément, dans deux pièces différentes selon qu'ils aient l'autorisation de manger de la viande ou non. Chez les franciscains annéciens, il est probable que le petit réfectoire a servi pour les indigents plus que pour les hôtes.



Doc. 86 - Annecy ( franciscain) - A gauche : localisation des réfectoires dans l'ancien couvent ; A droite : l'actuelle médiathèque du conservatoire régional d'Annecy dans les anciens réfectoires

<sup>32</sup> Règle des carmes, « De la réfection en commun ». Voir annexe.

<sup>33</sup> Constitutions des prêcheurs, « Des repas et des aliments ». Voir annexe.

Le réfectoire était donc l'une des plus grandes salles du couvent. Les frères s'y réunissaient pour manger deux fois par jour pendant le temps ordinaire. Tous devaient prendre leur repas lors du premier service, la première table, le second étant réservé aux cuisiniers, servants et surveillants. Le mobilier était constitué de longues tables et de bancs. Sans doute existait-il également une table placée perpendiculairement aux autres pour le prieur. Celui-ci étant servi en dernier, elle devait se trouver à l'opposé de l'entrée du réfectoire. A Cluses, le 13 janvier 1619, une grande fête est donnée au couvent pour célébrer la première messe du neveu du père Marchant, le prieur. D'après Lavorel, la foule était telle que les trois grandes tables du réfectoire étaient remplies<sup>34</sup>. Notons à ce sujet la probable présence de laïcs dans cette salle lors de cet évènement. Même après le départ des religieux, alors que le couvent n'avait pas encore été détruit, le réfectoire pouvait servir à de grands rassemblements. C'est le cas à Gex où les syndics de la ville utilisaient cet espace pour leurs réunions. Le 13 janvier 1604, alors que les carmes enchaînent les procès pour récupérer leur couvent, une sentence tombe à ce propos. Les syndics sont condamnés à verser un loyer aux religieux pour l'utilisation qu'ils font de leur réfectoire<sup>35</sup>. Cette pratique était également courante même lorsque les mendiants avaient encore l'usage de leur couvent. A Genève, chez les dominicains, on sait que le Conseil de la Cité y tenait régulièrement ses réunions<sup>36</sup>.

La sobriété mendicante n'autorisait pas la multiplication des meubles et ornements dans cet espace. Ajoutons néanmoins qu'il devait exister, pour le lecteur, une chaire ou un simple pupitre. Au XVIIe siècle, les comptes du couvent augustin de Seyssel mentionnent l'achat de papier « *pour les chassis de la cuisine et du réfectoire*<sup>37</sup> ». Par ailleurs, on devait sans doute également ajouter une petite table séparée lorsqu'une couppe grave était commise. En effet, la pénitence réservée au frère coupable était l'isolement, y compris lors des repas : « *Au réfectoire également, il ne s'assiéra pas avec les autres à la table commune, mais il mangera au milieu du réfectoire, sur une table nue, et on lui fournira à*

<sup>34</sup> Lavorel 1888, 176.

<sup>35</sup> Revel 1775, 710. Les carmes finirent par être remis en possession de leur couvent.

<sup>36</sup> Blondel 1919, 40.

<sup>37</sup> A.D.A., H 604.

*part un pain plus grossier et comme boisson de l'eau*<sup>38</sup> ». Enfin, lors de ses recherches, Blondel a trouvé les quittances de paiements pour le déplacement des meubles du couvent dominicain de Palais lors de la Réforme<sup>39</sup>. Il y est fait mention d'un buffet qui prenait place dans le réfectoire et qui devait évidemment contenir les services de table.

### *Cuisines et intendance*

Les cuisines prenaient nécessairement place à proximité du ou des réfectoires pour des raisons de commodité. Chez les dominicains d'Annecy, elle était située dans l'aile occidentale du cloître. Cette dernière longeait le canal Saint-Dominique depuis lequel un escalier permettait d'accéder directement dans la cuisine. La présence du canal rendait ainsi plus aisé l'approvisionnement en eau, mais également les livraisons dont pouvait avoir besoin le couvent. Dans le couvent franciscain de la même ville, la cuisine, dans l'aile occidentale, n'était séparée des réfectoires que par des cheminées. Au sud prenaient place des réserves. D'autres espaces relevaient également de l'intendance comme les fours avec leurs réserves de bois, ou les greniers, celliers et caves, tous représentés sur les plans dont nous disposons pour les couvent annéciens. Les repas des frères biens portants ne devaient pas comporter de viande, mais ils devaient être cuits. L'importance du four des cordeliers, presque aussi grand que la cuisine conventuelle, laisse supposer que son usage était ouvert à tous. Il était d'ailleurs accessible directement depuis la rue. Pour autant, il gardait bien son titre de « four des cordeliers d'Annecy » comme nous l'apprend Rousseau dans ses *Confessions*<sup>40</sup>. L'utilisation du four des mendiants par le reste de la population semble également avoir été le cas à Seyssel<sup>41</sup>. En l'occurrence, les augustins avaient récupéré la propriété du four de Maillecrounaz, anciennement four banal. L'usage s'est donc poursuivi au-delà de la tractation notariale.

<sup>38</sup> *Constitutions des prêcheurs*, « Du repas et des aliments ».

<sup>39</sup> Blondel 1919, 40.

<sup>40</sup> Pontalis 1977, 166-167.

<sup>41</sup> Fenouillet 1891, 74.

Hors temps de jeûnes, nous l'avons vu, chaque frère mangeait deux repas par jour. Selon les règles et constitutions mendiantes, ces derniers ne devaient pas comporter de viande, sauf exception pour les frères malades qui la mangeaient dans un réfectoire séparé. Est-ce également pour cela qu'une seconde cuisine existait dans le couvent dominicain annécien? Reléguée dans l'angle nord-est du carré claustral, celle-ci semblait desservir un corps de bâtiment se développant vers le nord depuis le cloître, à proximité de la cour de service. Les viandes n'étaient pourtant pas proscrites à certaines occasions. En 1516, le chapitre provincial franciscain a lieu au couvent de Genève. Pour marquer l'évènement, la ville offre aux frères un tonneau de vin de Chaumont et une truite (ou, si ce n'est pas possible, deux moutons de haute grasse<sup>42</sup>). Ces pratiques étaient courantes lors d'assemblées importantes ou la venue de personnages prestigieux. Ainsi, les comptes du couvent augustin de Seyssel pour l'année 1692 mentionnent l'achat d' « *une paire de poulets et pour un coq-dinde, le tout pris à l'occasion de la venue de messire Le Roux* », de « *six pigeons pris chez messire de Bougue le provincial étant là* » ou encore d' « *une poitrine de veau prise chez Guiboud à l'occasion de la venue d'un augustin déchaussé de Chambéry* »<sup>43</sup>. Dans les mêmes comptes, on trouve la dépense faite pour « *une livre de mouton prise chez Guiboud pour faire des bouillons au frère Benoist* ». Ce dernier, malade, avait également l'autorisation du prieur de manger des biscuits. L'huile d'olive semble également avoir été un met de luxe réservé à des occasions ou à des hôtes particuliers. Ainsi, les augustins seysselans en achètent-ils pour la venue du sire Le Roux et du père provincial, ou pour une collation de jour de fête. Hors ces mets plus luxueux qu'à l'accoutumé, les frères se nourrissaient principalement de poissons. Les comptes mentionnés ci-dessus évoquent l'achat de « *deux paquets de cordes pour le grand filet de notre père prieur pour pescher* ». Le couvent profitait donc de la proximité du Rhône pour s'approvisionner. Le reste de leurs repas comprenait principalement des oeufs et des légumes, de temps en temps agrémentés de poivre et de clous de girofle.

<sup>42</sup> Gonthier 1904, 236-237.

<sup>43</sup> A.D.A., H 604.

*L'infirmierie*

Les frères malades, que nous venons d'évoquer, ne mangeaient et ne dormaient pas avec les autres. Dans le souci sanitaire, déjà présent, d'éviter la propagation des maladies, ils disposaient d'un espace réservé soit dans un corps de bâtiment annexe au carré claustral, soit dans une pièce de ce dernier. Pour la région étudiée, les informations sont très lacunaires. Quelques rares mentions dans les sources ne font qu'évoquer très brièvement ces infirmeries. Les plans dont nous disposons n'indiquent pas la fonction des salles, ou se contentent de ne représenter que le rez-de-chaussée. Dans ce second cas, aucune infirmerie n'est mentionnée. Cela laisse donc penser qu'elles se situaient sans doute au premier étage, et plus particulièrement encore, à proximité du sanctuaire. En effet, les ouvertures repérées chez les franciscains annéciens et clusiens dans le gouttereau séparant ce dernier du couvent, à hauteur du premier étage, pourraient correspondre à des baies de type hagioscope. L'un des emplois de celles-ci était de permettre aux frères malades et âgés de suivre les offices sans descendre dans le chœur. La proximité avec une pièce réservée à l'infirmierie serait dès lors des plus fonctionnelle. Dans le même ordre d'idée, la seconde cuisine des dominicains d'Annecy pourrait également indiquer la proximité avec l'infirmierie. Cette dernière n'est pas mentionnée sur le plan d'état des lieux du couvent dressé à la Révolution. Tous les espaces étant dûment nommés, il est donc envisageable de la positionner au premier étage, vers l'angle nord-est du cloître ou dans le bâtiment prolongeant l'aile orientale au nord. La situation semble néanmoins différente au couvent franciscain de Cluses. La construction de ce dernier s'achève en 1484 et son église est consacrée un an plus tard. Pourtant, avant la fin du XVe siècle, le père d'Amable d'Antioche, religieux du couvent et futur prieur, fait un don considérable de 400 florins pour l'agrandissement de l'établissement. Cet argent sert notamment à construire l'infirmierie<sup>44</sup>. Celle-ci devait donc nécessairement appartenir à un nouveau corps de bâtiment. Sans doute était-ce également le cas chez les dominicains de Palais dont la monumentalité du couvent et l'importance des dons dont les frères étaient récipiendaires avaient sans doute permis la construction d'une infirmerie distincte du cloître.

---

<sup>44</sup> Lavorel 1888, 175-176.

Un constat ressort de ces quelques éléments, celui d'une infirmerie sans doute établie au premier étage dans les couvents édifiés intra-muros et constituant un corps de bâtiment annexe pour les établissements bâtis extra-muros. La densité du parcellaire, nous l'avons vu, ne permettait pas une extension horizontale des ensembles conventuels en ville. Les espaces disponibles étaient donc rentabilisés. En revanche, les couvents disposant d'un parcellaire plus étendu et de fonds suffisants pouvaient se permettre de construire cet espace de soins hors-oeuvre ou dans le prolongement d'un corps de bâtiment pré-existant.

### *Le dortoir et les cellules*

La localisation exacte des dortoirs et cellules des couvents du corpus au sein de l'ensemble conventuel n'est pas envisageable. Néanmoins, il semble juste de les positionner au premier étage, comme c'était l'usage traditionnel dans les établissements religieux. Les textes constitutifs des ordres mendiants donnaient quelques indications sur les lieux de repos des frères. Pourtant, et c'est là une différence notable, tous ne donnaient pas les mêmes consignes. Alors que les dominicains devaient dormir ensemble dans des dortoirs<sup>45</sup>, les carmes, dès la règle du Bienheureux Albert, bénéficiaient déjà de cellules individuelles : « *chacun d'entre vous aura une cellule séparée, conformément à l'assignation qui en sera faite par le Prieur*<sup>46</sup> ». Pour autant, et assez rapidement, la pratique des cellules plutôt que des dortoirs se développera dans les autres ordres. Les couvents du diocèse étudié ne semblent pas faire exception. Dans le premier implanté sur le territoire à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, celui des dominicains de Genève, les frères dormaient bien dans des dortoirs. Au XV<sup>e</sup> siècle, chez les prêcheurs annécien, chacun disposait de sa « cellule » particulière. Il s'agissait en réalité bien de dortoirs mais partitionnés sans doute grâce à de petites cloisons. Le couvent avait en effet embrassé la Réforme de

<sup>45</sup> Dans les Constitutions dominicaines, une liste recense les coupes légères. Parmi celles-ci il est indiqué : « *Causer quelque dérangement au dortoir* ».

<sup>46</sup> *Règle des carmes*. Voir annexe.



Hollande dont les constitutions étaient strictes sur l'obligation pour les religieux de dormir en dortoirs :

*« En hiver les dortoirs se fermaient à 8h, l'été à 9h. Le dortoir était commun sauf pour les officiers de maison et les maîtres en théologie qui avaient une chambre. Chacun avait son alcove séparée, ou cellule. Nul ne pouvait entrer, pas même d'un pied dans la cellule d'un autre. Silence le plus strict de rigueur (pour ne pas gêner celui qui voudrait travailler dans sa cellule)<sup>47</sup> ».*

La question des cellules se pose néanmoins pour les franciscains. Dans les dernières années du XVe siècle, nous l'avons mentionné, les frères clusiens reçoivent un don important pour agrandir leur couvent<sup>48</sup>. Parmi les espaces prévus pour ces travaux, il est question de construire un second dortoir. C'est donc qu'il en existait déjà un et que l'usage de cellules n'était pas pratiqué. Rappelons que ce couvent appartenait à la branche observante de l'ordre, beaucoup plus rigoriste. Les cordeliers clusiens ne faisaient donc qu'obéir aux prescriptions de leur règle.

#### *Le noviciat*

Avant de devenir frère à part entière, tous passaient par l'étape obligatoire du noviciat, une période pour découvrir la vie conventuelle et prendre le temps de réfléchir sur sa vocation. La durée de cette étape était le plus souvent soumise à l'appréciation du prieur et du maître des novices. Les constitutions dominicaines parlent d'une probation de six mois tandis que la règle franciscaine évoque une année<sup>49</sup>. Pendant ce temps de réflexion et d'apprentissage, les novices n'avaient pas accès au chapitre et ne devaient pas partager le dortoir des autres frères, *« quand on peut respecter commodément cette*

<sup>47</sup> De Meyer 1947, CXIII.

<sup>48</sup> Lavorel 1888, 175-176.

<sup>49</sup> *Constitutions des prêcheurs et des mineurs*. Voir annexe.

*règle*<sup>50</sup> ». Les couvents devaient donc disposer d'un dortoir ou de cellules qui leur étaient spécifiquement réservées. Sans doute est-ce là l'utilité du second dortoir construit par les franciscains observants de Cluses grâce au don généreux du père d'Amable d'Antioche<sup>51</sup>. A Genève, deux siècles plus tôt, l'établissement des dominicains était si vaste et fortuné qu'une aile entière du couvent était réservée aux novices. Lors de la Réforme, Pierre Tomberet, un criminel recherché pour agression, s'était réfugié dans le couvent. Il fut retrouvé dans le « déambulatoire » du dortoir des novices<sup>52</sup>. Il s'agit sans doute ici du couloir menant au dortoir. Tout comme les frères confirmés, ces derniers ne disposaient donc pas de cellules individuelles.

### *La bibliothèque*

La bibliothèque était l'un des espaces les plus importants des couvents mendiants. Paul Bertrand insiste même sur « la place fondamentale que prenaient les livres » dans ces ordres<sup>53</sup>. La formation continue était une condition essentielle pour l'accomplissement de leur apostolat de prédicateurs. Bien sûr, tous les établissements ne bénéficiaient pas d'une salle de bibliothèque à proprement parler. Le manque de place disponible pouvait réduire celle-ci à un simple placard. Mais les livres avaient bien un statut à part, en tant qu'objet, et les couvents disposaient donc tous d'un fonds. En 1336, les constitutions de Benoît XII établies pour les franciscains imposaient au gardien de dresser un inventaire de tous les ouvrages possédés par son couvent dans les trente jours suivant leur entrée en fonction<sup>54</sup>. Bien plus tard, dans la plupart des recensements des possessions religieuses dressés lors de la Révolution, chaque ouvrage possédé par les mendiants était répertorié. Pour la région de notre étude, il a été estimé que chaque établissement encore en activité disposait en moyenne de 500 à 1.000 livres<sup>55</sup>. Chez les

---

<sup>50</sup> *Constitutions des prêcheurs*. Voir annexe.

<sup>51</sup> Lavorel 1888, 175-176.

<sup>52</sup> Blondel 1919, 40.

<sup>53</sup> Bertrand 2004, 540.

<sup>54</sup> Ruiz 2009, 364.

<sup>55</sup> Henryot 2013.

dominicains d'Annecy, le nombre était, au 11 décembre 1792, de 2.330 ouvrages<sup>56</sup>. De plus, chez les franciscains, les constitutions générales de Lyon (1325) avaient imposé aux prieurs de dresser un inventaire des livres de leur couvent.

Lorsque la taille du couvent le permettait, les livres étaient donc réunis dans une bibliothèque. C'était très probablement le cas pour les établissements genevois, annéciens, nyonnais et clusien. Les preuves manquent pour les autres couvents. Ces espaces n'apparaissant pas sur les rares plans de rez-de-chaussée dont nous disposons, ils devaient sans doute être installés au premier étage. C'était d'ailleurs l'usage courant dans la plupart des maisons religieuses. Par ailleurs, nous avons évoqué les nombreuses inondations ayant touché Annecy. Il semble inenvisageable que les franciscains ou les prêcheurs aient pu placer leurs importantes bibliothèques au rez-de-chaussée.

Dans la bibliothèque, ou ailleurs, chaque carme et dominicain devait nécessairement disposer d'un espace pour ranger ses effets personnels, aux premiers desquels se trouvaient deux livres : une bible et un bréviaire de poche. Ces derniers étaient reçus ou acquis par les frères au moment de leur entrée au couvent<sup>57</sup>. Chez les franciscains, dont la règle et les constitutions interdisaient strictement toute forme de possession personnelle, on trouve pourtant quelques incartades. Jacques Bernard, dernier gardien et futur apostat du couvent franciscain de Genève lors de la Réforme, possédait en propre un petit fonds, et notamment les *Super Sententias* de Duns Scot en quatre volumes dont il a d'ailleurs annoté les pages<sup>58</sup> (Doc. 87).

---

<sup>56</sup> Guichonnet, Delarue 1949, 35-36.

<sup>57</sup> Bertrand 2004, 541.

<sup>58</sup> Naef 1968, 304.



Doc. 87 - Genève (franciscains) - Extrait des *Super Sententias* de Duns Scot annoté par Jacques Bernard, dernier gardien du couvent de Rive (Naef 1968, 304)

### Studium

La possession de livres allait nécessairement de pair avec l'apprentissage. Celui-ci n'avait pas lieu dans la bibliothèque qui n'était pas un lieu de lecture. La règle de saint Augustin le précise clairement en indiquant qu'une heure sera fixée chaque jour pour demander les livres, et nulle dérogation ne sera accordée<sup>59</sup>. Les étudiants se réunissaient alors dans un espace dédié appelé le *studium*. Les constitutions dominicaines l'évoquent : « Si le maître des étudiants l'estime avantageux, on leur réserve un local particulier dans lequel, après la dispute et les leçons de vêpres et même en d'autres temps libres, ils peuvent se réunir en sa présence pour proposer leurs doutes et leurs questions<sup>60</sup> ». Le respect absolu des conditions de travail des étudiants était exigé. Ils ne devaient être dérangés sous aucun prétexte, même pour raison d'office. Contrevenir à cette règle constituait une coupure légère. La réforme de Hollande, chez les dominicains, modifiera

<sup>59</sup> Règle saint Augustin, chapitre 3. Voir annexe.

<sup>60</sup> Constitutions des prêcheurs, « De l'étude ». Voir annexe.

cette règle en interdisant aux étudiants de travailler pendant les offices<sup>61</sup>. L'existence ancienne d'une telle salle est presque certaine dans le couvent des prêcheurs de Genève au vu du nombre d'étudiants et de lecteurs qui ont pu y être recensés<sup>62</sup>. Pour autant, tous les couvents ne disposaient pas d'un espace réservé à l'étude. Il s'agit sans doute d'un facteur ayant contribué au remplacement progressif des dortoirs par des cellules individuelles. En effet, dès les premières constitutions dominicaines, l'existence de cellules uniquement réservées aux étudiants était déjà proposée. Elles ne devaient bénéficier qu'à ceux qui pouvaient en tirer profit et « *ceux qui le veulent [pouvaient y] étudier, écrire, prier, dormir et même veiller pendant la nuit pour raison d'étude* »<sup>63</sup>.

#### *La maison ou cellule du prieur*

Dans les couvents mendiants, le prieur ou gardien tenait une place résolument à part au milieu de ses frères. Responsable spirituel et administratif des hommes et de l'établissement, son statut et sa condition sont traités dès l'origine, dans les règles et textes constitutifs des ordres. Il occupait une place particulière dans l'église, mais également dans les bâtiments conventuels. Dans les réfectoires dominicains, bien qu'ils doivent manger les mêmes repas que les autres, les prieurs étaient servis en dernier et à une table particulière, rappelant ainsi le précepte chrétien des derniers qui seront les premiers<sup>64</sup>. Ce traitement spécifique était aussi en vigueur pour le repos du supérieur. Le Bienheureux Albert consacre quelques lignes à ce sujet dans la règle qu'il propose aux carmes : « *La cellule du prieur devra se trouver près de l'entrée des lieux d'habitation, afin qu'il soit le premier à venir à la rencontre de ceux qui viendront en ce lieu et que tout ce qu'il y aura à faire ensuite s'exécute suivant sa décision et ses dispositions* »<sup>65</sup>. Il était ainsi positionné au départ de toute l'organisation spatiale, spirituelle et administrative de la vie communautaire. Dans les établissements du corpus, Louis Blondel propose

<sup>61</sup> De Meyer 1947, CIX.

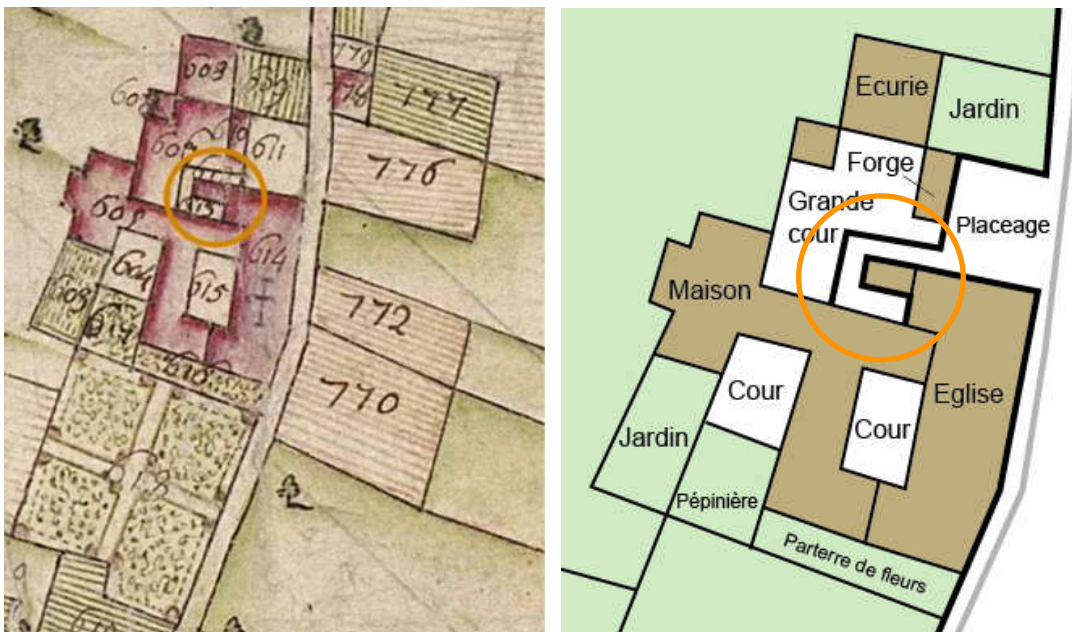
<sup>62</sup> Stelling-Michaud 1939, 55, 63.

<sup>63</sup> *Constitutions des prêcheurs*, « De l'étude ». Voir annexe.

<sup>64</sup> *Constitutions des prêcheurs*, « Du repas et des aliments ». Voir annexe ; Bible, Mt. 20, 16.

<sup>65</sup> *Règle des Carmes* : « Du pouvoir du prieur ». Voir annexe.

l'existence probable d'une maison du prieur au couvent des dominicains genevois<sup>66</sup>. Il la localiserait au nord de l'église, près de l'entrée occidentale. Blondel a en effet trouvé une référence évoquant une clochette située à l'entrée de l'église, au nord, près de la chapelle du Saint-Esprit (confrérie des allemands) et permettant d'appeler rapidement le supérieur. Il en conclut donc que la maison de ce dernier devait sans doute se situer à proximité. Une configuration similaire est envisageable chez les franciscains de Cluses (Doc. 88). Sur la mappe sarde de la ville, une « maison » est indiquée à l'ouest de la nef, près de l'entrée nord de celle-ci. Sans certitudes, il pourrait néanmoins s'agir de la cellule du gardien qui serait ainsi le premier à accueillir les arrivants sur la *prima platea*...



Doc. 88 - Cluses (franciscain) - Mappe Sarde, parcelle n° « 616 » renvoyant, dans les tabelles de Cluses, à l'indication « Maison »

Les deux couvents de Genève et de Cluses étaient bâtis extra-muros et disposaient de vastes terrains. La superficie du clos permettait donc la construction d'une « maison » particulière pour le prieur. Ailleurs, où les contraintes parcellaires limitaient le développement des bâtiments, il s'agissait plus certainement d'une cellule isolée. Ainsi, les archives anciennes du couvent des carmes de Gex font état, en 1720, de réparations à faire et d'étagères à installer dans la chambre du prieur<sup>67</sup>, et les comptes des augustins

<sup>66</sup> Blondel 1919, 37.

<sup>67</sup> A. D. A., D 17 - 1688-1771 : « État du couvent des Carmes, dressé en avril 1720, par frère Martin de Saint-Bernard, prieur ».

seysselels enregistrent l'achat d' « *une main de grand papier pour les chassiss de la chambre de notre père prieur*<sup>68</sup> ». Dans le même document, un inventaire des biens du couvent réalisé en 1690 par le prieur lui-même liste les meubles de la « chambre priorale ». Un confort rudimentaire mais pratique la définit puisqu'elle dispose d'une paillasse, d'un matelas, de deux couvertures, d'une table et de quatre chaises.

### *Les espaces des hôtes*

Les couvents mendiants étaient également des établissements d'accueil. En dehors des évènements liturgiques ou des grandes prédications, il était possible aux personnes non-membres de la communauté de résider dans l'enceinte conventuelle pour une durée plus ou moins longue. A cette fin, et pour donner aux frères une certaine intimité, des espaces spécifiques leur étaient réservés. Les règles et constitutions les appellent communément « maison » ou « chambre » des « hôtes » ou des « étrangers ». Les constitutions dominicaines évoquent aussi la charge d'hôtelier, preuve de la considération originelle dont voulaient faire preuve les prêcheurs. Selon les situations, les établissements pouvaient disposer d'édifices isolés destinés uniquement à cette fonction, ou, comme dans la plupart des cas, consacrer à cette fonction une aile du couvent ou une extension du cloître. Les plus petits couvents devaient se contenter d'une ou plusieurs chambres dévolues aux hôtes dans le carré claustral, schéma sans doute utilisé dans les communautés de Gex et de Seyssel. Chez les dominicains annéciens, le plan établi à la Révolution indique l'existence d'une « Maison dépendant des ci-devant dominicains » à l'angle nord-ouest de l'église<sup>69</sup> (Doc. 89). Cette « maison » est très excentrée par rapport au reste du couvent. Son gouttereau oriental s'épaule sur la façade de l'église, mais aucune articulation n'est envisageable avec le carré claustral. Ouvrant sur la place de la halle d'un côté, sur le jardin Saint-Thomas de l'autre et enfin sur la cour-parvis au sud, son utilité semble reposer sur la fonction d'accueil. Il est donc probable qu'elle a accueilli l'hôtellerie des prêcheurs d'Annecy.

<sup>68</sup> A.D.A., H 604 : Comptabilité - 1674-1693. Comptes de l'année 1692.

<sup>69</sup> A.M.A., 20 Fi 00034 (ancienne cote : CL 14).



Doc. 89 - Annecy (dominicain) - Maison appartenant au couvent près de l'entrée de l'église (d'après un plan datant de la Révolution)

Dans la même ville, les cordeliers disposaient de chambres dans l'extension occidentale de leur couvent, le long de l'axe viaire. Elles étaient associées à une cour donnant accès à deux écuries. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les cordeliers de Cluses font agrandir leur couvent vers l'ouest dans le prolongement de l'aile nord du cloître<sup>70</sup>. A cette époque, le couvent accueille, pour la localité, un nombre impressionnant de frères, compris entre 25 et 30. Est-ce pour palier la surpopulation communautaire ou pour proposer plus de place à leurs hôtes que les mendiants entreprennent ces travaux ? A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le don d'Amable d'Antioche avait déjà servi à la construction d'un second dortoir pour les frères. Mais une partie de la somme était également dévolue à bâtir des « chambres pour les étrangers<sup>71</sup> ». La réponse doit donc se trouver dans un entre-deux.

<sup>70</sup> N. Perrin 2004, 122. Ce bâtiment deviendra la célèbre école d'horlogerie de Cluses après le départ des mendiants. Très lourdement remanié en 1848 et 1868, il sera finalement détruit au début du XX<sup>e</sup> siècle pour laisser la place au nouvel hôtel de ville.

<sup>71</sup> Lavorel 1888, 175-176.



A Genève, la réputation dont jouissaient les établissements franciscains et dominicains en a fait des lieux d'accueil de premier plan. Nombreux furent les invités de marque à faire étape dans ces couvents. Ainsi, en 1418, le pape Martin V rentrant du Concile de Constance choisit de s'arrêter chez les cordeliers. L'hôtellerie de ces derniers doit être assez spacieuse pour accueillir les douze cardinaux et Amédée VIII, premier duc de Savoie, qui accompagnaient le prélat<sup>72</sup>. Ils y demeurent pendant trois mois, du 11 juin au 3 septembre, avant de reprendre la route vers Rome<sup>73</sup>. Quelques jours plus tard, du 5 au 9 septembre, ils feront d'ailleurs une halte à l'hôtellerie des dominicains annécien. Amédée VIII, le duc de Savoie, devient quelque temps après antipape sous le nom de Félix V. Il exerce cette charge pendant neuf ans avant de renoncer à son titre en 1449, date à laquelle il devient cardinal-évêque de Genève. Lorsqu'il est de passage dans sa capitale diocésaine, il réside chez les prêcheurs, à Palais. Sa présence au couvent ne passait pas inaperçue puisque la population le traitait encore tel un souverain pontife<sup>74</sup>. Les mendiants genevois ont également beaucoup accueilli les princes de Savoie. Nous avons parlé d'Amédée VIII, son fils et successeur Louis Ier a une préférence toute particulière pour les franciscains de la ville chez lesquels il réside très régulièrement. Devenu duc du vivant de son père qui avait abdiqué pour devenir pape, c'est au couvent de Rive que Louis reçoit les hommages de ses vassaux en 1446 et 1447<sup>75</sup>. Pendant ce séjour, sa femme Anne de Chypre donne naissance à leur septième fils, Jean-Louis, qui deviendra évêque de Genève (1460)<sup>76</sup>. Quelques années plus tard, en 1453, Louis et sa femme Anne de Chypre acquièrent le Saint-Suaire. Charles VII, le roi de France, députe un certain Jean Tudert pour traiter de ce sujet avec le duc. Il trouve ce dernier à Genève, « *en l'ostel des cordeliers ou étoit logé ledit Monseigneur de Savoie*<sup>77</sup> ». En 1462, c'est encore chez les franciscains que Louis s'exile pour échapper aux attaques de son propre fils Philippe<sup>78</sup>. Et c'est finalement dans la chapelle que sa femme avait érigée en l'église

<sup>72</sup> Bonivard 1825, 69. Dans ses chroniques, le genevois Bonivard commet une petite erreur en évoquant le concile de Bâle et non de Constance à ce sujet.

<sup>73</sup> Bruchet 1895, 135.

<sup>74</sup> Mallet 1836, 26-27.

<sup>75</sup> Ripart 2019, 65.

<sup>76</sup> Mallet 1836, 32.

<sup>77</sup> Perret 1960, 88.

<sup>78</sup> Gauthier 1896, 383.

des cordeliers qu'il choisira, tout comme cette dernière, de se faire inhumer<sup>79</sup>. Ses successeurs n'auront pas le même attachement pour cet établissement, mais ils continueront à y séjourner lors de leurs visites à Genève jusqu'aux dernières années avant sa fermeture, tout comme dans les établissements dominicain et augustin. En 1523, on trouve ainsi encore à Palais le duc Charles II (dit aussi Charles III) dont la femme Béatrix de Portugal accouche de leur fils Louis († 1536) au couvent<sup>80</sup>. Sur son chemin de retour, le couple ducal prendra également le temps de s'arrêter à Notre-Dame-de-Grâce, chez les augustins.

Les troubles qui agitent Genève au début du XVI<sup>e</sup> siècle ont longuement été racontés par les historiens. Les couvents mendiants y ont joué un rôle de premier plan avec, comme on l'a vu, l'exemple de la dispute de Rive. Mais ils ont également accueilli les réunions plus ou moins secrètes de petits groupes souhaitant faire évoluer les choses. Ainsi peut-on lire dans les comptes-rendus de nombreux procès la participation des mis-en-cause à des *conventicules* dans les établissements mendiants<sup>81</sup>. En 1519, Philibert Berthelier aujourd'hui considéré comme un « héros et martyr de l'indépendance genevoise<sup>82</sup> », avoue avoir participé à une telle assemblée au couvent des dominicains à Palais. Faussement accusé de trahison, il sera finalement exécuté, à la différence de François Cartelier. Le procès de ce dernier se tient la même année. Il reconnaît avoir comploté « au petit poêle du couvent de Rive ». Condamné à mort, il sera gracié par l'évêque en 1527. La mention « petit poêle » nous intéresse particulièrement. Entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, elle désigne une chambre chauffée par un poêle. Se situait-elle dans un espace réservé aux hôtes à Rive ? Au XV<sup>e</sup> siècle, la nouvelle règle proposée aux dominicains par la Réforme de Hollande, pourtant très austère, autorisait les frères à se réunir l'hiver dans la seule pièce chauffée du couvent : la chambre des étrangers<sup>83</sup>. Le cas était peut-être similaire chez les franciscains genevois. Par ailleurs, l'adjectif « petit » associé à « poêle » pourrait laisser penser que deux salles des hôtes, de tailles différentes,

<sup>79</sup> Cozzo 2015, 224.

<sup>80</sup> Bonivard 1825, (1) 107 et (2) 203.

<sup>81</sup> Galiffe 1830 : 217, 234, 243, 246, 260, 264.

<sup>82</sup> Plaque de la place portant son nom à Genève.

<sup>83</sup> De Meyer 1947, CXIII.

ont pu exister concomitamment. Mentionnons néanmoins qu'il aurait également pu s'agir d'une salle utilisée par les religieux et prêtée aux laïcs pour quelques occasions. Chez les augustins genevois, la salle des frères, dans laquelle ils se réunissaient pour tenir leur chapitre mais aussi pour manger, était justement appelée « poêle »<sup>84</sup>.

Ces hôtelleries n'ont pas pu être localisées avec précision. Néanmoins, il est probable qu'elles ont tout de même été situées de manière à préserver une certaine intimité aux frères, sans doute autour de la *prima placea* chez les dominicains genevois, et dans l'extension occidentale de l'aile sud du cloître chez les franciscains de la même ville. Il ressort que la partition de l'espace entre clercs et laïcs déjà observée dans l'église était également présente à l'échelle conventuelle. Lorsque le parcellaire le permettait, ces derniers disposaient donc, au sein de l'enclos, d'un *claustrum laicorum* différencié de celui des frères mais offrant les mêmes caractéristiques : un préau, des galeries, un réfectoire, et un étage pour dormir.

#### *Les autres espaces du couvent*

Nous avons décrit les principales pièces présentes traditionnellement dans les établissements monastiques. Mais d'autres espaces rythmaient évidemment l'organisation conventuelle. Quelques-uns ont pu être repérés pour les maisons du corpus. Ainsi, les mineurs observants de Cluses et d'Evian disposaient-ils d'un pigeonnier<sup>85</sup>. Il est probable que ces derniers aient été assez tardifs. Ils servaient peut-être pour l'élevage de pigeons voyageurs, mais plus probablement pour la consommation des frères et de leurs hôtes. La consommation de viande étant initialement interdite par la règle franciscaine, l'édification de ces pigeonniers ne doit donc pas être antérieure au XVIIe siècle.

De même, les écuries représentées sur les plans des cordeliers d'Annecy et de Cluses ne semblent pas convenir à de tels établissements. La règle franciscaine était en

<sup>84</sup> Blondel 1919, 55.

<sup>85</sup> Pour Cluses, voir la Mappes Sarde. Pour Evian, voir Duplan 1896, 95.

effet très stricte sur l'interdiction faite aux frères d'aller à cheval<sup>86</sup>. Les écuries devaient donc être destinées aux montures des hôtes.

Les dominicains d'Annecy ont su tirer parti du passage dans l'enclos du canal Saint-Dominique. C'est de ce côté du couvent qu'ils installent, au rez-de-chaussée, leurs latrines. Le canal servait ainsi d'égout en charriant les eaux usées des prêcheurs mais également de toutes les habitations voisines. L'établissement franciscain de la ville, situé en aval, pourrait avoir suivi le même schéma. Ses latrines n'apparaissent effectivement pas sur les plans du rez-de-chaussée dont nous disposons. Il est donc probable qu'elles aient été localisées au premier étage, sans doute dans l'angle nord-ouest du carré claustral pour profiter de l'évacuation via le canal.

Pour les établissements annéciens, des plans du début du XVIIIe siècle figurent l'existence de boulangeries, dans la cour de service et le long du canal chez les dominicains, et épaulée à l'ouest de l'aile occidentale chez les franciscains. Cette dernière n'apparaît que sur un unique plan daté de 1739 (Doc. 90). Il appartient à un dossier monté par les cordeliers et remis aux syndics pour avoir l'autorisation d'aménager l'espace situé à l'ouest de leur couvent. La boulangerie, nommée « cabinet à pétrir », a sans doute été détruite pour la mise en oeuvre de ces travaux, tout comme le lavoir, également représenté sur ce plan.

---

<sup>86</sup> *Règle de saint François*. Voir annexe.



Doc. 90 - Annecy (franciscain) - Boulangerie : corps de bâtiment à l'ouest du numéro 10 ; Lavoir : corps de bâtiment situé à l'ouest du numéro 11 (cuisine) (AMA FF10 (17)).

Une dernière pièce a été repérée au détour d'une unique mention dans les livres de comptes des augustins de Seyssel pour le mois de novembre 1692. Il y est en effet inscrit l'achat d' « *un châssis de noyer avec la ferrure pour la chambre de la procure*<sup>87</sup> ». Le frère procureur était chargé des intérêts temporels du couvent. Chez les ermites augustins, lorsque le prieur, seul responsable de l'argent, ne pouvait pas s'acquitter de cette tâche, le procureur le remplaçait<sup>88</sup>. L'existence d'une pièce où les fonds pouvaient être conservés en toute sécurité n'est donc pas incongrue.

Enfin, mentionnons un élément repéré par Marcel Grandjean au sujet des dominicains de Coppet. L'historien a en effet pu lire un texte datant de 1556 et citant, pour le couvent, l'existence d' « *une grande chambre basse, aultrefois apellée des*

<sup>87</sup> A.D.A., H 604.

<sup>88</sup> Zimmer 2003, 23.

*hostes* »<sup>89</sup>. Ce terme pourrait correspondre à l'hôtellerie, mais également à une forme d'hospice. Nous l'avons vu, la construction de l'ensemble a nécessité la destruction de l'hôpital de la ville. Celui-ci n'est pas remplacé avant le départ des prêcheurs<sup>90</sup>. Selon Grandjean, le couvent s'y serait donc substitué. Cette possibilité est tout à fait envisageable. Bien que moins documenté, le rôle de secouristes était régulièrement endossé par les mendiants. La matérialisation monumentale de cette fonction n'était pas toujours effective, mais elle était reconnue. Ainsi, les carmes de Gex étaient-ils aumôniers de l'hôpital voisin<sup>91</sup>. Plus tard, lorsque les cordeliers d'Evian demandent l'autorisation de construire leur couvent, le duc Victor-Amé Ier donne la permission « *de faire bâtir une Eglise, ou hospice, sous l'invocation du Bienheureux Amé de Savoie pour les religieux observantins de la province de Saint-Bonaventure, ordre de Saint François* »<sup>92</sup>. L'hospice n'a sans doute pas été bâti puisque, quelques années après, on retrouve les cordeliers « attachés à l'hôpital » impliqués dans des conflits portant sur leur moralité<sup>93</sup>. De même, les franciscains genevois s'impliquaient-ils sans doute dans le fonctionnement de leur voisin direct, l'hospice des pauvres vergogneux, érigé en 1434<sup>94</sup>. Le fondateur de ce dernier, François de Versonnex, fut l'un des plus grands mécènes de Genève. Il est aussi à l'origine d'une chapelle édifiée dans le couvent des cordeliers en 1436<sup>95</sup>. Celle-ci, dédiée à la Sainte-Eucharistie et aux pauvres vergogneux, abritait la confrérie des marchands, ceux-la même qui assuraient la gestion de l'hospice voisin.

---

<sup>89</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 16.

<sup>90</sup> Le nouvel hôpital sera édifié en 1553.

<sup>91</sup> A.D.A., D 17

<sup>92</sup> A.E.T., *Inventario* 87 : *Materie Ecclesiastiche, Regolari di là dai monti, Mazzo* 7.

<sup>93</sup> Duplan 1909, 68.

<sup>94</sup> Chazalon 2015, 21.

<sup>95</sup> Gauthier 1896, 327 ; Naef 1968, 139.

### III. 2. c. Les espaces d'articulations et de circulations

Précédemment, nous avons décrit les espaces permettant d'articuler l'extérieur et l'intérieur de l'enclos. Voyons à présent ceux qui ordonnaient les différentes pièces au sein même du couvent.

#### *Les portes*

L'ensemble conventuel s'articulait autour du cloître, un espace vide et soumis aux aléas climatiques. Installer des huisseries aux baies pour se protéger des températures fluctuantes était devenu une nécessité déjà bien avant les constructions mendiantes. Les couvents disposaient donc de portes pour toutes les pièces qui les composaient. Un frère était particulièrement chargé de s'en occuper : le portier. Chez les dominicains, les règles de la Congrégation réformée de Hollande précisent qu'il doit s'agir d'un « *homme d'âge mûr et prudent*<sup>96</sup> ». C'est lui qui conservait et utilisait les clés des différentes ouvertures. La possibilité de fermer ces dernières ne se limitaient pas aux accès extérieurs. Les portes intérieures disposaient également de systèmes de serrure. Les conflits ayant émaillé la cohabitation forcée entre cordeliers et chanoines cathédraux à Annecy nous apportent quelques éclairages à ce sujet<sup>97</sup>. Les seconds récitaient leurs offices dans l'église franciscaine. Mais ils avaient également accès à l'une des salles du cloître qui leur servait de vestiaire et de chapitre. Or en 1558, oubli volontaire ou non, les mendiants avaient laissé la porte verrouillée de l'intérieur, laissant les chanoines attendre dans le noir à 4h du matin. Un an plus tard, les accords signés par les communautés stipulaient que cette porte devait toujours rester ouverte pour les chanoines. Inversement, la porte mettant en communication la sacristie des chanoines et le chapitre des cordeliers étaient gardée résolument fermée à clé par ces derniers<sup>98</sup>. Un autre article de l'accord de 1559 nous indique que des processions organisées par les chanoines avaient lieu lors des cinq

<sup>96</sup> De Meyer 1947, CXI.

<sup>97</sup> Rebord 1923, 24-35.

<sup>98</sup> *Idem*, 80.

grandes fêtes liturgiques. Pour celle de l'épiphanie, les religieux faisaient « *courir l'étoile* ». Une étoile était portée par le « *maniglier*<sup>99</sup> », qui remontait l'église, passait par le perron pour traverser le cloître et revenir au point de départ. Là encore, les franciscains se devaient de tenir les portes traversées par la procession ouvertes<sup>100</sup>.



Doc. 91 - Annecy (franciscain) - Porte entre le bas-côté occidental et l'angle nord-est du cloître (après le départ des cordeliers, on pratiquera la grande ouverture permettant d'accéder à la sacristie depuis le bas-côté ouest).

### *Les couloirs*

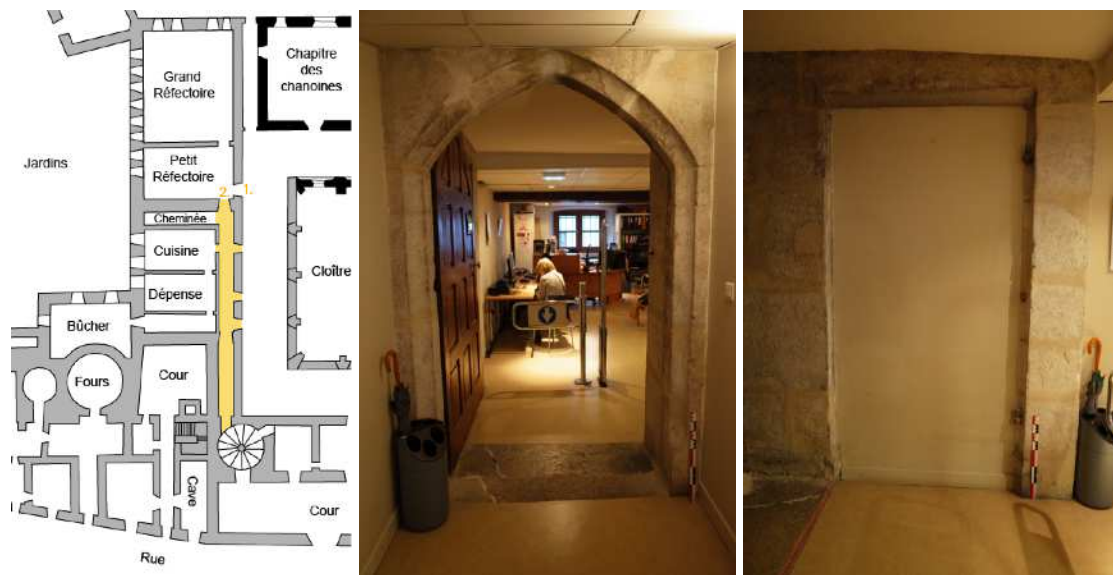
Outre les galeries du cloître, lieux par excellence d'articulation des espaces au sein du couvent, des couloirs pouvaient compléter ce système de distribution. Ils ne relevaient pas d'une dimension liturgique mais bien de considérations utilitaires et pragmatiques. Il pouvait s'agir de passages ménagés perpendiculairement à l'une des ailes du carré claustral, comme chez les prêcheurs annéciens pour rallier l'église depuis le cloître sans traverser d'autres salles. Mais il existait également des couloirs de service. L'exemple type est celui des cordeliers d'Annecy (Doc. 92). Large d'1,30 mètre, il courait le long du parement ouest de la galerie occidentale. Nous l'avons vu, le carré claustral se situait un niveau au-dessus de la rue. L'entrée du couloir s'effectuait donc via un escalier à vis

<sup>99</sup> Autre nom du marreglier. Celui-ci devait tenir à jour les registres sur lesquels on enregistrerait les pauvres demandant l'aumône à la porte des églises.

<sup>100</sup> Rebord 1924, 28.



localisé au sud. Il desservait dans l'ordre les fours, une réserve, la cuisine et enfin les réfectoires au nord de l'aile. Cet axe de circulation, parallèle à la galerie avait pour utilité première d'éviter de passer dans le cloître pour des activités de service, ce dernier gardant ainsi une part de sacralité. En reléguant le bouillonnement lié à l'intendance derrière la paroi de la galerie, les frères se prémunissaient du bruit, sans doute également des odeurs, et conservaient au cloître sa quiétude traditionnelle et nécessaire à la vie conventuelle.



Doc. 92 - Annecy (franciscain) - Localisation du couloir de service (1. porte est, 2. porte sud) ; Porte est (à gauche) et sud (à droite) du petit réfectoire donnant accès respectivement à la galerie occidentale du cloître et au couloir de service parallèle à celle-ci (encore en élévation de nos jours)

Un évènement lié à la Réforme pourrait nous indiquer, chez les dominicains de Genève, l'existence d'un autre type de couloir desservant le dortoir. En 1533, Werly, chanoine de la cathédrale, fut tué par des réformés. Ses agresseurs se dispersèrent et l'un d'entre eux, Pierre Comberet ou Thoberet, dit l'Hoste, se réfugia à Palais, chez les prêcheurs<sup>101</sup>. Selon Blondel, qui a pu consulter la source de cette information, il aurait été rattrapé « dans le déambulatoire du dortoir » des novices<sup>102</sup>. Est-il question ici d'un espace dûment construit ? Dans les dortoirs communautaires, il était courant, nous l'avons vu, que la pièce soit subdivisée à l'aide de panneaux légers. Mais dans le cas de

<sup>101</sup> Berchtold 1845, 176.

<sup>102</sup> Blondel 1919, 40.

l'établissement genevois si richement doté, il semble plus probable qu'il se soit agi d'un couloir, sans doute localisé, dans le bâtiment, le long du gouttereau.

### *Les escaliers*

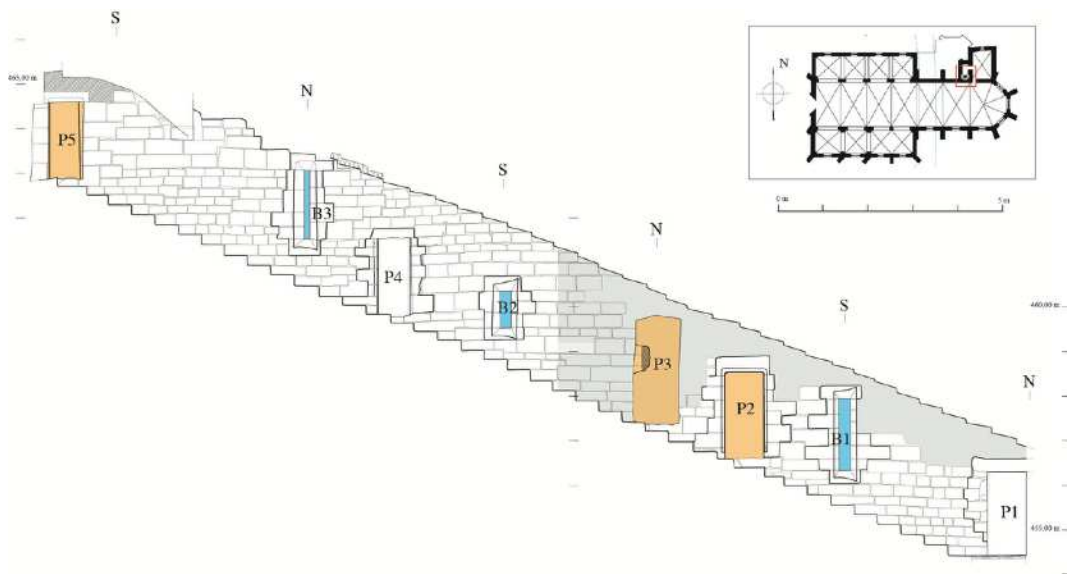
Tous les couvents du corpus se développaient sur deux voire trois niveaux (franciscains d'Annecy). Les circulations verticales étaient donc régies par des escaliers droits ou à vis, de dimensions variables. Nous ne les connaissons, grâce aux plans anciens et à des études de bâti, que pour les établissements mendiants annéciens. Dans les deux cas, les agrandissements et remaniements réalisés du temps des religieux ont mené à des changements d'organisation de ces espaces.

Chez les cordeliers, un escalier droit prenait place dans l'angle nord-est du cloître sur lequel il débouchait. Il permettait de rallier le chœur depuis le dortoir. A l'opposé, deux escaliers sont représentés sur le plan antérieur aux années 1730 et conservé aux Archives d'Etat de Turin<sup>103</sup>. Ce plan n'est pas tout à fait juste, mais la localisation des espaces est sans doute globalement conforme à la réalité. Ainsi, un escalier droit permettait de rattraper la différence de niveau entre la rue et le carré claustral. Il débouchait à l'entrée du couloir de service occidental. Son pallier supérieur était également le point d'accès au second escalier, à vis celui-ci. Le plan ne nous permet pas d'envisager ses niveaux de distribution. L'utilisation de pointillés par l'auteur pourrait néanmoins suggérer qu'il ne se situait pas au même étage. Il desservirait alors le jardin occidental du couvent depuis le premier niveau... Toujours est-il que cette configuration évolue. Les géographes sardes réalisent un nouveau plan du couvent dans les années 1730, et les deux escaliers méridionaux n'existent plus. Ils ont été remplacés par un imposant escalier à vis de 4 mètres de diamètre et installé dans le prolongement sud de la galerie occidentale. Les bâtiments s'élevant dans le prolongement ouest de l'aile sud ne communiquaient pas avec le carré claustral. Ils disposaient donc de leurs propres petits escaliers droits. Enfin, mentionnons un espace encore utilisé de nos jours mais dont

<sup>103</sup> A.E.T. *Inventario 87 : Materie Ecclesiastiche, Regolari di là dai monti, Mazzo 7.*

l'aménagement a été modifié au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Il s'agit du petit couloir longeant le parement occidental du gouttereau ouest de l'église. A l'origine, celui-ci courrait depuis le perron jusqu'à l'angle sud-est du cloître sur un même niveau. Les restaurations et modification du perron par les chanoines cathédraux en 1852 ont supprimé la liaison extérieure avec le couloir<sup>104</sup>. Il fallut alors construire un escalier à l'intérieur pour rattraper la différence de hauteur avec la rue.

A Saint-Maurice d'Annecy (ancienne église des dominicains), les éléments encore en élévation de l'escalier médiéval ont pu être analysés avant les restaurations récentes de l'édifice (Doc. 93). Il s'agit d'un escalier à vis avec marches autoportantes aménagé dès les premiers temps de construction, au XVe siècle, dans un bâtiment hors-oeuvre accolé aux gouttereaux nord du chœur et ouest du clocher. Il reliait le premier étage directement au chœur, facilitant ainsi les déplacements pour les offices nocturnes. Grâce à cet élément, il est donc envisageable de localiser un dortoir au premier niveau de l'aile occidentale du carré claustral. Dans la cage, deux autres portes permettaient d'accéder au premier étage du clocher et aux combles.



Doc. 93 - Annecy (dominicain) - Déroulé de l'escalier médiéval reliant le dortoir au chœur (A. Roger). P1 : ouverture récente sur le premier étage de la nouvelle sacristie ; P2 : accès au premier niveau du clocher ; P3 : accès condamné au premier étage de l'ancien couvent ; P4 : ouverture moderne sur le deuxième étage du clocher ; P5 : accès aux combles ; B1 et B2 : éclairage de second-jour depuis le chœur ; B3 : éclairage de l'escalier depuis le nord

<sup>104</sup> Rebord 1924, 80.

Face à l'accroissement de la communauté, il a sans doute rapidement été jugé trop petit (son rayon n'excédait pas 1,20 mètre). Un escalier droit monumental a donc été aménagé plus à l'ouest et fonctionnait avec la porte aujourd'hui bouchée repérée à l'aplomb de l'extrados du canal lors des travaux de 2017 et suite à la dépose des stalles.



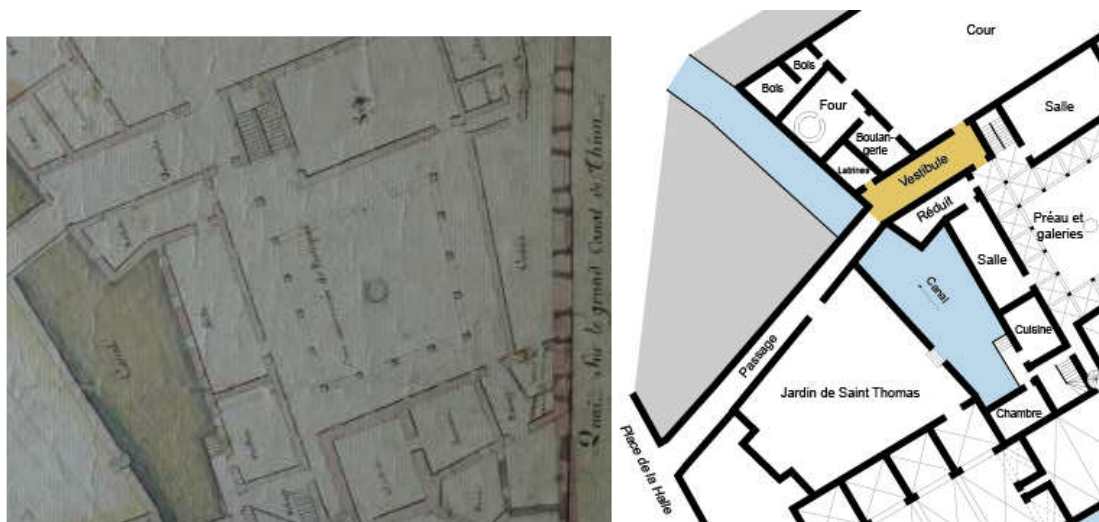
Doc. 94 - Annecy (dominicain) - Ancienne porte d'accès au chœur depuis le couvent.

Ainsi, la « chambre » située en face de sa descente et indiquée sur le plan dressé à la Révolution a pu servir de vestiaire. Le premier escalier n'avait dès lors plus d'utilité, du moins en partie basse. Toute sa section du rez-de-chaussée a été supprimée et remplacée par un grand arc en calcaire. Il a sans doute été conservé pour l'accès qu'il offrait aux combles. Un autre escalier monumental, sans doute contemporain du premier, a été ménagé dans l'angle nord-ouest du cloître. Sa localisation pourrait indiquer la proximité de l'hôtellerie du couvent qui disposerait ainsi d'un escalier propre. Enfin, comme chez les franciscains, les espaces de service disposaient, au nord-est de l'enclos, d'un petit escalier droit exigu.

L'existence d'un étage dans les couvents nécessitait donc la présence d'un escalier commandant les circulations verticales. Dans les premiers temps, celui-ci était suffisant pour les besoins des communautés. Mais le nombre de frères augmentant, les agrandissements successifs de l'ensemble conventuel poussèrent les mendiants à réorganiser et à démultiplier ces organes de distribution.

### *Les vestibules*

Tardivement, alors que les couvents ont subi d'importants remaniements face à l'accroissement du nombre de leurs membres et à l'affaiblissement du respect des règles originelles, de nouveaux espaces apparaissent : les grands vestibules.



Doc. 95 - Annecy (dominicains) - Vestibule du couvent. Plan révolutionnaire (A.M.A. 20 Fi 00034 ) et restitution DAO (A. Roger)

Chez les dominicains d'Annecy, on accédait au couvent grâce à un petit passage ménagé, depuis la place de la halle, entre deux bâtiments. Le visiteur débouchait alors au croisement des ailes occidentale et septentrionale du carré claustral. Les données manquent mais il est probable que, dans un premier temps, ces dernières se rejoignaient à angle droit. La parcelle entre cet angle et les berges du canal devait déjà alors être aménagée en espace d'accueil. Ce n'est qu'après l'installation du second escalier monumental que les frères repensent l'organisation intérieure de leur entrée, un vaste

vestibule de 15 mètres de long pour 4 mètres de large. Celui-ci était le point nodal de l'articulation fonctionnelle du couvent. Ouvert sur l'extérieur, il permettait d'accéder à la fois au cloître et à la cour de service. Son aménagement a nécessité l'adjonction de deux travées au nord-est du cloître, créant un espace quadripartite voûté, extension du vestibule. Ainsi, ce dernier desservait-il aussi l'étage de l'aile nord, sans doute réservée, un temps, aux laïcs. Par ailleurs, c'est depuis le vestibule que les religieux accédaient aux seules latrines repérées au rez-de-chaussée. Cette localisation incongrue, première salle à l'entrée du couvent, est à mettre en relation avec le canal qui servait d'évacuation pour les eaux usées.

## Chapitre IV - Les espaces funéraires

A l'approche de la mort, les couvents mendiants étaient largement plébiscités par les laïcs désireux d'y accomplir leur dernier repos. Toutes les recherches à ce sujet avancent cette assertion qui semble bien se vérifier dans l'ancien diocèse de Genève. Bien que les données archéologiques manquent, les informations à ce sujet peuvent être complétées grâce à la profusion des sources notariales. C'est notamment le cas pour le couvent franciscain de Nyon pour lequel une liste importante de testaments dont les mendiants étaient bénéficiaires est parvenue jusqu'à nous, conservée aux archives cantonales vaudoises. Les archives sont si nombreuses qu'elles mériteraient une étude spécifique qui ouvrirait des perspectives sur le fonctionnement économique de nos établissements. En effet, outre les élections de sépulture mentionnées dans les testaments, celles-ci étaient souvent accompagnées de legs plus ou moins importants. Ces derniers sont, au fil du temps, devenus l'une des principales sources de revenus des couvents, à l'origine de nombreux conflits avec le clergé local. Au moment de leur disparition, les franciscains d'Annecy célébraient annuellement 196 grandes messes et 2088 basses messes, chacune liée à une entrée d'argent<sup>1</sup>. La « comptabilité de l'au-delà<sup>2</sup> » était, de fait, devenue l'une des activités principales des religieux. Nous nous limitons donc ici à présenter les espaces funéraires au coeur de l'ensemble conventuel.

---

<sup>1</sup> Rebord 1923, 8.

<sup>2</sup> Chiffolleau 1980 ; Chiffolleau, Bériou 2009.

#### IV. 1. Inhumations dans le sanctuaire

En 1227, les prêcheurs avaient reçu l'autorisation de recevoir les corps des défunts dans leurs églises<sup>3</sup>. A Annecy, il semble que le chœur et le sanctuaire des dominicains aient été réservés aux fidèles de haute naissance, aux familles aristocratiques et aux hommes ayant eu une vie édifiante. Lors de la restauration du bâtiment en 2014, les sols de ces deux espaces ont été déposés. Dans le premier, deux dalles fermant des caveaux ont ainsi été mises au jour. Quelques informations ont pu être recueillies sur ceux-ci. Le premier, situé juste au sud des fondations du maître-autel contemporain, est un caveau maçonné et parementé de blocs de grand appareil. Les inscriptions ont été martelées à la Révolution, mais il est probable qu'il s'agissait d'un caveau de la famille de Sales. Le second, voûté en berceau, prend place au centre de la travée droite du sanctuaire. Théoriquement, il n'était pas permis dans les églises d'ériger un autel au-dessus d'une sépulture<sup>4</sup>. Cette localisation confirme donc, a priori, l'emplacement de l'autel-majeur dominicain plus à l'est. Par ailleurs, les textes mentionnent la présence de sépultures de familles aristocratiques dans le chœur et le sanctuaire, sans distinction. On retient les noms savoyards des Monthoux, de Sales, du Barrioz, de Compeys, de Pingon, de Menthon, d'Aviernoz, d'Orlyé, de Songy, de la Valdisère, de la Roche d'Alleiry, de Gruel<sup>5</sup>. Les inhumations de trois personnalités religieuses ayant marqué la vie du couvent sont également attestées au sud du maître-autel : celles du frère Guillaume d'Orlyé, de soeur Claude-Françoise Roget, première soeur visitandine décédée à Annecy, et d'un archimandrite grec<sup>6</sup>. En 1643, le père Portier décrit le tombeau du premier en ces termes : « Inhumé dans le chœur de l'église à côté droit du grand autel, au dessous du sanctuaire auprès du tombeau de ses ancêtres où l'on voit les armes de la noble Maison d'Orlyé gravées sur une grosse pierre [...]»<sup>7</sup>. De même, le sanctuaire des franciscains annéciens accueille des sépultures privilégiées, laïques et ecclésiastiques. Le chanoine Poncet a pu

<sup>3</sup> Montagnes 1977.

<sup>4</sup> Corblet 1886, 82.

<sup>5</sup> Mercier 1873.

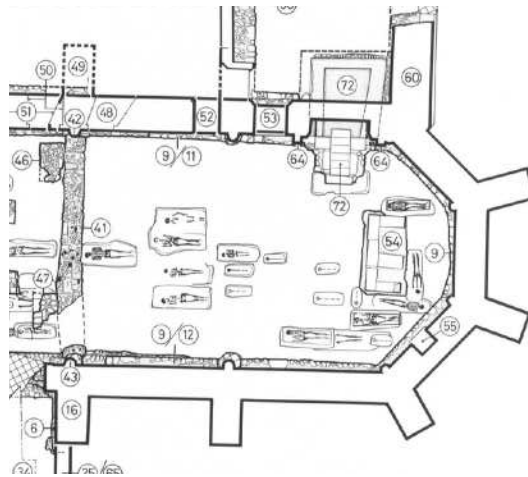
<sup>6</sup> Besson 1759, 122.

<sup>7</sup> A.D.H.S., F 343.



noter l'emplacement des pierres tumulaires de l'église avant qu'elles ne soient déposées en 1866. Ainsi, du côté occidental du sanctuaire, côté de l'épître, il a pu relever les dalles funéraires du prince-évêque Claude de Granier (mort en 1602) et d'un couple de la famille Lambert (XVI<sup>e</sup> siècle)<sup>8</sup>.

A Coppet, les recherches archéologiques ont mis au jour un certain nombre de sépultures dans le sanctuaire (Doc. 96). Malheureusement, aucun élément n'a permis de les dater. Il est probable qu'elles soient postérieures à la Réforme et donc au départ des dominicains. Néanmoins, on note l'attractivité de l'autel-majeur et la présence d'inhumations d'enfants à l'ouest de celui-ci. Le caveau qui apparaît sous le mur nord du sanctuaire est largement postérieur, et daterait des années 1630<sup>9</sup>. Il aurait été construit par Daniel de Bellujon, seigneur de Coppet, sous l'emplacement d'un ancien enfeu. Ce dernier porte les armes de la famille de Viry et la date de 1484, année d'acquisition de la seigneurie par Amédée de Viry. Egalement à l'origine de cette implantation mendicante, il avait sans doute comme volonté d'en faire une église funéraire familiale.



Doc. 96 - Coppet (dominicain) - Inhumations (d'après Eggenberger Grandjean 1996)

<sup>8</sup> Poncet 1876, 61.

<sup>9</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 89-91.

## IV. 2. Inhumations dans le chœur

Le chœur accueillait également des inhumations, et plus particulièrement des sépultures privilégiées, aux premières desquelles celles des mendiants eux-mêmes. En effet, l'implantation des ensembles conventuels dans des villes au parcellaire déjà dense ne permettait pas toujours la création d'un espace cimétériel isolé dans l'enclos. Le sol de l'église pouvait alors faire office de cimetière. Ainsi, les cordeliers d'Annecy disposaient d'un caveau qui leur était exclusivement réservé. Il prenait place sous la première travée du chœur avec une entrée entre les troisièmes piliers de la nef. Cette dernière a été condamnée lors de la réfection du sol en 1866. Le chanoine Poncet a pu relever l'inscription d'une pierre tumulaire qui devait le fermer : SEPULCHRUM RR . PP . ET FF . HUIUS CONVENTUS S. FRANCISCI ANNESSIACI HOC ... DESIGNATUM 12. D. ANNO DO<sup>10</sup>. Présentant les dimensions d'un carré de trois mètres de côté, ce caveau était vouté en berceau. Il était donc comparable au caveau mis au jour dans le sanctuaire des dominicains annéciens.

Du fait de sa sacralité, il est probable que les inhumations au chœur ont été réservées un temps aux personnalités religieuses. A la fin du Moyen âge néanmoins, ce privilège ne semble plus de mise et on y trouve effectivement des sépultures de laïcs. Pour les dominicains de Genève, Louis Blondel relève un nombre important d'inhumations familiales dans le chœur<sup>11</sup>. C'est ainsi qu'au début du XVe siècle, en 1403, le noble Gérard de Saint-Germain demande à y être enseveli. Tout comme dans le sanctuaire, les sépultures importantes étaient accompagnées de décors marquant leur emplacement. Dans le cas de Saint-Germain, ses héritiers feront placer ses armes et son écu sur le mur mitoyen. Quelques années plus tard, en 1416, son frère Robert demande lui aussi à être enterré au chœur des dominicains. Nous ne savons pas s'il s'agissait d'un même tombeau ou de sépultures différentes. Dans tous les cas, l'église des mendiants devenait ainsi une sorte de sanctuaire familial. A Coppet, environ 80 sépultures ont été

<sup>10</sup> Poncet 1876, 46.

<sup>11</sup> Blondel 1919, 38.

mises au jour, dont une partie dans le chœur. Malheureusement, aucun élément n'a permis d'en proposer une datation. Le couvent n'a en effet été en activité que durant une quarantaine d'années seulement. Après la Réforme, l'église devenue temple perd son jubé et l'espace intérieur est unifié<sup>12</sup>. Très rapidement, les inhumations reprennent rendant délicate leur distinction<sup>13</sup>.

Ces inhumations pouvaient également prendre un aspect monumental. Dans la première travée du chœur des franciscains annéciens s'élevait un monument funéraire à l'emplacement du tombeau de l'évêque Jean d'Arenthon-d'Alex, mort le 4 juillet 1695. Du temps où les cordeliers partageaient leur église avec le chapitre cathédrale, c'est dans cette travée que prenaient place les stalles des chanoines, et particulièrement celles des prélats. En choisissant cette localisation, l'évêque souhaitait édifier ses successeurs. Le chanoine Poncet a également pu retranscrire l'inscription relative à cette sépulture : OLIM EPISCOPUS GENEVENSIS NUNC VERMIS PULVIS ET NIHIL RETTE MISEREMINI MEI JOAN D'ARENTHON D'ALEX 1695<sup>14</sup>. Au-delà de la cohabitation imposée aux franciscains annéciens, il n'était pas rare, voire plutôt courant, de permettre ces sépultures d'étrangers à la communauté. Les mineurs en avaient reçu l'autorisation par le pape Innocent IV dès le 25 février 1250<sup>15</sup>.

### IV. 3. Inhumations dans la nef

Les sépultures parsemaient également la nef, ce qui en faisait donc une *terra cimiterriata*. La notion de cimetière a longtemps évolué dans les textes chrétiens<sup>16</sup>. Pourtant, elle peut se résumer comme étant l'espace sacré où l'on enterre les morts. Dans notre corpus, aucun cimetière mendiant n'a pu être clairement repéré dans les parcelles. Dans la mesure où le cimetière est l'« endroit où gisent et reposent les

<sup>12</sup> Bory 1998, 50-59.

<sup>13</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 88.

<sup>14</sup> Poncet 1876, 58-60.

<sup>15</sup> Morvan 2014, 13.

<sup>16</sup> Voir à ce sujet Lauwers 2005.

morts », peut-on alors associer cette terminologie à la nef ? Toujours est-il que la *cura animarum*, l'un des principaux objectifs poursuivis par l'Eglise, nécessitait de prendre en charge les hommes de leur baptême à leur inhumation. L'arrivée des mendiants dans le paysage ecclésial n'a pas modifié cette entreprise et, bien que les conflits avec le clergé séculier soient nombreux à ce sujet, ils reçoivent l'autorisation de sépulture dès le premier quart du XIIIe siècle. Le 18 février 1300, la bulle *Super cathedram* acte un arrangement visant à réduire les querelles. Pour tout enterrement de laïc dans leur église, les mendiants sont contraints de rétrocéder un quart des revenus de chaque inhumation à l'autorité paroissiale du défunt. Cette taxe a pris plusieurs noms : la quarte, la portion canonique, ou encore le quart funéraire. Ainsi, contre rétribution, plus rien ne les empêchait d'accueillir des sépultures laïques. Nous l'avons vu, le chœur et le sanctuaire étaient réservés aux personnalités de haut rang. Le reste de la population était donc principalement inhumé dans la nef.

Les rares données dont nous disposons pour l'ancien diocèse de Genève suggèrent que l'organisation des sépultures était méthodique. Selon le chanoine Mercier, en effet, la nef des prêcheurs annéciens présentait des rangées bien délimitées. En s'appuyant sur les registres mortuaires, il a pu déterminer que le vaisseau central accueillait quatorze rangs de douze tombeaux, soit un total de 168 emplacements d'inhumation. D'après l'analyse des pierres sépulcrales par le chanoine, il semble qu'ils aient été destinés à des familles issues de la bourgeoisie<sup>17</sup>. Les fouilles archéologiques menées à Coppet ont également mis en avant ces alignements systématiques. Sur la quarantaine d'années d'existence du couvent dominicain, environ 80 inhumations ont eu lieu. Ces dernières devaient être repérées en surface puisqu'aucun recoupement n'est apparu. Seules quelques rares réutilisations et réductions attestent sans doute un récent manque de place juste avant la Réforme<sup>18</sup>. Un calcul rapide effectué par les archéologues estime à environ deux ensevelissements par an chez les dominicains de Coppet. Le nombre, relativement restreint par rapport à la population totale de la ville de deux cents âmes, laisse supposer

<sup>17</sup> Mercier 1878, 152. Le chanoine a relevé les noms suivants : Amblet, Burquier, de la Charrière, Decoux, Bouvard, Perissin, Provenat, Charvet, Bouvier, Ducret, Démaisons, Dubois, Bocquet, Périllat, Lettraz, etc.

<sup>18</sup> Eggenberger, Grandjean 1996, 88.

que le privilège de se faire inhumer chez les mendiants était réservé à une frange relativement aisée de la population.

Pour autant, la nef accueille tout de même des sépultures privilégiées. Le déplacement des pierres tumulaires en a fait perdre le souvenir, mais quelques éléments ont permis aux historiens d'apporter quelques données à ce sujet. Chez les dominicains genevois, au pied de l'imposante statue de saint Christophe déjà évoquée, le chanoine Guillaume de Vège fait construire un autel aux armes de sa famille. C'est là qu'il choisit d'être inhumé en 1516<sup>19</sup>. Chez les prêcheurs d'Annecy, une importante peinture murale redécouverte en 1956 laisse penser qu'un autel s'élevait au pied du second pilier droit de la nef. Réalisée dans un enfeu, l'oeuvre représente l'Assomption de la Vierge (Doc.97). Cette dernière prend place dans le registre supérieur. A ses pieds, deux personnages sont représentés agenouillés. Il s'agit de Pierre de Luxembourg à gauche et de saint Thomas tenant la ceinture de la Vierge à droite. La peinture est offerte par Janus de Savoie, comte de Genevois, et Hélène de Luxembourg-Martigues. Ces mécènes sont également à l'origine de la chapelle orientale du bas-côté sud de l'église, celle-là même contre laquelle l'oeuvre est réalisée. Enfeu et chapelle sont donc intimement liés. Le thème de la Vierge à la ceinture était assez rare de ce côté des Alpes, mais très en vogue en Italie du nord, nouveau centre de la cour savoyarde<sup>20</sup>. En parallèle, le culte du cardinal Pierre de Luxembourg, « saint Genevois », était prisé dans la région. Le couple, arrivé récemment dans la ville, témoignait donc là d'une volonté d'intégration, de respect des traditions locales, mais également du souffle de renouveau qu'il comptait instiguer à Annecy tout en perpétrant le souvenir familial. Selon le chanoine Mercier, c'est sous cet enfeu que s'élevait le tombeau d'un archimandrite grec qui avait fui Constantinople pendant l'invasion des Turcs. Il s'était finalement installé chez les dominicains annéciens où il était mort en 1461<sup>21</sup>. Dans la même ville, chez les franciscains, la nef accueillait également des caveaux de familles privilégiées. Ainsi, les époux Philippe de Ruphy, mort le 22 juin 1652, et Barbara de Passier, décédée deux ans plus tard le 22 janvier, y étaient

<sup>19</sup> Blondel 1919, 37.

<sup>20</sup> Fleith 1998, 247-248.

<sup>21</sup> Mercier 1878, 145.

ensevelis dans une sépulture commune près du premier pilier gauche de la nef. Du côté droit, répondant à cette sépulture, se tenait celle de François Fornerat, seigneur de Curcinge mort le 12 mars 1555. Originaire de Draillant, en Chablais, il avait été reçu bourgeois à Annecy le 20 septembre 1542. Dans la même église, enfin, un tombeau monumental a été élevé tardivement dans la partie droite de la nef, près de l'entrée. Il s'agissait de la sépulture de l'évêque Jean-Pierre Biord, décédé en 1785, peu avant le départ des cordeliers.



Doc. 97 - Annecy (dominicain) - Peinture murale de la Vierge à la ceinture

Il nous faut mentionner ici le cas spécifique de ces franciscains d'Annecy qui partageaient leur église avec d'autres religieux, et en particulier avec le chapitre cathédral de Genève qui avait fui lors de la Réforme. Nous avons évoqué plus haut le caveau des cordeliers, construit sous le chœur. Certains chanoines, en revanche, ont bénéficié de sépultures particulières. Celles-ci étaient, semble-t-il, préférément installées près de la grande porte d'entrée. Le père Poncet a pu restituer l'emplacement de certaines d'entre elles<sup>22</sup>. Ainsi, à gauche de l'entrée, on trouvait la sépulture du chanoine Claude-François de Montouz du Barioz décédé en 1686, et à droite celle du chanoine Michel Goujon, mort en 1674. Un peu plus loin, Poncet a relevé la position de la sépulture du chanoine Antoine Ducloz, mort en 1704. Près du caveau des époux Ruphy, à gauche de la grande

<sup>22</sup> Poncet 1876, 38-45.

nef, Théodore Ruphy, un chanoine de la même famille décédé le 18 septembre 1692, bénéficiait d'une sépulture privilégiée. La proximité de ces deux sépultures laisse supposer qu'un autel ou qu'un décor spécifique ayant un lien avec les Ruphy existait près de cet emplacement, polarisant ainsi les inhumations familiales.

#### IV. 4. Inhumations dans les chapelles latérales

Nous avons parlé de la construction et de l'adjonction successive de chapelles latérales de part et d'autre du vaisseau central. Toutes avaient pour but l'accomplissement de dévotions par un groupe sociologiquement ciblé : une confrérie, une corporation, une famille. Le souvenir des défunts de chaque groupe y était commémoré, mais les chapelles familiales revêtaient une dimension particulière en accueillant les sépultures de ses membres. Qu'elle perdure ou non, la volonté du fondateur était, dans la plupart des cas, d'être à l'initiative d'un nouveau sanctuaire familial dont il serait le premier bénéficiaire. L'importance de ces sanctuaires, particulièrement pour les membres de la Maison de Savoie, a été longuement étudiée par les historiens<sup>23</sup>. Notons néanmoins que les tentatives d'en instituer chez les mendiants du diocèse n'ont jamais perduré plus d'une ou deux générations. Ainsi, au XVe siècle, le duc Amédée VIII rompt la tradition voyant les membres de la maison se faire inhumer à Hautecombe en choisissant son ermitage de Ripaille. Son fils, Louis Ier, confirme l'attachement tout particulier qu'il avait pour les franciscains de Genève en élisant sépulture dans leur couvent. Entre 1457 et 1460, sa femme Anne de Chypre y avait fondé la chapelle Notre-Dame-de-Béthléem. C'est là que le couple ducal choisit de se faire inhumer, en habit de l'ordre pour Louis<sup>24</sup>. Pour autant, la chapelle ne devint pas un sanctuaire familial. Leur troisième fils, Janus de Savoie, comte du Genevois et baron du Faucigny, ainsi que son épouse Hélène de Luxembourg, font à leur tour édifier une chapelle, mais chez les dominicains d'Annecy<sup>25</sup>. Ces élections

<sup>23</sup> Voir à ce sujet Ripart 2012.

<sup>24</sup> Deonna 1942, 147, Perret 1960, 88. Cette tradition était assez courante. Dans la même église, le 10 juin 1500, Jean des Vaux de Margeney, bourgeois de Genève, choisit également de se faire inhumer dans les habits de l'ordre (A.C.V., C XI a 50).

<sup>25</sup> A.D.H.S., Archives rétrocedées de Turin, *Bénéfices au-delà des monts*, paquet n° 2.

de sépultures laissent entrevoir le délaissement de Genève et le décalage progressif vers le sud du centre du pouvoir de la Maison de Savoie. Néanmoins, la fille de Janus, Louise, choisira aussi d'être enterrée « *dans l'église du couvent de Saint-Dominique, au tombeau de ses parents*<sup>26</sup> ».

#### IV. 5. D'autres inhumations dans l'ensemble conventuel

Les sépultures ne se cantonnaient pas à l'espace ecclésial. L'ensemble conventuel accueillait également des inhumations. Les sources ne sont pas prolixes à ce sujet, mais évoquent le choix du cloître à de nombreuses occasions. Ainsi, la grande *prima placea* des dominicains genevois était-elle parsemée de tombes<sup>27</sup>. Lors de son occupation par les troupes bernoises en 1530, ces dernières y détruisirent la plupart des monuments funéraires<sup>28</sup>, c'est dire la prégnance visuelle et spatiale que devait avoir l'aspect funéraire dans cette cour. Les derniers restes de ce cimetière ont sans doute été mis au jour en 1765 lors d'importants travaux au pied des terrasses de la Corraterie<sup>29</sup>. De même, les cloîtres des couvents franciscains de Nyon<sup>30</sup> et de Genève<sup>31</sup> accueillaienent de très nombreuses sépultures. Mais, dans le corpus, ce qui frappe le plus est la rareté de cimetière à proprement parler, c'est-à-dire d'un espace ouvert spécifiquement réservé à l'accueil des inhumations. Deux couvents semblent en avoir possédé un, ceux des augustins de Genève et des franciscains d'Annecy. Chez les ermites genevois, le cimetière prenait place au sud de l'église, autour de la chapelle de René, le Bâtard de Savoie. Il était entouré de murs et l'on y accédait par un grand portail<sup>32</sup>. L'existence du cimetière des cordeliers annéciens nous est connue grâce à une visite de Monseigneur Granier. Le 9 février 1586, il déplore l'utilisation du cimetière contigu à l'église à des fins profanes et souhaite qu'on y

<sup>26</sup> Perron 1954.

<sup>27</sup> Blondel 1919, 36.

<sup>28</sup> Deonna 1942, 182.

<sup>29</sup> Blondel 1919, 36.

<sup>30</sup> Wildermann 1978, 404.

<sup>31</sup> Blondel 1936, 44.

<sup>32</sup> Blondel 1919, 55.



remédie<sup>33</sup>. Rappelons que l'évêché de Genève est accueilli chez les franciscains depuis quelques années seulement. Ceci explique que l'évêque ait accompli une visite chez les mendiants, principalement pour régler les modalités de cet accueil à sa convenance. Le couvent s'élevant à l'ouest, il est donc probable que le cimetière était localisé contre le gouttereau oriental de l'église. Ainsi, l'aménagement encore visible de nos jours dans le parement extérieur de l'édifice pourrait correspondre à la présence ancienne d'un enfeu.



Doc. 98 - Annecy (franciscains) - Aménagement dans le gouttereau oriental de l'église

Dans les autres couvents il semble que ce soit le manque de place qui explique l'absence de cimetière. Particulièrement dans les ensembles édifiés intra-muros, la densité du parcellaire et la place disponible pour bâtir les maisons mendiante ne permettaient pas de « perdre » de l'espace. Chez les mendiants, le cimetière ne désigne donc pas forcément un lieu spécifique dont l'unique fonction est d'inhumer les morts, mais bien n'importe quel espace accueillant des sépultures. Ainsi la nef ou le cloître sont-ils à proprement parler des cimetières, des « lieux où l'ont enterre les morts »<sup>34</sup>.

Dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, les mendiants avaient donc reçu l'autorisation d'accueillir les corps des défunts dans leurs églises. On connaît la pratique développée de

<sup>33</sup> Rebord 1923, 8.

<sup>34</sup> Lauwers 2005, 120.

l'intercession pour les morts durant tout le Moyen Âge. L'arrivée de ces ordres apporte toutefois une nouveauté définie par Panayota Volti comme la « responsabilisation individuelle des fidèles à l'égard de la mort<sup>35</sup> ». Autour d'une pastorale de la mort, ils édifient les laïques et les poussent à s'impliquer personnellement dans la préparation de leur vie dans l'au-delà. C'est donc en toute logique que les fidèles demandent à être ensevelis dans leurs couvents. Ainsi ils sont associés, même après leur décès, aux frères qui par leurs prières et intercessions contribuent à leur salut éternel. Les quelques éléments recueillis nous permettent d'avancer qu'il existait, en ce qui concernait la mort, une hiérarchisation des espaces. Globalement, les sépultures des hommes les plus honorables prenaient place dans le chœur et le sanctuaire, ou dans des chapelles latérales privées. La nef était réservée aux personnes de conditions moindres. Il n'y avait pas de distinction entre hommes et femmes puisqu'on trouve des sépultures des deux genres dans les différentes parties de l'ensemble conventuel. En revanche, la mort semble effacer la distinction entre *ecclesium fratrum* et *ecclesia laicorum*. Les inhumations de laïcs prenaient en effet place dans le sanctuaire et dans le chœur, et, inversement, les religieux pouvaient être enterrés du côté des laïcs, comme les cordeliers d'Annecy dont le caveau était aménagé dans la nef.

---

<sup>35</sup> Volti 2003, 230.

## SYNTHESE

La chrétienté s'est peu à peu construite, organisée et hiérarchisée. Dès la fin du XIIe siècle, le pouvoir spirituel et temporel du pape s'impose résolument à tout l'Occident. Il contrôle religieux et laïcs en renforçant sa mainmise sur tous les aspects de leurs vies. Les promulgations de décrets, édits et bulles se multiplient. La société est profondément christianisée. C'est la période des croisades et du développement des grands dogmes. L'autorité pontificale s'exerce sur tous les corps de la société, et une intransigeance considérable est déployée envers toutes formes de déviations. Parallèlement, le bouillonnement spirituel généralisé permet le développement de petits groupes d'hommes et de femmes cherchant à vivre leur religion en commun selon des aspirations qui leur sont propres. Ainsi naissent à la fois des mouvements plus tard qualifiés d'hérétiques, mais également de petites communautés, prémices de ce que deviendront les ordres mendiants. La frontière entre ces deux types de congrégations est ténue, et la démarcation mince entre aspirations jugées déviantes et forces de proposition nouvelles propres à enrichir la religion chrétienne. Le pape en est l'arbitre et, face au nombre croissant de ces communautés dispersées, prend des décisions visant à organiser ce foisonnement d'expériences religieuses. Deux conciles sont en ce sens fondateurs : Latran IV, en 1215, et Lyon II en 1274. En termes de droit canonique et de fonctionnement institutionnel, ils eurent sans aucun doute autant d'impacts et

d'incidences que la Réforme Grégorienne ou le futur concile de Trente. Latran IV avait interdit la création de nouveaux ordres. Lyon II, par sa constitution 23 *Religionum diversitatem*, réaffirme cette sentence et supprime définitivement toutes les congrégations créées depuis Latran IV. Seuls quatre ordres tirent leur épingle du jeu : les dominicains, les franciscains, les carmes et les augustins, ce que le concile définit comme le « quadrige mendiant<sup>1</sup> ». Les ordres dominicain et franciscain échappent à l'abrogation généralisée grâce aux *bénéfices que la chrétienté reçoit de leurs actions*<sup>2</sup>. Les carmes et les augustins ont dû se défendre et prouver l'antériorité et la constitution ancienne de leur ordre avant de recevoir l'autorisation de poursuivre leurs apostolats.

### **Le quadrige mendiant**

Dans la chrétienté du XIII<sup>e</sup> siècle commençant, les propositions mendiante étaient fondamentalement novatrices. L'idée n'était plus d'imiter le Christ, mais plutôt ses apôtres qui avaient reçu la mission, au sens biblique du terme, d'annoncer la bonne nouvelle. Saint Augustin l'énonce clairement dans le premier point de sa règle en enjoignant les membres de sa communauté à lire les Actes des apôtres. C'est donc un esprit pentecôtiste qui animait ces hommes. La pauvreté était leur principale arme, le dénuement laissant ainsi place à une confiance totale qui, associée au travail de prédication, se devait être édifiante.

Telles furent les aspirations de Dominique et de François, deux hommes charismatiques à l'origine des ordres éponymes. Malgré la proximité théorique des conceptions nouvelles qu'ils avaient pour la vie monacale, quelques aspects les distinguaient néanmoins l'un de l'autre. Alors que Dominique donnait une importance primordiale à l'étude, condition *sine qua non* pour devenir un bon prédicateur, François lui s'en méfiait, privilégiant la prière et l'abandon total à Dieu. Bien que les aspirations soient initialement très similaires, leurs approches différentes conduisirent à des

---

<sup>1</sup> Bertrand 2019, 195.

<sup>2</sup> Dumeige 1966, 206.

distinctions concrètes dans le développement de leurs ordres respectifs. Ainsi, le recrutement était-il plus strict chez les dominicains qui attendaient un certain niveau culturel de leurs religieux. Pour les franciscains, la pauvreté intérieure était la clé qui devait mener à une confiance inébranlable, au point d'ériger ce principe au rang de culte avec la dévotion envers la *Donna poverta*<sup>3</sup>. Plutôt qu'aux lettres et aux travaux d'études largement mis en avant chez les dominicains, les franciscains privilégiaient l'adoration des merveilles de la création. Dans les premiers temps, dominicains et franciscains se complétaient donc, les premiers s'attachant l'affection des puissants, les seconds celle des simples laïcs.

Face à eux, les carmes et les augustins se distinguent par leurs origines érémitiques. Les premiers tirent leur nom du Mont-Carmel, dans le nord de l'Israël actuelle. La première communauté s'est constituée à la suite d'un chevalier croisé ayant décidé, après la guerre, de s'y faire ermite. Le patriarche de Jérusalem leur offre des principes selon lesquels leur existence repose sur un équilibre entre vie érémitique et vie communautaire. Il s'agit de leur principale distinction. Au XIIIe siècle, les troubles politiques les obligent à fuir vers l'Occident. La *translatio*<sup>4</sup> de l'ordre n'est pas si évidente pour des frères qui ont bâti leur existence sur des bases érémitiques. Cette forme de vie religieuse n'est pas inconnue en Europe de l'ouest, mais, au début du XIIIe siècle, de nombreux groupes l'ont peu à peu dénaturée et transformée en une pratique hérétique rejetée et combattue par l'Eglise. Par ailleurs, c'est à la même époque que les dominicains et franciscains connaissent une expansion phénoménale dans une société en pleine mutation. Plusieurs adaptations sont donc indispensables pour la survie de cet ordre et les frères décident de calquer leur fonctionnement structurel sur celui des dominicains. Inspirés à la fois par l'érémitisme et par l'augustinisme, les carmes ont donc su s'adapter dans une volonté évidente de survie. Devenus mendiants, ils se sont intégrés à la société urbaine occidentale. Bien que leur mode de vie était similaire à celui des Dominicains et des Franciscains, ils l'expérimentaient de manière « plus calme et plus

---

<sup>3</sup> Hasquenoph 2009, 407.

<sup>4</sup> Donadieu-Rigaut 2005, 160.

obscur<sup>5</sup> ». L'ordre des augustins quant à lui trouve ses origines en Afrique du nord, autour d'Augustin d'Hippone (fin du IV<sup>e</sup> siècle). Chassés par les Vandales, ils arrivent en Europe dès le V<sup>e</sup> siècle et vivent un érémitisme augustinien non-cadré pendant plusieurs siècles, en groupe ou seuls. Certains de ces groupes sont à l'origine des pratiques hérétiques que nous avons évoquées. La papauté désireuse de juguler les débordements doit intervenir. Dès 1244, Innocent IV promulgue ainsi plusieurs bulles jetant les bases de l'ordre augustin. Il ordonne à plusieurs communautés d'Italie de s'unir, ce que l'on nommera la petite union. Quelques années plus tard, en 1256, le pape Alexandre IV promulgue la bulle *Licet Ecclesia Catholicae*. Il s'agit cette fois de la *Magna Unio* réunissant toutes les congrégations augustines en une même entité, l'ordre des ermites de saint Augustin. Ils évoluaient dans le siècle sur des bases édilitaires semblables à celles des autres mendiants.

### **Des religieux au coeur de la ville**

Dès les premiers temps, les ordres mendiants choisissent la ville comme terrain de prédilection tant pour l'exercice de leur mission que pour leur installation matérielle. Leur apostolat, fondé sur un habile équilibre entre prédication et mendicité, est à l'origine de ce choix. L'un et l'autre ne peuvent avoir de réalités concrètes et objectives que dans le contact direct avec une population nombreuse. La proximité avec les hommes, au sens propre et figuré, donne toute la substance de leur apostolat. Les mendiants n'existent que par la présence et la participation active des laïcs à leur état de vie. Dès lors, leur place est résolument différente de celle des moines contemplatifs retirés du monde. Ils choisissent au contraire l'effervescence humaine. La ville, où se concentrent les populations, leur offre une vaste tribune pour déclamer leurs prêches. Matériellement, leurs établissements ne sont pas des monastères mais des couvents. Ils ne sont donc pas soumis à la clôture. Bien sûr, les sorties sont règlementées, mais elles ne sont pas interdites, et sont même indispensables à l'accomplissement de leurs missions. Les mendiants doivent évoluer dans le siècle, se confronter aux hommes dont ils ont charge

---

<sup>5</sup> Jotischky 2002, 3.

d'âme. Ils peuvent en cela être rapprochés des chanoines, plus urbains que les communautés traditionnelles. L'absence de clôture vaut également dans le sens inverse, pour les laïcs. Ces derniers peuvent entrer dans le couvent qui devient une place publique. Evidemment, des restrictions sont apportées en ce qui concerne les femmes. Chez les prêcheurs, par exemple, elles n'ont pas l'autorisation d'aller dans le cloître, sauf le jour de la consécration de l'église<sup>6</sup>. Toujours est-il que la ville s'ouvre au couvent, et le couvent à la ville.

La concentration d'hommes dans un espace urbain tend également à faciliter le second aspect de l'apostolat mendiant : la mendicité. Les religieux vivent de la quête, pour s'alimenter, se vêtir, se chauffer, etc. Ils ne quémangent pas d'argent. La possession matérielle, individuelle et collective, leur est interdite. Ils dépendent donc de la générosité des hommes. A l'origine, les franciscains n'étaient pas favorables à des implantations urbaines. Ils s'installaient tout de même à proximité des villes, mais extra-muros. Pourtant, très vite, plusieurs considérations les ont fait changer d'avis. En 1257, leur ministre général Bonaventure enjoint ses frères de s'installer en ville « en raison de la rareté des subsides, que nous n'aurions pas pu trouver dans les endroits déserts et qui nous auraient manqué tant pour les visiteurs que pour les résidents et les malades, tandis qu'ici les nécessaires pour l'existence nous sont donnés, car nous ne les possédons pas nous-mêmes<sup>7</sup> ». C'est donc bien la nécessité financière qui fut la première raison de leur implantation urbaine. A celle-ci, on peut sans doute ajouter la protection apportée par l'enceinte urbaine. Ce n'est que bien plus tard, avec le développement des mouvements observants qu'ils tendront à s'éloigner de nouveau des villes.

Prédication et mendicité sont donc fondamentalement liées. L'une ne va pas sans l'autre. Le temps passé à étudier pour une prédication plus efficace n'est pas « perdu » à travailler pour se nourrir, la mendicité palliant ce manque. Inversement, la quête n'est rentable que si les prêches ont été appréciés et donc minutieusement préparés. La

<sup>6</sup> Constitutions primitives des frères prêcheurs.

<sup>7</sup> *Doctoris Seraphici S. Bonaventurae S.R.E. Episc. Card. Opuscula varia ad Theologiam Mysticam et Res Ordinis Fratrum Minorum Spectantia*, 8, Opusculum XIII, Determinationes quaestionum, Pars I., Quaestio V, p. 340, cité par Panayota Volti (Volti 2003, 188).

corrélation est-elle équilibrée? La question évolue en fonction du temps et des espaces. Néanmoins, il est certain que la balance entre les deux composantes s'épanouissait plus favorablement dans un espace urbain densément peuplé. Pour autant, les mendiants n'oubliaient pas les campagnes environnantes. La ville d'implantation d'un couvent était le centre d'un territoire appelé « terme » ou « diète » sur lequel les religieux exerçaient également leur apostolat. Le partage de ces entités territoriales était minutieusement et légalement organisé entre les différents couvents, tous ordres confondus.

L'arrivée de ces nouveaux ordres est plébiscitée par la papauté. Les souverains pontifes voient en ces communautés nouvelles le fer de lance d'un réajustement des pratiques chrétiennes dans une Eglise grevée par le développement de mouvements hérétiques toujours plus nombreux. En s'implantant au cœur des villes, les mendiants permettent une diffusion et une acceptation rapide du mode de vie religieuse novateur qu'ils proposent, en totale adéquation avec les aspirations d'un temps où les cités sont tout autant de foyers de développement, de progrès et d'ouverture. Leurs couvents deviennent des centres polarisants dans les villes au point qu'à la fin du Moyen âge, les deux entités tendent à définir l'existence propre de chacune. Les ordres mendiants font donc une entrée retentissante dans le paysage religieux et urbain, et, comme l'avance Paul Bertrand, « ils sont révolutionnaires parce qu'ils ont su s'adapter à un monde, celui du XIIIe siècle, en pleine (r)évolution<sup>8</sup> ».

## Sources

La documentation archivistique concernant les mendiants dans l'ancien diocèse de Genève est à la fois abondante par son volume total, inégale pour chacun des couvents, et surtout dispersée dans diverses institutions, des bibliothèques municipales aux archives d'Etat, en France, en Suisse et en Italie. La dispersion des sources est intrinsèquement liée à l'histoire de la région. La Maison de Savoie, qui dominait le territoire pour la période qui nous intéresse, a régulièrement changé le centre de son pouvoir, déplaçant les

---

<sup>8</sup> Bertrand 2019, 203.



archives au gré des déménagements. D'autre part, la Réforme arrivée de Suisse a été la cause de fermeture de nombreux couvents. Pour protéger leurs textes les plus précieux, les mendiants, quand ils l'ont pu, les ont emportés dans d'autres maisons de leur ordre. La dissémination était donc engagée dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Un récolement le plus exhaustif possible en a été réalisé. La plupart des documents encore conservés de nos jours a pu être consultée, mais l'importante quantité d'entrées mériterait un travail ciblé de transcription et d'analyse beaucoup plus approfondi. Pour l'exemple, les Archives départementales de l'Ain conservent un manuscrit in-folio contenant des centaines de feuillets relatifs aux comptes (en recettes et dépenses) du couvent de Seyssel au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Nous avons pris le temps d'en transcrire quelques mois, néanmoins, il mériterait d'être étudié dans son intégralité. Le recueil représente en effet une accumulation de données ouvrant des perspectives nouvelles sur la vie économique de cet établissement à l'époque moderne.

### **Les implantations mendiante dans l'ancien diocèse de Genève**

Les bornes géographiques de notre étude sont calquées sur les limites de l'ancien diocèse de Genève. Celui-ci ne correspondait pas à des réalités géopolitiques et étatiques, mais plutôt à une zone aux vécus et langages communs. Il était l'un des plus anciens diocèses d'Occident, sa plus vieille mention remontant au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Initialement modelé sur un territoire englobant la *civitas* de Genève, celle de Nyon, et un secteur sur la rive droite du Rhône, il correspondrait sur une carte actuelle à la majeure partie de la Haute-Savoie, une fraction de l'Ain, ainsi qu'au canton de Genève et la pointe occidentale de celui de Vaud en Suisse. Le choix de ce cadre géographique a été dicté par plusieurs éléments. Le premier relève du fonctionnement même des ordres mendiants. Largement plébiscités par la papauté, cette dernière a néanmoins pris soin de les soumettre localement au pouvoir de l'évêque. Lui seul pouvait les autoriser à prêcher, à entendre les confessions ou encore à distribuer des bénédictions. Le prélat dirigeait

---

<sup>9</sup> A.D.A., H 604 : Comptabilité - 1674-1693.

également le cérémonial de consécration de leurs églises et le sacrement d'ordination pour les frères qui y accédaient.

*« Vous recevrez de l'évêque du diocèse, à condition qu'il soit catholique, en grâce et communion avec le très saint Siège romain et veuille vous les procurer sans irrégularité, le saint chrême, l'huile sainte, les consécrations d'autels ou de basiliques, les ordinations des clercs qu'il faudra promouvoir aux ordres sacrés ».* Extrait du *Privilège de confirmation de l'ordre des prêcheurs* octroyé par Honorius III le 11 janvier 1216.

La vie religieuse des mendiants et plus encore leur apostolat dépendaient donc directement du pouvoir épiscopal. L'autre raison ayant présidé au choix des limites diocésaines pour ce travail est la place prépondérante de l'évêque au cœur de la région. En 1124, avec le traité de Seyssel, il récupère le pouvoir temporel sur la ville de Genève aux dépens du comte, et, au milieu du siècle, l'empereur lui concède le titre de Prince. A la veille de l'arrivée des mendiants, le diocèse est donc très centralisé, dirigé d'une main de maître par un Prince-évêque qui, depuis Genève, administre son vaste territoire déjà occupé par une centaine d'établissements monastiques affiliés aux grands ordres du temps. Comprendre l'insertion des mendiants dans cette organisation déjà bien établie était donc l'un des enjeux. Enfin, mentionnons rapidement l'impossibilité de choisir les provinces religieuses mendiante comme limites de cette étude. Celles-ci sont d'une part très différentes et inégales les unes par rapport aux autres, et ne correspondent, d'autre part, à aucune réalité géographique locale. Les limites diocésaines cadrent donc bien l'expérience sociale, administrative et religieuse à laquelle seront confrontés les mendiants qui s'installeront dans la région.

## Premières implantations tardives autour de Genève

Alors que les ordres mendiants s'épanouissent dans toute l'Europe, et plus loin encore avec les franciscains, le diocèse de Genève semble délaissé par ces religieux. Il faut attendre les années 1260, soit plus de cinquante ans après l'approbation des constitutions dominicaines et franciscaines, pour que les premiers couvents s'implantent sur le territoire. Grâce aux prodigalités de Pierre II, comte de Savoie, les mendiants investissent Genève : d'abord extra-muros avec les dominicains dans la plaine occidentale de Plainpalais, puis à l'abri de l'enceinte urbaine, près de la porte orientale de la ville, pour les franciscains dits « de Rive », d'après le nom du quartier bordant le Léman dans lequel ils s'installent. Les premiers construisent un couvent dont la magnificence marquera les esprits des contemporains. Son succès est très rapide, les dons affluent, les bâtiments s'agrandissent, le nombre de frères augmente. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ce sont environ trente frères qui font vivre un couvent capable d'accueillir jusqu'à une centaine d'hôtes. L'attractivité était telle qu'elle contribua au développement du quartier voisin de la Corraterie. En comparaison, l'établissement voisin des franciscains aurait pu faire pâle figure. C'était sans compter, encore une fois, sur l'altruisme de la Maison de Savoie. Bien que la question du fondateur pose encore quelques questions, il est certain que les donations savoyardes ont contribué à son édification. Les largesses de cette famille envers ces religieux ne cesseront d'ailleurs pas jusqu'à la Réforme. L'attrait pour ce couvent égala sans doute celui de l'établissement dominicain de Palais, malgré des proportions moindres. Sa réalité matérielle, semble-t-il pleine d'harmonie et de finesse, est d'ailleurs un peu mieux connue grâce à des opérations archéologiques réalisées au XX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. C'est enfin encore à la Maison de Savoie que l'on doit la fondation d'un établissement de mineurs aux portes de Genève, dans la petite ville de Nyon. Louis Ier, seigneur de Vaud et neveu de Pierre II, après une grave maladie, décide de fonder un couvent de mineurs dans ce fief récemment acquis par sa famille. Sans doute moins connu, plus éloigné de l'effervescence genevoise, le couvent n'en a pas moins connu un avenir prospère. Les frères occupaient une place de choix dans la cité à laquelle ils apportaient leur contribution spirituelle mais également économique.

---

<sup>10</sup> Fouilles en 1935 : voir Blondel 1936 ; Fouilles en 1998 : voir Terrier 2000 et Plan 2000.

Les raisons expliquant ces primo-implantations tardives dans le diocèse sont nombreuses. La principale se trouve peut-être dans le mode d'expansion même des ordres franciscain et dominicain. Ces derniers, après des enquêtes de terrain poussées, choisissaient une ville centrale, dense et attractive pour fonder un premier couvent. De là, ils rayonnaient sur toute la région alentour. Au plus proche de notre diocèse, ils sont établis côté ouest à Lyon en 1218, à Grenoble dans les années 1230' et à Chambéry avant 1250. A l'est du Léman, des couvents sont fondés à Bâle vers 1230, puis à Lausanne dès 1234. Un cheminement des implantations semble se dessiner, contraint par l'imposant obstacle que sont les Alpes. Au XIIIe siècle, le rythme des créations de couvents ne faiblissait pas. Peut-être l'ancien diocèse de Genève n'était-il simplement que le dernier territoire à investir dans le contournement de la montagne... D'autres explications entraient néanmoins en jeu, et particulièrement le rôle de Genève. L'arrivée des mendiants coïncide, dans les années 1260', avec un tournant important dans l'histoire de la ville. Le développement des foires brasse des populations nouvelles, la démographie augmente exponentiellement, et les habitants tentent pour la première fois de s'organiser en commune. *A contrario*, le reste du diocèse est globalement sous-peuplé, parsemé de monastères « traditionnels » qui ponctionnent le peu de revenus des terres habitées, et, de fait, inapte à faire vivre de nouveaux religieux dont le mode de vie dépendait de l'aumône. Finalement, dans le dernier tiers du XIIIe siècle, seule Genève avait la capacité d'accueillir les mendiants. Ont-ils plaidé leur cause auprès de la Maison de Savoie ? Difficile de l'affirmer. L'initiative a pu émaner des religieux, mais le comte y trouvait également son avantage. Vers 1250, il avait réussi à s'emparer du château de la ville. Ses prétentions sur la cité-épiscopale étaient connues de tous. Pour autant, face à l'accroissement du pouvoir des syndics, il préféra s'en tenir aux portes de la ville. Néanmoins, en favorisant l'implantation des mendiants, il assurait sa position dans l'échiquier politique et religieux du temps. Un schéma similaire est applicable à Nyon. Bien que modeste, la cité se développait le long de l'axe très fréquenté de Genève à Lausanne. Après quelques années de conflits, la ville très convoitée pour sa situation est définitivement acquise par les Savoie en 1293. Le couvent franciscain est fondé par les

vainqueurs dès les mois qui suivent, comme pour marquer de leur empreinte, sur terre et dans le ciel, la croissance de leur emprise territoriale.

### Implantation des carmes et des augustins

Les carmes et les augustins s'implantent au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle dans le diocèse. Bien sûr, ces mouvances religieuses pouvaient se targuer d'origines plus anciennes. Néanmoins, la reconnaissance officielle de leurs statuts de mendiants n'est actée qu'en 1326 pour les premiers, avec la bulle *Super cathedram*, et quelques années auparavant pour les seconds avec la bulle *Inter sollicitudines nostras*. A l'inverse des dominicains et des franciscains, leur arrivée est donc relativement rapide sur le territoire. L'unique couvent carmélitain de notre corpus est fondé en 1343 par le seigneur de Gex, Huguard de Joinville. Celui-ci multiplie les attentions envers le jeune établissement avec des donations allouées en numéraire, mais également en nature (prêt de maisons et de sa chapelle Saint-Georges avant la construction, don d'un bois à proximité, aménagement du puits et de son raccordement à l'eau). En échange, les religieux doivent célébrer une messe quotidienne pour le repos de son âme et de celle de ses proches. La communauté s'épanouit pendant près de deux siècles à Gex avant d'en être chassée par les réformés. Les carmes, épaulés par les plus grands (duc de Savoie, évêque de Genève, roi de France, abbayes voisines) et à force de procès, ne récupèrent leur couvent ruiné qu'une centaine d'années plus tard. Dès lors, ils s'attèlent à reconstruire le prestige matériel et spirituel de l'établissement. Ils jouissent d'une grande renommée dans la ville pour leurs actions spirituelles, secourables et éducatives. Tel n'était pas le cas pour les augustins seysselans. Au début pourtant, ces derniers bénéficient du soutien logistique des bourgeois de la ville. La date de fondation du couvent n'est pas connue, mais les archives conservent un document de 1348 par lequel les habitants offrent ce qu'ils nomment « la maison de la Confrairie » pour l'établissement du couvent et de l'église des augustins. Tout comme pour les carmes, des conditions sont posées. Les syndics demandent aux frères de construire leurs église et couvent, et décrètent que les bourgeois pourront se rassembler

dans l'une des pièces de ce dernier quand ils le désireront<sup>11</sup>. Dès lors, les mendiants ne pourront globalement plus compter sur les seysseles avec lesquels ils s'empêtreront, tout au long de leur existence, dans de multiples actions judiciaires. Le soutien viendra néanmoins des grands seigneurs régionaux, de l'évêché et de la famille de Savoie.

Les laïcs ont donc joué un rôle de premier plan dans ces deux implantations carme et augustine. A Gex, l'implication des puissants est particulièrement notable, du seigneur souhaitant imposer son autorité politique localement tout en assurant la pérennité spirituelle et mémorielle de sa lignée, au roi, lors de la réimplantation, désireux de défendre sa religion d'Etat en consolidant ses frontières. Nous avons proposé des hypothèses quant aux raisons ayant présidé à ces fondations (affection des Joinville pour les carmes, politique d'expansion raisonnée chez les augustins, protection contre les fléaux du temps,...). Mais la plus prégnante est certainement liée au contexte et aux tensions géopolitiques qui régnaient autour de ces localités. Aux portes de Genève, le pays de Gex fut l'un des points stratégiques dans les différents conflits territoriaux ayant émaillé la région au bas-Moyen âge, et notamment pendant le conflit delphino-savoyard. Cette guerre de territoires dura des décennies. Hugard de Joinville y participe, mais lorsqu'il décide de fonder le couvent en 1343, une forme de trêve est en cours depuis 1335 grâce à la médiation du roi de France. Hugard, profite-t-il de cette détente, synonyme de temps et de pressions financières moindres, pour accomplir son oeuvre pieuse ? Cette même guerre pourrait également expliquer l'arrivée des augustins à Seyssel. Par les jeux de superposition des circonscriptions provinciales, diocésaines et étatiques, le couvent s'élevait dans un territoire ayant subi de nombreux changements d'allégeance. Son fondateur étant inconnu, toutes les possibilités sont envisageables, et l'implantation à Seyssel, des augustins spécifiquement, pouvait causer du tort à plusieurs partis, tant politiques que religieux.

Outre la personnalité du fondateur, des logiques d'implantations émanaient également des mendiants eux-mêmes. La création d'un nouvel établissement devait plus largement concorder avec la politique d'expansion de chaque ordre, du moins dans les

---

<sup>11</sup> Fenouillet 1891, p. 73.

premiers siècles. Pour coordonner au mieux l'ensemble de ses couvents, chacun était organisé en provinces administrées par des prieurs provinciaux tentant d'adapter la vie conventuelle aux lois et coutumes propres aux territoires compris dans sa circonscription. Ainsi, la maison de Gex dépendait de la province de Narbonne, dont elle était l'établissement le plus éloigné, et les augustins de Seyssel de la province de Bourgogne et de Narbonne, subdivision de celle de France. Pour l'exemple, et parce que les augustins sont beaucoup moins étudiés que les autres mendiants, nous avons proposé le cheminement suivi par ces derniers pour leur première phase d'expansion conventuelle en Narbonne-Bourgogne. Celle-ci se déroule entre les années 1290 et 1350. La suivante n'aura pas lieu avant une interruption de près de soixante-dix ans correspondant, selon toute vraisemblance, aux crises qu'a connu l'Occident dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. L'analyse des fondations augustines au sein de la province de Narbonne-Bourgogne tend à démontrer que les neuf implantations recensées pour la première phase ont répondu à une logique réfléchie d'expansion qui prenait certainement en compte la dimension diocésaine. Aucun couvent n'est installé dans un diocèse accueillant déjà une maison d'ermites augustins. En cela, on retrouve une caractéristique de ces religieux qui limitaient leur recrutement au stricte nécessaire. Leur apostolat couvrait des missions pastorales, plutôt rurales, et éducatives. C'est pourquoi, sur neuf fondations, cinq le sont dans de petites localités dans lesquelles n'existait aucun autre couvent de mendiants. En s'installant dans des entités urbaines à la démographie limitée, ils retrouvaient sans doute un semblant de leurs aspirations érémitiques originelles. Rien d'étonnant donc à cette unique fondation dans l'ancien diocèse de Genève, fondation que l'on pourrait, comparer à celle des carmes de Gex. L'ordre de ces derniers semblait en effet répondre d'un système similaire d'implantation.

#### Une seconde phase d'implantations mendiante dans le diocèse

Avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le diocèse accueille une implantation dominicaine à Genève, un couvent de carmes et un d'augustins sur ses marges, et enfin deux établissements franciscains dans la capitale diocésaine et à proximité. S'en suit une

longue période qui ne voit aucune nouvelle fondation. La volonté d'expansion tenait toujours à coeur aux différents ordres, mais la conjoncture n'était pas favorable. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, l'Occident doit en effet faire face à de grandes crises. Rien que dans le diocèse, la population, décimée par une succession d'épidémies majeures, est diminuée de moitié. Le très long conflit delphino-savoyard épuise les hommes et les réserves monétaires, et un net appauvrissement est constaté. Le clergé local n'est pas épargné et, à plus grande échelle, subit l'une des plus graves crises de son histoire, celle du Grand Schisme d'Occident (1378-1417). Au final, ce contexte profondément perturbé n'encourageait pas de nouvelles implantations mendiantes. Les hommes n'étaient pas assez nombreux, et n'avaient pas les ressources pour financer une telle entreprise et, sur le long terme, subvenir aux besoins de religieux vivant de la mendicité. Une fois le climat politique, économique et religieux apaisé, au début du XV<sup>e</sup> siècle, les implantations reprennent mesurément. Ainsi, les dominicains s'installent à Annecy en 1422, dans une ville encore très marquée par les crises conjoncturelles, mais également par des catastrophes locales très récentes (incendies, inondations). Leur arrivée est donc positivement acceptée par la population. Cinq ans plus tard, les augustins, dont la spiritualité était déjà appréciée dans la ville, implantent leur second monastère diocésain à Thonon, sur les bords du lac Léman en Chablais. Ajoutées aux cinq premières, ces deux fondations marquent un palier dans la capacité d'accueil des mendiants sur le territoire. Bien que le nombre d'habitants remonte peu à peu, il faut attendre les années 1480 pour assister à une « remontée démographique spectaculaire<sup>12</sup> ». Ce nouvel arrêt dans les implantations marque à quel point la densité de population était l'un des facteurs clés pour la réussite mendicante. Après plus de quarante ans, en 1471, ce sont donc les franciscains qui fondent un nouvel établissement, observant cette fois, à proximité de Cluses dans le Faucigny. Ils ont été appelés spécifiquement pour lutter contre les nombreuses pratiques hérétiques qui prenaient place dans les campagnes de la région. Issus du couvent de Myans, les religieux de Cluses seront impliqués dans d'autres implantations franciscaines. Les ermites augustins investissent le faubourg sud de Genève une dizaine d'années plus tard. Leur origine demeure obscure et le peu d'informations que les sources livrent à leur sujet font état d'un établissement très pauvre abritant des

---

<sup>12</sup> Baud 1985, 51.



frères aux comportements souvent critiqués. La dernière fondation du XVe siècle voit l'installation de dominicains réformés à Coppet. Celle-ci ne va pas sans heurts. Les prêcheurs voisins, ceux de Lausanne et de Genève, mettent tout en oeuvre pour empêcher cette nouvelle implantation. La bulle autorisant la fondation datait de 1490. Le règlement de cette affaire ne prend place qu'en 1498. Malgré ces difficultés initiales, les dominicains trouvent leur place dans le paysage religieux local et deviennent des acteurs importants de la vie à Coppet. Les deux dernières implantations, à Annecy et à Evian, sont le fait, bien plus tard, des mineurs observants. Elles revêtent toutes deux des spécificités quasi uniques. En effet, les franciscains annéciens arrivent en 1535 dans un couvent dépourvu d'église initialement prévu pour des célestins. D'autre part, suite aux événements de la Réforme, ils doivent rapidement accueillir dans leurs murs d'autres religieux, et notamment les chanoines cathédraux de Genève. La cohabitation, exceptionnelle, durera jusqu'à ce que ces derniers récupèrent finalement l'établissement en 1771. Plus au nord, les franciscains observants s'installent tardivement à Evian, chassés de Suisse au moment de la Réforme protestante. Après un siècle à n'avoir été « que » les chapelains de leurs soeurs cordelières, ils reçoivent enfin l'autorisation de construire leur ensemble conventuel dont l'église sera consacrée en 1663. L'arrivée de ces religieux à Evian relève donc de la nécessité, et non d'une politique réfléchie d'expansion de l'ordre. A l'exception de ce dernier couvent, les conditions ayant mené aux fondations antérieures sont un peu plus calculées.

Aux XVe et XVIe siècles, l'implantation des mendiants dans le diocèse, et plus particulièrement des franciscains, doit être liée à la diffusion des mouvements observants et au rôle décisif de personnalités religieuses et laïques. L'exemple le plus parlant est sans aucun doute celui de Jean Bourgeois. Entré chez les franciscains observants de Dôle à 21 ans, ses prêches en Bourgogne et en Bourbonnais font déplacer les foules et il est très rapidement remarqué par ses supérieurs. Lorsqu'un certain laisser-aller commence à inquiéter au couvent de Myans, en Savoie, il est envoyé pour redresser spirituellement l'établissement. Il y instaure l'observance, à laquelle il est très attaché, et en devient le gardien. En 1470, c'est à Jean Bourgeois que les Chambériens font appel pour introduire l'observance dans leur ville. Non sans difficulté, il contribua ainsi à édifier le couvent de

Sainte-Marie-Egyptienne à Chambéry. Dans les années qui suivent, c'est encore lui qui dirige les fondations des établissements de Cluses en 1471, de Moûtiers en 1472 et de Pont-de-Vaux en 1473. Devenu confesseur du roi Charles VIII à Paris, celui-ci le renverra dans la région pour fonder et diriger le couvent Notre-Dame-des-Anges à Lyon qui deviendra un modèle d'observance. Six couvents de mineurs observants, au minimum, sont donc à mettre au crédit de Jean Bourgeois. Le parcours de cet homme résumerait presque à lui seul les modalités d'implantations observantes franciscaines. L'essaimage avait lieu sur un territoire donné, grâce à des personnalités charismatiques qui appartenaient à l'ordre, comme Jean Bourgeois. En suivant leur prieur, ce sont des cordeliers de Myans qui s'installent à Cluses. Ce couvent accueille le fameux Amable d'Antioche, à l'initiative quelques années plus tard de l'établissement de Morges, près de Lausanne. Chassés par la Réforme, les religieux de ce dernier se réfugient à Cluses, avant d'aller fonder la maison d'Evian. Ainsi, avantageusement édifié en plein cœur du Faucigny, le couvent clusien se positionnait comme centre névralgique régional depuis lequel, par rayonnement, les franciscains observants pouvaient à la fois prôner et propager un christianisme plus rigoureux, mais également partir fonder de nouveaux établissements. Des solidarités fortes liaient donc ces maisons au point que la dernière fondation du diocèse, celle d'Annecy, accueille dès l'origine douze frères issus de chaque couvent observant de la custodie de Savoie (Belley, Myans, Cluses, Pont-de-Vaux, Saint-Michel-sur-Moûtiers et Chambéry). Les dominicains ont d'ailleurs également utilisé cette méthode. Ce sont trois prêcheurs chambériens et cinq annéciens, établissements passés à la Réforme de Hollande respectivement en 1474 et en 1481, qui sont envoyés pour développer le nouveau couvent de Coppet. Ce dernier est directement fondé selon les principes de l'Observance. La proximité de leurs frères conventuels de Genève a sans doute joué un rôle dans ce choix. L'exemple du frère Jean Bourgeois prouve donc la vitalité de l'Observance franciscaine au XVe siècle dans la région. Par ailleurs, il démontre une certaine mise à l'écart de la dimension diocésaine dans les implantations mendiantes. La seconde phase d'implantation des augustins relève désormais plus d'opportunités que de politiques générales d'essaimage. La volonté de ne fonder qu'un couvent par diocèse et dans des villes n'accueillant aucun couvent mendiant a été oubliée. Sur le territoire étudié, lorsque les ermites arrivent à Genève, deux couvents

augustins existent déjà à Seyssel et Thonon, et la capitale diocésaine abrite déjà un établissement de dominicains et un autre de franciscains. Notons qu'aucune réforme observante ne sera adoptée par les augustins du diocèse, ni par les carmes et les couvents nyonnais et genevois. En 1503, ces derniers recevront même l'ordre des syndics de la ville de ne pas passer à l'Observance, preuve d'une ingérence certaine de la ville dans les affaires religieuses.

Observants ou pas, l'implication de personnalités laïques influentes a été déterminante dans la fondation des couvents diocésains après les grandes crises du XIV<sup>e</sup> siècle. La majorité d'entre elles appartenaient à la Maison de Savoie. L'un de ses membres les plus éminents, Amédée VIII, est à l'origine de l'implantation des ermites augustins à Thonon. Le tout récent duc (comté érigé en duché en 1416) avait une piété particulière, très influencée par la règle de saint Augustin, à l'image en réalité de toute la région chablaisienne. En effet, l'un des plus anciens culte d'Occident et de la Savoie s'adressait à saint Maurice. Au XII<sup>e</sup> siècle, des chanoines augustins reprennent à leur compte ces dévotions et s'installent à Saint-Maurice-d'Agaune (Valais). De là, et via le culte de saint Maurice, l'augustinisme et la Règle de saint Augustin se répandent dans notre diocèse, et notamment dans le Chablais. Mais les chanoines n'étaient pas des mendiants. L'absence de ces derniers, dans cette région en particulier, semble donc étonnante, sauf si l'on applique l'hypothèse proposée plus haut d'une implantation augustine mendicante par diocèse avant le XV<sup>e</sup> siècle. Un couvent ayant déjà été fondé à Seyssel, il n'était donc pas, dans le schéma d'expansion des ermites augustins, nécessaire d'en implanter un nouveau sur le territoire. Cette norme perd de sa vitalité après les grandes crises et personne ne s'oppose à la fondation d'Amédée VIII. Les mendiants de Thonon ne seront pas les seuls à bénéficier des prodigalités du duc. Il sera également à l'origine de l'arrivée des chanoines augustins à Ripaille (à proximité de Thonon) et d'autres ermites augustins à Turin en 1447.

Quand un membre de la famille de Savoie n'était pas le fondateur officiel d'un nouvel établissement mendiant, il y contribuait soit par la participation aux négociations initiales, soit par de généreuses donations permettant d'édifier l'ensemble conventuel.

Ainsi, au début des années 1470, c'est à Janus de Savoie, alors baron du Faucigny, que Jean Bourgeois demande des lettres de recommandation pour son projet d'édifier la maison observante des franciscains de Cluses. Il en recevra également du frère aîné de Janus, le duc de Savoie Amédée IX. Jean-Pierre Leguay avance l'influence qu'aurait aussi pu avoir la duchesse Yolande de Savoie dans l'installation des cordeliers à Cluses<sup>13</sup>. Notons que Janus a également donné les fonds pour faire voûter le sanctuaire et bâtir une chapelle latérale chez les dominicains d'Annecy. C'est d'ailleurs là qu'il choisira d'élire sépulture. Quelques dizaines d'années plus tard, les annéciens font appel au comte Philippe de Nemours et à sa femme Charlotte d'Orléans. Là encore, il est question d'intercessions pour l'installation de franciscains. Il faudra encore l'intervention directe de Charles le Bon, duc de Savoie, pour que le pape accède à la requête. Le soutien envers les frères franciscains se concrétisera une dernière fois à Evian. Après un siècle dans la ville, les mineurs se tournent vers le duc Victor-Amédée Ier pour avoir l'autorisation d'édifier enfin leur propre couvent. Quelques années plus tard, la veuve de ce dernier, Christine de France, donne les fonds nécessaires à la construction de l'église conventuelle. En parallèle, elle fait preuve de générosité pour d'autres établissements franciscains, comme celui de Cluses. L'altruisme des Savoie s'est globalement exprimé envers tous les couvents du diocèse, même quand ses membres n'en étaient pas les fondateurs.

Au XVe siècle, deux couvents dominicains sont implantés sur l'initiative d'autres personnalités, ceux d'Annecy et de Coppet. Le premier naît des volontés conjuguées du pape Martin V et du cardinal Jean de Brogny. Le pontife confie la tâche au prélat à la fois pour sa position dans la hiérarchie catholique, mais également pour son attachement à cette région dont il est originaire. Brogny accumulait les titres ecclésiastiques, mais celui qu'il brigait le plus était l'évêché de Genève. La multiplication des fondations dans le diocèse était sans doute pour lui un moyen de marquer de son empreinte la circonscription de son ambition. Il fonde ainsi la chapelle collégiale des Macchabées à la cathédrale de Genève (1406), le collège Saint-Nicolas à l'université d'Avignon pour

---

<sup>13</sup> Leguay 2003, 173. Celle-ci, très pieuse, était affiliée au tiers-ordre franciscain. Elle est également à l'origine des couvents de clarisses de Chambéry et de Genève, confirmant ainsi son attachement particulier à cet ordre.

vingt-quatre étudiants savoyards, et donc, le couvent dominicain d'Annecy. A la fin de sa vie, ce dernier n'était pas achevé. Bien que le cardinal, enfin devenu évêque de Genève, ait signé un leg testamentaire à cette fin, l'état de ses finances ne permit pas de satisfaire ce don. Sans doute est-ce pour palier le manque de fonds nécessaires à achever l'église que Janus de Savoie offre le voûtement dont nous venons de parler... Enfin, la petite fondation des dominicains de Coppet semble correspondre aux aspirations spirituelles et politiques d'un seigneur local. Six ans avant l'implantation du couvent, la ville venait d'être érigée au titre de baronnie en faveur d'Amédée de Viry. L'initiateur du projet mendiant ne faisait donc en cela que calquer les pratiques de la puissante maison de Savoie. Après le changement de statut d'un territoire, l'édification d'un couvent permettait au fondateur d'imposer sa marque dans les mentalités collectives, tout en préparant son salut personnel et familial. Amédée de Viry fut aussi à l'origine d'une chapelle latérale chez les dominicains d'Annecy, c'est dire la préférence qu'il exprimait envers l'ordre des prêcheurs.

### **Insertion des communautés mendiante dans les paysages urbains**

Du réseau de villes à l'insertion des couvents dans les trames urbaines, nous avons cherché à expliquer, au-delà des motivations humaines déjà évoquées, les raisons ayant conduit les mendiants à choisir chacune des différentes localités pour leurs implantations, et l'impact que ces dernières ont eu sur les organismes urbains. Nous nous appuyons pour cela sur les questions posées par Jacques Le Goff dans son enquête pionnière de la fin des années 1960', mais également sur le travail plus récent de Jean-Pierre Leguay<sup>14</sup>. L'historien de la Bretagne et de la Savoie s'est en effet penché sur le fait urbain dans la région entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Le Goff 1968.

<sup>15</sup> Leguay 1985, Leguay 2003.

## Situation des villes

L'essor des villes dans l'ancien diocèse de Genève est un processus lent et tardif, longtemps repoussé par des crises politiques, sanitaires, ou encore naturelles. Pour la période qui nous concerne, le territoire n'excède pas une quinzaine d'entités urbaines. Selon Jean-Pierre Leguay, elles relèvent de quatre catégories : les cités dont l'origine remonte à l'époque gallo-romaine, à l'emplacement ou proche d'un ancien *vicus* (Nyon - *Colonia Iulia Equestris* ou *Noviodunum* ; Gex - *Gaium* ; Genève - *Geneva* ; Seyssel - *Condate* ; Annecy - *Boutae*), les petites villes épiscopales pendant les périodes burgonde et franque, les cités développées aux pieds de forteresses à l'époque féodale (Thonon, Evian, nouvelle implantation d'Annecy), et les villes nouvelles du XIII<sup>e</sup> siècle, fruit d'une politique de défense et de mise en valeur des territoires par des personnalités politiques ou religieuses locales face à leur puissant voisin savoyard (Coppet, La Roche, Bonneville)<sup>16</sup>. Parallèlement, la présence régulière d'une personnalité de premier plan rend attractive des villes comme Annecy, Thonon ou encore Evian qui connaissent une période d'essor dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. C'est à la même époque que se développent les activités commerciales et les foires, favorisant une croissance mesurée à Cluses ou Annecy, et bien plus importante à Genève. Elles demeurent néanmoins des organismes de faible densité ne dépassant pas les 5 feux par km<sup>2</sup>. Seule Genève fait figure d'exception avec 12.000 habitants alors que la seconde ville, Annecy, atteint difficilement les 2000 âmes<sup>18</sup>. Ces organismes urbains étaient reliés par un réseau de communication aux axes variés. Le maillage des routes, dans la Savoie médiévale, est hérité des premiers tracés protohistoriques, puis surtout des grandes voies romaines. Ces dernières étaient, dans la région, polarisées par la ville de Vienne. Dans la première partie du Moyen âge, les grands cols jouent un rôle déterminant. Ceux du Grand-Saint-Bernard et du Mont-Cenis assurent presque tous les échanges entre les foires de Champagne et l'Italie<sup>19</sup>, faisant ainsi des villes savoyardes des étapes le long de cet itinéraire. L'ouverture des cols du Simplon et du Saint-Gothard dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle restreint les voyages

---

<sup>16</sup> Leguay 1985, 172.

<sup>17</sup> Leguay 2003, 168.

<sup>18</sup> Binz 1973, 14-15.

<sup>19</sup> Duparc 1953, 197.

*via* le Grand Saint-Bernard aux relations intra-savoyardes<sup>20</sup>. Dans le grand réseau routier européen, notre territoire demeure donc marginal et les voyageurs se contentent simplement de le traverser *via* les routes ancestrales. Ainsi, le trafic est globalement limité aux rives lacustres et aux grandes vallées, autour du Léman et sur le Rhône en particulier. De l'âge du bronze au XIXe siècle, ce dernier demeure l'un des principaux axes de communication dans l'ancien diocèse de Genève. La portion où le trafic était le plus dense se situait entre Lyon et Seyssel, faisant de cette dernière l'« avant-port » de Genève, mais également une porte d'accès commercial à toute l'Europe. A la fin de la période étudiée, les implantations de couvents dans le diocèse correspondent globalement à cette liste de villes, confirmant la dimension résolument urbaine des ordres mendiants. Par ailleurs, ces derniers semblent être arrivés à des moments clés de la construction urbaine, des moments d'intense développement ou de renouveau raisonné.

### Morphologie urbaine avant l'arrivée des mendiants

L'urbanisme, dans l'ancien diocèse de Genève, est indubitablement lié aux contraintes topographiques du territoire. La présence des massifs préalpins place plus de 40% du diocèse au-dessus des 800 mètres d'altitude. Les hommes ont donc préféré s'implanter dans les grandes vallées, sur les plaines et près des lacs, avec une utilisation économique raisonnée du territoire alentour. Dominique Bouverat, travaillant sur le fait urbain en Savoie, détermine qu'au Bas Moyen âge la majorité des villes et des bourgs se développe autour d'une dominante agricole établissant une organisation polarisée et rationnelle des espaces péri-urbains<sup>21</sup>. Effectivement, dans notre corpus, c'est le cas de Cluses, Gex, Nyon, Coppet ou encore Evian et Thonon plus spécifiquement attachées à la viticulture. Bouverat met en évidence le modèle de cette « agriculture citadine » qui voit l'utilisation des terroirs en une succession de couronnes concentriques autour des villes. Outre les ressources naturelles nécessaires à la croissance des villes, les structures géomorphologiques offraient le double avantage de la protection et du contrôle des

---

<sup>20</sup> Coativy 2004.

<sup>21</sup> Bouverat 2015, 7.

réseaux de communication en des temps troublés par les guerres intestines. Par ailleurs, la proximité avec l'eau était évidemment un élément déterminant dans l'installation des villes. Les montagnes voisines voyaient naître une grande quantité de sources alimentant torrents, rivières, lacs et fleuves, et présentant des avantages considérables à l'implantation humaine. Toutes les villes de notre corpus, présentent ainsi un lien privilégié avec cet élément dont les utilisations étaient multiples, de la fourniture en besoin alimentaire ou énergétique, au moyen de transport ou encore de défense et de protection en cas de menaces. Pourtant, elle pouvait également s'avérer être un danger en elle-même avec les nombreuses crues et inondations qui menaçaient les cités et qui affecteront aussi les couvents mendiants (augustins de Seyssel, dominicains d'Annecy, ...). L'eau n'en demeure pas moins l'élément naturel essentiel expliquant le regroupement des hommes dans l'ancien diocèse de Genève. Il s'agit d'une composante fédérante autour de laquelle les villes ont pris, dans la seconde partie du Moyen âge, un essor fondamental. A Annecy, Raoul Blanchard érige le Thiou au statut d' « âme de la ville ». C'est en effet l'utilisation raisonnée des réseaux de canaux qui a permis à l'artisanat annécien de se développer. Pour Jean-Pierre Leguay, l'eau est au coeur « des étapes majeures dans l'aménagement des paysages urbains du XIe au XIIIe siècle », le fleuve est la « voie respiratoire » de la cité<sup>22</sup>.

Tirant profit des reliefs et des cours d'eau, les hommes ont donc choisi des emplacements stratégiques au voisinage direct de ces deux éléments essentiels. Le réseau de forteresses développé dans les Alpes du Nord à partir du XIe siècle fut la composante essentielle de l'essor des villes. D'une simple tour de guet à d'imposants châteaux, la protection offerte par ces édifices a petit à petit fédéré les populations faisant de ces éléments défensifs les prémices de noyaux urbains en devenir. Dans l'ancien diocèse de Genève, de toutes les villes où les mendiants ont choisi de s'installer, seule Cluses n'a pas accueilli d'aménagement castral sur son territoire propre. Pour autant, sa position, en fond de défilé, était défendue par la présence toute proche de la forteresse de Châtillon-sur-Cluses des sires de Faucigny, mais également par les châteaux de Mussel et de Marcossey. Toutes les autres villes se sont développées, au Moyen âge, autour d'une

---

<sup>22</sup> Leguay 2002, 64.



forteresse. Le schéma d'implantation le plus courant correspond à l'édification d'un ouvrage défensif sur une hauteur dominant de quelques dizaines de mètres un point d'eau près duquel les hommes se rassemblent. Trois modèles ressortent pour les organismes urbains du corpus. En premier lieu, des villes se développent entre le château en hauteur et le point d'eau en contrebas (Coppet, Evian, Seyssel, Genève) ; puis des cités voient l'eau séparer la ville à proprement parler de sa forteresse (Annecy, Gex); enfin, des ensembles urbains fédèrent habitats et château sur un même plan surplombant le lac Léman (Thonon, Nyon). Les hommes se sont ainsi regroupés au voisinage direct de ces ouvrages défensifs. Pour autant, le positionnement de l'ancien diocèse de Genève à la croisée de différentes entités étatiques puissantes faisait des villes, et particulièrement de leurs châteaux, des cibles privilégiées dans les conflits locaux. Très vite, à la protection offerte par la forteresse, sont donc adjointes des murailles mettant à l'abri, de manière plus ou moins relative, le noyau urbain. Ces dernières marquent également les limites juridictionnelles économiques et judiciaires des espaces dans lesquels les populations étaient soumises à des réglementations variées. Les enceintes ne sont pas figées dans le temps et l'espace, et leurs évolutions témoignent des différentes dynamiques ayant marqué l'histoire de chaque ville. Ainsi, au XIV<sup>e</sup> siècle, des cités déjà fortifiées connaissent une période d'essor assez important pour qu'il soit décidé d'étendre leurs murailles (Genève, Annecy). L'étude des enceintes et du peuplement intra et extra muros permet donc d'appréhender le profil des villes au moment de l'installation des mendiants et prouve les dynamiques d'expansion qui agitaient ces bourgs déjà bien avant leur arrivée. Le schéma urbain le plus courant est linéaire. La ville se développe de part et d'autre d'un axe qui peut être une route dans la plupart des cas (Gex, Evian, Coppet, Cluses), mais également un cours d'eau (le Rhône à Seyssel, le Thiou à Annecy). On constate même parfois une organisation raisonnée du parcellaire avec une trame viaire en damier comme à Evian. Puis, les villes s'étendent peu à peu, en direction du château (Coppet, Seyssel) ou en s'éloignant des reliefs (Annecy, Gex). Les organismes plus importants présentent, de fait, une organisation plus complexe. Ainsi, Genève, Thonon ou encore Annecy, offrent déjà un profil plus circulaire lorsque les mendiants s'y installent. Le long des axes qui, depuis les portes de l'enceinte urbaine, permettaient de s'éloigner des villes, des faubourgs linéaires se sont développés. Les enceintes successives les ont

peu à peu intégrés (faubourgs de Rive et de Bourg-du-Four à Genève, faubourgs du Boeuf et Sainte-Claire à Annecy). Autour du Léman, la morphologie même des sites a pu donner lieu au développement de faubourgs portuaires séparés de la ville par une déclivité prononcée du terrain. C'est le cas avec le faubourg de Rive à Nyon et celui du port à Thonon. Peu avant l'arrivée des mendiants, les villes de notre corpus ont donc atteint un optimum. Elles se sont développées au contact de sites naturels dont elles ont su tirer parti, les différents quartiers des centres urbains ainsi que leurs faubourgs sont en place et les mendiants doivent prendre en compte ces paramètres lors de l'implantation de leur ensemble conventuel.

### Installation des mendiants dans les villes

L'arrivée des mendiants dans la ville ne signifie pas la construction immédiate d'un couvent. Souvent, l'implantation est humaine bien avant d'être monumentale. Les mendiants sont déjà présents dans le paysage urbain local, de manière ponctuelle ou plus pérenne. Les citoyens connaissent ces frères qu'ils accueillent régulièrement et dont ils écoutent avec empressement les prêches lors de leurs étapes missionnaires. Les plus anciennes mentions des dominicains à Genève sont antérieures d'une cinquantaine d'années à la construction de leur couvent. Nous avons d'ailleurs évoqué la possibilité qu'ils aient même bénéficié d'un logement en ville bien avant leur fondation officielle. Au reste, cette pratique a été repérée dans d'autres villes du diocèse. Les ermites augustins sont signalés à Seyssel en 1327, soit près de vingt ans avant le début de la construction de leur couvent. Sans bâtiments propres, sans église, ils vivent au plus proche des recommandations de leurs règles dans des bâtiments civils. A Gex, dans l'attente de l'édification de leur couvent et église, Huguard de Joinville offre aux pères carmes l'usage de quelques maisons et de la chapelle Saint-Georges qu'il a fondée dans l'hôpital quelques années auparavant. Aumôniers du château, ils devaient faire les navettes bourg/hôpital sans doute plusieurs fois par jour. Leurs aller-retours incessants devaient donc imposer avec prégnance leur installation dans la ville malgré l'absence de couvent. Plus parlant encore, au bord du Léman, les franciscains de Morges, fuyant les

attaques bernoises, arrivent à Evian en 1506 pour quelques années. Après la perte définitive de leur couvent, ils reviennent en 1558 et s'implantent durablement. Ils évoluent dans la ville, au service de leur soeurs clarisses et de la population. Pourtant, ils ne recevront l'autorisation de bâtir leur propre maison qu'un siècle plus tard.

Les mendiants investissent donc les villes bien avant que leur couvent ne s'impose dans le paysage urbain. Lorsque la volonté d'édifier l'ensemble conventuel trouve les soutiens nécessaires, quatre étapes président à l'implantation de l'établissement : l'autorisation, la fondation, puis la réception et la consécration dont l'ordre peut varier. L'autorisation émane toujours du pape. Celui-ci, après avoir entendu et lu les recommandations de personnalités locales, prend seul la décision. S'il est d'accord, il promulgue une bulle d'autorisation. Pour autant, ce pouvoir semble lui échapper peu à peu. En 1633, ce n'est plus le pape mais le duc de Savoie Victor-Amé Ier qui donne l'autorisation de « faire bâtir une église, ou hospice » pour les cordeliers d'Evian<sup>23</sup>. La seconde étape, la fondation, est attribuée à l'initiateur de la construction. Il est également souvent le négociateur qui a formulé la première requête au pape, mais également celui qui donne les fonds pour engager les constructions. La réception correspond à l'accueil officiel des frères et la remise de leur nouvel établissement. Cet accueil avait dans la mesure du possible lieu en présence du fondateur et du prieur provincial de l'ordre. Nous gardons le souvenir, en 1429, de l'importante réception donnée par Amédée VIII dans son château de Thonon en faveur des ermites augustins dont il venait de fonder le couvent. Le terme de réception était également applicable à l'acte officiel par lequel les couvents entraient dans l'observance si tel était le cas. A Coppet, le maître général des dominicains, Gioacchino Torriani, indique que la réception officielle du couvent dans la congrégation de Hollande n'aura lieu que lorsque l'ensemble conventuel sera bâti et l'église consacrée. L'étape de la réception est la première nécessitant la présence effective et définitive des frères dans la ville, que le couvent soit édifié ou non. Enfin, la consécration implique que l'église et au moins une partie du couvent soient terminés. Il s'agit d'une prérogative de l'évêque qui, lors d'une cérémonie religieuse ritualisée, fait entrer le bâtiment dans le domaine du sacré. Le prélat consacrait

---

<sup>23</sup> Archives d'Etat de Turin.

donc l'église et bénissait le cloître et le chapitre, comme en 1485 au couvent des franciscains observants de Cluses.

Une fois les deux premières étapes réalisées, encore faut-il que les villes dans lesquelles les mendiants choisissent de s'implanter disposent d'un parcellaire urbain en capacité de les accueillir. Dans l'ancien diocèse de Genève, les situations varient d'une cité à l'autre et il est possible de caractériser trois localisations-types des ensembles conventuels mendiants : intra-muros, extra-muros dans un faubourg, et extra-muros au-delà des faubourgs. L'étude des parcellaires et des enceintes urbaines laisse supposer que tous les couvents construits intra-muros dans le diocèse l'ont été dans des villes à la trame urbaine déjà dense et construite. Il fallait donc procéder à des démolitions ou à des réhabilitations de bâtiments préexistants. Dans notre corpus, cinq établissements sont ainsi édifiés à l'abri des murailles de la cité. Ainsi, les couvents carme de Gex, dominicains de Coppet et Annecy, augustin de Seyssel et franciscain d'Annecy s'implantent au cœur de cités médiévales aux parcellaires déjà plus ou moins compactes. A Gex et à Seyssel, les mendiants semblent construire en lieu et place des bâtiments qu'on leur avait octroyés et dans lesquels ils logeaient. A Annecy et à Coppet en revanche, les frères arrivent alors que l'ensemble conventuel est édifié, ou du moins en cours de travaux. Les tractations préalables visant à récupérer, petit à petit, les terrains avoisinants avaient déjà été réalisées par leurs fondateurs ou par les représentants de ceux-ci. La volonté de l'initiateur du projet, celle des mendiants eux-mêmes ou encore, plus couramment, les contraintes spatiales limitant la disponibilité des terrains entraînent l'implantation primitive de certains couvents en dehors de l'enceinte urbaine, mais à proximité immédiate de la ville. Dans notre corpus, c'est le cas des couvents dominicain et franciscain de la cité épiscopale, mais également des établissements des mineurs de Nyon et, plus tardivement, d'Evian. Alors qu'on connaît mieux aujourd'hui la localisation extra-muros de l'ensemble conventuel des prêcheurs genevois, celle des franciscains pose encore quelques questions. Les recherches récentes tendent à prouver que l'établissement fut primitivement construit en dehors de l'enceinte urbaine et aurait rapidement été intégré dans l'extension de cette dernière au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Les couvents

---

<sup>24</sup> Terrier 2000, 175, 183.

franciscains de Nyon et d'Evian, quant à eux, prennent place à l'extrémité d'un faubourg, au bord du lac Léman. Bien qu'installés extra-muros, ils profitaient d'une localisation idéale, le long des grands axes d'accès à la ville. Enfin, deux établissements s'élevaient extra-muros, mais bien plus éloignés dans l'espace périurbain. Ainsi, les franciscains de Cluses s'installent dans les champs à 500 mètres au nord de la ville et les ermites augustins de Genève s'établissent sur les bords de l'Arve à 1,5 kilomètre au sud de la cité épiscopale. Alors qu'à Cluses l'isolement semble définitivement recherché par des mineurs de la mouvance observante, les augustins eux rejoignent le voisinage très bouillonnant du pont d'Arve, lieu de passage obligatoire pour tout voyageur arrivant du sud.

L'installation des couvents mendiants, intra ou extra muros, n'a pas manqué d'avoir une incidence sur leur environnement plus ou moins immédiat. Les ensembles conventuels ont rapidement évolué et l'importance de leur emprise a marqué le paysage urbain. L'un des exemples les plus prégnant est sans aucun doute celui des dominicains de Genève. Par leurs actions, ils ont contribué à l'anthropisation et à l'urbanisation de tout le secteur de la plaine de Plainpalais. Les grands travaux de défrichage, de terrassement et d'endiguement qu'ils entreprennent repoussent le delta de l'Arve un peu plus à l'ouest sur le Rhône. L'espace gagné permet le développement du faubourg de la Corraterie, au nord du couvent. Toujours à Genève, le quartier de Rive se serait rapidement transformé en un espace intellectuel et artistique de premier plan grâce à la proximité de l'établissement des franciscains<sup>25</sup>. Au XVe siècle, le secteur abritait en effet les métiers d'artisanat et de commerce de luxe (artistes, orfèvres, vitrailliers), mais également les demeures de classes sociologiquement plus aisées. Ailleurs, nous avons pu avancer que les frères ont sans doute joué un rôle déterminant dans la promotion des faubourgs portuaires de Rive à Nyon et de Maillecroute à Seyssel. Ainsi, l'implantation d'un couvent mendiant pouvait être synonyme de promotion d'un secteur. La présence des frères voyait la mise en place de nouvelles circulations urbaines avec le développement d'espaces préalablement délaissés. Dans certains cas néanmoins, leur influence sur le parcellaire fut limitée. Les augustins de Genève et les franciscains de

---

<sup>25</sup> Blondel 1966, 15.

Cluses, implantés loin de la ville, n'ont pas eu d'incidence sur la trame de celle-ci. Mentionnons toujours l'extension progressive du tissu urbain dans leur direction, vite arrêtée par la Réforme à Genève avec la destruction du faubourg Saint-Léger, et très tardive à Cluses. En revanche, on constate que dans d'autres cas les couvents implantés intra-muros le sont dans des quartiers déjà vivants. Les frères ne sont alors pas à l'origine de l'essor du secteur. C'est le cas à Coppet et à Annecy. Ainsi, leur implantation en coeur de ville dans un quartier au parcellaire compact et passablement enfermé dans l'enceinte tend même à prouver une volonté de concentrer leur apostolat sur les populations citadines. L'influence de ces mendiants sur la trame urbaine, emprises de leurs couvents exclues, a donc pu être limitée par le maillage préexistant. Le couvent des cordeliers d'Evian présente quant à lui une dernière situation, unique dans le diocèse. Son implantation modifie le parcellaire et perturbe une partie de l'organisation fonctionnelle de la ville. Elle ne contribue pas au développement du faubourg de la Thouvière dont les origines remontent au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les frères s'installent à l'extrémité de ce dernier, sur un emplacement appelé « les Terreaux », offert par Madame Royale. Le terrain est à l'origine des nombreuses difficultés auxquelles ils doivent faire face avant de pouvoir commencer la construction. Les syndics refusent la perte de cet espace constituant un vide sanitaire indispensable, selon eux, au bon fonctionnement de la ville qui s'en servait de lieu de quarantaine en temps d'épidémie. Par ailleurs, l'édification du couvent coupait les deux routes d'accès orientales de la cité. Un compromis est trouvé lorsque le couvent accepte d'aménager une nouvelle place et de nouvelles rues. L'ensemble conventuel des franciscains a donc modifié le profil de la trame viaire, mais également la perception et l'utilisation d'un espace qui n'était pourtant pas construit.

Les mendiants investissent donc les quelques villes de l'ancien diocèse de Genève à un moment de leur histoire où celles-ci ont atteint un optimum médiéval. Pour autant, les religieux n'avaient préalablement pas délaissé le territoire diocésain. Bien avant leur présence monumentale avec la construction d'ensembles conventuels, ils étaient présents à Genève dès les premiers temps des ordres franciscains et dominicains. Appelés par les évêques pour assurer des prédications édifiantes, ils parcourent les routes diocésaines dès

le XIII<sup>e</sup> siècle. Cette pratique était couramment répandue dans les ordres mendiants, bien au-delà des limites de notre étude. De même en ce qui concerne la répartition entre les couvents construits intra et extra muros. Elle est équilibrée dans l'ancien diocèse de Genève et seuls les franciscains observants semblent montrer une préférence pour une implantation en dehors de l'enceinte urbaine. Les différentes fondations ont des incidences plus ou moins marquées, positives ou négatives, sur les trames urbaines et périurbaines. Les mendiants s'installent dans des lieux dont ils peuvent tirer avantage : dans le territoire des franchises pour échapper à la juridiction urbaine (dominicains de Genève), près des zones portuaires ou commerciales (Nyon, Coppet, Seyssel, Annecy), ou encore dans un lieu de passage idéal pour la prédication et la quête (Cluses, augustins de Genève).

#### Les termes : partage des territoires de quêtes et de prédications

L'absence de couvents dans les zones plus rurales ne va pas de pair avec une désaffection totale de ces territoires par les frères, bien au contraire. Nous avons évoqué certains éléments liés aux territoires de quête et de prédication au fil de ce travail. Un partage consciencieux de la région est en effet orchestré à l'échelle provinciale de chaque ordre. C'est ce que l'on nomme les termes. Chaque localité et son finage sont attribués à un couvent qui est seul, dès lors, à pouvoir le parcourir pour y prêcher et quêter. Ce sujet est traité dès les origines des ordres et les constitutions sont assez précises sur la manière dont doivent se dérouler ces pérégrinations. Prenons pour exemples les dominicains dont les règles et constitutions nous offrent quelques détails. Les frères prédicateurs, après avoir reçu l'autorisation de leur prieur, vont par deux accomplir leur ministère. Ils ne doivent pas se séparer et vivre, dans la mesure du possible, comme au couvent. Ils respectent les jours d'abstinence et reçoivent la confession. Ce dernier point est particulièrement intéressant puisqu'il implique que le sacrement de pénitence et de réconciliation doit être donné par un confesseur dominicain. Si l'équipée en est dépourvue, les frères terminaires, comme on les appelle, doivent revenir au couvent. Ils ne peuvent donc pas s'éloigner à plus de sept jours de leur établissement d'origine. Saint

François, dans la *Regula non bullata* de 1221, demande aux mineurs « qu'ils ne cherchent pas de querelles, qu'ils évitent les disputent de mots, qu'ils ne jugent pas les autres ; mais qu'ils soient doux, pacifiques, modestes, humbles et pleins de mansuétude, qu'ils parlent à tous avec bienséance, comme il convient. Ils ne doivent pas aller à cheval, à moins qu'ils n'y soient contraints par quelque nécessité manifeste ou par la maladie ».

Les étapes ont lieu chez des personnes de confiance ou dans des logements appartenant au couvent. Ainsi, les cordeliers de Cluses, prédicateurs de Carême réguliers à la chapelle Sainte-Anne de Tanninges, ont pris l'habitude de loger à l'hôtellerie de la Croix-Blanche. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Claude Desbois, un marchand consterné par cet état de fait, décida de leur léguer sa maison qui fut dès lors renommée l'« Hospice des capucins »<sup>26</sup>. Les frères clusiens ne sont pas les seuls à renoncer à leur vœu de pauvreté collective. Les franciscains de Genève disposent par legs d'une chambre située au-dessus d'une boutique à Cruseilles et d'une maison à Bonne dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. Ces deux villes ne sont distantes de la cité épiscopale que d'une vingtaine de kilomètres. Sachant qu'un homme pouvait marcher jusqu'à 45 kilomètres par jour, il est possible d'avancer que les termes des franciscains genevois devaient se limiter aux environs proches de la cité, celle-ci étant suffisamment peuplée pour subvenir à leurs besoins. La densité démographique de la capitale était telle que des religieux non-genevois venaient également y accomplir quêtes et prédications, comme les cordeliers de Nyon qui reçoivent l'autorisation d'utiliser une maison et une étable à Genève à partir de 1518<sup>28</sup>.

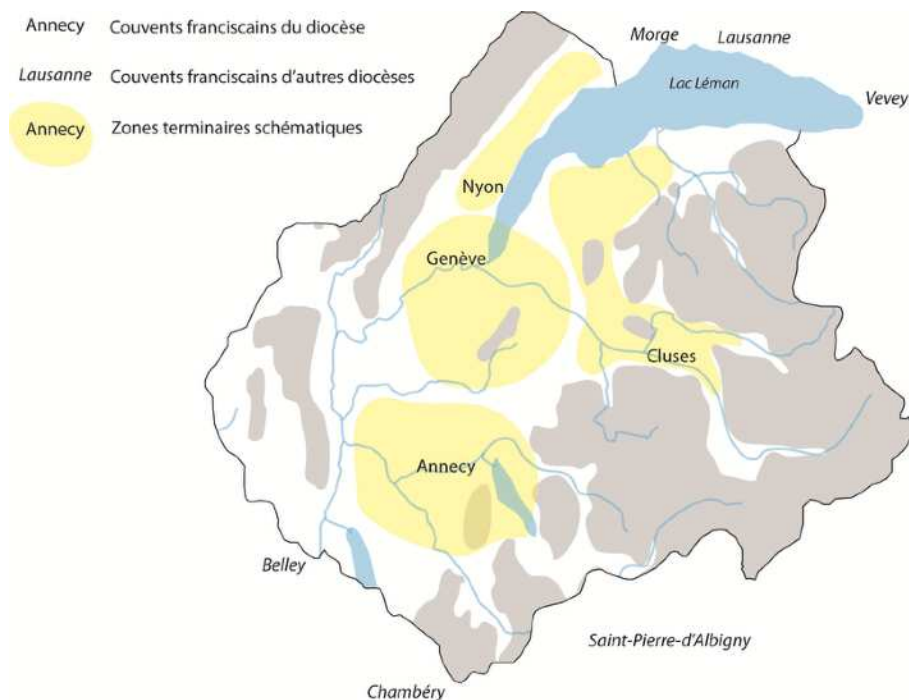
---

<sup>26</sup> Tavernier 1976, p. 19.

<sup>27</sup> A.E.G., Titres et droites, NAF 4 : Clause de testament d'Humbert de Saxo de Bonne, par lequel il lègue au couvent des Frères Mineurs de Rive une maison à Bonne; NAF 7 : Donation au couvent des Frères Mineurs de Rive (représenté par Jean Olivet) par Agnessone, épouse de Guichard de Compesières d'une chambre sise au-dessus de la boutique de ladite à Cruseilles.

<sup>28</sup> A.C.V., IB M 238/1, Legat en faveur du Couvent des freres Mineurs de Nion, par Claudaz Relicte d'Amed Torennj, 1518.





Doc. 99 - Répartition schématique des termes franciscains du diocèse avant la Réforme

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il est décidé de fonder un couvent pour les cordeliers d'Évian, de grandes tractations ont lieu sous l'égide du Conseil provincial franciscain. Le tout jeune établissement, par la voix de son prieur, demande qu'on lui assigne des territoires de quêtes. Pour cela, il faut procéder à un redécoupage des termes de tous les établissements de la région. Le partage suivant est ainsi défini le 30 juin 1636. Le couvent de Cluses donne à celui d'Évian la vallée d'Abondance. En retour, il reçoit le baillage de Ternier qui relevait de la communauté annécienne. Celle-ci récupère le Grand-Bornand du couvent de Chambéry qui, pour compensation, obtient la terre de Chautagne, anciennement dévolue aux franciscains de Belley, et les localités de Saint-Georges, Saint-Alban, Saint-Rémy et Villard-Léger de la part du couvent de Myans<sup>29</sup>. Cet exemple édifiant de conciliation harmonieuse n'est pourtant pas la norme. Lorsque Amédée de Viry acquiert Coppet en 1484, il souhaite rapidement y faire construire un couvent de dominicains réformés. Dès le mois de mai 1490, les premières voix d'opposition s'élèvent, aux premières desquelles celles des mendiants voisins<sup>30</sup>. Les plus virulents sont évidemment les prêcheurs de Genève, situés à peine à une dizaine de

<sup>29</sup> Duplan 1909, 72-73.

<sup>30</sup> A.E.G. : P.H. 805 : Six pièces relatives aux difficultés que faisaient les Dominicains de Palais pour laisser s'établir à Coppet un autre couvent de leur ordre; Hodel 1999, 347.

kilomètres, mais également ceux de Lausanne et les franciscains de la ville épiscopale. Leurs réticences sont matérielles avant tout, l'arrivée de nouveaux mendiants bousculant nécessairement la répartition des territoires de quêtes.

Le territoire diocésain relevait de la province franciscaine de Bourgogne. C'est donc ce provincial qui réalisait la répartition des termes entre les différents couvents de son ordre. Dès lors, les limites diocésaines n'étaient pas prises en compte dans ces partages. Pour autant, il arrivait que l'on fasse appel aux évêques pour arbitrer les attributions et trouver des compromis. C'est le cas entre les couvents d'Annecy et de Belley en 1631<sup>31</sup>. Le cas se présentait également au sein même du diocèse. Lors de la fondation du couvent d'Évian, le prieur demanda à l'évêque Juste Guérin de confirmer le partage décidé par son provincial. Le prélat y répondit favorablement en 1641<sup>32</sup>. De même, c'est finalement par l'entremise du chapitre cathédral que le règlement de l'affaire opposant les dominicains de Coppet et de Genève aboutira. Un arbitrage sera organisé le 10 avril 1498 et le verdict accepté par toutes les parties<sup>33</sup>. Les religieux ne devront pas être plus de douze et les zones où ils pourront quêter seront déterminées précisément<sup>34</sup>. Évidemment, les conflits ne s'arrêteront pas pour autant, notamment au sujet de ces termes, mais le couvent sera dès lors accepté dans le paysage religieux de la région.

Notons enfin que la répartition des territoires de quêtes/prédications s'effectue entre les couvents locaux d'une même famille religieuse, mais sans concertation entre les différents ordres. Ainsi, une circonscription peut-elle être attribuée concomitamment à un établissement de chacun des quatre ordres mendiants. Dès lors, à l'échelle du diocèse de Genève dont les bassins de peuplement sont limités, il est possible d'avancer que le nombre de couvents tous ordres confondus a atteint une forme d'*optimum* au-delà duquel il y aurait eu saturation.

---

<sup>31</sup> A.D.A., H 519 : Titres de propriété, 1604-1697, Accord passé entre les Cordeliers de Belley et ceux d'Annecy, au sujet des quêtes, 1631.

<sup>32</sup> Duplan 1909, 77.

<sup>33</sup> A.E.G., P.H. 805 : Six pièces relatives aux difficultés que faisaient les Dominicains de Palais pour laisser s'établir à Coppet un autre couvent de leur ordre

<sup>34</sup> Hodel 1999, 348.

## Organisation spatiale et fonctionnelle des couvents

### L'ensemble conventuel

Les ensembles conventuels mendiants écartaient de la trame urbaine des espaces clairement délimités. Il ne s'agissait pas d'une clôture au sens religieux du terme. A la différence des ordres anciens, et surtout des établissements féminins, les frères mendiants n'étaient pas soumis à une vie retirée du monde. Leurs couvents étaient perméables au monde laïque. Ainsi, l'enceinte conventuelle servait principalement et simplement de délimitation de propriété. Dans l'ancien diocèse de Genève, les archives et les résultats d'opérations archéologiques permettent de définir les dimensions de l'enclos pour la plupart des couvents. Les données manquent pour les établissements augustins de Genève et les franciscains de Nyon. Par ailleurs, lorsque les bâtiments ont aujourd'hui disparu, les plans reconstitués le sont souvent à partir d'archives très tardives, notamment les inventaires du patrimoine ecclésiastique dressés lors de la Révolution française. Il s'agit donc alors du dernier état de l'ensemble conventuel comprenant toutes les extensions qui lui ont été apportées au fil du temps. Les limites du clos circonscrivaient l'église, les bâtiments conventuels, mais également des espaces découverts, construits ou naturels. L'implantation dans un parcellaire urbain ou périurbain déjà dense contraignait les potentialités. Ainsi, les clos intra-urbains de notre corpus présentent des formes variées, du carré au polygone. Les formes semblent en revanche se simplifier lorsque l'ensemble conventuel est édifié extra-muros. Ainsi, les enclos franciscains d'Evian, de Cluses et de Genève sont quasi quadrangulaires. Pourtant, on perçoit encore des contraintes liées à la trame viaire. Alors qu'à Evian, le périmètre est déterminé sur trois côtés par des routes, une voie légèrement oblique à l'ouest du couvent genevois, lui donne une forme trapézoïdale. En revanche, les voisins dominicains de ces derniers s'installent dans un parcellaire vide. Les routes sont donc créées dans un second temps le long de l'enceinte. Ce sont donc les limites du clos qui déterminent le maillage viaire au sud-ouest de la ville médiévale.

En ce qui concerne l'enceinte à proprement parler, les sources sont très lacunaires pour les mendiants de l'ancien diocèse de Genève. L'analyse des plans permet de déterminer que les limites du clos se matérialisaient de différentes manières, soit par une muraille, soit par les bâtiments conventuels eux-mêmes. Le plus souvent, il s'agit d'une combinaison de ces deux options. Les édifices reliés les uns aux autres par des murs délimitent donc l'enclos. A Thonon, Genève (franciscains) ou encore Gex, la majorité de l'enceinte est matérialisée par les gouttereaux mêmes des bâtiments. Chaque portion est ainsi bâtie et seuls quelques mètres linéaires de murs suffisent à fermer l'ensemble. Dans certains cas, les mendiants utilisent même directement la muraille de ville sur laquelle leur clos vient s'appuyer (Annecy, dominicains et franciscains). De nombreux points d'entrée sont aménagés dans les enceintes, les principaux donnant évidemment accès à l'église. Nous avons pu démontrer que l'accès à cette dernière pouvait être direct ou indirect. Soit le portail permet une entrée, depuis la rue attenante, directement à l'intérieur de l'église, la façade du bâtiment étant alors une portion à part entière de l'enceinte conventuelle, soit on accède à l'édifice après avoir traversé une cour, elle-même comprise dans l'enclos. Dans le premier cas, la trame viaire joue un rôle déterminant. Si la rue est en effet parallèle à la nef, un espace vide prend place à l'avant de la façade, créant ainsi un parvis ou une place-parvis. Cet espace marque ainsi une transition entre le monde laïc et le monde religieux, transition qui paraît particulièrement recherchée par les franciscains (Cluses, Evian, Genève). Dans le second cas, cette fonction de transition était assurée par la cour fermée comprise dans l'enceinte. C'est le cas chez les augustins de Thonon et de Seyssel, chez les carmes de Gex et chez les dominicains d'Annecy et de Genève. Outre le portail principal, celui de l'église, les ensembles conventuels disposent évidemment d'autres accès multiples. Les uns, privés, sont spécifiquement réservés aux religieux et leur offrent une certaine intimité. Les autres, accessibles par les laïcs, démontrent encore une fois la porosité au siècle de l'espace conventuel. Ainsi, chez les franciscains genevois, un second portail ouvre sur le cloître des prédications. A Annecy, un long couloir permet, depuis la rue, de traverser l'aile sud du couvent des cordeliers pour atteindre directement le cloître. A Cluses, la disposition des bâtiments crée un passage de forme coudée permettant, depuis la place-parvis, d'accéder au cloître par une entrée distincte de celle de l'église. Cette configuration semble également applicable aux

dominicains annéciens. Nous avons enfin montré que les points d'accès directs aux « communs », sont différenciés des espaces à dimension liturgique. A Thonon, les deux grands portails de l'enceinte distinguaient ainsi une entrée à caractère spirituel d'une autre relevant d'activités de type utilitaire. Le premier, à l'est depuis la Grande Rue, donnait accès à l'église et au couvent, le second, ouvrant sur la rue Vallon au sud, ouvrait sur les communs et les jardins. Au-delà des entrées matérielles, l'articulation de l'enceinte avec l'espace extra-conventuel pose également la question de la mitoyenneté. Celle-ci est particulièrement sensible intra-muros où la densité de la trame urbaine place les édifices voisins au plus proche du couvent. Nombreux sont les procès, intentés par les mendiants ou contre eux, traitant de problèmes sanitaires, architecturaux et même moraux entre riverains.

Les terrains disponibles pour l'aménagement de l'enclos déterminent l'organisation spatiale et la répartition des bâtiments au sein de ce dernier. La superficie des couvents de notre corpus est relativement restreinte, à l'exception notable du clos franciscain de Cluses (16.000 m<sup>2</sup>) et de celui des dominicains de Genève (18.000 m<sup>2</sup>). Le plus petit établissement dans l'ancien diocèse de Genève était celui des carmes de Gex (900m<sup>2</sup>). Ce sont logiquement les couvents édifiés ou se développant (franciscains d'Annecy) extra-muros qui disposent des plus grandes superficies. Au final, les dimensions de l'enclos, ses formes et son insertion dans un parcellaire plus ou moins contraint conditionnent la construction et la distribution, au sein de l'enceinte conventuelle, des éléments, bâtis ou non, nécessaires à la vie communautaire mendicante. Deux schémas semblent se dessiner, tributaires de l'installation intra ou extra muros des couvents. Dans le premier cas où les ensembles mendiants présentent des dimensions restreintes, si l'on exclut les cours et préaux de cloîtres, la quasi totalité de l'enclos est occupée par des bâtiments et les espaces végétalisés sont presque inexistantes (Gex, Seyssel, franciscains de Genève). Lorsque l'enceinte conventuelle est étriquée et modelée par la trame urbaine, les mendiants ont néanmoins trouvé, dans certains cas, les espaces nécessaires à la création de jardins. Chez les augustins de Thonon et les dominicains d'Annecy, de petites parcelles éparses, entre les bâtiments, ont ainsi été mises en culture. Elles n'offrent pas de vastes étendues, mais, en cumulé, elles représentent tout de même

jusqu'à un cinquième de la surface de l'enclos. Globalement, tous les couvents localisés en dehors des limites urbaines présentent, en superficie, plus d'espaces verts que de bâtiments. La présence de ces lieux végétalisés dans les établissements mendiants était d'ailleurs parfois clairement énoncée dans les textes spécifiques de chaque ordre. Saint Augustin, pour les dominicains et les ermites augustins, associait dans une recherche philosophique le travail de la terre à celui du corps<sup>35</sup>. Selon lui, il fallait « cultiver son jardin » intérieur pour accéder au paradis. La dimension purement agricole échappait ainsi à sa réflexion. *A contrario*, les cordeliers, bien plus que les autres, étaient enjoins à posséder des espaces « naturels ». Dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, leur ministre général, Bonaventure de Bagnoregio insistait sur ce point : « ...car si nous habitons intra-muros, où en raison de l'affluence de la population les terrains sont plus coûteux, il est opportun que nous aussi ayons des enclos plus chers, afin qu'ils suffisent pour l'aménagement d'un cloître, d'un oratoire et d'officines convenables pour le couvent, les hôtes et les malades, ainsi que pour l'aménagement d'un jardin planté autant pour les récoltes que pour la pureté de l'air<sup>36</sup> ». Effectivement, à l'exception des franciscains de Genève dont l'enclos est trop intriqué dans le parcellaire urbain, tous les autres couvents franciscains du corpus disposent de vastes espaces verts dans les limites de leur enceinte.

### L'église

L'église, coeur de la vie spirituelle des mendiants mais également des laïcs, est pourtant régulièrement l'un des derniers bâtiments construit dans les ensembles conventuels du corpus. La plupart du temps, le manque d'argent était à l'origine de ce retard. Cet état de fait démontre la priorité donnée au couvent plus qu'à l'église au moment précis de l'implantation mendicante. Certes, ces édifices gardent une importance toute particulière dans le cadre de la vie liturgique des communautés, mais leur apostolat, au coeur du monde, reléguait presque le bâtiment à une fonction beaucoup plus annexe que dans les monastères des ordres anciens. Les textes constitutifs de quatre grands

<sup>35</sup> Girard 1992, 48.

<sup>36</sup> Cité et traduit par Panayota Volti (Volti 2003, 96).

ordres mendiants évoquent, très rapidement, les aspects purement matériels de l'implantation. Il était recommandé que les établissements mendiants présentent un certain dépouillement, une modération mesurée à l'image de leur état de vie centré sur la pauvreté matérielle. Les textes seront peu à peu modifiés et complétés face à l'importance en constante évolution des différentes communautés.

Sur douze établissements, neuf présentent une église totalement ou à peu près orientée. Les autres ont été contraints par le parcellaire (franciscain d'Annecy) ou influencés par la trame viaire (Cluses, Thonon). Les trois églises les plus désorientées du corpus sont tardives, édifiées aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il semble qu'auparavant, tout était fait pour respecter au mieux l'axe ouest/est traditionnel. C'est notamment le cas à Gex et à Seyssel où le maillage urbain était pourtant très contraignant. Les églises présentent toutes la forme allongée typique de l'architecture mendicante avec une nef édifiée dans le prolongement du chevet. Des distinctions peuvent être apportées en termes de dimensions, mais surtout en fonction de l'adjonction, ou non, de chapelles latérales formant des bas-côtés aux formes variées. Ces chapelles, lorsqu'elles existent, constituent une forme d'épaulement sur les flancs des églises. La sobriété mendicante est respectée dans tous les édifices étudiés qui présentent un parti architectural simple, sans transept ni déambulatoire. Le parti longitudinal accuse encore une ou plusieurs excroissances près du chevet avec les clochers et sacristies. L'impression de longueur est renforcée par la taille même du chevet. Chez les dominicains d'Annecy, il offre strictement les mêmes dimensions que la nef. Ailleurs, la proportion est moindre, bien qu'encore importante, comprise entre un tiers et un quart de la longueur totale. Il semble qu'un chevet allongé était de mise dans la plupart des établissements mendiants. En ce qui concerne les élévations, seule la cathédrale d'Annecy, ancienne église des cordeliers, présente un profil élancé. Ailleurs, les dimensions très similaires en hauteur et en largeur donnent l'impression d'un édifice plus tassé. La présence de voûtes d'ogives contrebalançait quelque peu l'aspect trapu. Ce voûtement, initialement autorisé uniquement au-dessus du chœur et de la sacristie chez les dominicains<sup>37</sup>, semble s'être rapidement généralisé. Il est

---

<sup>37</sup> DENIFLE H., « Die Constitutionen des Prediger Ordens vom Jahre 1228 », *A.L.K.M.*, 1885, 1, 225, cité par Volti 2003, 14.

effectivement présent dans la plupart des églises mendiante et explique que les chevets se terminent par des absides polygonales à pans coupés. Cluses demeure l'exception du corpus. L'église est en effet voûtée en berceau et se termine par un chevet plat. Il est possible ici d'avancer l'influence très locale puisqu'on retrouve ce type de chevet au prieuré clunisien de Contamine-sur-Arve ou à la chartreuse féminine de Mélan, établissements voisins de Cluses. Au final, la quasi totalité des églises du corpus présente ou présentait le parti simple d'un vaisseau central composé d'une nef prolongée par un chevet se terminant par une abside polygonale à pans coupés. La modestie s'exprimait également dans la hauteur des chapelles latérales, toujours inférieure à celle de la nef, formant ainsi des bas-côtés et non des collatéraux.

La forme oblongue des églises leur donne l'aspect d'un vaisseau central unique se prolongeant de l'entrée à l'abside. Pourtant, les espaces sont clairement délimités et partagés entre la nef, le chœur et le sanctuaire. Ainsi, la distinction entre le sanctuaire et le chœur pouvait être accentuée par une différenciation dans la retombée des supports (dominicains d'Annecy), des murs de clôture de chœur latéraux (franciscains Annecy), ou par un emmarchement positif (Annecy) ou négatif (Cluses). Mais cette délimitation n'était pas toujours matérielle. Chez les cordeliers annéciens, qui devaient partager leur église avec le chapitre cathédral, elle se concrétisait par un véritable intervalle de circulation, distinct des deux espaces, et large d'une cinquantaine de centimètres. Dans la plupart des cas, chœur et sanctuaire appartiennent au chevet et sont, à l'intérieur, séparés de la nef par un jubé, distinguant ainsi l'*ecclesia laicorum* de l'*ecclesium fratrum*. Cette barrière liturgique s'élevait sur la longueur d'une travée du vaisseau central, et était elle-même partitionnée en trois avec un couloir d'accès central entouré de deux chapelles (Annecy, Coppet). Lors d'une opération archéologique menée en 2014 dans l'ancien couvent dominicain d'Annecy, un élément de décor a été trouvé, en élévation, contre le parement occidental de la fondation sud-est. Celui-ci semble en place et placerait donc le niveau de circulation dans les chapelles du jubé à environ 30 cm sous le niveau actuel de la nef. Il est donc probable que la séparation matérielle entre cette dernière et le chœur était marquée par un double emmarchement aujourd'hui disparu. Les marches se trouvaient au niveau de la cloison orientale du jubé, sans doute au niveau de la porte



centrale. Cette indication est assez intéressante puisqu'elle placerait les chapelles du jubé au même niveau que la nef, donc du côté de l'*ecclesia laicorum*, tandis que la plateforme en hauteur appartiendrait à l'*ecclesium fratrum*. Les dimensions de ces deux espaces semblent devoir être identiques. Pour les édifices encore en élévation de notre corpus, cette configuration est totalement respectée, avec une nef aussi longue que le duo chœur/sanctuaire, et elle symbolise comme l'avance Panayota Volti « l'équilibre fondamental entre liturgie et apostolat<sup>38</sup> », deux notions essentielles dans la vie des mendiants. Ainsi, lorsque le chevet n'était pas assez grand pour accueillir sanctuaire et chœur, les bâtisseurs n'ont pas hésité à faire avancer ce dernier dans la nef, comme chez les dominicains de Coppet et les franciscains d'Annecy.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les textes tridentins tendent à redonner une sacralité unifiée à tout le bâtiment. Le but est de recentrer l'attention autour du tabernacle et de la prédication aux fidèles. Doit-on voir une influence mendicante, et particulièrement dominicaine dans cette nouvelle conception de l'espace ecclésial ? Outre leur apostolat de prédicateurs déjà bien connu, notons que trois siècles plus tôt, en 1249, ces derniers avaient déjà acté la notion. Le chapitre général de Trèves avait en effet conseillé aux frères d'ouvrir les portes et fenêtres du jubé, afin que les laïcs puissent observer ce qui se déroulait dans le chœur. Le choix délibéré d'inclure les fidèles dans l'espace sacré s'exprimait donc déjà chez les mendiants. Le Concile ordonne donc la destruction des jubés. Dans notre corpus, seule l'église des prêcheurs annéciens nous offre une visibilité sur la réception qu'en ont eu les mendiants. Le 15 septembre 1571, l'évêque Ange Justiniani choisit l'église des dominicains pour proclamer les décrets du concile... depuis le jubé. Malgré tout, ce dernier restera en place jusqu'à la Révolution. Les dominicains estimaient sans doute que leur manière d'appréhender le bâtiment correspondait déjà aux exigences tridentines...

Les deux églises dans l'église disposaient chacune de ses accès privilégiés : l'un dans le chœur pour les frères, et l'autre donnant sur la nef pour les laïcs. Néanmoins, d'autres portes étaient aménagées. Ainsi, les religieux accédaient à la sacristie uniquement depuis le sanctuaire, et des ouvertures permettaient aux laïcs, dans certains

---

<sup>38</sup> Volti 2003, 122.

couvents, de rejoindre directement le cloître depuis les chapelles latérales (Annecy, Coppet). Ces dernières, édifiées petit à petit avec les donations successives de bienfaiteurs, accueillait les dévotions privées de grandes familles, de corporations ou encore de confréries. En ce sens, elles appartenaient également à l'*ecclesia laicorum*. Parmi les ouvertures se trouvaient également les fenêtres. Les élévations de la nef présentaient un parti très simple avec seulement un ou deux étages, celui des grandes arcades ouvrant sur les chapelles latérales, et celui des fenêtres hautes. C'est le cas chez les franciscains d'Annecy et chez les dominicains de Coppet. La hauteur très élevée de ces ouvertures limitait l'apport en éclairage des nefs qui devaient être relativement sombres. Sans doute l'opposition avec le sanctuaire très éclairé par des lancettes éfilées apportait-elle un jeu de lumière recherché pour mieux édifier laïcs et religieux. A Coppet, l'ombre était d'autant plus présente que le gouttereau nord sur lequel s'épaulait le couvent était aveugle. De même, chez les dominicains d'Annecy, aucun éclairage latéral direct ne venait illuminer la nef. Seuls la rosace du front occidental et un second-jour offert par les fenêtres des bas-côtés apportaient un peu de lumière à cet espace. Le voûtement d'ogives à nervures prismatiques, courant dans la région, renforçait l'impression d'obscurité. A Cluses en revanche, et bien que la nef ne dispose que de deux petites fenêtres près du chœur et un triplet à l'entrée, le voûtement en berceau permettait une diffusion plus nette de la lumière. Globalement, dans l'ancien diocèse de Genève, la nef des laïcs était plus éclairée chez les franciscains que chez les dominicains.

### Les espaces conventuels

Aucune prescription n'existe quant à la localisation des bâtiments conventuels par rapport à l'église. Ainsi, les couvents à proprement parler pouvaient, par rapport à l'église, s'élever au nord comme au sud et à l'est comme à l'ouest. Pour autant, une configuration semble se démarquer dans tous les ordres. Du point de vue des laïcs, celle-ci voit une implantation du couvent « derrière » l'église. Intra ou extra muros, les ensembles se développent donc à l'abri des regards, masqués par la présence monumentale de l'édifice. Toutes localisations confondues, les contraintes de parcellaires

n'empêchaient pas, dans la plupart des cas, d'édifier un cloître se présentant sous la forme courante d'un préau quadrangulaire entouré de galeries, souvent sur les quatre côtés, y compris le long de l'église, et d'ailes sur les trois autres côtés. Les réglementations originelles portant sur les hauteurs des bâtiments sont peu à peu abandonnées à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, mais il est probable que les couvents aient conservé des dimensions assez modestes à un étage.

L'étude des différents couvents fait ressortir des ensembles qui, à l'image de l'église, sont partitionnés entre les espaces des religieux et ceux des laïcs. Quelques plans anciens, bien que contemporains pour la plupart, et de rapides mentions dans un nombre restreint de sources nous ont permis d'appréhender la distribution des espaces dans les établissements du corpus. Au sein de l'ensemble conventuel, des espaces découverts contribuent à l'organisation des différents pôles du couvent. Parmi ceux-ci on trouve en premier lieu les cloîtres. Le pluriel est important car nous avons pu démontrer qu'il en existait bien un pour les frères et un autre pour les laïcs. Le premier, accusait des formes quadrangulaires avec une majorité de rectangles (franciscains d'Annecy, Genève et Cluses, dominicains de Genève), un carré parfait (Coppet) et un autre légèrement trapézoïdale (dominicains d'Annecy). La taille des cloîtres était très variable dans le diocèse. La démographie urbaine influant sur le nombre de frères dans chaque couvent, il est donc sans doute possible d'imaginer un lien de corrélation entre la densité de population d'une ville et l'importance du cloître autour duquel s'organisaient tous les bâtiments nécessaires à la vie conventuelle. Le second cloître, celui des laïcs, prenait différents noms : « *prima placea* » chez les dominicains de Genève, « placeage » à Cluses, « cour des prédications » chez les mineurs genevois. A Genève, l'importance de ces cours est sans doute à mettre en relation avec la démographie urbaine et conventuelle. Dans le reste du diocèse, moins peuplé, un espace similaire a pu être repéré à l'avant de l'église dans certains couvents. Beaucoup plus petite et dépourvue de galeries, cette cour est présente dans les établissements de Thonon, Cluses, Seyssel, Gex et chez les dominicains d'Annecy. Destinée, *a minima*, à l'accueil des laïcs, cette place était située devant l'entrée de l'église et à l'intérieur de l'enceinte du couvent. C'est ce dernier point qui la différencie du simple parvis dont, au final, elle reprenait les fonctions. La présence

du mur de clôture plaçait cet espace de transition entre la rue et l'église, ce sas entre le siècle et la maison de Dieu, sous le contrôle direct des mendiants. Situés dans l'enclos, ces cours endossaient une part de la sacralité conventuelle, c'est pourquoi de nombreux actes y furent signés. A Coppet ou chez les franciscains annéciens et evianais, l'absence de cour peut être expliquée par un parcellaire trop dense ayant sans doute contraint les bâtisseurs à renoncer à cet espace.

Autour du cloître, au premier niveau, se développaient les pièces plus « traditionnelles ». Le chapitre, central dans la vie liturgique et communautaire, occupe une place de choix dans le carré claustral, le plus souvent à proximité de la sacristie dans l'aile se développant depuis le sanctuaire. Le seul encore en élévation aujourd'hui est conservé dans l'actuelle cathédrale d'Annecy. Il s'agit d'une pièce carrée de huit mètres de côté. Quadripartite, elle est voûtée d'ogives dont les nervures retombent sur un pilier central et sur des culs-de-lampe. A l'origine, la salle se démarquait dans le carré claustral par l'imposante porte qui lui donnait accès depuis la galerie nord. Celle-ci est désormais bouchée mais elle porte encore les armes de la famille Lambert, à l'origine de la construction du couvent. Au même niveau, l'une des ailes du cloître abritait les réfectoires. La présence d'au moins deux réfectoires était assez courante dans les établissements mendiants. Pour les prêcheurs, les constitutions avaient clairement indiqué la nécessité de disposer d'espaces distincts pour les repas des frères, et ceux des malades et des « débilés »<sup>39</sup>. Elles précisaient également que les hôtes devaient disposer d'une salle particulière. Ainsi, les frères mangeaient-ils soit au réfectoire, soit dans la maison de leurs invités. Les malades prenaient leur repas séparément, dans deux pièces différentes selon qu'ils aient l'autorisation de manger de la viande ou non. Chez les franciscains annéciens, il est probable que le petit réfectoire ait servi pour les indigents plus que pour les hôtes. Les espaces liés à l'intendance prenaient nécessairement place à proximité des réfectoires pour des raisons de commodité. C'est là que se trouvaient les cuisines, fours et réserves. Chez les franciscains annéciens, un couloir particulier les desservait. Cet axe de circulation, parallèle à la galerie avait pour utilité première d'éviter de passer dans le cloître pour des activités de service, ce dernier gardant ainsi une part de sacralité. En

<sup>39</sup> Premières Constitutions des prêcheurs : « Des repas et des aliments ».

reléguant le bouillonnement lié à l'intendance derrière la paroi de la galerie, les frères se prémunissaient du bruit, sans doute également des odeurs, et conservaient au cloître sa quiétude traditionnelle et nécessaire à la vie conventuelle.

Aucun étage conventuel du corpus n'est parvenu jusqu'à nous, et les rares plans dont nous disposons ne figurent que les rez-de-chaussée. Quelques mentions éparses dans les sources nous permettent néanmoins d'en appréhender les fonctionnalités. Le premier étage était donc, comme il était courant dans la plupart des monastères, dévolu au repos, à l'étude et aux soins. Dans le corpus, la question de l'existence de cellules particulières ou de dortoirs s'est posée. Alors que les dominicains, d'après leurs constitutions, devaient dormir ensemble dans des dortoirs, les carmes, dès la règle du Bienheureux Albert, bénéficiaient déjà de cellules individuelles. Pour autant, et assez rapidement, la pratique des cellules plutôt que des dortoirs se développera dans les autres ordres. Les couvents du diocèse étudié ne semblent pas faire exception. Dans le premier implanté sur le territoire à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, celui des dominicains de Genève, les frères dormaient bien dans des dortoirs. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, chez les prêcheurs annéciens, chacun disposait de sa cellule particulière. En revanche, il semble que les franciscains de Cluses utilisaient des dortoirs communs comme le prescrivait leur règle observante. C'est sans doute également au premier étage que l'on trouvait les bibliothèques conventuelles. Nous n'avons pas la localisation de ces dernières, mais leur existence est avérée par l'impressionnant nombre d'ouvrages recensés chez les mendiants du diocèse à la Révolution. La possession de livres allait nécessairement de pair avec l'apprentissage. Celui-ci n'avait pas lieu dans la bibliothèque qui n'était pas un lieu de lecture. Les étudiants se réunissaient alors dans un espace dédié appelé le *studium*. L'existence ancienne d'une telle salle est presque certaine dans le couvent des prêcheurs de Genève au vu du nombre d'étudiants et de lecteurs qui ont pu y être recensés. Pour autant, tous les couvents ne disposaient pas d'un espace réservé à l'étude. Il s'agit sans doute d'un facteur ayant contribué au remplacement progressif des dortoirs par des cellules individuelles. Enfin, nous avons développé deux éléments laissant penser que des infirmeries se trouvaient aussi au premier étage des couvents. D'une part, elles n'apparaissent pas sur les plans de rez-de-chaussée. D'autre part, leur localisation à

l'étage confirmerait la fonction hagioscopique de la petite baie repérée dans les sanctuaires... Nous n'en gardons pas le souvenir mais les bâtiments édifiés extra-muros, sur des terrains plus vastes, ont peut-être eu l'opportunité de construire un corps de bâti spécifique pour cet usage.

Le même raisonnement peut être appliqué pour d'autres espaces. En fonction de la superficie disponible dans l'ensemble conventuel, une petite pièce à l'étage ou un corps de bâtiment séparé pouvait ainsi accueillir le noviciat, la chambre du prieur et les lieux d'accueil des hôtes. Le premier devait constituer une aile entière du couvent chez les dominicains genevois pour lesquels un recensement indique les novices en nombre conséquent. L'espace réservé au prieur ou gardien pouvait être une maison à part entière (Genève, Cluses) ou une chambre individuelle séparée (Gex). De même, les couvents cultivaient leur dimension d'accueil en réservant des espaces spécifiques pour les hôtes. Les règles et constitutions les appellent communément « maison » ou « chambre », des « hôtes » ou des « étrangers ». Les plus petits couvents devaient se contenter d'une ou plusieurs chambres dévolues aux hôtes dans le carré claustral, schéma sans doute utilisé dans les communautés de Gex et de Seyssel. Mais les hôtelleries pouvaient atteindre des tailles considérables comme dans les établissements genevois. Enfin, d'autres espaces rythmaient encore l'organisation conventuelle. Quelques uns ont pu être repérés pour les maisons du corpus (latrines, pigeonniers, écuries, procure, boulangerie, lavoir). Mais un élément semble particulièrement intéressant : la présence potentielle d'hospices dans les couvents du diocèse (Coppet, Evian). Bien que moins documenté, le rôle de secouristes était régulièrement endossé par les mendiants (carmes de Gex, franciscains de Genève). La matérialisation monumentale de cette fonction n'était pas toujours effective, mais elle était reconnue.

### Les espaces funéraires

Les mendiants reçoivent l'autorisation d'accueillir des sépultures dans leurs églises dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'arrivée de ces ordres correspond avec le

développement de la responsabilité individuelle face à la mort. Les religieux édifient les laïcs en ce sens et les poussent à s'impliquer davantage dans la préparation de leur vie dans l'au-delà. A l'approche de la mort, les couvents mendiants sont donc largement plébiscités par les laïcs désireux d'y accomplir leur dernier repos. Ainsi, ils sont associés, même après leur décès, aux frères qui par leurs prières et intercessions contribuent à leur salut éternel. Les quelques éléments recueillis nous permettent d'avancer qu'il existait, en ce qui concernait la mort, une hiérarchisation des espaces. Globalement, les sépultures des hommes les plus honorables prenaient place dans le chœur et le sanctuaire, ou dans des chapelles latérales privées. La nef était réservée aux personnes de conditions moindres. Les rares données dont nous disposons suggèrent que l'organisation des sépultures était méthodique, avec la mise en place de rangées bien délimitées (dominicains d'Annecy et de Coppet). Il n'y avait pas de distinction entre hommes et femmes puisqu'on trouve la mention de sépultures des deux genres dans les différentes parties de l'ensemble conventuel. En effet, les inhumations ne se cantonnaient pas à l'espace ecclésial. Les sources ne sont pas prolixes à ce sujet, voire même très rares, mais évoquent le choix du cloître en quelques occasions (franciscains et dominicains de Genève, franciscains de Nyon).

Dans le corpus, ce qui frappe donc est la rareté de cimetières à proprement parler, c'est-à-dire d'un espace ouvert spécifiquement réservé à l'accueil des inhumations. Deux couvents seulement semblent en avoir possédé un, ceux des augustins de Genève et de franciscains d'Annecy. Dans les autres établissements c'est sans doute le manque de place qui explique l'absence de cimetière. Dans les ensembles édifiés intra-muros, la densité du parcellaire et la place disponible pour bâtir les maisons mendiantes ne permettaient pas de « perdre » de l'espace. La notion de cimetière a longtemps évolué dans les textes chrétiens<sup>40</sup>. Pourtant, elle peut se résumer comme étant l'espace sacré où l'on enterre les morts. Chez les mendiants, le cimetière ne désigne donc pas forcément un lieu spécifique dont l'unique fonction est d'inhumer les défunts, mais bien n'importe quel espace sacré accueillant des sépultures. Ainsi la nef ou le cloître sont-ils à proprement parler des cimetières, *terre cimenterriate*, des « lieux où l'ont enterre les morts »...

<sup>40</sup> Voir à ce sujet Lauwers 2005.

Les laïcs investissent donc les couvents mendiants même dans la mort. Celle-ci semble effacer la distinction entre *ecclesium fratrum* et *ecclesia laicorum*. Les inhumations de laïcs prenaient en effet place dans le sanctuaire et dans le chœur, et, inversement, les religieux pouvaient être enterrés du côté des laïcs, comme les cordeliers d'Annecy dont le caveau était aménagé dans la nef, sans doute par souci d'humilité et pour marquer leur pauvreté même dans la mort. Nous avons parlé de la construction et de l'adjonction successive de chapelles latérales de part et d'autre du vaisseau central. Toutes avaient pour but l'accomplissement de dévotions par un groupe sociologiquement ciblé : une confrérie, une corporation, une famille. Le souvenir des défunts de chaque groupe y était commémoré, mais les chapelles familiales revêtaient une dimension particulière. Qu'elle perdure ou pas, la volonté du fondateur était, dans la plupart des cas, d'être à l'initiative d'un nouveau sanctuaire familial dont il serait le premier bénéficiaire. L'importance de ces sanctuaires, particulièrement pour les membres de la Maison de Savoie, a été longuement étudiée par les historiens<sup>41</sup>. Notons néanmoins que les tentatives d'en instituer chez les mendiants du diocèse n'ont jamais perduré plus d'une ou deux générations.

La différence fondamentale entre les établissements mendiants et les monastères plus traditionnels tient donc dans leur porosité au siècle. Alors que les frères sortent de leurs couvents et investissent les villes, la population pénètre dans les ensembles conventuels qui deviennent, selon les mots de Panayota Volti, de véritables « espaces publics<sup>42</sup> ». Le partage classique de l'église entre l'espace des religieux et celui des laïcs est respecté grâce à la présence monumentale de jubés. Mais le couvent est également conçu pour les accueillir. L'existence généralisée d'un second cloître qui leur était spécifiquement destiné est attestée par les constitutions de la congrégation de Hollande chez les dominicains. Celles-ci précisent que « les séculiers ne peuvent dépasser le premier cloître [et qu'] on munira la porte d'un poids et d'une corde de manière qu'à

---

<sup>41</sup> Voir à ce sujet Ripart 2012.

<sup>42</sup> Volti 2003, 264.



l'entrée et à la sortie elle se ferme toute seule<sup>43</sup> ». Les mendiants offrent donc un vécu tout à fait nouveau de l'espace religieux. Ils partagent leurs églises et couvents avec les laïcs et ceci jusque dans la mort.

### **Une configuration classique bien que tardive de l'implantation mendicante dans l'ancien diocèse de Genève**

#### Des implantations tardives au nord des Alpes

L'implantation des ordres mendiants dans l'ancien diocèse de Genève est relativement tardive en comparaison au reste de l'Europe occidentale. En effet, elle n'intervient pas avant le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons proposé des explications à ce « retard » dû principalement à des raisons géographiques, politiques, voire même intrinsèques au fonctionnement de l'expansion mendicante en général. A une échelle et des conditions similaires, la comparaison avec le diocèse voisin de Grenoble, plus au sud, fait apparaître un schéma identique. La tradition veut que saint François ait, de son vivant, indiqué l'emplacement de l'église des mineurs de Chambéry. Mais la plus ancienne mention dont nous disposons de ces religieux ne remonte qu'à 1253, soit à peine une dizaine d'années avant leur arrivée à Genève<sup>44</sup>. Cette dernière accueille d'ailleurs les prêcheurs bien avant Montmélian (1318), première implantation du diocèse de Grenoble. Par la suite, le rythme des fondations mendiante dans les deux circonscriptions religieuses est très proche jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Au final, une dizaine d'implantations sont recensées dans chacun de ces diocèses et Jean-Pierre Leguay a pu démontrer qu'elles correspondaient avec l'ensemble des villes de Savoie au Bas-Moyen âge<sup>45</sup>. Notons que l'hypothèse formulée dans ce travail concernant une implantation unique des carmes et des augustins dans chaque diocèse est bien applicable pour celui de Grenoble avec un couvent carme établi à La Rochette en 1329 et un d'ermite augustins à Saint-Pierre d'Albigny vers 1380. Les mendiants n'ont donc pas délaissé l'ancien diocèse

<sup>43</sup> De Meyer 1947, CXI.

<sup>44</sup> Leguay 2003, 169.

<sup>45</sup> *Idem*.

de Genève et la région nord-alpine plus globalement. Les contraintes locales démographiques et politiques n'ont fait que repousser leur arrivée. Dans la Bretagne étudiée par Hervé Martin, exemple édifiant, les conditions étaient beaucoup plus favorables. La-bas, et bien que les diocèses accusaient des tailles moindres voire bien moindre, elles ont donc conduit à des implantations beaucoup plus importantes en nombre.

### Des couvents à l'échelle des lieux d'implantation

Nous avons vu que la taille des établissements semble correspondre à la densité locale de population. Le nombre d'hommes pour lesquels les mendiants exercent leur apostolat détermine en effet le nombre de frères nécessaires à cette mission et donc l'importance ou non de leur couvent. Configuration classique chez les mendiants, on la retrouve dans les diocèses voisins avec des maisons plus imposantes dans les grands centres urbains que dans les périphéries. Ainsi, en comparaison, les couvents franciscains de Valence, Chambéry ou Lyon sont respectivement plus importants que ceux de Charrière, La Chambre ou Villefranche (diocèses de Valence, Grenoble, Lyon). Les dominicains sont particulièrement attachés aux foyers de populations. Dans la région élargie, aucun couvent n'est établi dans une localité reculée, et tous présentent des dimensions importantes (Chambéry, Montmélian, Grenoble). Coppet est ainsi la seule exception au nord des Alpes. Mais cette fondation petite en taille s'explique par l'implantation tardive, à proximité d'un autre couvent dominicain au rayonnement exceptionnel (Genève) et au choix qui a été posé d'en faire dès le départ un couvent observant. A l'inverse, les augustins semblent avec le temps disposer d'établissements de plus en plus vastes. La maison seyssele fait pâle figure face au « gigantisme » de celle de Brou, édifiée deux siècles plus tard dans le diocèse voisin de Belley.

### Une architecture ancrée localement

Les ordres mendiants présentent donc, dans leur ensemble, une multiplicité des formes conventuelles. La volonté initiale de rechercher la simplicité a rapidement dû se confronter aux volontés des fondateurs, aux influences locales et à la perte progressive de l'esprit originel. A l'inverse des monastères, il n'existe pas de modèle du couvent idéal. D'ailleurs, les ensembles conventuels sont en réalité appelés « maison », et l'importance n'était pas leurs forme et organisation mais la disponibilité des espaces nécessaires à la vie en communauté. La Bulle autorisant la fondation du couvent de Cluses est d'ailleurs claire à ce sujet. Le Pape acte la construction d'une « *Domum cum Ecclesia altoribus campanili, campana, claustro, dormitorio, refectorio, ortis ortalitiis, et aliis necessariis officinis pro usu et habitatione fratrum ordinis Minorum de Observantia*<sup>46</sup> ». Cette « maison avec église » doit donc comporter les espaces des monastères traditionnels mais aucune prescriptions de forme n'est imposée. Le choix est laissé aux bâtisseurs. La variété des ensembles conventuels que l'on trouve en France et ailleurs confirme cette liberté et tant à révéler une influence locale assez forte. Marcel Grandjean a récemment réalisé un travail très important à ce sujet dans la région<sup>47</sup>. L'historien suisse a en effet cherché les différentes influences ayant animé les constructeurs d'édifices religieux au nord des Alpes à la fin du Moyen âge. Il confirme l'abandon des caractéristiques primitives et s'attarde sur ce qu'il appelle un « cas unique loin à la ronde », celui des cordeliers de Cluses qu'il associe à « la veine la plus fondamentaliste de l'ordre franciscain »<sup>48</sup>. Face aux autres maisons mendiante de la région élargie, le couvent est en effet singulier avec sa longueur exceptionnelle, son voûtement en berceau et ses formes archaïques. Pourtant, il semble clairement inspiré par d'autres établissements non-mendiants et très proches voisins. Ainsi, les grandes baies axiales trouvent leur correspondance à Mélan, au Reposoir, à Mieussy, mais également sous des formes plus élaborées à Lausanne, Lutry, Aulps ou encore Meillerie. Cet exemple de Cluses confirme l'absence de modèle-type de couvent chez les mendiants en général. Les caractéristiques fonctionnelles sont empruntées à l'architecture religieuse traditionnelle et les formes aux

<sup>46</sup> A.E.T., 87 : *Regolari di la dai monti*, Mazzo 7, « Cluses, mineurs observantins de Saint François », n°1. 18 mai 1471 : « Une maison avec une église, un autel, des cloches, un clocher, un cloître, un dortoir, un réfectoire, des jardins, des vergers, et les autres bâtiments nécessaires à l'utilisation et à l'habitation des frères Mineurs de l'Observance ».

<sup>47</sup> Grandjean 2015.

<sup>48</sup> *Idem*, tome II, 587.

courants régionaux. Ces éléments associés à la densité urbaine déterminant la taille des couvents, il est délicat de proposer des comparaisons à très grande échelle. L'implantation très locale des mendiants s'exprime donc également dans leur établissement matériel.

## CONCLUSION

Les éléments apportés par cette étude viennent s'ajouter aux nombreuses recherches déjà engagées sur l'ancien diocèse de Genève. L'histoire religieuse de ce territoire avait fait l'objet d'un important travail collectif dirigé par Henri Baud en 1985 mais dans lequel manquaient des développements sur les mendiants. Nos recherches portant sur l'implantation conventuelle de ces derniers nous ont amené à mieux comprendre les mécanismes ayant guidé leur expansion au Bas Moyen âge. Nous avons pu démontrer qu'encore une fois dans l'histoire des mendiants, les fondations de ce diocèse en particulier étaient intimement liées au fait urbain et se calquaient sur le rythme de son développement. Ainsi, la quantité et la temporalité des implantations correspond-elle au lent essor des villes dans les Alpes du nord. Les mendiants ont donc investi cet espace contraint par la géographie, mais également par les conflits intestins ayant peu à peu donné une place de premier plan à la Maison de Savoie. C'est d'ailleurs clairement grâce à l'aide de cette dernière que les frères sont arrivés dans le diocèse. En s'intéressant plus particulièrement aux augustins, souvent délaissés dans les recherches générales sur les mendiants, nous avons également pu mettre en lumière une logique d'implantation primitive raisonnée qui n'avait pas encore été véritablement saisie. L'extension de nos recherches à l'ensemble de la province augustine de Bourgogne et de Narbonne a permis de démontrer la dimension diocésaine de leur expansion, avec la fondation d'un unique

couvent par diocèse, et l'organisation des nouvelles implantations à l'échelle provinciale. Enfin, la confrontation des quatre ordres mendiants sur le territoire a pu être développée au travers de leurs lieux de vie, des couvents et de leurs composantes, avec des variations notables dans la taille et l'organisation des ensembles en fonction de la localisation et des sensibilités religieuses, observantes ou pas, de chacun. Dans tous les cas néanmoins, il a été démontré l'importance d'une spatialité partagée avec les laïcs qui disposaient à la fois d'une nef considérée comme « leur » église, mais également d'un cloître, ou du moins d'un espace assimilé, réservé dans les complexes conventuels.

La conclusion de ce travail ne marque pas la fin des recherches sur les mendiants dans l'ancien diocèse de Genève, bien au contraire. Nous avons proposé une étude axée sur les modalités d'implantations conventuelles dans un territoire donné, mais l'importante quantité de sources disponible permet dès à présent d'envisager de futurs développements. A l'échelle conventuelle, de nombreuses données sont encore à dépouiller pour mieux comprendre la vie quotidienne des frères dans leurs maisons. Pour le diocèse spécifiquement, la place des femmes ou encore le rôle des mendiants face à la Réforme peuvent encore être développés. Au-delà des limites de l'étude, il serait intéressant d'envisager les implantations conventuelles dans des contextes plus larges comme celui de la politique d'expansion de la Maison de Savoie vers l'Italie ou l'organisation provinciale des différents ordres mendiants qui, dans l'ancien diocèse, était plutôt orientée vers la France.

Le volume considérable de sources éclairant l'histoire des mendiants dans le diocèse laisse présager de nombreuses futures études historiques. Notre travail n'était effectivement pas de les dépouiller dans le détail, mais nous avons néanmoins tenté d'en proposer un récolement le plus exhaustif possible. Ce dernier prend la forme d'un inventaire de près de soixante-dix pages de références, de la simple mention des mendiants à d'importants volumes in-folio de centaines de feuillets. L'exemple le plus intéressant du corpus est celui des comptes du couvent augustin de Seyssel. Les archives départementales de l'Ain conservent des dizaines d'années de menues dépenses réalisées par les frères au XVII<sup>e</sup> siècle. Leur analyse permettrait de mieux comprendre le quotidien

des religieux : leur environnement conventuel, ce qu'ils mangeaient, les personnes qu'ils recevaient, l'entretien de leurs bâtiments, ou encore les légers écarts qu'ils s'autorisaient.



Doc. 100 - A.D.A. H604 - Comptes du couvent augustin de Seyssel (extrait)

L'étude en profondeur de ces centaines d'occurrences permettrait d'envisager les mendiants sous un jour nouveau, particulièrement à l'époque moderne, à un moment où les préceptes originaux sont désormais lointains. Un aspect intéressant à développer pour cette période serait leur rôle croissant dans les activités liées au secours. Nous l'avons abordé succinctement, les religieux s'impliquaient dans le quotidien des hospices urbains (franciscains de Genève, d'Evian, carmes de Gex), au point, peut-être, d'en accueillir au sein même de leur couvent (dominicains de Coppet). De même, l'analyse des archives permettrait d'appréhender les interventions mendiante dans le développement de l'éducation dans les villes nord-alpines.

Dans ce travail, nous avons volontairement mis de côté les établissements mendiants de femmes. En effet, l'étude d'implantations guidées par un apostolat fondé sur la prédication et la quête ne pouvait correspondre avec des développements sur les couvents féminins. D'autre part, ces derniers étaient très limités en nombre puisque seules les clarisses se sont installées très tardivement dans le diocèse (Genève, Evian,

Annecy). Une implantation de dominicaines à Annecy a bien été engagée à la demande du duc Charles Ier de Savoie (vers 1490), mais le projet a dû rapidement avorter. Pour autant, les trois établissements de franciscaines gagneraient à être étudiés plus en détails, et particulièrement celui des cordelières d'Evian qui ont, pendant près d'un siècle, partagé leur quotidien avec leurs frères dont nous avons parlé.

D'autre part, les différentes sources pourraient également fournir des éclairages nouveaux sur la place des femmes, laïques, dans les établissements mendiants. Les textes constitutifs et observants les excluaient du couvent. Les prêcheurs autorisaient une exception, le Vendredi saint, où elles pouvaient entrer dans le chœur jusqu'à l'heure de l'office. Elles étaient donc cantonnées théoriquement à l'« église des laïcs ». Qu'en était-il concrètement ? Nous l'avons vu, les héritières savoyardes aimaient séjourner dans les différents couvents de la région. A quel moment et selon quelles modalités la réglementation liée aux femmes a-t-elle évolué ?

La Réforme joue, à la fin du Moyen âge, un rôle de premier plan dans l'histoire religieuse de la région. Des recherches sur la place des mendiants dans ces conflits théologiques mériteraient d'être développées. Outre le fait que Luther était lui-même un religieux mendiant (augustin du couvent d'Erfurt en Allemagne), les frères du diocèse ont bel et bien été impliqués dans le développement du protestantisme. Nous l'avons vu notamment pour Genève où ce sont les couvents mendiants qui ont accueilli les plus grandes disputes et controverses. Nombreux sont les religieux à avoir défendu leurs positions, mais également nombreux sont ceux à avoir apostasié leur foi. Des études philosophiques, théologiques et dogmatiques sur le sujet permettraient de comprendre dans quelles mesures les mendiants ont contribué ou pas à l'expansion de la nouvelle religion.

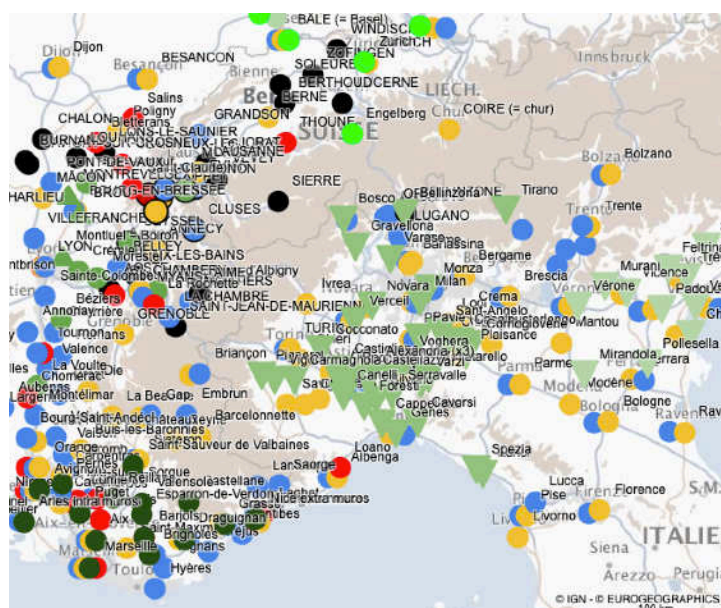
Plus globalement, la Réforme fait payer aux frères un lourd tribut. C'est un moment de rupture important dans la vie mendicante du diocèse. Sept couvents sont fermés et réquisitionnés par les troupes bernoises, à Genève, Nyon, Coppet, Gex et Thonon. Concrètement, au XVI<sup>e</sup> siècle, les mendiants ne disposent plus que de quatre



établissements dans le diocèse : deux à Annecy, un à Cluses et un à Seyssel. Les carmes de Gex, après plus d'un siècle d'occupation de leur couvent par un temple protestant et par des particuliers, sont les seuls à réintégrer leurs murs. C'est à la même époque qu'est officialisée l'implantation des mineurs observants à Evian. Les quatre ordres sont donc toujours représentés dans le diocèse, mais en nombre limité. Les franciscains s'en sortent le mieux avec trois établissements. Chacun des autres ne dispose plus que d'un couvent sur le territoire. Notre travail gagnerait donc à être complété par l'étude de ces derniers établissements aux XVIIe et XVIIIe siècle, de leur organisation locale et dans un contexte plus général.

Nous avons pu démontrer le rôle joué par la Maison de Savoie dans la quasi totalité des implantations mendiantes du diocèse. A une échelle plus vaste, il serait intéressant d'étudier la manière dont cette famille a utilisé ces fondations dans une politique d'expansion raisonnée vers l'Italie. Pour l'exemple, évoquons les événements du milieu du XVe siècle. En 1427, le duc Amédée VIII fonde l'établissement thononais des ermites augustins. Vingt ans plus tard, il est également à l'origine du couvent de Turin. Cette fois, ce sont des augustins de la congrégation réformée de Lombardie qui investissent les lieux. Ce choix n'est pas anodin. Depuis la fin des années 1420, Amédée VIII entretient en effet de bonnes relations avec le duc de Milan et, lorsqu'il fonde l'établissement turinois, son ambition est de récupérer le duché. A sa mort, en 1451, la situation évolue défavorablement. Les Sforza infligent une lourde défaite aux savoyards qui doivent rebrousser chemin. Le nouveau duc Louis n'a plus d'intérêt à fonder et protéger des couvents originaires de cette région. Il se tourne bien plus volontiers vers les franciscains, au point d'investir leur maison genevoise et d'en faire, aux yeux des contemporains, son palais ducal. Ainsi, il est possible d'étudier l'histoire des Savoie *via* le prisme des implantations mendiantes dans la région. Pour notre exemple, alors qu'Amédée marquait sa volonté d'expansion vers le sud, son fils change d'orientation politique et se tourne plus volontiers au nord, vers la ville de Genève qu'il tente, nous l'avons vu, d'ériger au titre de sanctuaire dynastique.

Ce travail s'inscrit dans une liste qui s'étoffe année après année des études portant sur la présence mendicante médiévale dans l'actuel territoire français. L'ancien diocèse de Genève n'appartient administrativement pas à la France pour la période étudiée, mais les mendiants qui y demeurent dépendent de provinces religieuses culturellement tournées vers ce pays. Les monographies et travaux régionaux commencent donc à s'accumuler, les journées d'études, tables-rondes et colloques également. Dans les années à venir, il serait sans doute intéressant d'imaginer un programme de recherches plus vaste sur la présence mendicante en Europe occidentale, à l'image du projet MARGEC, réalisé entre 2012 et 2016 et toujours actualisé, sur le vie matérielle des couvents mendiants en Europe centrale<sup>1</sup>. La création d'une base de données centralisant les informations permettrait de mieux appréhender les politiques d'expansion de ces ordres, leur organisation provinciale, et la place qu'ils occupaient à la croisée des frontières mendiante, diocésaines, étatiques ou encore géographiques.



Doc. 101 - Densité des fondations mendiante autour des Alpes occidentales

<sup>1</sup> Projet ANR-12-BSH3-0002, 2012-2016, MARGEC « Marginalité, économie et christianisme. La vie matérielle des couvents mendiants en Europe centrale ». Il se poursuit sans limite de durée. Coordonné par Marie-Madeleine de Cevins [CERHIO, devenu entretemps l'EA Tempora à l'Université Rennes 2], Ludovic Viallet [CHEC, Université Clermont Auvergne], et Gábor Klaniczay [Central European University (Budapest)].

Lien internet : <https://margec.msh.uca.fr/>.

Partenaires : CEU (DMS) Department of Medieval Studies of the Central European University; CHEC Centre d'Histoire Espaces et Cultures; CERHIO Centre de Recherches Historiques de l'Ouest.

## Liste des sources manuscrites

**Sources sur le couvent dominicain de Genève***Archives d'Etat de Genève*

## • Pièces Historiques

- ▶ P.H. 96 : Reconnaissance des frères prêcheurs de Genève d'avoir reçu du provincial de France 69 livres pour la construction de leur église, avec le sceau du couvent. 16 février 1284.
- ▶ P.H.101 : Reconnaissance de Pierre de Marthod d'avoir reçu de Jaques Foudral, au nom des frères prêcheurs de Genève 114 onces et une obole de bon or, que le dit Pierre avait déposé dans le dit couvent de la part du frère Pierre archevêque de Cosenza. 10 mai 1286.
- ▶ P.H. 328 : Bulle du pape Clément VII accordant des indulgences à ceux qui fréquenteront en certaines occasions la chapelle Notre-Dame fondée dans le couvent de Plainpalais par Georges de Marly, chevalier, avec le sceau de plomb. 29 mars 1384.
- ▶ P.H. 422 : Acte d'indulgence en faveur de la chapelle du Saint-Sépulcre située dans le couvent de Palais, accordant une diminution de cent jours de pénitence à ceux qui visiteront la dite chapelle à des époques déterminées et qui y laisseront des dons. juillet 1418.
- ▶ P.H. 476 : Attestation de Hans Hamerlin, du diocèse de Spire, qui s'était échappé du couvent de Palais, où on le gardait pour avoir blessé un homme, que son évasion ne doit être attribuée en aucune manière à la corruption de ses gardiens, qui avaient été eux-mêmes incarcérés. 19 février 1429.
- ▶ P.H. 497 : Indulgences pour les visiteurs d'une chapelle du couvent.
- ▶ P.H. 519 : Monition, par Barthelémy de Bonitis, auditeur de la cour des causes de la Chambre apostolique, en faveur des dominicains, contre ceux qui retiennent leurs biens, avec le sceau de la dite cour. 11 octobre 1438.
- ▶ P.H. 559 : Acte de la remise d'une portion des reliques de saint Symphorien par le prieur du couvent de Saint-Symphorien hors les murs d'Autun, au prieur du couvent des dominicains de Genève. 2 juin 1444.
- ▶ P.H. 574 : Bulle du pape Félix V, en faveur des pauvres et des lépreux, donnée au couvent des dominicains. 11 décembre 1445.
- ▶ P.H. 629 : Lettre de sauvegarde donnée par Louis, duc de Savoie, en faveur des dominicains de Palais. 16 décembre 1457.
- ▶ P.H. 782 : Mandement du maître des Dominicains de France, annulant tout l'acte de réforme précédent et défendant au couvents de sa province, d'admettre les frères de l'observance. 3 septembre 1492.
- ▶ P.H. 805 : Six pièces relatives aux difficultés que faisaient les Dominicains de Palais pour laisser s'établir à Coppet un autre couvent de leur ordre : 1° Quatre lettres des syndics pour recommander la cause des religieux de Palais aux chefs

et protecteurs des Dominicains ; 2° Un accord entre les Dominicains de Palais et ceux de Coppet, par lequel ils prennent pour arbitre André de Malvenda ; 3° La réponse faite par Joachim Turian, maître des Dominicains, à la requête des Frères de Coppet. 1er avril au 30 mars 1498.

- ▶ P.H. 903 : Acte par lequel le maître des Dominicains accorde communion aux Messes, offices, jeûnes, etc., de son ordre à ceux qui aideront les Frères-Prêcheurs de Genève à recevoir le grand nombre de Frères qui doivent venir l'année suivante célébrer dans cette ville un chapitre général, avec le sceau bien conservé du maître des Dominicains, Thomas de Vio. 22 décembre 1516.
- ▶ P.H. 1016 : Lettre de l'Inquisiteur général, et du Provincial des Frères Prêcheurs au sujet de la licence et de l'insubordination des dits Frères Prêcheurs de Palais. pur la réforme desquels ils demandent l'aide du Conseil. [1529] 22 novembre, Bourg. Lettre de Jacques de Campis prieur des Dominicains de Bourg aux Syndics et Conseil de Genève au sujet du frère Jacques l'Hoste et des religieux de Palais rebelles. 1528 au 22 novembre 1529.

- Titres et droits

- ▶ Titres et droits Af 3 : Abergement, daté du 2 février 1280, par l'évêque Robert de Genève à Gervais Serrailon d'un chosal situé près de la Porte du Rhône, à côté du Pont, et entre le Rhône et la rue qui va de la Porte du Rhône au couvent des Frères Prêcheurs. 2 février 1280.
- ▶ Titres et droits Ba 21 : Registre d'extraits de reconnaissances en faveur de la Communauté concernant Plainpalais, Satigny, la vieille ville actuelle, etc... 12 avril 1545 v.st.; 3 août 1558 v.st.
- ▶ Titres et droits NBa 1-4 : couvent de Palais, registres.
- ▶ Titres et droits NBf 31 : couvent de Palais, « rouleaux ». Vente par Jaquemet Galliard de Monthoux et Mermette de Bourdigny, sa femme, d'un chosal sis à Palais, au couvent des Frères Prêcheurs; approbation de la vente par Jean de Polet, prêtre et recteur de la chapelle et de l'hôpital du Pont du Rhône. 17 janvier 1352 v.st.; 1er août 1354 v.st.
- ▶ Titres et droits NBf 32 : couvent de Palais, « rouleaux ». Vente par Péronnet de Lullier au couvent des Frères Prêcheurs de Palais d'un chosal sis au même lieu, et approbation de la vente par Jean de Polet, prêtre et recteur de la chapelle et de l'hôpital du Pont du Rhône. 14 mars 1352 v.st.; 1er août 1354 v.st.
- ▶ Titres et droits Ce 5, f. 130r. : prédicateur de Carême
- ▶ Titres et droits Cf 20 : Acensement (les termes abergement et emphytéose sont également utilisés dans le document) par le Chapitre , au couvent des Frères Prêcheurs (Dominicains) de la moitié d'une terre ayant appartenu à Jordan de Ulmo et sise à Palais, et échangée avec l'évêque. 4 juin 1270 v.st.
- ▶ Titres et droits Cf 21 : Echange entre l'évêque de Genève, Aymon de Cruseilles, et le Chapitre : l'évêque donne à ce dernier le cens sur une vigne tenue par Thomas de Chalois et sise près de la léproserie de Chêne, et il reçoit du Chapitre, pour les Frères Prêcheurs, une moitié de terre sise à Palais et tenue par Jordan d'Ulmo. 4 juin 1270 v.st.
- ▶ Titres et droits Cf 22 : Vidimus (de mai 1271) d'un acte du 4 juin 1270, par lequel le Chapitre abergeait (on trouve aussi dans le texte les termes emphytéose

et acensement) aux Frères Prêcheurs la moitié d'une terre sise à Palais. 4 juin 1270 v.st.; mai 1271.

- Finances

- ▶ M2 f. 11 et 25 : Accord au sujet d'une tour des dominicains empiétant sur le domaine public.
- ▶ Finances P 1.1.40 : Mandat en faveur de Nicolas, des frères prêcheurs, de Basile, des frères mineurs et du lecteur du couvent des frères prêcheurs de Palais, pour les prêches de Carême et après. 18 juin 1454.
- ▶ Finances P 2.1.125 : Mandat avec quittance de vingt-cinq florins pour les frères de Palais (Dominicains) pour les nouvelles orgues. 28 décembre 1501 - 2 novembre 1502.
- ▶ Finances P 4.1.37 : Rôle des documents remis par les syndics de Genève à Jacques Comberet, dit l'Hoste, amodiataire des biens du couvent de Plainpalais. 16 juillet 1537.
- ▶ Finances P 5, 5<sup>e</sup> liasse : Pension reversée à un ancien frère suite à la Réforme.
- ▶ Finances P 5.6.23 : Mandat de 10 florins p.p. en faveur d'Antoine Bochu, ancien dominicain, pour sa pension du trimestre d'été, avec quittance. 2 juin 1547.
- ▶ Finances P 6.1.8 : Mandat de 10 florins p.p. en faveur de Jean Chapuis, ancien dominicain, pour sa pension du trimestre de printemps, avec quittance. 19 février 1551.
- ▶ Finances P 6.3.28 : Mandat de 10 florins p.p. en faveur de Jean Chapuis, ancien dominicain de Plainpalais, pour sa pension du trimestre de printemps, avec quittance. 6 mars 1555.

- Testaments en portefeuille

- ▶ Jur. Civ. Eb 9
- ▶ Jur. Civ. Eb 10
- ▶ Jur. Civ. Eb 12
- ▶ Jur. Civ. Eb 13
- ▶ Jur. Civ. Eb 15
- ▶ Jur. Civ. Eb 19
- ▶ Jur. Civ. Eb 20
- ▶ Jur. Civ. Eb 21
- ▶ Jur. Civ. Eb 23
- ▶ Jur. Civ. Eb 26
- ▶ Jur. Civ. Eb 27

- Fragment de procès civils

- ▶ Jur. Civ. Bm I

- Registres des Conseils

- ▶ RCG 1, 16, 75, 348, 410
- ▶ RCG 2, 92s., 113, 128, 139, 177, 277, 366
- ▶ RCG 3, 206, 234, 235, 259, 284, 399s., 521
- ▶ RCG 4, 160, 274, 280, 370, 401s.

- ▶ RCG 5, 40-42, 104, 105, 246, 255, 327s., 442
  - ▶ RCG 6, 6, 50, 53, 54, 56-58, 71, 122, 127, 197, 214, 271, 307, 363
  - ▶ RCG 7, 52, 64, 107, 135, 138, 241, 255, 259, 325, 362, 400, 416s., 430
  - ▶ RCG 8, 72, 82, 101, 125, 156, 157, 243, 246, 387, 432, 470, 589
  - ▶ RCG 9, 9, 24s., 176, 183-185, 255, 304-306, 343, 377, 394, 483
  - ▶ RCG 10, 243, 329, 330, 397, 400, 402, 408, 413s., 455, 517, 550s.
  - ▶ RCG 11, 132, 133s., 136, 139, 187, 274, 292, 305s., 415, 417, 419s., 420, 426, 427, 432, 433, 442, 450, 497, 518, 519, 522s., 578-580
  - ▶ RCG 12, 80, 182, 185, 226, 234s., 257, 328-331, 390, 407, 418-422, 437-447, 479
  - ▶ RCG 13, 76-79, 80, 91, 116, 227, 281s., 284s., 297, 306s., 308, 309s., 311, 349, 356s., 363, 410
- Manuscrits historiques
    - ▶ Ms. hist. 52, f.76v. : sur le partage des prédications avec les franciscains.
  - Archives De la Rive (Fonds de la famille de la Rive)
    - ▶ Archives de famille, 1e série, De la Rive, 8.10 : Etienne (Stephanno) Ruphi, alias Noblet, chapelain, fils de feu Pierre, bourgeois et marchand à Genève, a légué dans son testament du 13 juin 1482 100 florins d'or au couvent des frères prêcheurs de Genève pour dire une messe chaque samedi. Il a institué ses héritiers : Antoine Ruphi, son frère, Aymon et Humbert Ruphi, fils de feu Jean Ruphi, et François, fils de feu Henri Charboneri, ses neveux. Aujourd'hui, Guillaume Curt, bourgeois de Genève, orfèvre et cause dans cette partie, promet de payer au frère Pierre Piguat, prieur et procureur de la communauté des frères prêcheurs de Genève, 5 florins d'or. Acte barré. 13 juin 1482 - Dernier jour du mois de février 1510.
  - Archives privées
    - ▶ 247/V/143 : Carte de Genève et des environs (*Geneva Civitas*) de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest (vers 1730).
  - Cadastre
    - ▶ Cadastre A2 : Plan Billon (1726-1728)

#### *Archives départementales de la Côte d'Or*

- Cour des Comptes
  - ▶ B 7840 : Compte de Jacques Maréchal, châtelain. Livraison du froment, donné en aumône aux Frères Prêcheurs de Gex et de Genève. 1358-1359.
  - ▶ B 7868 : Compte de noble Boniface de Chalant. Versement du blé donné annuellement par le comte de Savoie aux religieuses de l'ordre de la Bienheureuse Marie du Mont-Carmel de Gex et aux Frères Prêcheurs de Genève. 1391-1392.

- ▶ B 7880 : Compte de Boniface de Chalant, châtelain. La recette du froment est de 322 coupes, dont 150 furent dépensées soit par l'hôtel de la comtesse, soit par les aumônes faites aux couvents de Gex et de Genève. 1404-1405.
- ▶ B 7891 : Compte de Boniface de Chalant, chevalier, châtelain. Don de froment fait par le comte de Savoie aux Frères Prêcheurs de Genève en 1414. 1414-1415.
- ▶ B 7906 : Compte de Boniface et Amédée de Chalant. Don de froment fait par le duc de Savoie aux Frères Prêcheurs de Genève, en vertu de lettres datées de Chambéry, le 8 février 1428. 1428-1429.
- ▶ B 7919 : Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant, châtelains. Don de deniers fait par le duc aux Frères Prêcheurs de Genève. 1439-1440.
- ▶ B 10314 : Compte de Richard, coseigneur de Virieux, chevalier. Livraison de 20 huitaines de froment, données en aumône par la comtesse Bonne de Bourbon aux Frères Prêcheurs de Genève et aux Cordeliers. 1356-1359.

#### *Archives d'Etat de Turin*

- Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 5 « *Regolari di là dai monti* ».

#### *Archives cantonales vaudoises*

- Parchemins et papiers (section C)
  - ▶ C III a 54 : Stephanus Michaudi, sergent d'armes de Félix V, donne quittance à Johannes Veteris pour une somme de 100 florins de petit poids destinée à des réparations au couvent des Frères prêcheurs (Hors-les-murs de Genève) (1445, avril 21).
  - ▶ C V a 2172 : Sentence de l'official de Lausanne en faveur du couvent des dominicains de Genève (représenté par Raymond de Rue du couvent de Lausanne) contre Claude, bâtard de Pétigny, son épouse Nicolete, fille de Jean Portier d'Yverdon, et Michel Mestral, tuteur de Louise, soeur de Nicolette âgée de moins de douze ans. Ceux-ci avaient contesté au couvent de Genève la propriété des deux tiers de la dîme de Sullens, du plait (valant 3 sols 3 chapons, 3 oies et 3 gerbes de paille) et un demi muid de froment assigné sur la tierce part de la dîme (indivise avec Henri de Daillens) que Perrussone, fille de noble Jaques de Bussens, et son fils Jaques de Châtel, citoyen de Lausanne, avaient vendu le 3 février 1444 au prieur de Genève Antoine Bernard pour le prix de 570 florins de Florence. Une ordonnance du duc de Savoie au châtelain de Cossonay à cet effet, datée de Lausanne le 16 octobre 1448, était demeurée sans effet. Finalement, l'official condamne Claude de Pétigny (par sentence rendue dans le cloître de la Cathédrale) reconnaissant toute fois à ce dernier un droit de rachat pour 560 florins. Claude et les procureurs du couvent ratifient les 18 et 23 juillet 1450. Annexes : 1462, avril 23 : Le couvent de Genève vend au Chapitre Cathédral sa part de la dîme de Sullens.
  - ▶ C XXII NF15982 : 1450 Juin 23 & Juillet 18 & 26. Prononciation arbitrale entre le couvent des dominicains de Genève d'une, & Claude, bâtard de Petigny, sa

femme Nicolette Portier & la soeur de celle-ci, Louise Portier, d'autre part, sur leur différend au sujet de la possession de 2/3 de la dîme de blé de Sullens, du plaît annuel de cette dîme, consistant en 30 s, 3 chapons, 3 oyes, & 3 charretées de paille & de 1/2 muid de froment de rente sur le dernier tiers du dit dîme; le tout ci-devant vendu au sus dit couvent par la veuve & le fils de feu Pierre de Châtel, de Lausanne: le droit de rachat du sus dit acquis en entier pendant l'espace de 20 ans est adjugé aux sus nommés soeurs Portier, sous réserves cependant des 2 prochaines récoltes, qui céderont au sus dit couvent: frais & dommages compensés.

- ▶ IB J 2814 FANTOME : Acquis en faveur du Célerier du Chapitre de Lausanne, Contre le Prieur et Couvent des freres Predicateurs de Geneve des 2/3 de la Dixme de Sulens./Y joint le Reachat de dite Dixme concedé audit Chapitre, par Noble Claude Bastard de Potigny et sa belle-soeur. 1462. Et une sentence à cause de ladite Dixme. 1460.

#### *Sources publiées*

- CHASTILLON C., « Genève, ville ancienne et renommée, figurée en sa partie méridionale », dans *Topographie française, ou représentation de plusieurs villes, bourgs, plans, châteaux, maisons de plaisances; ruines et vestiges d'antiquité du royaume de France*, Paris, Louys Boissevin, 1655.
- *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutgert Christophle Alberts, 1725.



## Sources sur le couvent franciscain de Genève

### *Archives d'Etat de Genève*

- Chambre des comptes (anciens)
  - ▶ Finances P 1.1.40 : Mandat en faveur de Nicolas, des frères prêcheurs, de Basile, des frères mineurs et du lecteur du couvent des frères prêcheurs de Palais, pour les prêches de Carême et après. 18 juin 1454.
  - ▶ Finances P 1.1.44 : documents relatifs à des travaux sur la porte près des cordeliers de Rive : 1) Mandat en faveur de Pierre Delafabrique et Pierre Ginicant, charpentiers, pour travaux à la porte près du couvent des frères mineurs (28 août 1456). 3) Mandat en faveur de Claude Movard, pour la vente de bois aux charpentiers pour des travaux à la porte près du couvent des frères mineurs (23 septembre 1456). 4) Mandat en faveur de Pierre Fournier, charpentier, pour le travail à la dite porte et pour aller acheter du bois (26 août 1456). 5) Mandat en faveur de Pierre Barbier, pour du bois amené à ladite porte (22 janvier 1457). 6) Mandat en faveur de Jean Couturier, de Massongy, pour du bois acheté pour ladite porte (29 septembre 1456).
  - ▶ Finances P 5.2.40 : Reconnaissance, devant le lieutenant, par Pierre Favre, coseigneur de Begnins, devoir à Jean Cuvat, citoyen de Genève, amodiataire des revenus du couvent de Rive, la somme de 22 florins p. p., chaque florin valant 12 sous, pour le quart de 15 coupes de froment de cens, dus au terme de la Saint-André 1543. Quittance de Jean Cuvat en faveur de François Lullin pour 22 florins et 15 quarts de froment de cens, pour 1544. 9 septembre 1544 - 20 mai 1545.
  - ▶ Finances P 6.1.26 : Mandat de 10 florins en faveur de Thivent Solliet, ancien franciscain de Rive, pour sa pension du trimestre d'hiver, avec quittance. 16-17 décembre 1551.
  - ▶ Finances P 6.3.34 : Mandat de 10 florins p.p. en faveur de Thivent Soillet, ancien franciscain de Rive, pour sa pension du trimestre de printemps, avec quittance. 6 mars 1555.
  - ▶ Finances P 6.3.52 : Mandat de 10 florins p.p. en faveur de Michel de Rage, ancien franciscain de Rive, pour sa pension du trimestre de printemps, avec quittance. 6-8 mars 1555.
  
- Pièces historiques
  - ▶ P.H. 147 : Promesse des frères mineurs de célébrer perpétuellement les anniversaires du comte Pierre de Savoie, du dauphin Jean, son fils, ainsi que celui de Béatrix, dame de Faucigny qui a fait les fondations des dits anniversaires, avec deux sceaux très effacés. 12 décembre 1304.
  - ▶ P.H. 231 : Promesse de Jean de Bessunay, gardien des frères mineurs de Genève, pour lui et son couvent, à Jean Maliadi, cleric du comte Amédée de Genevois, de célébrer à perpétuité une messe journalière dans la chapelle qu'il a fondée dans leur église pour le repos de son âme et de celle de ses parents, avec trois sceaux en mauvais état. 11 avril 1342.

- ▶ P.H. 336 : Acte passé entre l'évêque de Genève Guillaume de Lornay et les syndics, par lequel la communauté consent à ce que l'évêque aberge une place vers le couvent des frères mineurs, à condition que la ville perçoive la moitié de l'entrage. 14 juillet 1389.
  - ▶ P.H. 400 : Vidimus d'une bulle du pape Alexandre V, par laquelle il permet aux frères mineurs de Genève de recevoir des aumônes et des dons, à condition que ce soient des biens meubles. 31 décembre 1409 - 1472.
  - ▶ P.H. 475 : Donation, par François de Versonay, citoyen et marchand de Genève, d'une maison bâtie par lui près de l'église des franciscains, contre les murs de la ville et sur la rue qui va au Pré-l'Evêque, pour y tenir des classes de grammaire, de logique et des arts libéraux. 30 janvier 1429.
  - ▶ P.H. 500 : Fondation, par François de Versonay, de l'hôpital des pauvres honteux devant le couvent des frères mineurs, dont la direction est donnée par le fondateur au prieur de la confrérie de l'Eucharistie, avec le sceau de François de Mies, évêque de Genève, qui approuve la fondation. 20 décembre 1434.
  - ▶ P.H. 573 : Transaction de 1445 et décision du Conseil général en 1446 au sujet d'une rue allant de Rive vers le lac devant le couvent des frères mineurs, que Pierre Gavit avait occupée. 10 décembre 1445 et 14 juin 1446.
  - ▶ P.H. 819 bis : Statuts renouvelés de la Confrérie de Saint-Antoine de Padoue au couvent de Rive. 12 juin 1502.
- Manuscrits historiques
    - ▶ Ms Hist. 324 : Manuscrits Albert Choisy (1867-1957). Dossier 11/1 et 2 : couvent de Rive.
  - Titres et droits
    - ▶ Titres et droits Af 8 : Abergement, daté de 1303, de Aymon de Quart, évêque de Genève, en faveur de Pierre de Saint-Jeoire, damoiseau, d'un chosal situé à Genève sur la rive du lac, en dessous de la maison des Frères Mineurs. 1303.
    - ▶ Titres et droits Ba 20 : "Cottet des cens et intérêts dus à la Seigneurie en raison des abergements de 1550 à 1560"
    - ▶ Titres et droits NAf 4 : Clause de testament d'Humbert de Saxo de Bonne, par lequel il lègue au couvent des Frères Mineurs de Rive une maison à Bonne. 17 septembre 1348.
    - ▶ Titres et droits NAf 7 : Donation au couvent des Frères Mineurs de Rive (représenté par Jean Olivet) par Agnessone, épouse de Guichard de Compesières d'une chambre sise au-dessus de la boutique de ladite à Cruseilles. 14 janvier 1388 v.st.; 30 septembre 1391.
  - Archives privées
    - ▶ 247/V/143 : Carte de Genève et des environs (*Geneva Civitas*) de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest (vers 1730).
  - Cadastre
    - ▶ Cadastre A2 : Plan Billon (1726-1728)

*Archive d'Etat de Turin*

- 87 *Regolari di la dai monti - mazzo 7* : donation pour la construction d'une chapelle dans l'église des franciscains (1351).

*Archives départementales de la Côte-d'Or*

- Fonds du couvent des cordeliers de Dijon (49 H)
  - ▶ 49 H 9 : Actes et titres de la province Saint-Bonaventure, XIIIe-XVIIe siècles. Document faisant état de l'élection de Dom Justinien évêque de Genève comme syndic des couvents des observants de Savoie en 1574.
- Cour des Comptes
  - ▶ B 10314 : Compte de Richard, coseigneur de Virieux, chevalier. Livraison de 20 huitaines de froment, données en aumône par la comtesse Bonne de Bourbon aux Frères Prêcheurs de Genève et aux Cordeliers. 1356-1359.
  - ▶ B 10321 : Compte de Jean de Vernet. Livraison de 8 huitaines de froment, données en aumône par la comtesse aux Cordeliers de Genève. 1381-1385.

*Archives départementales de l'Ain*

- Clergé régulier (Série H)
  - ▶ H 517 : Etat, par preuves littérales, des troubles que les discoles des six couvents de Savoie, mineurs observantins, ont suscités aux quarante-deux couvents des quatre custodies de France en la province de Saint-Bonaventure. 1680-1722.
  - ▶ H 518 : Pièce de procédure relative au couvent N.-D. de l'Arve, occupé jadis à Genève par des Cordeliers. 1574-1598.

*Archives cantonales vaudoises*

- Parchemins et papiers (Section C)
  - ▶ IB M 236 : Subhastations en faveur de Noble Michel Quisard, Commissaire et Procureur de Vaud, Contre les freres Mineurs du Couvent du Palais de Geneve; des Dixmes de Duillier, Signy, Eysins et de toute la Paroisse de Nyon mouvants du fief Noble du Duc de Savoye. 1517.
- Archives privées (Section P)
  - ▶ P Loys 4623/1 : Procès entre le couvent des frères mineurs de Genève et le prieuré de Perroy, concernant la grande dîme de Germagny. 1485-1489.

*Sources publiées*

- GONTHIER J.-F., « Obituaire des cordeliers de Genève », dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, Annecy, Académie salésienne, 27, 1904, pp. 235-257.
- CHASTILLON C., « Genève, ville ancienne et renommée, figurée en sa partie méridionale », dans *Topographie française, ou représentation de plusieurs villes, bourgs, plans, châteaux, maisons de plaisances; ruines et vestiges d'antiquité du royaume de France*, Paris, Louys Boissevin, 1655.
- *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutger Christophle Alberts, 1725.

## Sources sur le couvent franciscain de Nyon

### *Archives cantonales vaudoises*

- Parchemins et Papiers (Section C)
  - ▶ IB M 238/1 : Legat en faveur du Couvent des freres Mineurs de Nion, par Claudaz Relicte d'Amed Torennj, de la Cense de 6 florins petits, sur sa maison et Etable contigus siz à Geneve, près la place de la Fusterier. 1518.
  - ▶ C XXII NF05310 C XVI 142/26 : 1509 décembre 12. Clause du testament de n. Pierre, fils de feu Amédée de Castillion (de Castellione), de Nyon. Il choisit sa sepulture au couvent des Frères-Mineurs de Nyon, auquel il lègue 5 florins, de plus 20 florins pour l'acquisition d'un cens annuel de 12 sols, à condition que les dits moines célébreront une messe tous les mercredis. Il institue héritiers ses neveux n. Jaques de Lucinge, et les enfants de n. Louis Dappony (?).
  
- Fonds C XI a : Couvent des cordeliers de Nyon.
  - ▶ C XI a 2 : Mandement du comte Amédée de Savoie à sa sœur Alix de Savoie, tenant de lui à vie la Seigneurie de Prangins, et aux châtelains de Nyon et d'Yverdon, contenant l'ordre de payer au couvent des cordeliers de Nyon 8 muids de froment de rente sur les revenus des moulins de Nyon, 5 muids de vin de rente sur les revenus des vignes de Prangins et 50 livres de rente jusqu'ici non assignées, sur le revenu du péage d'Yverdon, desquelles rentes son oncle feu Louis de Savoie, seigneur de Vaud, avait fait donation audit couvent. S'y trouvent attachés: 1362 mai 9. Mandement du Comte Amédée de Savoie à son châtelain d'Yverdon contenant l'ordre que, puisque les revenus du péage ne suffisaient pas pour payer les 50 livres de rente ci-dessus assignées sur ce péage, il ait à prendre le restant sur les autres revenus de la châtellenie d'Yverdon. 1365 novemb. 7. Mandement du Comte Amédée de Savoie à son chatelain d'Yverdon, contenant l'ordre d'observer strictement le contenu des mandements précédents, , et de payer annuellement aux cordeliers de Nyon la somme y spécifiée.
  - ▶ C XI a 4 : Legs de 3 sols genevois de rente fait au couvent des Frères mineurs de Nyon par Aymonet Botellier habitant de cette ville. 19 mai 1376.
  - ▶ C XI a 6 : Echange entre le couvent des Frères mineurs de Nyon, et Aymonet, fils de feu Symond Alexandre (Alexandri), de Nyon: le couvent cède audit Aymonet une pièce de vigne sise au territoire de Chatagneria, au lieu-dit Penlouz, contre une autre pièce de vigne sise au territoire de Nyon, au lieu dit Malsaneÿ, près du couvent desdits frères. 24 février 1386/1387 n. st.
  - ▶ C XI a 8 : Clause du testament de Margueronnes Michally, veuve de feu Jaquet Burget, de Marchissy: lègue au couvent des cordeliers à Nyon 18 deniers de rente, assignés sur 2 fauchées de pré en la riondaz: héritier universel Jean de Begnins, donzel. 20 février 1411/1412 n. st.
  - ▶ C XI à 10 : - 1418-1445 Dates: 15 juin 1418 et 22 novembre 1445.
  - ▶ C XI a 12 : Confession de noble Aymon de Petigny de Coppet et de Jean Cuvat, au nom et comme tuteurs de leurs fils, (Jean de Petigny et Poncet Cuvat) de devoir au couvent des cordeliers de Nyon la moitié de 5 sols de rente, légués jadis par feu Aymonet Alexandre, de Nyon. 21 novembre 1446.

- ▶ C XI a 14 : Accord d'un différend qui existait entre Pierre de Giez (Gis), gardien du couvent des Frères mineurs de Nyon, d'une part, et Jean Fumauz, ainsi que Thierry Hoÿngres, tuteur des enfants d'un certain feu Pict-Jean (Picti-Joham), de Dully (Dueller), d'autre part, concernant une fauchée de pré sise au territoire de Dully, au lieu-dit en Ottonay. Lesdits Jean Faumauz et Thierry Hoÿngres réclamaient ce fonds, ledit gardien disant au contraire que le précédent propriétaire, Jean Ymonyns, avait assigné sur cet immeuble 4 livres légués audit couvent par sa femme Jeannette. Le gardien renonce en faveur des prédits prétendants à ce fonds, à condition qu'ils paieront au couvent, chacun la moitié, 4 sols de cens annuel. 7 août 1447.
- ▶ C XI a 16 : Pierre Bossey (Bosserii), habitant de Dully (Duillier), reconnaît devoir aux Frères mineurs de Nyon 2 1/2 sols de cens annuel, légués à ce couvent par sa femme Jeannette; il assigne ce cens sur une vigne sise au territoire de Dully, au lieu-dit tresbiquier. 12 avril 1453 (date de la réception de l'acte) et 7 décembre 1456 (date de l'expédition de l'acte).
- ▶ C XI a 18 : Acquis d'une pose de vigne en Cullet rière Prangins, fait en faveur de Guillaume Boulet et Guillaume de Liamont, religieux cordeliers de Nyon contre Georges et Jaquemet Bougel père et fils, de Nyon, pour le prix de 10 florins petit poids franc aleud mais sujet à dime. 3 janvier 1467/1468 n. st.
- ▶ C XI a 20 : Donation de 10 florins petit poids de capital, payables après le décès du donateur et assignés sur tous ses biens, faite en faveur de l'église du couvent des cordeliers à Nyon par Mermet Botollier, donzel, bourgeois de Nyon, sous clause que les religieux dudit couvent seront tenus après le décès du donateur, de chanter annuellement un répons sur sa tombe pour le salut de son âme. 5 août 1468.
- ▶ C XI a 22 : Clause du testament de Jean, fils de feu maître Jean Loup, de Nyon: lègue à sa femme Catherine 1/2 pose de terre en prelaz rière Nyon, un chesal de maison derrière la maison du testateur, et l'usufruit viager de sa petite maison et d'un jardin, sis l'un et l'autre au bourg de la rive à Nyon, laquelle maison après la mort de sadite femme sera dévolue aux enfants d'Aymon Rossel, de Gland, confesse d'avoir eu de sa femme à titre de dot 100 florins petit poids, lesquels il assigne sur la généralité de ses biens et notamment aussi sur sa petite maison suslimitée: héritier universel le couvent des cordeliers à Nyon. 9 juillet 1470.
- ▶ C XI a 24 (= RMS 22003.13) : Acquis de 26 sols de rente, assignés sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon, contre Jean fils de Perret Finaz, d'Arnex, charpentier, pour le prix de 26 livres. 6 novembre 1470.
- ▶ C XI a 26 (= RMS 22003.13) : Acquis de 9 sols de rente, assignée sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers de Nyon contre Jean, fils de feu Pierre Myar, de Grens, pour le prix de 9 livres. 17 janvier 1471/1472 n. st.
- ▶ C XI a 28 (= RMS 22003.13) : Claude, Pierre et Berthod, fils de feu Pierre, qui était fils de feu Etienne Gervais (Gervasii), d'Eysins, reconnaissent devoir aux Frères mineurs de Nyon 12 sols de cens annuel; ce cens avait été vendu le 11 novembre 1438 à Jean Loup (Luppi), de Nyon, au prix de 12 livres par lesdits

- Etienne et Pierre, père et fils; et Jean Loup l'avait légué au prédit couvent, en aumône, le 9 juillet 1470. 22 février 1471/1472 n. st.
- ▶ C XI a 30 : Assignation faite en faveur du couvent des cordeliers de Nyon par noble Louis d'Usier, dudit Nyon, de la somme de 100 florins petit poids léguée par feu sa femme noble Marguerite de Colet sur 30 sols de cense dus par Amédée du Clos, de Borrex, sa femme et sa belle-mère, soit la fille (Marie) et la veuve (Perronette) de feu Perrod Machefor, 18 sols de cense dus par Jean Peylapra, de Trelex, 9 sols 4 deniers de cense dus par Etienne Murrin, de Nyon, 12 deniers genevois de cense dus par Vuillerme de Gollion et 12 deniers genevois de cense dus par Pierre Mermod, le tout cependant sous réserve de la directe seigneurie. 3 octobre 1471 et 4 septembre 1499.
  - ▶ C XI a 32 (= RMS 22003.13) : Acquis du droit de réachat d'une pièce de pré en la rument rière Grens, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre Pierre Couturaz, de Grens, pour le prix de 50 florins. 10 décembre 1474 et 18 mars 1512/1513 n. st.
  - ▶ C XI a 34 : Clause du testament de noble Jean Fabri (l'aîné), de Begnins: lègue au couvent des cordeliers de Nyon 3 sols de rente, payables par ses héritiers et rachetables au prix de 60 sols, à charge et condition que les religieux dudit couvent seront tenus chaque dimanche de chanter devant le grand autel de leur église un répons des trépassés avec la collecte accoutumée: héritiers universels ses fils Sébastien et Humbert par portions égales, substituant l'un à l'autre et à tous deux son autre fils Lionet, à celui-ci son frère Jean Fabri, le cadet, et à celui-ci son neveu noble François Preux pour la somme de 100 florins petit poids et les enfants mâles de sa fille Aymonette femme de noble Jean de Sivirier, d'Aubonne, pour le reste de ses biens. 25 mai 1476.
  - ▶ C XI a 36 : Legs de 5 florins de cens annuel fait au couvent des Frères mineurs de Nyon par Guynet Chabodi, bourgeois de Nyon. 26 septembre 1476.
  - ▶ C XI a 38 : Clause du codicille de Guidet d'Allex (de Alladio), des comtes de Saint-Martin, seigneur du Rosey (Roseti) et de Corbière: ordonne que le couvent des cordeliers de Nyon s'oblige par un revers formel à la célébration des 3 messes hebdomadales, fondées par son testament aux jours et en la forme prescrits audit testament, item que les 300 florins de capital légués pour cette fondation seront employés en acquis de censes ou rentes, et que les lettres d'acquis seront expédiées en deux doubles, dont l'un demeurera ès mains de ses héritiers et l'autre restera audit couvent, enfin qu'en admettant l'occasion d'un pareil acquis, ledit capital sera placé chez quelque honnête marchand: nomme exécuteurs de son testament et du présent codicille sa femme Antoinette, son frère Jaques d'Allex, son gendre Jean de Menthon, seigneur de Covette, et Jean Chapuis; héritier, son fils noble Bernardin d'Allex. 6 décembre 1485.
  - ▶ C XI a 40 (= RMS 22003.13) : Jean Machiffert, de Crans (Crant), et son fils Jean, vendent, au prix de 4 livres, aux Frères mineurs de Nyon 4 sols de cens annuel assignés sur un fonds de terre (ochiam) sis au territoire de Crans, au lieu-dit en champion. 1er décembre 1487.
  - ▶ C XI a 42 (= RMS 22003.13) : Acquis de 10 sols de rente, assignée sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers de Nyon contre Jean Bellon, de Crans, pour le prix de 10 livres. 7 mai 1495.

- ▶ C XI a 44 : Donation de 100 florins petit poids de capital, faite par Anselme, fils de feu Guillaume Jaquier, en faveur du couvent des cordeliers à Nyon, en fondation d'une messe hebdomadaire: soit l'acquis de 60 sols de rente, assignés sur la maison du vendeur en la rue de Saint-Martin à Nyon, fait en faveur du susdit couvent des cordeliers à l'aide de cette nouvelle fondation contre Pierre Jaquier, le jeune, frère du donateur, pour le prix des 100 florins susdits. 26 juin 1497.
- ▶ C XI a 46 : Acquis de 18 deniers de rente, assignés sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre Jaquet Ponz, de Crans, pour le prix de 30 sols. 21 mai 1499.
- ▶ C XI a 48 (= RMS 22003.13) : Acquis de 15 deniers de rente assignés sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre Claude Célérier, de Crans, pour le prix de 25 sols. 9 mars 1500.
- ▶ C XI a 50 : Testament de Jean des Vaux de Margeney, bourgeois de Genève: choisit sa sépulture dans l'église du couvent des cordeliers, à Nyon, et demande d'être enterré dans l'habit de l'ordre: ordonne de ses funérailles et du salaire des prêtres y employés: lègue audit couvent des cordeliers à Nyon 100 florins petit poids de capital en fondation d'une messe hebdomadaire, 50 florins petit poids de capital en fondation à un anniversaire hebdomadaire, et 100 florins petit poids de capital à l'aide du fond de la boîte des âmes du purgatoire; au couvent de Sainte-Claire à Genève 10 florins petit poids en fondation de son anniversaire; aux altaristes de Saint-Gervais à Genève 5 quarterons à chacun d'eux qui lira une messe, et 6 deniers pour dire une grande messe des défunts; à son frère le chapelain français des Plans 10 florins petit poids une fois payés; à son frère Jean des Vaux, tailleur et bourgeois de Nyon, pour la dot de ses deux filles 100 florins petit poids de capital, payables seulement au , temps du mariage desdites filles; à son neveu Donat, fils dudit Jean des Vaux, 10 florins une fois payés; à sa servante Guillaume 20 florins petit poids une fois payés, et l'usage d'une chambre en sa maison au bourg de Saint-Gervais à Genève tant que ses héritiers garderont cette maison; à son confesseur Etienne Cardet, cordelier à Nyon, 10 florins petit poids une fois payés; à 3 novices dudit couvent des cordeliers à Nyon à chacun un habit de la valeur de 4 florins petit poids; à son neveu Pierre Jaquin, l'aîné, de Gland, à Jean et Pierre Mennillod, et à Michel Jaquin, de Gland, tout ce qu'ils pensent lui devoir: héritiers universels les religieux pressés du susdit couvent des cordeliers à Nyon. 10 juin 1500.
- ▶ C XI a 52 : Clause du testament de Jean Michaud, bourgeois de Nyon: lègue au couvent des cordeliers à Nyon, en l'église duquel il choisit sa sépulture 25 sols, une fois payés, à charge de réciter tous les dimanches un repons sur son tombeau, item au même couvent 20 florins petit poids de capital, ou 12 sols de rente payables par ses héritiers et rachetables de 20 florins, en fondation d'un anniversaire aux quatre temps: héritiers universels ses fils Maurice et Donat. 20 juin 1500.
- ▶ C XI a 54 (= RMS 22003.13) : Reconnaissance, après accord d'un débat, d'une rente annuelle de 10 sols due au couvent des Frères mineurs de Nyon. 26 octobre 1500.



- ▶ C XI a 56 (= RMS 22003.13) : Accord d'un différend entre le couvent des Frères mineurs de Nyon, et Jean, fils de feu Jean Marchiffer, de Crans (Crant), au sujet d'une vigne sise au vignoble de Crans au lieu dit en freyderoles; cette vigne ayant été léguée le 22 mai 1457 audit couvent par Amédée, aïeul du susdit Jean Marchiffeu, celui-ci consent à payer à ce couvent la rente de 60 sols avec un cens de 3 sols. 26 août 1501, indicione quarta (date de la réception de l'acte) et 31 mai 1511 (date de l'expédition de l'acte).
- ▶ C XI a 58 : Legs de 12 sols soit de 12 sols de rente annuelle fait au couvent des Frères mineurs de Nyon par Pierre de Senarclens (Synarclens), fils de feu noble François de Senarclens. 18 juillet 1502.
- ▶ C XI a 60 : Legs de 5 florins de rente fait à l'église des Frères mineurs de Nyon par Léonarde, fille de feu discret homme Etienne Seyratte (?) [Seyracti ?], de Nyon. 17 juin 1507.
- ▶ C XI a 62 : Donation de 50 florins petit poids de capital, faite par Jean des Vaux, citoyen de Genève, en faveur du couvent des cordeliers à Nyon et ce à l'aide d'une chapelle nouvellement construite en l'église dudit couvent. 23 février 1508.
- ▶ C XI a 64 : Acquis de 30 sols de rente, assignés sur tous les biens du vendeur fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon à l'aide de la chapelle construite en l'église dudit couvent par Jean des Vaux citoyen de Genève, contre Donat fils de feu Jean des Vaux de Nyon, pour le prix de 50 florins petit poids. 23 février 1508.
- ▶ C XI a 66 : Legs de 50 florins fait à l'église de Saint-François, soit des Frères mineurs de Nyon, par Donaty, fils de feu Jean de Vaux (de vallibus), bourgeois de Nyon. 26 mars 1508.
- ▶ C XI a 68 (= RMS 22003.13) : Acquis de 15 gros, bonne monnaie, de rente assignés sur tous les biens du vendeur, en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre Jaquet Polli, de Crans, pour le prix de 15 livres. 6 mars 1513.
- ▶ C XI a 70 (= RMS 22003.13) : Acquis de 6 sols de rente, assignés sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre Girard Alliod, maréchal à Nyon, pour le prix de 10 florins petit poids. Le sceau du châtelain de Nyon, sur papier. 1er avril 1513.
- ▶ C XI a 72 (= RMS 22003.13) : Acquis de 12 deniers de rente, assignés sur une pièce de pré rière Crans, lieu-dit sous bracon autrement en la passerattoz, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre Jean Fignet, de Crans, pour le prix de 20 florins petit poids. 30 avril 1513.
- ▶ C XI a 74 (= RMS 22003.13) : Accord entre le procureur des Frères mineurs de Nyon et Rolet Nycollay, marchand genevois, au sujet d'une somme et d'arrérages dus par celui-ci auxdits Frères mineurs. 21 octobre 1513.
- ▶ C XI a 76 (= RMS 22003.13) : Acquis de 3 sols de rente, assignés sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre Jean Bellon, barbier de Crans, pour le prix de 5 florins petit poids. 1er mai 1515.
- ▶ C XI a 78 (= RMS 22003.13) : Acquis de 3 florins petit poids de rente, assigné sur le champ traversier sis en la dîmerie de Plagne en la vallée d'Aulps, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon, à l'aide de la messe hebdomadaire jadis fondée par feu Rodolphe Ecoffier (Excofferii) dudit Plagne moyennant un legs de 100 florins petit poids de capital, assigné sur ledit champ traversier, contre les

tenanciers actuels dudit champ, savoir les frères Pierre et François Bresyz, autrement Thomas, et Rodolphe Tavernier, en paiement de 60 florins petit poids dus audit couvent par reste du susdit capital de 100 florins petit poids, le tout sous réserve du droit de rachat perpétuel. 4 décembre 1515.

- ▶ C XI a 80 (= RMS 22003.13) : Acquis de 30 sols de rente, assignés sur la maison du vendeur en la grande rue à Nyon, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon à l'aide d'une fondation de feu Jaquime, fille de feu Etienne Seyracti, notaire de Nyon, femme de Jaques Moine, contre Pierre de Gland, notaire et bourgeois de Nyon, pour le prix de 50 florins petit poids. Fragment du sceau de la châtellenie de Nyon, sur papier. 27 octobre 1519.
- ▶ C XI a 82 (= RMS 22003.13) : Acquis de 5 florins petit poids de rente, assignés sur tous les biens du vendeur, fait en faveur du couvent des cordeliers à Nyon contre noble Alexandre Nicod, bourgeois de Nyon, pour le prix de 105 florins petit poids. Fragment du sceau de la châtellenie de Nyon, sur papier. 29 janvier 1528.

- Aa 10 : Registres de copies des documents des layettes du bailliage de Nyon.
- Aa 21/10 : Inventaire (blanc) des titres, parchemins et papiers concernant le bailliage de Nyon, t. XI.
- Aa 22 : Inventaires des livres de reconnaissances du Chapitre de Lausanne, f° 93-98 : Inventaire des lettres et des droits des franciscains de Nyon (29 mars 1537).
- Aa 24/7 : Vieux inventaires des titres des bailliages du Pays de Vaud, t. 7 : Nyon.

#### *Archives d'Etat de Turin*

- *Sezione III, Camera dei conti di Savoia, Inventario 70 f° 127* : Comptes de la châtellenie de Nyon.

#### *Archives départementales de la Côte-d'Or*

- Cours des comptes
  - ▶ B 7908 : Compte de Boniface et Amédée de Chalant. Don de 6 florins fait par le duc au couvent des Frères Mineurs de Nyon. 1430-1431.

#### *Université de Bern - Bibliothek Münsterergasse*

- MUE Ryh 3220 : 1 B : représentation ancienne de Nyon. Meriansche Erben, *Neuis*, Frankfurt, Merian, 1654, [en ligne] [http://biblio.unibe.ch/web-apps/maps/preview.php?col=ryh&gallery=3220&pic=Ryh\\_3220\\_1\\_B.jpg](http://biblio.unibe.ch/web-apps/maps/preview.php?col=ryh&gallery=3220&pic=Ryh_3220_1_B.jpg) [consulté le 15 novembre 2019].

*Sources publiées*

- CAMPICHE F.-R., « Lettre inédite du conseil de Nyon au supérieur des frères mineurs », *Revue historique vaudoise*, tome 23, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 1915, p. 220.
- CENTLIVRES R., « Fragments du journal des commissaires bernois (janvier - mars 1537) », *Revue historique vaudoise*, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 1893, volume 34, p. 90.

## Sources sur le couvent carme de Gex

### *Archives départementales de l'Ain*

- Archives anciennes - Administration provinciale (Série C)
  - ▶ C. 346, 1753-1770 : « Aumônes aux Ursulines et aux Carmes »
  - ▶ C. 1006, 1733-1734 : « Conventions passées avec des religieux Carmes pour l'entretien du Collège »
  - ▶ C. 1008, 1760-1767 : « Traité nouveau pour le collège passé entre la province et les religieux Carmes »
  
- Archives anciennes - Instruction publique (Série D)
  - ▶ D 17 - 1688-1771 :
    - Procès-verbal du subdélégué François de la Pierre de Saint-Hilaire, relatant l'histoire passée du couvent des Carmes de Gex, fondé en 1343 par Hugard de Joinville, et constatant en quel état la Réforme et les Bernois ont laissé cet établissement.
    - État du couvent des Carmes, dressé en avril 1720, par frère Martin de Saint-Bernard, prieur : cet état contient un historique de la maison et de ses principaux prieurs, la liste des biens immeubles, les maisons possédées, les fiefs et rentes constituées, les fondations, les confréries, la coutume du couvent, etc.
    - Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1740, qui eut lieu entre les Syndics et Conseillers généraux du pays de Gex, les Conseillers de l'hôtel de ville et le Religieux Carmes, pour discuter et arrêter les bases de la création d'un Collège dans le couvent des dits Religieux ; traité passé à ce sujet et homologué par l'Intendant.
    - Lettres patentes, du 29 novembre 1741, qui approuvent le traité et donnent aux Carmes la direction du Collège.
    - Copies des lettres patentes et du traité.
    - Lettres du Prince de Condé, de Girard, son secrétaire, du Provincial des Carmes, de M. de Saulx-Tavannes, de M. de Saint-Contest, relatives aux démarches nécessaires pour obtenir la création du Collège en 1739 et 1740.
    - Mémoire particulier du subdélégué Fabry, envoyé en 1771 à M. Amelot, ministre et secrétaire d'État, sur la conduite fâcheuse des Carmes et l'abandon du Collège ; il y propose le départ des Religieux et la fondation d'un Collège municipal.
  - ▶ D 18 : Mémoires et pièces relatives à la réunion des biens des Jésuites d'Ornex au Collège de Gex, 1764
    - Mémoire des Syndics de la ville et du pays de Gex, adressé au prince de Condé pour obtenir la réunion au Collège des biens des Jésuites d'Ornex, retirer ce Collège des mains des Carmes et le confier à des séculiers.
    - Avis du subdélégué Fabry, et moyens par lui fournis pour réduire à néant la demande des États du Bugey, qui ont la prétention d'obtenir pour le Collège de Belley les biens des Jésuites d'Ornex. Rapport sur la situation

- du Collège, sur les biens d'Ornex et sur ce qu'on pourrait faire dans le nouveau Collège après la réunion des biens.
- Autre mémoire sur le même sujet. Copie des titres de la fondation de la mission des Jésuites d'Ornex, pour servir de preuves au mémoire ci-dessus.
  - ▶ D 19 Gestion des personnels, 1771-1789
    - Mémoire et déclaration du sieur Castin, doyen-curé de Gex, aux Syndics de la ville et pays de Gex, par lequel il se charge de la direction du Collège.
    - Supplique du même curé Castin, en 1774, pour obtenir une augmentation de traitement, et des réparations au Collège.
    - Présentation de plusieurs candidats aux fonctions de régent des basses classes du Collège ; nominations de Thabuis, de Castillon, de Forestier ; certificats de bonnes vie et mœurs par eux présentés ; révocation de Thabius ; délibérations de l'hôtel de ville relatives aux régents.
- Archives révolutionnaires (Série L) - District de Gex (Sous-série 6 L)
    - ▶ 6 L 59, 1789-an V
      - Devis des travaux de transformation du couvent des Carmes de Gex afin d'accueillir le directoire de district, la municipalité et le comité de surveillance de Gex
      - réparations au couvert du couvent des Carmes de Gex
  - Atlas cantonal
    - ▶ Cadastre 1810
      - 3 P 1091-9 - Feuille 2 (1810). Le couvent est figuré à l'emplacement 688 « pensionnat des demoiselles » appartenant à la commune de Gex.
      - 3 P 1366 : Registre de présentation des sections. La ville même de Gex correspond à la section E dite « de Gex ».
    - ▶ Cadastre 1840-1847
      - 3 P 6269 - Feuille 1 (1845). L'église et le couvent figurent respectivement aux emplacements 325 et 326.
      - 3 P 1367 : Registre de présentation des sections (1840). La ville de Gex correspond à la section E dite « de Gex ».

#### *Archives départementales de la Côte d'Or*

- Cour des Comptes
  - ▶ B 7882 - Compte de Boniface de Chalant, châtelain, 1405-1406 : « Livraison de 8 coupes de froment données en aumône par le comte au couvent des Carmes de Gex ».
  - ▶ B 7888 - Compte de Boniface de Chalant, châtelain, 1411-1412 : « Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui fonde des messes solennelles qui devaient être célébrées par les Carmes de Gex, dilecti oratores nostri ».
  - ▶ B 7893 - Compte de Boniface de Chalant, châtelain, 1416-1417 : « Aumône annuelle faite aux Carmes ».

- ▶ B 7901 - Compte de Boniface de Chaland, châtelain, 1423-1424 : « Recette d'une livre de poivre et d'une livre de gingembre de cens annuel, dues par le couvent des Carmes de Gex ».
  - ▶ B 7920 - Compte de Boniface et d'Amédée de Chaland, 1440-1441 : « Paiement d'une aumône annuelle faite par le duc aux Carmes de Gex ».
  - ▶ B 7947 - Compte de Pierre Bonivard, châtelain, 1472-1473 : « Versement annuel de 44 coupes de froment, fait sur les revenus de la châtelainie, au profit des Carmes de Gex ».
- Parlement de Bourgogne
    - ▶ B 12130 - Enregistrement des édits, ordonnances, lettres patentes, Tome XV, 1740-1741. Fol. 255 : « Ratification du traité conclu entre la mairie de Gex et le couvent des Carmes pour l'institution du collège (1740-1741) ».
    - ▶ B 12237 - Grand-Chambre, 1623-1633. Fol. 305 « Autre qui condamne le sieur Colliard, Louis de Livron, Louise Thomeguet, veuve de Fr. De Livron, ses enfants, Gaspard et Philippe de Livron à se dessaisir, au profit des Carmes de Gex, des biens provenant des chapelles et bénéfices ecclésiastiques usurpés par les seigneurs de Berne ».
    - ▶ B 12238 - Grand'Chambre, 1633-1634. Fol. 199 : « Autre qui condamne les syndic et habitants de Gex à rendre aux Carmes dudit lieu des bâtiments ayant dépendu de leur couvent, et dans lesquels ils faisaient tenir le prêche ».
    - ▶ B 12262 - Grand'Chambre, 14 mai - 26 octobre 1649. Fol. 113, verso. : « Arrêt qui condamne les héritiers Olard, à Gex, à céder, moyennant remboursement aux religieux carmes dudit lieu, une maison joignant et ayant des vues sur leur couvent ».
    - ▶ B 12267 - Grand'Chambre, 14 novembre 1652 - 30 avril 1653. Fol. 286, verso : « Autre par lequel, sans s'arrêter à l'intervention des religieux Carmes du couvent de Gex, la Cour ordonne aux catholiques de cette ville de s'assembler pour aviser au rétablissement de la confrérie de Saint-Roch, fondée par les frères Poncet et nommer deux prieurs pour en administrer les revenus demeurés dans la famille ».
  - Intendance de Bourgogne
    - ▶ C 2 - Inventaire des dépêches adressées par M. de Saint-Florentin, ministre-secrétaire d'Etat, aux intendants de Bourgogne, 1740-1758. Fol. 5 : « Etablissement du collège de Gex dirigé par les Carmes ».
    - ▶ C 362 - Instruction publique, 1746-1779. « Plaintes des officiers municipaux de Gex contre l'immoralité des carmes, chargés de la direction du collège ».

### *Archives nationales*

- F/17/1168, Ain, pièce n° 14 : « Procès-verbal d'inventaire des biens du couvent des grands carmes de Gex », 12 mai 1790.

- F/17/1056-F/17/1204 : « Etat sommaire des bibliothèques des établissements religieux. s.d. Relevé des bibliothèques des religieux fait sur les inventaires des municipalités » : Gex : Carmes, 12 mai 1790.

*Source publiée*

- Lettre CCCLV, au roi Louis XIII : lettre de saint François de Sales pour le rétablissement des carmes à Gex : 21 janvier 1618 [en ligne] <http://www.clerus.org/bibliaclerusonline/pt/kow.htm#b1h> [consulté le 15 novembre 2019]

## Sources sur le couvent augustin de Seyssel

### *Archives départementales de l'Ain*

- Clergé régulier (Série H)
  - ▶ H 588 : Privilèges, fondations, propriétés - 1439-1599
    - Investiture de prés et terres passée aux Augustins de Seyssel par le Seigneur de Vens et par les chartreux de Pierre-Châtel
    - Echange de divers fonds, prés et vignes, entre les Augustins et divers particuliers
    - Arrêt du Parlement de Savoie de 1440, accordant aux Augustins l'exemption des dîmes sur leurs fonds
    - Transaction avec noble Amblard Bouvard pour des fonds en litige, 1543
    - Privilège du duc Emmanuel-Philibert du 10 décembre 1563, par lequel les Augustins de Seyssel sont exempts des dîmes et autres contributions duciales
    - Différents actes d'achat de parcelles de terres et vignes
  - ▶ H 589 : Titres de propriétés - 1600-1699
    - Mémoire et moyen pour obtenir paiement, sous le régime français, des fondations jadis faites par les ducs de Savoie
    - Différents actes d'achat de fonds de terres et de vignes
    - Reconnaissances de fonds passées par divers particuliers
    - Actes d'échanges de divers fonds
    - Fondations de messes par divers particuliers
    - Permissions de quêter accordées par divers évêques de Genève, résidant à Annecy
    - Transactions pour des servis, faites avec des seigneurs voisins
    - Etats des propriétés du couvent fournis pour payer les droits de main morte, franc-fief et nouveaux acquêts
  - ▶ H 590 : Titres de propriété - 1700-1789
    - Différents actes d'achat de terres
    - Traités avec des particuliers pour acquittement de fondations et de servis
    - Reconnaissance de fonds
    - Cessions et échanges de fonds
    - Baux à ferme de diverses terres et vignes
  - ▶ H 591 : Procès entre les Augustins de Seyssel, Jean Cortesier, Jean Baudrand et autres, à propose du droit de sépulture en l'église desdits Augustins - 1710
  - ▶ H 592 : Procès entre les Augustins de Seyssel et quelques habitants du lieu, relativement au droit et à l'usage du four dit « Four de Maillecoûte » - 1739
  - ▶ H 593 : Procès entre Gasparde et Bernarde Bouvard, héritières à bénéfice d'inventaire d'Amblard Bouvard leur père, vivant seigneur de Lompnes, pour paiement de 146 florins dus au couvent comme fondation d'une messe - 1557
  - ▶ H 594 : Procès entre les Augustins de Seyssel, les syndics et curés du lieu, au sujet des prédicateurs et des sermons à faire dans l'église paroissiale - 1558
  - ▶ H 595 : Procès contre Jean Tissot, François Rosset, Antoine Greffat et autres, pour délimitation de propriétés - 1578



- ▶ H 596: Procès contre les héritiers de Saulx, pour obtenir paiement de servis arriérés montant à la somme de 55 florins - 1587
  - ▶ H 597 : Procès contre Erasme Papillion, pour avoir paiement d'un servis de 66 sols dus pour une fondation de messe faite par sa famille - 1607
  - ▶ H 598 : Procès contre les consorts Barbier, en paiement d'un servis arriéré - 1607
  - ▶ H 599 : Procès contre les chanoines du chapitre Saint-Pierre de Genève, séant à Annecy depuis la réforme, à propos d'une levée et d'un partage de dîme sur des fonds litigieux sis en Savoie - 1607
  - ▶ H 600 : Procès en paiement de servis - 1653
  - ▶ H 601 : Procès contre les consorts Chaley, pour obtenir paiement d'une obligation due par eux au seigneur de Billiat, et par lui transféré aux religieux Augustins de Seyssel - 1671
  - ▶ H 602 : Pièces du procès contre la ville de Seyssel, au sujet de la chapelle sise sur le pont du Rhône, où les Augustins prétendaient avoir le droit de célébrer des messes - 1673
  - ▶ H 603 : Procès contre le sieur Constantin, seigneur de Chanay, à lui intenté par les Augustins de Seyssel, en paiement d'une somme de 374 livres - 1698
  - ▶ H 604 : Comptabilité - 1674-1693
    - Comptes en recettes et dépenses des revenus du couvent des Augustins de Seyssel, tenus et dressés par les procureurs de la maison
    - Les recettes constituent en perception d'argent sur les fondations pies, célébrations de messes, troncs, ventes de denrées et de récoltes, blé, vin, foin, rentes et servis
    - Les dépenses se composent d'achats d'aliments, de vêtements, de chaussures, de frais de voyages et de procédures. Procès-verbaux de visites faites par les provinciaux des Provinces de Narbonne et de Bourgogne.
  - ▶ H 991 : Procès des Augustins de Seyssel contre le chapitre Saint Pierre de Genève. 1608.
  - ▶ H 992 : Procès des Augustins de Seyssel contre le chapitre Saint Pierre de Genève, au sujet de la dîme de Seyssel. 1609.
  - ▶ H 993 : Lettre d'appel pour le chapitre Saint Pierre de Genève, de la sentence donnée par le bailliage de Bugey en faveur des Augustins de Seyssel, au sujet de la dîme des grandes cottes. 1613.
  - ▶ H 1014 : Accensement passé par les Augustins de Seyssel à Mermet Goy, pour six ans, de prés, teppes et vignes derrière la paroisse de Challonge, lieudit de Corcheisaz sous le Châtelard. 1583.
- Archives privées (Série J)
    - ▶ 247 J 46 - Testaments, successions, legs, fondations de messes(1488-1590)
      - Fondation faite le 27 février 1488 au profit de l'église des Augustins de Seyssel par André de Martel [copie, papier], XVIIe siècle.

- Bâtiments départementaux (Série 4 N)
  - ▶ 4 N 271 : Locations, réparations locatives et contentieux : baux, états descriptifs des bâtiments, procès-verbal d'état des lieux, rapport, délibérations du Conseil général, décision de la commission départementale, devis des ouvrages à faire pour la réparation du bâtiment des Augustins, pièces comptables, pièces de procédure, convention, plans, correspondance. "Plan du bâtiment de la caserne de gendarmerie à Seyssel<sup>1</sup>", dans l'ancien couvent des Augustins, 1810. Plan en coupe, 1810.
- Atlas cantonal
  - ▶ Cadastre 1814
    - 3 P 9018 - Feuille1. C'est à cette époque un terrain appelé « vague », mais où apparaît le plan-masse de l'église en n° 342.
    - 3 P 3226 : registre numéros suivis : Etat de la section E (les sections A, B, C, D sont en Savoie)

#### *Archives communales de Seyssel*

- Série AA « Actes constitutifs de la commune »
  - ▶ AA 13 : Nomination des députés aux états provinciaux (13 mars 1789) : « ..., *sont comparus en la chambre ordinaire du conseil dans la maison des R.R. P.P. Augustins, ...* ».
- Série FF « Justice et procédures »
  - ▶ FF 4 : Procès contre les Augustins (1674-1675).
- Série GG « Culte catholique »
  - ▶ GG 21 (s.d.) : Ordre des augustins de Seyssel : copie d'actes signifiés (concerne les fêtes, célébrations, jours d'indulgence ainsi que l'authenticité douteuse des reliques).
- Série 6W « Bâtiments communaux »
  - ▶ 6W 16-18 1996-2001) : Logements SEMCODA Immeuble Le Fustier (ancien couvent des Augustins\*).- construction, marché de travaux :
    - 6W 16 : Permis de construire, permis de construire modificatif (1998). Délibérations, courriers, conventions, situation financière (1997-2001). Récupération divers éléments avant démolition de l'Ilôt communal (1996-1997).

---

<sup>1</sup> : Détails mentionnés pour cette côte aux Archives départementales de l'Ain : « *Brigade à cheval, transformée en brigade à pied par décret du 10 sept. 1926. Bâtiments concernés : ancien bâtiment des Augustins, dans la rue principale (avant 1810-1828 ?) ; maison Tocanier, à l'entrée de la ville, lieudit Maleroute (1828-1829) ; maison Molex, située faubourg de Grogner (1829-1856) ; maison Giguët puis Vautaret puis Romain, située Grande Rue (1856-1912) ; maison Maignial (1915-après 1941)* ».

- 6W 17 : Analyse des offres, études techniques, rapport du chantier de fouilles archéologiques, devis, plans (1997-1999).
- 6W 18 : Pièces contractuelles du marché, plans (1998).

*Archives départementales de la Côte-d'Or*

• Comptabilité (Série B)

- ▶ B 6683 : Compte de François Gendrier, receveur alternatif, nommé par lettres données à Paris, le 20 avril 1605, par Henri, roi de France - 1606-1611. Redevance de 4 livres due annuellement aux religieux du couvent de Saint-Augustin de Seyssel pour le domaine, leur est payée par le fermier, l'adjudication lui en ayant été faite à cette condition et sans diminution de prix.
- ▶ B 7067 : Compte d'Étienne de Châtillon, châtelain - 1353-1355. Prix détaillé de dix vaches grasses, achetées pour l'hôtel du comte ; le prix moyen de chaque vache est de 24 sous. ? Paiement de 6 florins d'une fondation faite au profit des Augustins de Seyssel
- ▶ B 10091 : Compte de Jean de Coci, de Nantua, damoiseau, châtelain - 1347-1349. Paiement de 6 sous, aux Augustins du couvent de Seyssel, pour certaines fondations dans cette chapelle
- ▶ B 10093 : Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain - 1357-1359. Aumône de 10 sous, faite par le comte Amédée VI aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent
- ▶ B 10094 : Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain - 1359-1361. Aumône de 6 florins, faite par le comte aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent
- ▶ B 10097 : Compte de François Bonivard, châtelain - 1366-1368. Paiement de 10 sous, à Pierre de Leth, procureur du couvent des Augustins de Seyssel, pour la desserte des messes fondées par les comtes
- ▶ B 10098 : Compte de François Bonivard - 1371-1372. Compositions de 7 deniers, payée par Mermet Lavenche, pour avoir déposé son fumier sur la terre des Augustins de Seyssel
- ▶ B 10100 : Compte de François Bonivard - 1378-1380. Livraison de 16 coupes de froment, données en aumône par le comte aux Augustins de Seyssel
- ▶ B 10102 : Compte d'Aymon Bonivard, chevalier, châtelain - 1387-1388.
  - Livraison de 8 veysseles de froment, données en aumône par la comtesse aux Augustins de Seyssel
  - Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui donne une pension de 10 florins à Frère Étienne de Froment, religieux augustin du couvent de Seyssel, en récompense de ses services (Ripailles, 11 juillet 1386)
- ▶ B 10103 : Compte d'Aymon Bonivard - 1389-1391. Livraison de 8 boisseaux de froment, donnés en aumône par la comtesse aux religieux augustins de Seyssel
- ▶ B 10108 : Compte de François de Bussy, damoiseau, châtelain - 1411-1412.
  - Paiement fait aux Augustins de Seyssel, savoir : de 50 florins, qui furent donnés par le comte pour la construction de la croisée de leur église ;

- de 50 florins, pour la construction des bâtiments et de l'église du couvent, qui avaient été détruits lors de l'incendie qui consuma la ville de Seyssel ;
- et de 20 florins, spécialement pour leur église
- ▶ B 10111 : Compte de noble homme André de Maresta, châtelain - 1427-1428. Paiement de 10 florins, à Jean d'Evoges, prieur et procureur des Augustins de Seyssel, pour la desserte de la chapelle du château
- ▶ B 10112 - Compte d'André de Maresta, châtelain - 1436. Recette de 6 sous, de Jacques Bouteret, bourgeois de Seyssel, pour un emplacement en la Male-Croute sur le Rhône, joignant son verger
- ▶ B 10123 : Compte de Guillaume de Virieux - 1460-1461. Paiement de 20 florins, donnés en aumône par le duc aux religieux augustins de Seyssel
- ▶ B 101140 : Compte de Louis de Verboz, grand-châtelain - 1501-1502. Paiement de 10 florins aux religieux augustins de Seyssel desservant la chapelle du château

#### *Archives nationales*

- F/13/1672 : Seyssel. Caserne de gendarmerie dans le couvent des Augustins (1810-1812).
- F/19/597 : Pièce n° 35. Procès-verbal d'inventaire des biens des augustins de Seyssel, 12 mai 1790.

#### *Archives départementales de la Haute-Savoie*

- Clergé régulier (Série H)
  - ▶ 23 H 10 *Prieuré de Seyssel* (Augustins) : acquis pour le prieur du couvent des Augustins, 1609 ; quittances délivrées par les Augustins de Seyssel au seigneur et à la dame de la Fléchère. 1609-1662
- Pièces isolées d'origines privées (Série 1 J)
  - ▶ 43 J 2251 : Lettre du Rd Père Augustin Joubert, des Augustins de Seyssel, à Gabrielle More, veuve de Charles de La Fléchère, seigneur de Picaraisin, au sujet de l'oraison funèbre de son mari (4 mai 1649)
- Mappede Sarde
  - ▶ 1 C d 139-COPIE : Mappede de Seyssel (Savoie), 25 janvier 1762. Apparaît sur l'autre rive du Rhône.

#### *Bibliothèque nationale de France*

- Département Cartes et plans, GE D-26604 : *Plan de la ville de Seissel*, 1720.
- Département Cartes et plans, CPL GE DD-2987 (1562,I-II B) : *Carte géométrique d'une partie du cours du Rhône depuis Genève jusqu'au confluent du Guyer pour servir à la nouvelle limitation des États de France et de Savoie*, 1760.

*Sources publiées*

- CHASTILLON C., « Seyssel », Paris, M. Tavernier, 1634.
- CHASTILLON C., « Saisel, petite ville sur le Rosne en Bresse », dans *Topographie française, ou représentation de plusieurs villes, bourgs, plans, châteaux, maisons de plaisances; ruines et vestiges d'antiquité du royaume de France*, Paris, Louys Boissevin, 1655.
- CHASTILLON C., « Seyssel », dans *Plans et vues de villes de Bresse*, Paris, L. Boisseau, 1634-1644.

## Sources sur le couvent dominicain d'Annecy

### *Archives départementales de la Haute-Savoie*

- Série SA - Archives de l'ancien duché de Savoie
  - ▶ SA 216 Chapelle Notre-Dame de Pitié et de Saint-Michel (église Saint-Dominique) : fondation de la chapelle en l'église des dominicains d'Annecy par Janus de Savoie, comte de Genevois, et Hélène de Luxembourg, sa femme (23 mai 1478)
  
- Série C - Administration provinciale
  - ▶ I C c 31 et I C c 32 Déclaratoires sur les biens de l'ancien patrimoine de l'Église (1731-1753).
  - ▶ I C c 33, 34 et 35 Déclaratoires des servis féodaux et ecclésiastiques (1731-1741).
  - ▶ I C d 88 : Mappes et tabelles du cadastre de 1730 : Annecy. Numéros suivis : 1 C d 319, Tabelles : 1 C d 1195.
  
- Série E - Familles, communes et notaires (XVe-XIXe s.)
  - ▶ E 35 Legs Chardon (1692).
  - ▶ E 110 Legs d'Henri de Menthon pour la réparation de l'église des Dominicains (1437).
  - ▶ E 374, f° 409 Fondations de messes faites en faveur du couvent de Saint-Dominique d'Annecy par J.P. Barfelly, prêtre, moyennant la somme de 5.000 florins (3 juillet 1660) ; f° 412 : contrat d'entrée en religion ; f° 445 : Confrérie de Saint-Claude (1660).
  - ▶ E 446, f° 36 Construction des orgues (1554), f°56 r°/v°.
  - ▶ E 446, f° 179 Biens des Dominicains à Pringy (1556).
  - ▶ E 418, f°29 v° Inspection des remparts de la ville près du couvent des dominicains (19 juin 1536).
  - ▶ E 525, f° 154 Contrat d'entrée en religion (1611).
  - ▶ E 529, f° 180 Minutier des notaires de Haute-Savoie : actes divers (1615).
  - ▶ E 533, f° 146 Actes intéressant le couvent Saint-Dominique d'Annecy (1624).
  - ▶ E 537 (1620) Minutier des notaires de Haute-Savoie (1629-1639).
  - ▶ E 1054 Contrat d'entrée en religion (1704).
  - ▶ 1 ETP 104 Sur le haras installé dans l'église Saint-Maurice d'Annecy.
  
- Série G - Fonds ecclésiastiques du clergé séculier
  - ▶ 1 G 134 Réforme des monastères d'hommes et de femmes du diocèse (XVIIe siècle)
  - ▶ 7 G 287 Procédures contre les dominicains (XVIIe - XVIIIe siècles)
  
- Série H - Fonds ecclésiastiques du clergé régulier
  - ▶ 18 H 1 Actes divers (1558-1780)
  - ▶ 18 H 2 Personnel des religieux (1636-1790)

- ▶ 18 H 3 Occupation temporaire de l'église Saint-Dominique par le Chapitre cathédral (1689)
  - ▶ 18 H 4 et 5 Quittances et correspondances (XVIIe-XVIIIe s.)
  - ▶ 18 H 6 et 7 Procès (1676-1745)
  - ▶ 18 H 8 Notice de l'Intendant de Faucigny sur l'état des biens du Couvent des Voirons (uni à celui d'Annecy) (XVIIIe s.)
- Série F - Manuscrits et divers
    - ▶ F 320 Dagand Yvonne, historique des noms de rues d'Annecy, Revue Savoisienne, 1976.
    - ▶ F 343 Abrégé de la vie du bienheureux d'Orlyé, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs au couvent d'Annessy en Savoye, mort en odeur de sainteté l'an 1458 par Révérend Jean Portier, docteur en théologie, vicaire général du même ordre (1643) [copie du XVIIIe siècle]
- Série FS - Fonds sarde
    - ▶ 4 FS 496 Sur l'évolution du périmètre du haras dans l'ancienne église Saint-Maurice d'Annecy. Haras royal d'Annecy : administration des bâtiments, entretien, travaux d'agrandissement, cession de 4 chambres de la caserne Saint-Dominique à la paroisse Saint-Maurice : correspondance (1819-1849).
    - ▶ 5 FS 22-27 Procès-verbal des délibérations du conseil divisionnaire de la division administrative d'Annecy (1849-1859).
    - ▶ 8 FS 3 (130) Couvent de Saint-Dominique à Annecy : copie de lettres patentes de concession de deux pièces à la paroisse (1849), transaction entre la fabrique de l'église Saint-Maurice et les Royales Finances (1849), correspondance.
    - ▶ 8 FS 125-129 Autres bâtiments d'Annecy.
    - ▶ 9 FS 154-155 Sur la caserne Saint-Dominique d'Annecy : Devis de réparations, avis d'adjudications de travaux, extraits des délibérations municipales, correspondances (1816-1836).
- Série G - Clergé séculier
    - ▶ 7 G 287 Procédures contre les Dominicains, le prieuré de Viuz-Faverges, Talloires, P. de La Combe, etc. XVIIe - XVIIIe s.(du chapitre cathédrale)
- Série J - Fonds privés
    - ▶ 1 J - Documents entrés par voie extraordinaire
      - 1 J 366 Famille Coppier et dominicains d'Annecy : 12 août 1684 : procès entre les religieux du couvent de Saint-Dominique d'Annecy, demandeurs, et honorable Claude Coppier, dit Coly, défendeur
      - 1 J 1004 Dominicains d'Annecy (1569 - 1744)
      - 1 J 1045 Pièces concernant la liquidation des biens nationaux d'origine ecclésiastique du diocèse d'Annecy : couvent dominicains d'Annecy (créances, XVIIIe siècle)
    - ▶ 4 J - Fonds Mugnier-Roux
      - 4 J 19 Dominicains d'Annecy : dossier composé de documents divers anciens : pièces de procédures, lettres, requêtes, rôle de biens.

- ▶ 11 J - Fonds de la famille de Garbillon-Despine
  - 11 J 24 Contrat de réception en religion de François Garbillon dans l'ordre des Dominicains d'Annecy, et cession en sa faveur par Marie-Charlotte Gaillard, sa mère (1711)
  - 11 J 27 Divers documents et règlement d'arrérages dus au couvent de Saint-Dominique pour leur frère François, décédé (1721-1755).
  - 11 J 35 Contre les PP. de Saint-Dominique d'Annecy, au sujet d'arrérages dus pour l'entrée en religion de François Garbillon (1760-1763).
  - 11 J 76 Pièces relatives à la démolition des édifices religieux d'Annecy et au transport de leurs œuvres d'art. Projet d'extension de la manufacture nationale de limes qui devait utiliser l'église des dominicains (projet non-aboutit) (an II - an VI).
  - 11 J 89 Biens nationaux (soumission et achats de terres et vignes provenant des Dominicains, de la Visitation d'Annecy et de l'abbaye de Talloires ; copie de l'ordonnance du roi de Sardaigne validant l'achat des biens, 1817) (an III - 1817).
- ▶ 40 J - Inventaire des papiers de Pelly
  - 40 J 1 Brouillon de lettre au sujet d'un emprunt fait aux dominicains d'Annecy (XVIIIe s.).
  - 40 J 28 Vente par le couvent des dominicains d'Annecy (7 mars 1702) [suite du précédent].
- ▶ 43 J - Archives collectées par l'Académie Chablaisienne
  - 43 J 1090 Acquis d'une partie de maison rue de l'Hasle, fait des dominicains d'Annecy ; Convention avec les dominicains d'Annecy pour la pension de Jacques, frère de Pierre Beautray, et quittances (1592-1659).
  - 43 J 1489 Association et incorporation des Ermites de la Visitation de Notre-Dame des Voirons au couvent de Saint-Dominique d'Annecy par Charles-Auguste de Sales, coadjuteur de Mgr Juste Guérin, évêque de Genève (5 août 1643) ; Lettres patentes d'approbation de Christine de France, duchesse de Savoie (7 octobre 1643).
  - 43 J 1489-91 Plusieurs documents sur les Ermites puis Dominicains des Voirons (1643-1736).
  - 43 J 2094 Procès contre les religieux de Saint-Dominique du couvent des Voirons (1763-1774).
- ▶ 51 J - Fonds du Chapitre Cathédral d'Annecy
  - 51 J 172 « État de ce qui est dû à la maison de Saint-Dominique » (1790-1793)
  - 51 J 173 Livre des rentes (fin XVIIIe siècle - 1799)
  - 51 J 180 Collège Saint-Nicolas d'Avignon : « Abrégé chronologique de l'histoire du collège Saint-Nicolas d'Avignon [Avignon] »
- ▶ 88 J - Fonds de la cure Saint-Maurice d'Annecy
  - 88 J 39 Travaux et réparations sur l'église Saint-Maurice : correspondance entre les différents curés, les artisans, la mairie, le conseil de fabrique et la préfecture, les devis, les rapports, les rapports d'œuvres, les dessins (1796-1884)



- 88 J 40 Attribution de l'église paroissiale de Saint-Maurice des pièces appartenant à la caserne Saint-Dominique : correspondance entre les différents curés, les services des fortifications militaires de Savoie, de l'intendance générale d'Annecy et le capitaine de la caserne, projet (1818, 1840-1848)
- 88 J 44 Déclaration d'intérêt historique d'un tableau appartenant à l'église Saint-Maurice et de la chaire à prêcher : correspondance entre le préfet, la mairie et le curé ; arrêtés (1902-1904)
  
- Fonds Mugniez Pierre
  - ▶ Casier J 963-J 753 Chapelle Sainte-Catherine de l'église Saint-Maurice d'Annecy
  
- Série L - Archives départementales postérieures à 1790
  - ▶ 2 L 1 Extraits des registres de délibérations du Directoire et de l'Administration du district d'Annecy (imprimés), de juin 1795 à Floréal, an III
  - ▶ 2 L 9 bis Dépôt des cloches d'Annecy (an II – an V)
  - ▶ 1 L 49 Sur la création des haras dans l'ancien couvent Saint-Dominique d'Annecy
  - ▶ 10 L 47 Dépôt d'étalons d'Annecy : affectation à cet usage de l'ancien couvent des Dominicains, correspondance (1802-1815)
  - ▶ 10 L 61 Annecy. Cultes 1803-1808 (Fabrique de Saint-Maurice, logement et traitement du curé)
  - ▶ 10 L 156 Correspondance du Préfet et du Commissaire des Guerres avec le Sous-préfet d'Annecy au sujet des casernes du Château et de Saint-Dominique (1804-1815)
  - ▶ 32 L 116 Demande de la ville pour obtenir une garnison permanente à Annecy. Casernes du château et de Saint-Dominique (1802-1815)
  
- Série Mi - Documents microfilmés
  - ▶ 1 Mi 2 (R1-2) Visite pastorale du diocèse de Genève, 1516-1518.
  - ▶ 1 Mi 8 (R1) Visite pastorale du diocèse de Genève, 1411-1414.
  - ▶ 1 Mi 9 (R1) Visite pastorale du diocèse de Genève, 1470-1471.
  - ▶ 1 Mi 49 (B1) Procès-verbal de l'inauguration des orgues de l'église Saint-Maurice d'Annecy (25 septembre 1967).
  - ▶ 2 Mi (B 1-4) Plans partiels d'Annecy d'après la mappe de 1730 (4 bandes, 14 vues)
  - ▶ 7 Mi 4-5 (R2) Fonds des matières ecclésiastiques : réguliers, religieuses, abbayes. R2 : Les dominicains d'Annecy.
  
- Série P - Finances, cadastre, douanes et postes depuis 1860
  - ▶ PA 113 Rapport du préfet et procès-verbal des séances (1860-2010) [au sujet des haras].
  - ▶ 3 P 3 2255 Plans des cadastres napoléonien et français - tableau d'assemblage.
  - ▶ 3 P 3 2286 Plans des cadastres napoléonien et français, feuille n°28 : église Saint-Maurice.

- Série Fi - Fonds Figurés

- ▶ 1 Fi - Fonds R. Oursel

- 1 Fi 379 Les églises du diocèse d'Annecy (Département de la Haute-Savoie) des origines à 1792. Carte monumentale dressée par Raymond et Anne-Marie Oursel, [XXe siècle], 750 x 945mm, 1/1.481<sup>e</sup>, papier impression bicolore.
    - 1 Fi 1302 « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie » par C. Chastillon, J. Poinart ex. Gravé en 1598, J.C. Dijuod del. lib. Chaminade. Annecy, 1980, 205 x 325mm, 120 x 180mm, 1 estampe, impression mécanique (reproduction : PF 837).

- ▶ 2 Fi - Fonds de photographies de provenances diverses

- 2 Fi 315 Janus de Savoie. Sceau de Janus de Savoie, comte de Genevois, 1470. Archives de Saint-Sixt, 1 n&b : 9 x 12cm.
    - 2 Fi 348 Sceau du cardinal de Brogny, Palais des Papes, Avignon, Reproduction A. D. du Vaucluse, 1980, 3 n&b : 13 x 18cm.
    - 2 Fi 1053 Annecy. Le château, Notre-Dame de Liesse, Saint-Maurice, la gare, le Lac, Parmelan, cliché A.D.H.S, septembre 1999.
    - 2 Fi 1800 Annecy. L'église Saint-Maurice et le syndicat d'initiative pendant les travaux de 1932-1934. Provenance inconnue, 1 n&b : 14 x 8,5cm, 1937 (a.c. 2 Fi A 47).
    - 2 Fi 1801 Annecy. L'église Saint-Maurice d'Annecy : portail d'entrée avant travaux de restauration de 1932. Provenance inconnue, 1 n&b : 16cm, C. 1937 (a.c. 2 Fi A 49).
    - 2 Fi 1802 Annecy. Vue intérieur de l'église Saint-Maurice d'Annecy : nef, chœur. Reproduction sans date d'un cliché originaire des archives iconographiques d'art et d'histoire, c. 1905, provenance inconnue, 1 b. : 17,5 x 12,5cm, c. 1937 (a. c. 2 Fi A 50).
    - 2 Fi 1838 Annecy. L'église Saint-Maurice d'Annecy. Retable du Saint-Rosaire, la Pietà, Raymond Oursel, 1959, don de l'auteur, 12 n&b : 15cm (a.c. 2 Fi A107).
    - 2 Fi 1854 Annecy : objets mobiliers de l'église Saint-Maurice : Maître-autel, bois, provenance inconnue, c. 1910, 1 n&b : 10cm (a.c. 2 Fi A 167).
    - 2 Fi 1855 Retable de l'autel de la Vierge, provenance inconnue, c. 1910, 1 b : 8 x 10cm (a.c. 2 Fi A 168).
    - 2 Fi 1856 Lampe d'autel (XVIIIe siècle) provenance inconnue, c. 1910, 1 b. : 6,5 x 11,5cm (a.c. 2 Fi A 169).
    - 2 Fi 1857 Retable, bois, provenance inconnue, c. 1910, 1 n&b : 8 x 12cm (a.c. 2 Fi A 170).
    - 2 Fi 1858 Retable (le même : autre point de vue), provenance inconnue, c. 1910, 1 n&b : 11 x 8,5cm (a.c. 2 Fi A 171).
    - 2 Fi 3557 Annecy. L'église Saint-Maurice. Peinture murale dans le chœur, tombeau de Philibert de Monthouz, 1458, Histoire des communes savoyardes, t. 3, p. 52, 1 n&b : 18 x 24cm, c. 1970, anonyme.

- ▶ 5 Fi - Fonds Oursel (1959-1962)

- 5 Fi 321 Annecy (Haute-Savoie). Chevet de l'église Saint-Maurice, v. 1961, 1 n&b : 19 x 27cm.
- 5 Fi 336 Annecy (Haute-Savoie). Église Saint-Maurice : console du chœur (sud), v. 1961, 1 n&b : 23 x 19,5cm.
- 5 Fi 352 Annecy (Haute-Savoie). Église Saint-Maurice : peinture funéraire de Philibert de Monthouz, v. 1961, 1 n&b : 29,5 x 21cm.
- 5 Fi 407 Annecy (Haute-Savoie). Le canal Saint-Maurice, 1961, 1 n&b : 22 x 29cm.
- 5 Fi 547 Annecy (Haute-Savoie). Église Saint-Maurice : face latérale sud (dessin LV5), diapositive.
- 5 Fi 548 Annecy (Haute-Savoie). Église Saint-Maurice : face latérale nord (dessin LV6), diapositive.
- ▶ 8 Fi - Fonds de cartes postales classées par communes
  - 8 Fi 333 Église Saint-Maurice, c.p. en n&b, photo-éd. Pittier.
  - 8 Fi 334 Église Saint-Maurice, c.p. en n&b.
  - 8 Fi 335 Intérieur de l'église Saint-Maurice, c.p. en n&b, phot. Combier, mâcon, éd. Dejoud : « La Savoie ».
  - 8 Fi 336 Église Saint-Maurice. Le chœur, c.p. en n&b, Braun et Cie, Mulhouse : « La Savoie ».
  - 8 Fi 337 Église Saint-Maurice. Maître-autel, c.p. en n&b, Braun et Cie, Mulhouse : « La Savoie ».
  - 8 Fi 338 Église Saint-Maurice. Chapelle latérale droite, c.p. en n&b, Braun et Cie, Mulhouse : « La Savoie ».
  - 8 Fi 339 Églises Saint-François et Saint-Maurice, c.p. en n&b, Lévy Fils, Paris, v. 1919.
- ▶ 11 Fi - Fonds Truffy
  - 11 Fi 60 Annecy : 1<sup>er</sup> septembre 1941 : fêtes du 1<sup>er</sup> anniversaire de la légion. Les cyclistes de l'avant-garde légionnaire encadrant le coureur Bucourt apportant le flambeau Place de l'Hôtel de Ville. Cyclistes, tambour, église Saint-Maurice, syndicat d'initiative. 1 négatif n&b : 15,5 x 9cm et 1 tirage n&b : 14,5 x 9cm.
  - 11 Fi 106 Annecy. Église Saint-Maurice. 1 négatif n&b : 15,5 x 9cm.
- ▶ 12 Fi - Fonds Bruchet
  - 12 Fi 16 Annecy. Église Saint-Maurice : chaire. 1 photo.
- ▶ 14 Fi - Diapositives du vidéodisque « Vidéralp »
  - 14 Fi 153 Église, château, NIMD 18268, AV.767.17, texto 01323, B 4362 (2).
  - 14 Fi 163 Églises Saint-Maurice et des Italiens (ancienne église du couvent de la Visitation), NIMD 18278, AV.767.17, texto01323, B 4362 (12).
  - 14 Fi 293 Partie du midi de l'Isle Sainte-Claire, Saint-Maurice, le château royal et ses dépendances voisines et partie au couchant du faubourg de la Perrière, NIMD 31661, AV.887.9, texto 01841, B 5461 (v. 566-568).
- ▶ 15 Fi - Fonds Dagand
  - 15 Fi 452 Éloge funèbre au parvis de Saint-Maurice : cérémonie religieuse : enterrement, 1 tirage n&b : 18 x 24cm.
- ▶ 18 Fi - Haute-Savoie 1930-1944 : photographies

- 18 Fi 14 Annecy. Funérailles : cérémonie religieuse à l'intérieur de Saint-Maurice, 1944.
- 18 Fi 305 Annecy. Personnalités sur le parvis de Saint-Maurice.
- 18 Fi 307 Annecy. Sur le parvis de l'église Saint-Maurice, devant la boutique du pâtissier-confiseur Debauge.
- 18 Fi 346 Annecy. Funérailles des gardes mobiles républicaines à l'église Saint-Maurice. Hommage devant le parvis.
- 18 Fi 358 Annecy. Arrivée du cortège des cercueils sur le parvis de l'église Saint-Maurice.
- 18 Fi 363 Devant l'église Saint-Maurice.
- ▶ 24 Fi - Diapositives de diverses provenances
  - 24 Fi 401 Vues d'Annecy : le Pâquier : au loin le château et le clocher de l'église Saint-Maurice, s.d., v. 1980-1990.

### *Archives municipales d'Annecy*

- Série DD - Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie
  - ▶ DD 1 (01-10) Droits de la ville d'Annecy sur la montagne du Semnoz (1463-1680).
  - ▶ DD 7 (20) Horloge de Saint-Dominique : extrait des registres de délibérations du conseil de ville concernant l'horloge Saint-Dominique (23 décembre 1559).
  - ▶ DD 7 (21) Quittance de la somme payée par le trésorier d'Annecy à François Salmont, fondeur de clocher (23 décembre 1559).
  - ▶ DD 7 (22) Quittance de la somme payée à Jacques Lianet pour l'habillage de l'horloge (21 janvier 1560).
  - ▶ DD 10 Projet de construction d'un grenier à blé contre choeur.
  - ▶ DD 12 (01) : Injonction donnée par la chambre des comptes à tous les aboutissants sur la rivière du Thiou de nettoyer les canaux à l'endroit de leur maison (1611, 13 septembre)
  - ▶ DD 12 (02) : Requête des syndics de la ville d'Annecy adressée à la chambre des comptes afin qu'un procès-verbal de visite des canaux soit dressé et des mesures prises pour remédier à l'abondance des eaux dans la ville; décret de la chambre des comptes (1651, 6 janvier); procès-verbal de visite des lieux, ordre à chaque particulier de faire les réparations nécessaires (1651, 26 novembre)
  - ▶ DD 24 (07) Travaux de serrurerie à Saint-Maurice (1733)
- Série EE - Affaire militaires
  - ▶ EE 5 (01-08) Enceintes d'Annecy
  - ▶ EE 6 (01-15) Corps de garde et portes de la ville
- Série GG - Cultes, instruction publique, assistance publique
  - ▶ GG 1 (237) Le révérend Guthod doit quatre livres seize sols, qui seront déduits des trente-deux douzaines de planches, qu'il a achetées à la ville (16 juillet 1790).

- ▶ GG 1 (238) Le teneur d'acte propose un contrat présenté par le conseil, entre la ville et le comte de Sales. Ce dernier paiera 1000 ducats pour avoir le droit de nommer le prédicateur de Carême. Ce droit est valable pour toute sa branche et sera transmis de mâles en mâles. En cas de « *pupillages* », la ville nommera le prédicateur (22 février 1662).
- ▶ GG 1 (239) La ville a coutume de nommer le prédicateur du Carême. Mais celle-ci étant endettée, en 1648, le comte de Sales nomme le prédicateur, pour plus d'assurance quant au paiement. Ce droit se transmettra de mâles en mâles. En cas de « *pupillages* », ce sera alors la ville qui nommera le prédicateur (5 mars 1662).
- ▶ GG 1 (240) La ville a estimé que le contrat du 5 mars 1662 ne donne pas un droit de préséance au marquis de Sales (1<sup>er</sup> avril 1680).
- ▶ GG 1 (241) L'évêque de Genève réclame le salut de la part des prédicateurs du Carême (1<sup>er</sup> avril 1680) ; suit un extrait des registres de greffe civil du Sénat enregistrant les différentes parties du procès (10 avril 1680) ; le procureur de ville envoie l'inventaire des pitiés au procureur du marquis de Sales (10 décembre 1680).
- ▶ GG 1 (242) Le procès entre les religieux de Saint-Dominique et le marquis de Sales concerne les prédications du Carême. Le marquis de Sales réclame la préséance de la part des prédicateurs du Carême (24 juillet 1680, 20 mars 1682).
- ▶ GG 1 (243) Différend entre la ville et le marquis de Sales, relatif à la préséance donnée par le prédicateur du Carême (14 novembre 1680).
- ▶ GG 1 (244) Le marquis de Sales empêche pendant deux ans les prédications, le lundi de Pâque (1680-1685).
- ▶ GG 1 (245) La ville refuse d'accorder la préséance au marquis de Sales. Cela n'est pas stipulé dans le contrat, et, en outre, il n'en a pas les dignités (1680-1685).
- ▶ GG 1 (246) Les religieux de Saint-Dominique permettent aux syndics de faire des jubilés ou des missions dans leur église, moyennant contribution (8 mars 1681).
- ▶ GG 1 (247) Instance, présentée par devant le Sénat de Savoie relative au litige entre la ville et le marquis de Sales, à propos de la préséance faite par le prédicateur de Carême (22 mars 1685, 30 juin 1685).
- ▶ GG 1 (248) Le conseil de ville estime que le marquis de Sales ne possède qu'un droit de nomination des prédicateurs du Carême, sans l'avantage du salut. De plus, la coutume veut que l'on salue les syndics. Le contrat de 1662 stipule qu'en cas d'extinction des descendants mâles, la nomination reviendra à la ville (2 mai 1685).
- ▶ GG 1 (249) Les syndics écrivent pour faire collationner l'extrait de la sentence arbitrale passée le 25 avril 1677, avec le marquis de Sales (6 juillet 1685, 13 juillet 1685).
- ▶ GG 1 (250) Les conclusions de l'affaire concernant le prédicateur de Carême doivent être soumises au sénat de Savoie (13 juillet 1685).
- ▶ GG 1 (251) Les syndics écrivent au sénat de Savoie pour qu'il leur « accorde le bureau pour la vision et le jugement du procès » contre le marquis de Sales (16 juillet 1685, 17 juillet 1685).

- ▶ GG 1 (252) Inventaire des pièces et procédures remises au sénat de Savoie, à propos de l'affaire de la préséance faite par le prédicateur du Carême envers les syndics contre le marquis de Sales (21 juillet 1685).
  - ▶ GG 1 (253) (Extrait) Récapitulation de toutes les pièces ou procès ventilés pour pouvoir régler le litige sur la préséance du marquis de Sales par devant le sénat de Savoie (21 juillet 1685).
  - ▶ GG 1 (254) Les syndics écrivent au sénat de Savoie pour qu'il leur accorde « le bureau pour la vision et le jugement du procès » contre le marquis de Sales (21 juillet 1685).
  - ▶ GG 1 (255) Le président du sénat de Savoie écrit aux syndics pour en finir avec le litige contre le marquis de Sales (15 mai 1688) ; le duc de Savoie accorde son soutien aux syndics (4 décembre 1688) ; l'ordonnance du comte de Provence stipule que le salut du marquis se fera après celui de la ville, mais avant celui du public (11 janvier 1689).
  - ▶ GG 1 (256) Le président du sénat de Savoie rend une ordonnance pour conclure l'affaire de préséance et des prédicateurs de Carême. L'acte est ratifié par le marquis de Sales (14 janvier 1689).
  - ▶ GG 1 (257) L'ordonnance du comte Horace de Provence du 11 janvier 1689, confirme la préséance des syndics sur le marquis (1689).
  - ▶ GG 1 (258) Mémoire sur le différend survenu avec le chapitre de la cathédrale, pendant la vacance du siège épiscopal, pour faire donner la bénédiction au prédicateur du Carême, dont le résultat fut de priver les habitants de la ville du sermon (1734).
  - ▶ GG 1 (259) Le Vicaire Général Ducret écrit au Père Délétraz pour le prier de ne pas monter en chaire (23 février 1735).
  - ▶ GG 1 (260) Le serrurier doit faire une séparation en longueur dans le réfectoire des dominicains : la destruction et la reconstruction sont à sa charge (22 octobre 1791).
  - ▶ GG 1 (264) Les syndics refusent la création d'un couvent aux religieuses de l'Annonciade, la ville contient déjà trop de couvents et ces dernières n'ont qu'un titre d'hospitalité (10 avril 1655).
  - ▶ GG 2 (1) 1573 : assistance chez les dominicains pendant la disette.
  - ▶ GG 208 (1-16) Procès entre les barnabites et les dominicains (1641-1691).
- Série M - Bâtiments appartenant à l'État et à la Région, au Département
    - ▶ 1 M 12 - Halle au blé
      - 1 M 12 (2) Lettre du Citoyen Charveyd, de Lyon, au sujet de l'acquisition de sa maison provenant des Dominicains, pour y établir une grenette (2 brumaire, an XI).
      - 1 M 12 (3) Délibération demandant un plan et un devis pour la construction d'une grenette (28 pluviôse, an XII).
      - 1 M 12 (4) Réclamation contre le projet d'établir la grenette dans une des chapelles de l'église Saint-Maurice (26 pluviôse, an XII, 27 frimaire, an XIII).
      - 1 M 12 (5) Abandon d'une partie de jardin par Jean Bonnefoy pour la construction d'une grenette (28 juillet 1806).

- 1 M 12 (6) Réparations à la halle au blé. Devis, réceptions d'œuvres (16 mai 1809 - 5 octobre 1872).
- 1 M 12 (7) Avant-projet pour servir à l'agrandissement de la grenette. Estimation et plan (non exécuté) (13 janvier 1855).
- 1 M 12 (8) Pétitions relatives au choix d'un emplacement pour la construction d'une nouvelle halle au blé (30 juin 1866).
- 1 M 12 (9) Projet pour la construction d'une halle au blé (non exécuté) (20 juin - 12 octobre 1872).
- 1 M 12 (10) Recherche d'emplacement pour la halle au blé.
- 1 M 12 (11) Construction de la halle au blé.
- 1 M 12 (12) Vente des matériaux de l'ancienne halle au blé.
- ▶ 1 M 18 - Portes et murs d'enceinte
  - 1 M 18 (3) Rapport de l'architecte Dunand sur la démolition de la porte au devant de l'église Saint-Dominique et de celle au sommet du faubourg Mont-Blanc (28 prairial, an VI).
  - 1 M 18 (4) Démolition du mur de ville entre le pont du Pâquier et la grenette (14 juin 1808).
- ▶ 2 M 1 - Réparations (1891-1937 et 1925-1940)
  - 2 M 1 Église Saint-Maurice : réparations 1891-1893 et 1930-1933.
  - 2 M 1 (1bis) Église Saint-Maurice : grosses réparations, reconstruction de la toiture du bas côté gauche et réparation de celle du clocher.
  - 2 M 1 (2) Église Saint-Maurice : reconstruction de la sacristie (1933-36).
  - 2 M 1 (3) Église Saint-Maurice : travaux de restauration intérieure (1937).
- ▶ 2 M 2 - Églises

« *Affaires communes* »

- 2 M 2 (1) Devis pour abattre les flèches de divers clochers (3 ventôse, an II).
- 2 M 2 (2) Noms des volontaires du 4<sup>e</sup> bataillon de L'Ain qui se sont fait inscrire pour la démolition des clochers.
- 2 M 2 (3) Lettre de l'agent national Burnod sur la démolition des clochers (9 thermidor, an II).
- 2 M 2 (4) Rapport sur la pétition d'Estienne Masset demandant le paiement des journées faites pour le démontage de chapelles (15 thermidor, an II).
- 2 M 2 (5) Inventaire et emploi de matériaux provenant des démolitions (24 thermidor, an II - 18 messidor, an IX).
- 2 M 2 (6) Rapport sur les réparations qu'exigent les églises (2 floréal, an XI).
- 2 M 2 (7) Lettre de l'évêque de Chambéry et de Genève au même sujet (26 fructidor, an XI).
- 2 M 2 (8) Circulaires de M. l'Intendant relatives à la reconstruction et à la réparation des églises (30 avril 1829 et 14 mars 1840).

« Église de Saint-Maurice (ancienne église de St-Dominique) » Titres de propriété de l'église

- 2 M 2 (15) Vente de l'église à la ville d'Annecy par Jean Claude Burnod (acte du 10 thermidor, an IV).
- 2 M 2 (16) Concession à la ville de la sacristie attenante à l'église (lettre du 26 brumaire, an XII).
- 2 M 2 (17) Annexes : Enchère et acensement des jardins des cy-devant Dominicains, en entrant à droite, au citoyen François Mugnier (28 pluviôse, an II).
- 2 M 2 (18) Enchère d'acensement du jardin derrière le chœur au citoyen Bonnet (28 pluviôse, an II).
- 2 M 2 (19) Vente d'un appartement au citoyen Jean-Michel Perret (11 thermidor, an IV) (cet appartement est devenu la propriété du citoyen Gilardi).
- 2 M 2 (20) Enchère et expédition de l'entreprise de l'abattage de la flèche du clocher de St-Dominique (7 ventôse, an II).
- 2 M 2 (21) Certificat attestant que le citoyen Lacombe a fait 14 chariots de débris provenant de la démolition des chapelles (30 germinal, an II).
- 2 M 2 (22) Prix-fait de la démolition du clocher (22 floréal, an II).
- 2 M 2 (23) Pétition des citoyens Chagnon et Martin demandant l'autorisation de prendre des pierres du clocher pour construire un four à chaux (22 messidor, an II).
- 2 M 2 (24) Pétition des mêmes demandant l'autorisation de prendre des tuiles au magasin de la ville pour couvrir le clocher et l'église (1<sup>er</sup> vendémiaire, an III).
- 2 M 2 (25) Bail d'une chapelle de St-Dominique (5 complémentaire, an X)<sup>2</sup>.
- 2 M 2 (26) Reconstruction des planchers et vitraux (24 fructidor, an XI - 30 germinal, an XII).
- 2 M 2 (27) Acquiescement d'une partie de la dette contractée par la fabrique de Saint-Maurice pour réparation et ameublement de l'église (14 mai 1805 - 28 avril 1810).
- 2 M 2 (28) Réparations à la toiture de l'église (3 mars 1807 - 14 septembre 1812).
- 2 M 2 (29) Réparations diverses à l'église (13 août 1821 - 27 juillet 1825).
- 2 M 2 (30) Reconstruction du clocher (17 juillet 1826 - 26 septembre 1840).
- 2 M 2 (31) Réparations à la toiture, reconstruction de la sacristie, établissement de vitraux, travaux de peinture, etc. (10 mai 1844 - 22 mai 1852)<sup>3</sup>.
- 2 M 2 (32) Reconstruction du plancher (26 avril 1851 - 27 septembre 1875).

<sup>2</sup> L'archiviste a barré et remplacé cette référence par « Baux de locaux dans l'église et le couvent de Saint-Dominique (8 vendémiaire, an IX).

<sup>3</sup> Déplacement du buffet d'orgue établi sur la tribune (27 mars 1848).



- 2 M 2 (33) Ravalement de l'abside, reconstruction de croisées et de la corniche, etc. (31 décembre 1861 - 19 Décembre 1863).
  - 2 M 2 (34) Écoulement des eaux de la cour de la sacristie (17-30 novembre 1864).
  - 2 M 2 (35) Demande de réparations à la toiture (9-12 septembre 1865).
  - 2 M 2 (36) Reconstruction des trois contreforts de l'abside opposés à la tour du clocher (9 octobre 1865 - 30 septembre 1867).
  - 2 M 2 (37) Pose d'une barrière autour de l'église (13 juillet - 7 septembre 1866).
  - 2 M 2 (38) Reconstruction des trois contreforts de l'avant-chœur, face au midi (21 décembre 1867 - 19 août 1872)<sup>4</sup>.
  - 2 M 2 (39) Demande en vue du recrépissage des façades et de réparation d'un contrefort (16 avril - 18 novembre 1871).
  - 2 M 2 (40) Plainte de Mme Bonnet au sujet des pierres qui se détachent de la façade de la basse-nef de gauche de l'église (19 décembre 1872 - 13 janvier 1873).
  - 2 M 2 (41) Reconstruction : 1. de la toiture du bas-côté gauche, 2. de celle, en partie, du clocher (7 avril 1872 - 15 septembre 1877).
  - 2 M 2 (42) Projet général de reconstruction de l'église, dressé par M. Dénarie, architecte diocésain (3 mai 1872, 15 janvier 1873).
  - 2 M 2 (43) Autre projet général, dressé par M. Mangé, architecte de ville (30 juillet - 9 octobre 1874).
  - 2 M 2 (44) Demande de nouvelles réparations par le Conseil de fabrique (16 avril 1877 - 2 juin 1879).
  - 2 M 2 (45) Précaire passé avec le citoyen Gilardi Jacques pour l'appui de constructions contre la façade de la basse-nef de gauche de l'église (27 janvier 1877 - 1<sup>er</sup> juin 1878).
- ▶ 2 M 5 - Presbytères

#### *Paroisse de Saint-Maurice*

- 2 M 5 (1) Lettre du Préfet informant qu'il appartient à la ville d'aviser aux moyens de loger ses deux curés (7 fructidor, an XI).
- 2 M 5 (2) Bail passé avec le sieur Ruphy François pour loyer d'un appartement destiné au presbytère de Saint-Maurice (21 fructidor, an XI) - Lettre annexée (3 complémentaire, an XI).
- 2 M 5 (3) Lettre du Sous-préfet transmettant l'approbation provisoire de la fourniture des meubles destinés aux curés (27 frimaire, an XII).
- 2 M 5 (4) Lettre circulaire demandant des renseignements sur les logements des Curés (6 juin 1808).
- 2 M 5 (5) Lettre de M. le Sous-préfet demandant la désignation des locaux propres pour le logement des Curés (22 novembre 1810).
- 2 M 5 (6) Demande pour le logement du Curé de Saint-Maurice au dessus de la sacristie de cette paroisse (18 mars 1816 - 19 octobre 1818).

<sup>4</sup> Affectation de [?] à l'établissement d'un orgue (28 mai 1869).

- 2 M 5 (7) Lettre du sieur Ruphy demandant une augmentation du loyer de son appartement (11 décembre 1824)<sup>5</sup>.
- 2 M 5 (8) Bail passé avec les sieurs Thyron et Spital pour la location d'un appartement au 2d étage de la partie orientale des bâtiments de l'ancien couvent de Saint-François. - Refus d'approbation (6 septembre - 6 décembre 1827).
- 2 M 5 (9) Location d'un appartement visant sur la rue Saint-Maurice et appartenant aux mêmes et successivement à Mme Bloumé, née Spital (15 janvier 1828 - 4 avril 1870).
- 2 M 5 (10) Appropriation du presbytère de Saint-Maurice dans la maison Grandchamps (4 avril 1869 - 16 novembre 1870).
- 2 M 5 (11) Établissement d'une palissade pour former le terrain compris entre la Cure de Saint-Maurice et la tour (12 mai 1871).
- 2 M 5 (12) Précaire souscrit en faveur de Mme Bloumé pour l'occupation d'un petit réduit indivis au bas de l'escalier du presbytère (16 août 1873 - 10 décembre 1873).
- 2 M 5 (13) Correspondance relative à l'ouverture d'une porte, par Mme Bloumé, dans le vestibule d'entrée du presbytère (20-30 novembre 1876).
- ▶ 2 M 6 - Cloches
  - 2 M 6 (1) Descente des cloches et échange contre des pièces de canon (18 avril 1793 - 1<sup>er</sup> fructidor, an V).
  - 2 M 6 (4) États des journées faites pour la démolition des clochers, la descente des cloches et la destruction des croix (Ventôse, an II).
  - 2 M 6 (5) Demande des Curés des deux paroisses sollicitant l'acquisition d'une cloche pour chaque église (24 pluviôse, an XII).
  - 2 M 6 (7) Abandon d'une cloche de la ci-devant Collégiale de Notre-Dame à l'église Saint-Maurice (23 février 1807).
  - 2 M 6 (9) Réclamation de M. le Curé Bouvet au sujet de l'usage des cloches commun aux deux paroisses (6 mars 1825).
  - 2 M 6 (10) Prêt d'une cloche à l'église Saint-Maurice par la commune de Gevrier. - Réclamation de cette dernière (2 mai 1825 - 19 décembre 1872).
- Série N
  - ▶ 4 N 2 - Sources et fontaines
    - 4 N 2 (9) Concession d'eau à la caserne Saint-Dominique.
- Série O - Travaux publics et voiries
  - ▶ 1 O 1 - Plans d'alignement
    - 1 O 1 (5) Plan de la ville d'Annecy pour servir à sa rectification (1826-27) (Déposé chez l'architecte de ville).
    - 1 O 1 (6) Confection d'un plan général d'alignement et d'embellissement.
      - Correspondance, délibérations, projets de règlement, plans (29 avril 1824 - 13 juin 1837) (Ce plan est déposé chez Monsieur l'architecte).

---

<sup>5</sup> Demande d'abandon de pièces faisant partie de l'ancien couvent de Saint-Dominique pour le presbytère de Saint-Maurice (29 août 1825).

- 1 O 1 (11) Convention avec le sieur Arban, aîné, de Lyon, pour la confection d'un plan général d'alignement et de nivellement de la ville. - Validation des conventions et plaidoiries par-devant le conseil de préfecture (19 juillet 1861 - 4 mars 1868).
- 1 O 1 (12-16) Plan d'ensemble, en double expédition, dressés par Arban (10 mai 1865 - 12 mai 1869).
- 1 O 1 (17) 1 album (original) contenant : 1° : la nomenclature des rues et places et le procès-verbal du tracé des alignements, 2° : une feuille de triangulation et de canevas des lignes, 3° : le plan général d'alignement, 4° : 32 feuilles de détail et 5° : le tableau indicatif des propriétés (1867).
- ▶ 1 O 2 - Plans divers
  - 1 O 2 (6) Plan tracé en l'an XI pour passage d'une rue vers Genève par les vieux quartiers.
- ▶ 1 O 4 - Travaux publics et voirie

« Rues, places, etc »

- 1 O 4 (1) Propositions pour la dénomination des rues, places et passages de la ville et extrait de la délibération qui a adopté ces propositions (19 février 1842).
  - 1 O 4 (8) État des changements survenus dans la dénomination des rues depuis la Révolution (sans dates).
  - 1 O 4 (18) Déblaiements du passage Saint-Maurice.
  - 1 O 4 (230) Rue Grenette : problème posé par l'étroitesse face à l'activité commerciale.
  - 1 O 4 (233) Pétition des habitants sollicitant un élargissement de la rue.
  - 1 O 4 (234) Projet d'élargissement de la rue Grenette, plan : Ø 171 et Ø 172, tir. 0.
  - 1 O 4 (240) Démolition de la maison Parent (29 thermidor an II - 10 avril 1813).
  - 1 O 4 (240) Albergement d'une des maisons des ci-devants religieux de Dominique du 28 août 1733 à M. Parent.
  - 1 O 4 (241) Démolition de la maison Mugnier, veuve Lavire (17 janvier 1818 - 9 août 1838).
  - 1 O 4 (397) Nouvelle pétition pour l'élargissement de la rue Grenette.
  - 1 O 4 (402) Adoption du projet d'alignement, plan : Ø 0223, tiroir 0.
  - 1 O 4 (406) Procès verbal de réception définitive le 16 février 1891.
  - 1 O 4 (407) Plan : 0 0227, tiroir 0.
  - 1 O 4 (408) Élargissement de la rue Grenette par l'acquisition totale des bâtiments frappés par l'alignement et situés sur le côté gauche, plans : Ø 22 0232, tiroir 0.
  - 1 O 4 (409) Vente des derniers terrains disponibles le 23 décembre.
- Série P - Culte (1792 - 1928)
    - ▶ 1 P 03 (06) Gestion financière de la paroisse de Saint-Maurice de 1811 à 1914 : budget, budget supplémentaire, compte administratif, compte de gestion (1812-1914).

- ▶ 5 P 01 (21) Nominations et propositions de prédicateurs pour la prédication du Carême dans l'église de Saint-Maurice : correspondance (1819-1890).
  - ▶ 5 P 01 (25) Avis sur les tarifs et le règlement proposés par les conseils de fabriques des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Maurice pour le service des inhumations : correspondance, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, extrait du registre des décès et des inhumations (1864-1879).
  - ▶ 5 P 02 (01) Demande du maire de la ville pour l'établissement d'un règlement concernant la sonnerie des cloches des paroisses d'Annecy : correspondance, lettre circulaire (1797-1855).
  - ▶ 5 P 02 (03) Demande du maire de la ville pour l'établissement d'un règlement concernant la sonnerie des cloches de la paroisse de Saint-Maurice : correspondance, extrait du registre des délibérations du conseil municipal (1871-1872).
- Série R - Enseignement, action culturelle, sport, tourisme
    - ▶ 2 R 90 Cathédrale et église Saint-Maurice (1907-12) : dossier manquant depuis 1991.
    - ▶ 2 R 229 Classement de l'église Saint-Maurice d'Annecy comme « monument historique ».
- Fonds contemporains sur l'église Saint-Maurice
    - ▶ 588 Restauration des peintures d'art (1956).
    - ▶ 1262 Réparations des portes et fenêtres endommagées par le bombardement 1944 (+ photo).
    - ▶ 1303 Réparation du clocher (1954, + plan).
    - ▶ 1309 Réfection de la toiture (1954-57, + plan).
    - ▶ 1312 Réfection du clocher avenant au marché de 1955.
    - ▶ 1318 Travaux : grosses réparations et électricité : marché de 1955.
    - ▶ 1360 Travaux de gros œuvres (1957-58).
    - ▶ 2725 Travaux de gros œuvres : participation des monuments historiques (1957).
    - ▶ 3504 Projet d'exécution du buffet d'orgue (1957).
    - ▶ 6674 Travaux divers : contreforts (1968), toiture (1954), égouts (1954), vitrail (1968-69), orgues (1968).
    - ▶ 8700 (2) Service culturel (1970-80).
    - ▶ 63 W 237 (4030) Consolidation des contreforts (1963).
    - ▶ 65 W 78 (4031) Consolidation des contreforts (1965).
    - ▶ 65 W 150 (4032) Contreforts : convention architecturale (1965).
    - ▶ 65 W 305 (4033) Réfection des orgues : part de la ville (1965).
    - ▶ 66 W 12 (4804) Réfection des contreforts : avenant n°1 (1966).
    - ▶ 71 W 28 (6449) Remise en état des sculptures : participation de la ville (1971).
    - ▶ 75 W 297 (8103) Ravalement des façades du presbytère.
- Tiroir M 4
    - ▶ 2 Mo 2/030 (Mo 164) Plan pour la construction des abat-jour (ou plutôt abat-son) des fenêtres du clocher de l'église paroissiale de la ville d'Annecy (22 septembre 1837).

- ▶ 2 Mo 2/031 (Mo 165) Ornaments (façade, encadrement de fenêtre...) par Casimir Vicario, peintre (10 octobre 1848).
  - ▶ 2 Mo 2/031 (Mo 166) Chapiers et armoires projetés pour la sacristie de l'église paroissiale Saint-Maurice d'Annecy (10 avril 1847).
  - ▶ 2 Mo 2/042 (Mo 167) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : façade principale.
  - ▶ 2 Mo 2/042 (Mo 168) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : façade latérale (15 janvier 1873).
  - ▶ 2 Mo 2/042 (Mo 169) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : coupe transversale et longitudinale (15 janvier 1873).
  - ▶ 2 Mo 2/042 (Mo 170) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : plan.
  - ▶ 2 Mo 2/042 (Mo 171) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : plan d'ensemble par Auguste Mangé (30 juillet 1874).
  - ▶ 2 Mo 2/042 (Mo 172) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : plan horizontal par Auguste Mangé (30 juillet 1874).
  - ▶ 2 Mo 2/043 (Mo 173) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : façade.
  - ▶ 2 Mo 2/043 (Mo 174) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : projet modifié de la façade.
  - ▶ 2 Mo 2/043 (Mo 175) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : élévation sur la rue Saint-Maurice.
  - ▶ 2 Mo 2/043 (Mo 176) Restauration de l'église Saint-Maurice d'Annecy : coupes transversales et longitudinales (30 juillet 1874).
  - ▶ 2 M 1 (1bis) M 1233 Clocher de Saint-Maurice : état actuel et restauration.
  - ▶ 2 M 1 (1bis) M 1234 Reconstruction de la toiture du bas-côté gauche (20 août 1874).
  - ▶ 2 M 1 (1bis) M 1235 Lanterne et dôme.
  - ▶ 2 M 1 (1bis) M 1236 Clocher de Saint-Maurice d'Annecy.
  - ▶ 2 M 1 (1bis) M 1237 Grande nef de l'église (ferme du toit).
  - ▶ 2 M 1 (1bis) M 1238 Sacristie de l'église Saint-Maurice par Pétrus Bachet (17 juin 1935) : installation du chauffage central.
- Tiroir M 11
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1239 Sacristie étage : coupe A/B.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1240 Sacristie : façade, coupe A/B, rez-de-chaussée et étage.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1241 Sacristie : rez-de-chaussée, étage, façade : version peinte de 1933.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1242 Sacristie : rez-de-chaussée et étage.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1243 Plans des poutres.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1244 Sacristie : rez-de-chaussée, étage, façade.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1245 Sacristie : rez-de-chaussée et étage.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1246 Sacristie de Saint-Maurice.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1247 Sacristie : rez-de-chaussée, étage, façade.
    - ▶ 2 M 1 (2bis) M 1248 Sacristie et base du clocher.
    - ▶ 2 M 1 (3bis) M 1249 Église Saint-Maurice : portail.
    - ▶ 2 M 1 (3bis) M 1251 Façade de l'église Saint-Maurice.
    - ▶ 2 M 1 (3bis) M 1252 Emplacement de l'église Saint-Maurice.

- ▶ 2 M 1 (3 bis) Façade de l'église Saint-Maurice d'Annecy entre les deux guerres : démolition du bâtiment sur le contrefort gauche de l'église. Portail d'entrée avant 1932.

- Plans

- ▶ 20 Fi 00034 (ancienne cote : CL 14) : « Plan de la maison, église et jardins des cy-devant Dominicains d'Annecy ».
- ▶ GG 1 (2) : Plan du chœur, vase et autel.

#### *Archives départementales de Savoie*

- Série B

- ▶ B 1704 Antonins de Chambéry ; Carmes de Chambéry, de Pont de Beauvoisin et de la Rochette ; Augustins de Chambéry et de Saint-Pierre d'Albigny, Dominicains de Chambéry, d'Annecy, de Montmélian et des Voirons ; Célestins de Villard-Sallet
- IR 206 : Transcription du répertoire des matières contenues au registres : 2B 220, folios 360 - 374, Edits, Bulles, patentes, transactions et autres actes (1627-1630); 2B 221, folios 375 - 396, Edits, Bulles, patentes, transactions et autres actes (1631-1634); 2B 222, folios 397 - 417, Edits, Bulles, patentes, transactions et autres actes (1635-1638)
  - ▶ IR 206, Fol. 393 : « Fol. 236 v° Acte de fondation du collège de St Nicolas d'Avignon en faveur des Savoyards du 23e juillet 1424 avec la remontrance du seigneur procureur général au sénat aux fins d'obtenir l'enregistrement"

#### *Archives départementales de l'Ain*

- Série H

- ▶ H 539 Titres de première fondation. - Privilèges 1414-1499. - Donation d'un os de saint Loup, évêque de Trèves, faite au couvent de Bourg par le prieur de la maison d'Annecy, 10 septembre 1444.

#### *Archives d'Etat de Turin*

- Inventario n. 087 : « Materie Ecclesiastiche » - Inventario delle scritte riguardanti li regolari tanto di qua che di là da' monti → Regolari di là dai monti → Mazzo 5<sup>6</sup> :
  - ▶ Fascicolo 1 - Dominicains d'Annecy : Mémoire de la fondation du couvent des Pères de Saint Dominique dans la Ville d'Annecy (1421 et 1422).

---

<sup>6</sup> Mazzo 5 : « Dominicains en Général ; Dominicains d'Annecy ; Dominicains de Chambéry ; Dominicains de Genève ; Dominicains de Lausanne ; Dominicains de Montmélian ; Dominicains de Paris » (dates extrêmes : 22 mai 1331 - XVIII siècle).

- ▶ Fascicolo 2 - Dominicains d'Annecy : Testament de François, Seigneur de Gressy, par lequel il institue son héritier universel le duc Amédée de Savoie, avec l'obligation de payer la somme de 600 florins d'or au P.P. de St Dominique d'Annecy pour la construction d'une chapelle dans leur église avec l'obligation d'une messe chaque jour (7 janvier 1427).
- ▶ Fascicolo 3 - Dominicains d'Annecy : Patentes de Madame R. Le Chretienne, par lesquelles elle donne son agrément et approbation de l'acte ci-joint d'association et union des P.P. de N.D. de Voirons aux Pères de St Dominique d'Annecy (7 octobre 1643) ; Arrêt du Senat de Savoie pour l'enregistrement desdites patentes et dudit acte d'union (5 octobre 1643) ; Arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie pour l'enregistrement desdites deux pièces (22 avril 1644).
- Carte 314, Feuille 1 SIGNORIS Guiseppe (auteur de la copie), Extrait du plan de la ville d'Annecy, 1833.
- Carte 38, Feuille 1 DEMICHELIS (auteur de la copie), Plan extrait de la mappe de la ville d'Annecy, 1839-1843.

#### *Archives de l'Académie Florimontane*

- 906 Dominicains d'Annecy : documents divers (XVIe-XVIIIe siècles)
- 918 Dominicains d'Annecy : un parchemin (XVIe siècle)
- 1531 Lettre d'un révérend père dominicain au général (XVIIe siècle)

#### *Archives cantonales vaudoises*

- Parchemins et papiers (Section C)
  - ▶ C II 262 : Fragment d'une enquête sur un sujet non indiqué et dans lequel on fait allusion la mort de Madame Loyse de Savoie, survenue en avril 1530, laquelle dame fut enterrée le 1er mai au couvent de Saint-Dominique à Annecy, et quatre mois après le duc Charles de Savoie fit un nouveau traité avec le vicomte de Martigues (sans doute au sujet de la possession de Ternier et de Vevey). Dans un autre passage, on rapporte que "Monsieur de Saint-Victor, croniqueur de Genève", rencontra à ce moment en Valais l'évêque de Lausanne se rendant aux funérailles de la vicomtesse de Martigues. Janvier 1550.

#### *Monuments historiques*

- 7401-2.2 : Annecy, église Saint-Maurice, dossier de classement au titre des monuments historiques.
- Plans F II : Annecy, église Saint-Maurice - 28843, 40385, 50633, 50634, 50635.

#### *Sources publiées*

- 
- BESSON J.-A., *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique...*, Nancy, 1759.
  - BEXON A., *Le lac d'Annecy par les peintres du XVe au XXe siècle*, édition Itinera Alpina, 2003.
  - CHASTILLON C., « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie », dans *Topographie française, ou représentation de plusieurs villes, bourgs, plans, châteaux, maisons de plaisances; ruines et vestiges d'antiquité du royaume de France*, Paris, Louys Boissevin, 1655.
  - *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutgert Christophle Alberts, 1725.



## Sources sur le couvent augustin de Thonon

### *Archives cantonales vaudoises*

- Fonds Fu des « Fragments d'actes notariés »
  - ▶ Fu7 : Fragment d'actes notariés. Date : 1477-1517. Pour : Le couvent des frères Augustins de Thonon dont le détail suit :
    - a. 1517 - Clausule testamentaire en faveur du couvent des frères Augustins de Thonon passé par Ludovica, fille de feu Antoine Carnusii, signée par Johannes Garnerii, folio 157.
    - b. 1477 - Acte de vente fait par Jehan, fils de feu Mermet Pontex, bourgeois de Thonon, et par Johannete, sa femme, à dom Pierre de Molliaz, prieur du couvent des frères Augustins de Thonon, signé Franciscus Guillieti, folio 158.
    - c. 1502 - Commencement d'une clausule testamentaire en faveur du couvent des frères Augustins de Thonon signée Johnannes Oberti, folio 177 verso.
    - d. 1480 - Reconnaissance d'Humbert Ballini, alias de Plant Alex, fils de feu François, bourgeois d'Allinges, veuf, en faveur du couvent des frères Augustins de Thonon, signé Antoine Curteti, folio 178.
  - ▶ Fu 23 : Extrait de reconnaissances. Date : 1523. Pour Les frères Augustins du couvent St-Stéphane (St-Etienne) de Thonon<sup>7</sup>.
  - ▶ Fu 24 : Agenda. Date : 1439-1557. Pour LL.EE. de Berne. A cause de : Les biens dépendants du jadis couvent des frères Augustins de St-Sébastien, à Thonon. Par : Divers particuliers.
  - ▶ Fu 24 bis : Copies d'actes. Date : 1474-1562. Pour : Registre de copies d'actes tels ventes, donations, abergements pour LL.EE. de Berne. A cause de Le jadis couvent des frères Augustins de St-Sébastien à Thonon en rapport avec leurs biens et revenus.
  
- Fonds C des « parchemins et papiers »
  - ▶ C XXII NF09349 : « 1483 (ind.1) mars 15 (l'an à Noël) avec annexe. A Ollon, sur la galerie (Cobicum) de la demeure de n. Anthoine de Roverea, par devant les notaires P. Lenglard et Cl.de Boydard et les témoins ci-dessous; led. n. Anthoine fait son testament non \*\*\* comme s'en suit.il veut que ses héritiers fassent, dans les 2 ans, dans l'église des Augustins de Thonon, arranger la sépulture et ensevelir sa défunte mère n. Guigone de Confignyon ».

### *Archives départementales de la Haute-Savoie*

- « Pièces isolées d'origine privée » (série J)

---

<sup>7</sup> Il y a ici une erreur d'enregistrement dans la dénomination du couvent.

- ▶ 1 J 628 : Procès entre les Grands Augustins et les Augustins déchaussés, au sujet de la possession du couvent de Thonon • 1511-1647 Modalités d'entrée : Don des Archives du Rhône (janvier 1967).
- Mapped Sarde
  - ▶ 1 C d 16 : 1728-1738.
- Cadastre français
  - ▶ 3 P 3/8651 : Feuille n° 2, parcelles n° 322 à 1728 (31 février 1873).

*Source publiée*

- *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutger Christophle Alberts, 1725.

## Sources sur le couvent franciscain observant de Cluses

### *Archives départementales de la Haute-Savoie*

- Série H du « clergé régulier », sous-série 17H des « Cordeliers de Cluses »
  - ▶ 17 H 1 : « Livre des droits, titres et documents du devot convent des frères mineurs. Ordre de Saint-François, vulgairement dict l'Observance de Cluses, dressé à la vigilance de N. M. le R. P. F. François Marchand, gardien au dit Convent » (1 vol. in-fol. , 403 fol. et table, contenant transcription d'actes de 1471 à 1659). XVIIe s.
  - ▶ 17 H 2 : Livre des capitaux, paraphé par le ministre provincial et commissaire général des mineurs conventuels de Saint-François de la province de Turin. 1777-1791.
  - ▶ 17 H 3 : Transaction entre le curé de Cluses et les Cordeliers. Extrait des registres des communs négoce de la ville de Cluses (requête des Cordeliers au sujet des tailles). 1626 – 1629 (copies contemporaines).
  
- Série G du « clergé séculier »
  - ▶ 1 G 354 : Lettres et mémoires sur la suppression des Cordeliers de Cluses. 1772.
  - ▶ 1 G 376 : Vente par les Cordeliers de Cluses à l'évêque d'immeubles situés à Annecy : quittances de paiements, 1780 - 1784.
  - ▶ 1 G 354 : Lettres et mémoires sur la suppression des Cordeliers de Cluses, 1772.
  
- Série FS du « Fonds sarde »
  - ▶ 8 FS 3/134 : Date : 1825-1850. Analyse : Couvent des Franciscains (ou Cordeliers) à Cluses : copie de bail entre le Domaine et la province, état du bâtiment, devis de réparations, extrait de sommier, rapport d'évaluation de la caserne, circulaire imprimée sur les conditions de location aux carabiniers, cahier des charges pour l'adjudication du bail, rapport du géomètre, copie de lettres patentes autorisant la cession d'une partie du bâtiment à la ville de Cluses, état des bâtiments provenant des congrégations religieuses, correspondance. Présentation du contenu : L'ancien couvent des Franciscains (ou Cordeliers) a été confisqué pendant la période révolutionnaire. Une partie a été concédée à la commune pour y placer une école secondaire, l'autre partie a servi de poste de gendarmerie. Le Domaine sarde en prend possession à la Restauration et conserve la double affectation du bâtiment, caserne de carabiniers et école.
  - ▶ 8 FS 3/151 : Date : 1842-1856. Analyse : Affaire du moulin dit des Cordeliers à Annecy : copie du contrat d'albergement du moulin de 1661, copie de l'acte de vente par les religieux de Saint-François aux Mineurs conventuels de Cluses en 1781, copie de l'acte de vente par les Mineurs de Cluses à l'hôpital général d'Annecy en 1781, correspondance.
  - ▶ 11 FS 34 : Date : 1842-1843. Analyse : Frères des écoles chrétiennes à Cluses : extrait de délibération communale, toisé et détail estimatif de travaux dans l'ex-couvent des Cordeliers, copie du règlement du pensionnat des Frères à Passy. Présentation du contenu : La ville de Cluses souhaite installer un pensionnat

confié aux Frères des écoles chrétiennes dans l'ancien couvent des Cordeliers, dispensant enseignement tant élémentaire que secondaire.

- ▶ 11 FS 42 : Date : 1848-1850. Analyse : Bâtiment de l'école : brouillon d'avis d'adjudication de travaux sur une partie de l'ex-couvent des Cordeliers (1848), certificat de publication (1848, 1850), acte de soumission de Pierre-Marie Buffet (1848), détail estimatif des travaux (1849), réponse au décompte final des travaux dans le Château-Gaillard (1849), augmentation d'œuvre (1849), avis sur le compte (1849), décompte final (1849), réception d'œuvre (1849-1850), état des indemnités dues (1849-1850), pièce justificative de créancier (1849-1850), avis aux créanciers de l'entrepreneur (1850).
- Série J des « pièces isolées d'origines privées »
  - ▶ 43 J 1486 : Date : 1781. Analyse : Vente à Rd Joseph Chaboud, professeur au collège royal de Chambéry, d'une maison située rue des Boursiers à Chambéry, remise au couvent de Cluses après la suppression de celui de Sainte-Marie-Égyptienne de Chambéry.
- Série L des « administrations et tribunaux de la période révolutionnaire »
  - ▶ 4 L 7 : Date : 14 frimaire-27 nivôse an II. Analyse : Délibérations de l'administration du district. Présentation du contenu : Démolition du clocher des Cordeliers de Cluses (16 frimaire an II) ; exploitation de la mine de fer de Sixt (17 frimaire) ; arrestation et mise en résidence surveillée des Piémontais (27 frimaire) ; mission de commissaires du district en Valais pour enquêter sur les menées des émigrés {2 nivôse} ; nouvelle organisation de l'administration du district (19 nivôse) ; valeur de l'argenterie des églises versée au chef-lieu (27 nivôse).
  - ▶ 4 L 87 : Date : 1793. Analyse : Cultes : églises Saint-Nicolas et des Cordeliers à Cluses : inventaire des biens ; prestation de serment des Cordeliers.
- Série Q des « des domaines nationaux »
  - ▶ 1 Q 163 : Date : an V-an V. Analyse : Magland : contestation entre les citoyens Aimé-Nicolas Bouvier, de Cluses, et Nambride, notaire, au sujet de la soumission de 76 journaux de bois provenus des ci-devant Cordeliers de Cluses.
- Mapped Sarde
  - ▶ 1 Cd 71 : Mapped de Cluses.
  - ▶ 1 Cd 1326 : tabelles.
  - ▶ 1 Cd 456 : numéros suivis.
- Plan napoléonien
  - ▶ 3 P 3/3699 : plan de Cluses (15 décembre 1813)
  - ▶ 3 P 3/3717, feuille n°6 : ancien couvent des cordeliers (1<sup>er</sup> septembre 1909)

*Archives municipales de Cluses*

- Série DD des « Biens communaux »
  - ▶ DD 11 : Ouverture d'une rue entre l'hôpital et le couvent, échange de terrain, 1789.
  - ▶ DD 16 : Inondations, 1659.
  
- Série GG des « Culte, instruction, assistance »
  - ▶ GG 02 : Procès-verbaux de visites épiscopales
    - Procès-verbal de visite épiscopale (J.-F. de Sales), 1626.
    - Procès-verbal de visite du Rd Paris, 1736.
  - ▶ GG 10 : Cordeliers (ou couvent de Saint-François de l'Observance)
    - Titres : 1614-1697, 1767, 1773.
    - Délibérations du Conseil de Ville relative aux titres égarés des cordeliers, 1767.
  - ▶ GG 11 : Cordeliers, procédures
    - Exploits, requêtes (1651, 1726, 1730).
    - Cordeliers / Noble de Boege (1626)
  - ▶ GG 12 : Procédures cordeliers / Conseil de ville (prédications de Carême), 1739-1744.
  - ▶ GG 13 : Cordeliers : pièces diverses (1607-1710)
    - Biens à cottiser, 1710.
    - Reçus, 1612-1706.
    - Courriers, 1607-s.d.
    - Réponse à des lettres anonymes contre les cordeliers, s.d.
    - Requête pour être exempté de la taille, 1652.
  - ▶ GG 15 : Chapelles, 1555-1783
    - Chapelle Saint-Michel Archange, fondation, 1686.
  
- Série M des « Edifices communaux. Monuments et Etablissements publics »
  - ▶ M 05 : Hôtel de ville (dans l'ancien couvent), travaux d'aménagements et de réparations, 1849-1899.
  - ▶ M 23 : Hangar aux pompes, 1896, 1906.
    - Construction entre 1903 et 1906, entre l'église et la mairie, pompes à incendie pour pompiers. 1. Démolition des maçonneries des anciennes constructions. 1° a) Réfection de la toiture de l'église contiguë au hangar à l'est, pour démolition et reconstruction. Elévation du hangar au-dessus de cette toiture. 1° b) Raccordement de la toiture du hangar avec celle de la chapelle sud 2. Démolition de la pierre de taille des anciennes constructions.

*Archives d'Etat de Genève*

- Fonds ADL des « Archives du département du Léman »
  - ▶ ADL B 683 c : Compte des dépenses variables ordinaires et facultatives; Devis pour la réparation du logement de la gendarmerie à Cluses, dans le couvent des Cordeliers (plans), 1808.

*Archives départementales de l'Ain*

- Clergé séculier (série H)
  - ▶ H 517 : 1680-1722.
    - Décision sur l'obligation aux religieux de chanter l'office au chœur ; peines qu'ils encourent en s'abstenant volontairement ; intervention légitime du supérieur ; cas où le religieux peut ne pas chanter l'office, etc.
    - Extrait de la bulle de Nicolas V qui accorde en 1448 aux Cordeliers, le droit de donner la sépulture ecclésiastique non seulement à leurs domestiques, mais encore aux étrangers qui meurent dans l'enceinte de leurs monastères.
    - Remarques à l'occasion de ceux qui meurent dans l'enceinte des couvents de l'ordre de Saint-François.
    - Etat, par preuves littérales, des troubles que les discoles des six couvents de Savoie, mineurs observantins, ont suscités aux quarante-deux couvents des quatre custodies de France en la province de Saint-Bonaventure.
  - ▶ H 519 :
    - Arrêt du Conseil d'Etat, du 1er février 1670, en faveur des religieux de la custodie de Savoie, leur accordant le droit d'être élus à des charges de leur Ordre en France.

*Archives d'Etat de Turin*

- Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

*Monuments historiques*

- Plan F II : Cluses - Bénitier

*Source publiée*

- FODÉRE, Jacques, *Narration historique et topographique des convents de l'ordre S.-François et monastères S.-Claire, érigés en la province anciennement appelée de Bourgongne, à présent de S.-Bonaventure*, Lyon, P. Rigaud, 1619, p. 831-844.

## Sources sur le couvent augustin de Genève

### *Archives d'Etat de Genève*

- Titres et droits. Série : « Couvent Notre-Dame-des-Grâces, soit des Augustins du Pont-d'Arve »
  - ▶ Ce, f. 53r
  - ▶ NCF 1, 2, 3, 8, 9
  - ▶ Pa 25
  
- Registres du Conseil de Genève
  - ▶ Volume 2 : 42, 98
  - ▶ Volume 3 : 123, 137, 245, 279, 281, 284, 314, 286, 331, 353, 354, 361, 365, 381, 471, 482, 505, 506, 510, 511
  - ▶ Volume 4 : 11, 21, 91, 102, 107, 108, 155, 266, 352, 365, 423
  - ▶ Volume 5 : 218, 241, 409, 410, 443,
  - ▶ Volume 6 : 50, 54, 56, 58, 209, 285, 351
  - ▶ Volume 7 : 251, 252, 323, 325, 327, 328, 339, 399
  - ▶ Volume 8 : 217, 220, 258, 259, 261, 296, 326, 578, 585
  - ▶ Volume 9 : 51, 103, 104, 255, 282, 315, 316
  - ▶ Volume 10 : 63, 65, 205, 231, 379, 395, 421, 460, 492, 497, 501, 505
  - ▶ Volume 11 : 26, 123, 124, 125, 195, 203, 210, 249, 258, 259, 263
  - ▶ Volume 12 : 78, 176, 347, 348, 350
  - ▶ Volume 13 : 99, 102, 105, 166, 167, 173, 205, 206, 208, 240, 279, 280, 281, 282, 284, 285, 310, 311, 312, 313, 317, 322, 326, 340, 390, 399, 400, 403, 405, 505
  
- Registres du Conseil manuscrits, dès 1536
  - ▶ R.C. 30, f. 36r., f. 95v., 121v. 129r., 188v., 131r., 147r., 176v., f. 221r. et 227v.,
  - ▶ R.C. 31, f. 2r., f. 19r., f. 63r., 69v., f. 112v.-113r., f. 121r.
  - ▶ R.C. 32, f. 9r.
  - ▶ R.C. 37, f. 271v.-272r.
  
- Procès criminels
  - ▶ P.C. 143
  
- Pièces historiques
  - ▶ P.H. 684 : Sentence rendue par le vicaire général de Genève dans un différend entre l'ermite du pont d'Arve et le curé de Saint-Léger, qui prétendait que toutes les oblations faites à l'ermite lui appartenaient. Le vicaire décide que le curé en aura les trois quarts. 9 novembre 1471.
  - ▶ P.H. 757 bis : Guichard de Seyssel, évêque in partibus de Ratisbone, qui vient de rétablir la règle dans le couvent des augustins (Notre-Dame-de-Grâce) écrit de Seyssel aux syndics qu'il a entendu dire que l'un des frères veut, avec l'aide des syndics, mettre la main sur son prieur. Il les prie de n'en rien faire et leur notifie qu'il restera trois jours à Seyssel pour attendre leur réponse. 1488?

- Finances
  - ▶ M 13
- Notaires et tabellions
  - ▶ François Vuarrier notaire, t. 3, f. 294
- Archives privées
  - ▶ 247/V/143 : Carte de Genève et des environs (*Geneva Civitas*) de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest (vers 1730).
- Cadastre
  - ▶ Cadastre A2 : Plan Billon (1726-1728)

*Archives départementales de la Haute-Savoie*

- Evêché de Genève (1G)
  - ▶ 1G2 f. 30 et 31

*Source publiée*

- *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutgert Christophle Alberts, 1725.



## Sources sur le couvent dominicain de Coppet

### *Archives d'Etat de Genève*

- Registres des Conseils
  - ▶ RCG 4, 274, 299, 312, 370, 401, 402, 438
  - ▶ RCG 5, 40, 104, 327s., 442
- Pièces Historiques
  - ▶ P.H. 798 :
  - ▶ P.H. 805 : six pièces relatives aux difficultés que faisaient les Dominicains de Palais pour laisser s'établir à Coppet un autre couvent de leur ordre (1<sup>er</sup> avril au 30 mai 1498) : Quatre lettres des syndics pour recommander la cause des religieux de Palais aux chefs et protecteurs des Dominicains ; Un accord entre les Dominicains de Palais et ceux de Coppet, par lequel ils prennent pour arbitre André de Malvenda ; La réponse faite par Joachim Turian, maître des Dominicains, à la requête des Frères de Coppet. 1er avril au 30 mars 1498.
- Titres et droits :
  - ▶ Ce 6
  - ▶ Ce 7

### *Archives cantonales vaudoises*

- AMH A 43/2 : Château, église réformée anciennement église des Dominicains et bâtisses :
  - ▶ notes d'Albert Naef sur l'église réformée anciennement église des Dominicains et le château (A 3205);
  - ▶ relevé du bâtiment du Vieux-Couvent, 1974 (A 33'710-33'712).
- AMH A 43/3 : Eglise réformée anciennement église des Dominicains :
  - ▶ a : Restaurations, vitraux et orgue :
    - notes de travail, croquis et rapport d'Albert Naef, 1898 (A 3210-3212);
    - travaux d'Albert Naef, correspondance, 1901-19 (A 3213-3230);
    - plans et coupes (A 3231-3232);
    - photographies, auteurs des photographies : Max van Berchem, clichés des Arts, 1899 (A 3233-3237);
    - documentation sur l'église, 1908-1913 (A 3238-3239);
    - exploration du chœur de l'église, relevés, 1925 (A 3240-3241);
    - orgue, 1944-1946 (A 3242-3247);
    - inventaire et dessins de la vaisselle liturgique (A 14'807);
    - exploration archéologique de 1925, 1927 (A 14'808);
    - installation du chauffage et de l'électricité, 1941 (A 14'809-14'813);
    - article de E. Mingot sur l'église, 1950 (A 14'814);
    - subside pour les vitraux, 1954-1955 (A 18'614-18'615 /A 19'51-19'517);

- éclairage (A 21'178);
  - restauration du petit orgue du début du XIXe siècle, 1958 (A 21'341);
  - croquis de la porte d'entrée de l'église par Frédéric Gilliard, 1924 (A 24'504);
  - article de Frédéric Gilliard-Nottes sur l'église de Coppet et sa restauration, 1927 (A 24'505);
  - travaux de remise aux normes du système électrique, 1966 (A 25'996);
  - ▶ b : Ensemble de plans, relevés, croquis, notes et photographies :
    - ensemble de plans, relevés, calques, croquis, architectes : Nicati & Burnat de Vevey, Frédéric Gilliard de Lausanne, 1924-1953 (A 30'126-30'139);
    - notes manuscrites de Frédéric Gilliard, 1930 (A 30'140-30'142);
    - photographies, intérieur et extérieur, 1927 (A 30'143-30'149);
    - rapport et devis de la restauration partielle de l'église de Coppet, 1970 (A 30'481).
  - ▶ c : Restauration partielle de la toiture, 1972 :
    - correspondance, documentation et plans, 1927-1972 (A 31'390-31'395 / A 31'449);
    - photographies, nos 1-71 (A 31'396-31'348).
- AMH B 233/1a : Eglise réformée anciennement église des Dominicains :
    - ▶ 4 planches de dessins de l'extérieur de l'église réformée anciennement église des Dominicains (B 110-111 / B 127-129);
    - ▶ 2 planches de dessins de l'intérieur de l'église réformée anciennement église des Dominicains (B 112-113);
    - ▶ 7 coupes longitudinales et transversales de l'église réformée (B 114-115 / B 121-124);
    - ▶ 7 résultats de l'exploration archéologique de l'église réformée, architectes : Frédéric Gilliard, Frédéric Godet, 1926 (B 116-120 / B 125-126);
    - ▶ 1 aquarelle de détails de l'église réformée, auteur de l'aquarelle : Ernest Correvon, 1926 (B 130);
    - ▶ 2 plans et relevés relatifs à l'installation du chauffage dans l'église réformée et les travaux de maçonnerie, architecte : Frédéric Gilliard, 1945 (B 131-132);
    - ▶ 5 plans d'exploration archéologique (B 1917-1921).
  - AMH B 233/1b : Eglise réformée anciennement église des Dominicains :
    - ▶ 8 calques relatifs à la restauration de l'église réformée anciennement église des Dominicains, architectes : Paul Nicati, Burnat (B 2866-2872);
    - ▶ 30 plans et relevés relatifs à l'église réformée, architectes : Paul Nicati, Burnat, 1924-1925 (B 3800-3829).
  - P : Archives privées :
    - ▶ PP 546/1339 : Coppet, temple. Liste de photographies; correspondance; devis; plans; rapports de l'état des travaux de restauration partielle. Correspondance, pièces comptables.

- ▶ PP 983/38/46 : Acquisition par Marie Ardin, et par les frères Marc Alexandre et François Louis Samuel Bory, ffeu Louis Joël Bory, de la maison du Couvent, à Coppet. 23 août 1784 - 20 décembre 1785.
  - ▶ PP 1079/323 : Coppet, temple. Négatifs noir-blanc, portent les numéros d'ordre 490-497, avec ses doublets.
  - ▶ PP 1068/1191 : Dossier concernant l'ermite dominicain Guillaume d'Orlyé, à Allève.
- SB 278 : Office de la protection des biens culturels (1601-2014) :
    - ▶ SB 278/1/233/1 : Coppet, temple. Plans, XXe siècle.
- D Notaires, Dm District de Nyon :
    - ▶ Dm 72/1 : Notaire NEVEU (NEPOTIS) G. : registre. 1493-1533.

## Sources sur le couvent franciscain d'Evian

### *Archives départementales de Haute-Savoie*

- Série H du « clergé régulier », sous-série 42H des « Cordeliers d'Evian »
  - ▶ 42 H 1 État des fondations. XVIIIe s. : [Lacune : le 28-12-2011].
- Fond Théodore Reinach
  - ▶ F 100 : Evian, Révérends Pères de saint François (capucins et cordeliers), 1664.
- Sous-série 43 J de l' « Inventaire des archives collectées par l'académie chablaisienne »
  - ▶ 43 J 1236 : Réguliers : Barnabites de Thonon, Capucins de Thonon, Chartreux de Ripaille, Cisterciens de Saint-Jean-d'Aulps, Cordeliers d'Évian. Date : an II-an III.
- Mapped Sarde
  - ▶ 1 Cd 146 : Mapped d'Evian (1728-1738) : couvent en 2001, église en 2003.
  - ▶ 1 Cd 505 : Numéros suivis
  - ▶ 1 Cd 1376 : Table de d'Evian
- Cadastre français
  - ▶ 3 P 3/4999 - feuille n°2 (1er novembre 1867) (église détruite pour créer la route vers le Simplon).

### *Archives départementales de Savoie*

- IR 206 : Transcription du répertoire des matières contenues au registres : 2B 220, folios 360 - 374, Edits, Bulles, patentes, transactions et autres actes (1627-1630); 2B 221, folios 375 - 396, Edits, Bulles, patentes, transactions et autres actes (1631-1634); 2B 222, folios 397 - 417, Edits, Bulles, patentes, transactions et autres actes (1635-1638)
  - ▶ IR 206, Fol. 362 : « Fol. 36 v° : Requête présentée au sénat, par les Rdes Dames abbesse et religieuses de Ste Claire d'Evian aux fins d'obtenir l'homologation d'un expédient par elles passé occasion d'une appellation comme d'abus interjettée d'une deffense faite par R- Messire Jean CHASTILLION plesbain et curé de Thonon aux religieux observantins dudit Evian de prescher et confesser dans l'église des dittes religieuses, et c'est ensuite de certaines bulles obtenues en cour de Rome par les dittes révérendes religieuses dont la publication, signification, et execution avoit été faite par le dit Révérend CHASTILLON, et dont étoit appellant comme d'abus le procureur général, avec l'arrest d'homologation dudit expédient ensuite, et procuration passée par les dittes dames à noble Daniel JACQUES pour le susdit fait ».
  - ▶ IR 206, Fol. 381 : « Fol. 107 : Lettres patantes en faveur des scindics bourgeois, et habitans de la Ville d'Evian en Chablais leurs permettant de faire bastir une église soit hospice pour les religieux observantins de la province de St

Bonaventure ordre de St François, les dites patantes du 26e mars 1633, avec l'arrêt de vérification d'icelles ».

- ▶ IR 206, Fol. 393 : Fol. 233 v° : Patantes en faveur des religieux observantins de la province de St Bonaventure ordre de St François confirmatives à des précédentes leurs permettant de faire dresser ou bastir une église ou soit hospice sous le titre du Bienheureux Amé de Savoye, révocatives à d'autres patantes, avec l'arrêt de vérification ensuite.
- ▶ IR 206, Fol. 406 : Fol. 117 : Arrêt à requeste des Rdes Dames religieuses de Ste Claire d'Evian par le quel leurs est accordé pleine et entière main levée des biens saisis à leur préjudice par les Rds pères observantins en l'estat de Savoye.

#### *Archives d'Etat de Turin*

- Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastica* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

#### *Sources publiées*

- *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, Thonon-les-Bains, Académie Chablaisienne, 1904, T18, p. XVII.
- *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, Thonon-les-Bains, Académie Chablaisienne, 1896, T10, pp. 162-170.
- *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutgert Christophle Alberts, 1725.

#### *Archives d'Etat de Genève*

- Archives du département du Léman
  - ▶ ADL N 104.1 : demande l'établissement d'un nouveau cimetière suite à la maladie épidémique causé par la pestilence du cimetière actuel trop petit et souvent inondé étant trop proche du lac: rapports des officiers de santé, pétition des habitants, opposition de Joseph Davet au projet d'établissement du nouveau cimetière au clos des Cordeliers, extraits des procès-verbaux du conseil municipal d'Evian contenant 2 plans de situation des cimetières, avis du sous-préfet de Thonon. 1800-1802.

## Sources sur le couvent franciscain d'Annecy

### *Archives départementales de Haute-Savoie*

- Série G du « clergé séculier »
  - ▶ 1 G 91 : Homologations (fol. 323 sq. : Bref *Felici ac tranquillo*, 24 sept. 1771, remise de l'église et du couvent à l'évêque).
  - ▶ 1 G 111 : Visite pastorale de Ch.-Aug. de Sales à la cathédrale (26 nov. 1645).
  - ▶ 1 G 131 : Mémoire sur le diocèse de Genève (XVIII<sup>e</sup> siècle).
  - ▶ 1 G 188 : Etat du diocèse de Genève dressé par l'évêque dom Juste Guerin (1642).
  - ▶ 1 G 240 : Etat du diocèse de Genève, dressé par Mgr de Rossillon de Bernex (1728).
  - ▶ 1 G 361 : Suppression des Cordeliers d'Annecy : transmission à l'évêque de leur église et de leur couvent ; acte d'état des bâtiments ; inventaire des titres remis à l'évêque. 1771 - 1772.
  - ▶ 1 G 362 : État des revenus et des charges des Cordeliers ; état des fondations faites en leur faveur. 1773.
  - ▶ 1 G 363 : Procès de l'évêque contre les fermiers du Domaine au sujet des laods des maisons, jardin et verger provenant des Cordeliers. 1773 - 1774.
  - ▶ 1 G 364 : Pièces concernant le moulin des Cordeliers à Annecy et sa cession à l'évêque. 1659 - 1781.
  - ▶ 1 G 365 : Anciens titres de propriété. 1379 - 1518.
  - ▶ 1 G 366 : Établissement des Célestins à Annecy et procès avec les Cordeliers. 1519 - 1542.
  - ▶ 1 G 367 : Remplacement des Célestins par des religieux de Saint-François : lettres patentes de Charles le bon, duc de Savoie ; brefs de Clément VII. 1534.
  - ▶ 1 G 368 : Acquisition par les Cordeliers d'un jardin et d'un colombier derrière l'église Saint-François. 1619.
  - ▶ 1 G 369 : Pièces concernant les fours provenant des frères Chappuis. 1651 - 1711 62.
  - ▶ 1 G 370 : Pièces concernant le four de Jean-Baptiste Crochon et la fondation faite par lui. 1697 - 1711.
  - ▶ 1 G 371 : Titres concernant la maison et le jardin de Claude-Antoine de Boège, sis à Annecy, rue Saint-François. 1686 - 1739.
  - ▶ 1 G 372 : Échange de terres entre les Cordeliers et Michel Morens. 1738.
  - ▶ 1 G 373 : Clos des Capucins : acensement à l'évêque ; quittances de cens annuels. 1772 - 1778.
  - ▶ 1 G 374 : Affranchissement en faveur de l'évêque de Genève par le seigneur de Saint Sixt, 1774 - 1775.
  - ▶ 1 G 375 : Construction du palais épiscopal : mémoires, lettres, quittances, 1772 - 1785.
  - ▶ 1 G 405 : Construction du perron de la cathédrale (1786-1787).
  - ▶ 6 G 284 : Procédures de la collégiale Notre-Dame contre les cordeliers (1540-1793).

- ▶ 7 G 284 : Procédures au sujet des revenus du Chapitre ; procès contre le Seigneur de Châteauevieux, les Cordeliers, le curé de Sales, etc. 1540 - 1793.
  - ▶ 9 G 1 : Fondation et suppression de la chapelle des Macchabées (1428 - 1792).
  - ▶ 9 G 2 : Pièces de procédures : chapitre cathédral contre Macchabées, etc. (1706-1766).
- Série L de la « période révolutionnaire »
    - ▶ 2 L 9 : Edifices du culte utilisés à des fins nationales (1793 - an V).
    - ▶ 10 L 27 : Don à la ville du bâtiment de l'évêché (lettre 673, 10 vendémiaire an XIV).
- Série J des « pièces isolées d'origines privées »
    - ▶ 1 J 1841 : Inhumations célébrées en l'église des Cordeliers d'Annecy : deux notes et une lettre concernant des litiges lors des décès de Claudine Calige et Alexandre Dadar, 1758-1759.
- Série H du « clergé régulier »
    - ▶ 10 H 4 : Enquête sur les possibilités de transformer le couvent des barnabites en palais épiscopal (XVIIIe siècle).
    - ▶ 16 H 1 : Quelques lettres relatives à la suppression du couvent (1771) ; attestation du service religieux des prisons, rempli par les Cordeliers ; fragment de pièce comptable.
    - ▶ 18 H 3 : Occupation de l'église Saint-Dominique par le chapitre cathédral de Genève (1689).
- Mapped Sarde
    - ▶ 1 C d 88 : Mapped d'Annecy (n° de parcelle : 2374).
    - ▶ 1 Cd 319 : numéros suivis Annecy.
    - ▶ 1 Cd 1195 : Tabelles d'Annecy.
- Cadastre français
    - ▶ 3 P 3/2255 : Plan parcellaire : cathédrale et évêché en feuille n°20, date : 3 février 1866.

#### *Archives municipales d'Annecy*

- Série AA des « Actes constitutifs de la commune »
  - ▶ AA 4 (01) : Extraits des privilèges et franchises de la ville et cité d'Annecy avec confirmation faite en 1448 par le duc Louis, des privilèges concédés en 1367 et postérieurement par le comte Amédée VIII et concession de nouveaux privilèges par le même prince, à l'occasion d'un incendie qui dévora la ville le 13 mai 1448 (copie, XVIIIe siècle)
  - ▶ AA 4 (02) : Confirmation des privilèges accordés en 1367 et concession de nouveaux privilèges à la suite de l'incendie de 1448 (copie, XVIIIe siècle)

- Série DD des « Biens communaux, Eaux et Forêts, Travaux publics, Voirie »
  - ▶ DD 12 (01) : Injonction donnée par la chambre des comptes à tous les aboutissants sur la rivière du Thiou de nettoyer les canaux à l'endroit de leur maison (1611, 13 septembre)
  - ▶ DD 12 (02) : Requête des syndics de la ville d'Annecy adressée à la chambre des comptes afin qu'un procès-verbal de visite des canaux soit dressé et des mesures prises pour remédier à l'abondance des eaux dans la ville; décret de la chambre des comptes (1651, 6 janvier); procès-verbal de visite des lieux, ordre à chaque particulier de faire les réparations nécessaires (1651, 26 novembre)
  - ▶ DD 12 (24) : Injonction faite aux révérends pères cordeliers d'Annecy de refaire à leurs frais la muraille de ville qui leur servait de clôture et qui est tombée dans le canal (1712, 2 août).
  - ▶ DD12 (25) : Exploit d'huissier exhortant les pères cordeliers à refaire leur mur de clôture tombé dans le canal (1713, 20 août).
  - ▶ DD 12 (26) : Rapport sur les réparations à faire dans les canaux afin d'éviter les inondations (1711-1714)
  - ▶ DD 12 (28) : Rapport indiquant que les inondations sont provoquées par la trop grande élévation des digues des moulins situés le long des canaux (1740, 24 décembre)
  - ▶ DD 14 (03) : Copie de la déclaration faite par les pères cordeliers de la ville d'Annecy par laquelle ils s'engagent à ne construire qu'une meule et à ne pas surélever la digue existante (1664, 18 juillet).
  - ▶ DD 14 (04) : Mémoire prétendant prouver que les pères cordeliers ne peuvent bâtir de moulin dans la ville ni dans les faubourgs sauf une meule qui sera détruite en cas d'albergement (1664).
  - ▶ DD 14 (05) : Requête des syndics de la ville d'Annecy adressé à la Chambre des comptes au sujet du procès en cours avec les pères cordeliers et concernant la construction d'un moulin (1665, 6 février).
  - ▶ DD 14 (06) : Extrait des registres de la chambre des comptes concernant la construction d'un moulin par les pères cordeliers avec l'arrêt autorisant cette construction sous certaines conditions (1665, 9 février).
  - ▶ DD 14 (07) : Requête des syndics et des religieuses de la Visitation adressée à la Chambre des comptes afin qu'il soit procédé à un état des lieux du moulin des pères cordeliers afin qu'ils ne puissent pas le surélever ce qui risquerait de provoquer des inondations (1665, 14 mars); réponse des pères cordeliers (1665, 25 mars).
  - ▶ DD 25 (01) : « Plan extrait de la mappe d'Annecy de l'église, couvent et clos des révérends pères de Saint-François » (XVIIIe siècle)
  
- Série Fi des « Documents figurés »
  - ▶ 20 Fi 30 : cordeliers Annecy (ancienne cote : CL 10) (brouillon du suivant).
  - ▶ 21 Fi 29 : cordeliers Annecy (ancienne cote : CL 9).
  - ▶ FF 10 (17) : cordeliers Annecy, 1739
  - ▶ *cote manquante* : « Plan d'Anneci et des environs », 7 floréal, An XIII, signé Rupy.



- Documents divers
  - ▶ 1488, I°, 521 : Registres des délibérations : paiement prêche Carêmes.
  - ▶ 1488, I°, 566 v° : Un cordelier de Genève se présente au doyen du chapitre pour prêcher pendant huit ou quinze jours.
  - ▶ 15.., V, 139 : Notes sur le bref apostolique concernant les frères mineurs de l'étroite observance.
- Série R des « Instruction publique. Sciences. Lettres et Arts »
  - ▶ 2 R 90 : Cathédrale et église Saint-Maurice - dossier manquant depuis 1991.

*Archives départementales de la Côte-d'Or*

- Série H du « clergé régulier », sous-série 49 H des « cordeliers de Dijon »
  - ▶ 49 H 5 : Actes du pouvoir souverain, 1274-1698
    - Copie de lettres patentes d'amortissement et de permission de posséder un journal de terre en faveur des Cordeliers d'Annecy octroyées par le duc de Savoie en 1562.
    - Copie de lettres patentes du duc de Savoie aux Cordeliers d'Annecy, pour amortissement et permission de posséder une portion de terres en 1564.
  - ▶ 49 H 33 : Arrêts, états de bien, bulles, lettres patentes, copie d'archives ou de monuments, 1234-1762
    - Copie d'arrêts du Sénat de Chambéry sauvegardant des possessions des Cordeliers d'Annecy en 1711.
    - Extraits des registres du Conseil d'État contre les religieux savoyards (1726).
    - Mémoire des religieux de la province Saint-Bonaventure pour réclamer le rattachement des religieux de Savoie.
    - Copie d'épitaphes du couvent d'Annecy.
    - Copie de lettres patentes du duc de Savoie en 1632 et arrêt de son conseil sur un don de sel accordé aux frères mineurs en 1618.
    - Copie de fondations des pensions des religieux observantins de Savoie.
    - Mémoire pour la défense des Observants de Savoie et de Franche-Comté (1620).
    - Copie de patentes du duc de Savoie faisant don d'une somme et de bois de chauffage aux Pères du couvent d'Annecy en 1659.
    - Copie de patentes du duc de Savoie faisant un don en numéraire au couvent d'Annecy en 1623 et 1624.
    - Arrêt du Sénat de Savoie pour autoriser le couvent d'Annecy à faire bâtir des moulins (1665).
    - Arrêt du Sénat de Savoie pour la contestation d'un testament en faveur des Cordeliers d'Annecy (1666).
    - Permission aux religieux de la Custodie de Savoie de porter souliers (1710).
    - Pièces justificatives du Mémoire des religieux de la province Saint-Bonaventure contre les Cordeliers de Savoie.

- Copie de lettres patentes du duc de Savoie pour une fondation en faveur du couvent d'Annecy.

### *Archives départementales de l'Ain*

- Clergé régulier (série H)
  - ▶ H 517 : 1680-1722.
    - Mémoire contenant relation de l'établissement du couvent des Cordeliers d'Annecy.
    - Décision sur l'obligation aux religieux de chanter l'office au chœur ; peines qu'ils encourent en s'abstenant volontairement ; intervention légitime du supérieur ; cas où le religieux peut ne pas chanter l'office, etc.
    - Extrait de la bulle de Nicolas V qui accorde en 1448 aux Cordeliers, le droit de donner la sépulture ecclésiastique non seulement à leurs domestiques, mais encore aux étrangers qui meurent dans l'enceinte de leurs monastères.
    - Remarques à l'occasion de ceux qui meurent dans l'enceinte des couvents de l'ordre de Saint-François.
    - Etat, par preuves littérales, des troubles que les discoles des six couvents de Savoie, mineurs observantins, ont suscités aux quarante-deux couvents des quatre custodies de France en la province de Saint-Bonaventure.
    - Avis en droit des Cordeliers d'Annecy contre le chapitre du lieu, pour la célébration des offices dans la cathédrale du dit lieu.
  - ▶ H 519 : Titres de propriété, 1604-1697
    - Accord passé entre les Cordeliers de Belley et ceux d'Annecy, au sujet des quêtes, 1631.
    - Arrêt du Conseil d'Etat, du 1er février 1670, en faveur des religieux de la custodie de Savoie, leur accordant le droit d'être élus à des charges de leur Ordre en France.
  - ▶ H 520 : Titres de propriété, 1701-1781
    - Cahier contenant le relevé de toutes les rentes de la province de S. Bonaventure, dressé lors de sa première visite par le P. Cyvoct en 1711 et 1712 : situation financière des couvents de Lyon, de Villefranche, de Vienne, de Romans, de Montélimar, de Mâcon, de Pont-de-Vaux, de Louhans, de Dijon, de Châlon, de Beaune, de Sainte-Reine, d'Autun, de Bar-sur-Aube, de Tanlay, de l'Isle, de Châtillon, de Clermont, de Montferrand, de Riom, de Brioude, de Montluçon, de Vic-le-Comte, de Châteldon, de Champagne, de Dôle, de Lons-le-Saulnier, de Nozeroy, de Seillère, de Rougemont, de Belley, de Chambéry, de Moutier, d'Annecy, etc.

### *Archives d'Etat de Turin*

- Inventaire n° 87 « *Materie Ecclesiastiche* », paquet 7 « *Regolari di là dai monti* ».

- ▶ n°1 : Plan du couvent des cordeliers d'Annecy, non-daté.
- ▶ n°2 : Deux documents officiels demandant l'établissement des franciscains d'Annecy, 1534.
- ▶ n° 3 : Différents entre les cordeliers d'Annecy et les chanoines cathédraux, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.
- ▶ n°4 : Privilèges des cordeliers, 1677.
- ▶ n°5 : Contrat immobilier.
- ▶ n°6 : Plan détaillé du couvent des cordeliers d'Annecy.

### *Monuments historiques*

- 7401-2.4 - Annecy, cathédrale - Dossier de classement aux Monuments Historiques.
- 7401-2.5 - Annecy, ancien palais épiscopal - Dossier de classement aux Monuments Historiques.
- 0080/042/ \_ Haute-Savoie - Pochette n°1, carton 29 :
  - ▶ Règlements de compte. 1930. 1933. 1934. Maçonnerie, couverture.
  - ▶ Correspondance. 1926. 1928. 1929. 1930. 1931. 1932. 1933. 1934. 1937.
  - ▶ Rapport de M. Chauvel. 28 janvier 1930 : couverture, maçonnerie.
  - ▶ Rapport de M. Chauvel, architecte. 10 décembre 1932: maçonnerie, débadigeonnage. Etat du monument. Travaux projetés.
  - ▶ Rapport de M. Chauvel, architecte. 19 juin 1933 réfection des enduits des voûtes et rejointoiements. Etat du monument. Travaux projetés.
  - ▶ Elévation d'une des grandes faces à l'étage du beffroi. Coupe. Calque. Crayon. Architecte : Fontaine.
  - ▶ Extrait du plan cadastral. Calque. Encre de Chine. Tirage. 1907.
  - ▶ Plan des couvertures. Calque. Crayon. 6 janvier 1930. Fontaine. 2 photos.
- 81/74/10 - Haute-Savoie, Annecy, Cathédrale (anc.) - Correspondance, devis et plans, pour des travaux (1906 - 1986).
- 84/74/1001 - Annecy, cathédrale Saint-Pierre, photographies anciennes
  - ▶ Ext. Ensemble de la façade ouest (XVI<sup>e</sup> siècle).
  - ▶ Détails des portails Renaissance.
  - ▶ Abside ogivale et tour.
  - ▶ Int. nef avec vue vers le chœur.
  - ▶ La même, avec vue vers l'entrée.
  - ▶ Ensemble du chœur.
- Plans F I - Annecy, Cathédrale : 28837, 28839, 28840, 50623 (1-3).
- Plans F II - Annecy, Cathédrale : 28835, 28836, 28838, 28841, 28842, 32939, 40381, 40382, 40383, 50622, 50624, 50625.

### *Sources publiées*

- *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, Tome II, Partie I, La Haye, Rutgert Christophle Alberts, 1725.

- CHASTILLON C., « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie », dans *Topographie française, ou représentation de plusieurs villes, bourgs, plans, châteaux, maisons de plaisances; ruines et vestiges d'antiquité du royaume de France*, Paris, Louys Boissevin, 1655.

## Sources sur les Voirons

### *Archives cantonales vaudoises*

- Archives privées (Section P)
  - ▶ PP 1068/1214 : Dossier concernant les Voirons
    - Reproduction et transcription de Archives départementales de la Haute-Savoie, 1G 5, f° 102 v°-103 r° (15 septembre 1470, Lictere indulgencie et exortatorie pro capella Domine Nostre de Evoyrone, Gebennensis diocesis);
    - Reprod. de Archives d'Etat de Genève, visite pastorale No 2, f° 246 v° (19 mai 1471, paroisse de Saxel);
    - Extrait de Œuvres de Saint François de Sales ..., t. XXIV, Annecy, 1929, p. 472-496 (1620, projets de règles pour les ermites des Voirons);
    - Extrait des Œuvres de Saint François de Sales ..., t. XIX (Lettres, vol. IX), Lyon - Paris - Annecy, 1914, p. 282-283 (1620, lettre de S. François au Père Jean-Antoine Rigaud, ermite du Mont-Voiron);
    - Extrait de (Joseph-Antoine) Besson, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoye ... A Nancy (=Annecy), 1759, p. 106-111 (« précis de l'histoire de N. D. des Voirons », 2 exemplaires);
    - Extrait de « Documents inédits relatifs à la Savoie. Les Dominicains des Etats du duc de Savoie situés en deçà des monts », dans Mémoires et documents publiés par la Société savoissienne d'histoire et d'archéologie, t. VIII, 1864, p. 28-40 (1643, « Notice donnée par les RR. PP. Dominicains du couvent des Voirons sur leur établissement en la province de Faucigny »);
    - Extrait de l'Histoire du bienheureux François de Sales, par son neveu Charles-Auguste de Sales, Rééd., Paris, 1857, t. II, p. 200-215 (Les Voirons à l'époque de saint François de Sales);
    - Extrait de P. F. Anson, Partir au désert. Vingt siècles d'érémisme. Trad. de l'anglais par Sœur Jean Marie O.P., Paris, Cerf, 1967, p. 222-225 (sur les Voirons);
    - Extrait de F. Grobel, Notre-Dame de Savoie et variétés historiques ..., Annecy, 1860, p. 167-183 (« Notre-Dame des Voirons »);
    - Extrait de Achille Raverat, Haute-Savoie. Promenades historiques ..., Lyon, 1872, p. 328-341 (sur les Voirons);
    - Recueil de textes concernant les Voirons avec reproduction d'une gravure ancienne de 1680, conservée paraît-il aux Archives de Genève, photocopies transmises par Livio Fornara, du Musée d'art et d'histoire en 1983;
    - Extrait de Léon Quiblier, « Contribution au Folklore Savoyard. Quelques Hauts-lieux en Chablais », dans Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne, t. 46, 1941, p. LX - LXIII (sur les Allinges et sur les Voirons);

- Extrait de Du Bois-Melly, Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève, 40 dessins, Genève 1889, « Le couvent des Voirons en 1820. Copie et réduction d'un dessin de mon père »;
- Photographies par Ch. Weber d'un plan à vue de la Montagne des Voirons, aux Archives d'Etat de Genève, Travaux B 3 No 44, avec indication des propriétaires des différentes parcelles ou bâtiments, début du XVIIIe siècle;
- Note sur un plat en étain conservé au Musée d'Art et d'histoire de Genève, représentant le pèlerinage de Notre-Dame des Voirons, par Jacob Morel et daté de 1743, coté AD 4450;
- Début de transcription de Archives départementales de la Haute-Savoie, 1G 30, f° 171 (début 16e siècle, *Institutio capelle seu capellanie beate Marie Virginis Evoyrons pro discreto Mammerto Passeran, clerico, jurato notario Gebenn. dyocesis clerico*);
- Correspondance avec Paul Cattin, directeur des services d'archives départementales de l'Ain au sujet de César de Longecombe, compagnon de Charles-Auguste de Sales à l'ermitage des Voirons, avec extrait de baptême de César de Longecombe, du 27 septembre 1617 (archives de l'abbé Juilléron), extrait de Samuel Guichenon, Histoire de Bresse et de Bugey, Généalogies II, p. 135, et photocopie de Archives départementales de l'Ain, 3E 7180, f° 439, codicille de Jeanne Armuet de Bonrepos, femme de Baltazard de Longecombe, mère de César, 1656;
- Extraits des registres du Conseil de Genève des 18.10.1623, 23.06. et 26.06.1635, 10.07.1643, concernant les ermites des Voirons et les capucins;
- Extrait du tableau des ermites de Haute-Savoie concernant les ermites des Voirons;
- Extrait des minutes du notaire Philibert Babel, t. 9, f. 66 r. - v. concernant l'achat d'une cloche fait au fondeur de cloches Martin Emeri par les frères Claude Héritier et François Floquet pour l'ermitage des Voirons;
- Notes sur l'établissement de la famille monastique de Bethléem aux Voirons et à son réseau, parent des chartreux

## Liste des sources imprimées

**Bonivard 1825** : F. Bonivard, *Les chroniques de Genève*, I, Genève, Dunant, 1825.

**David 2016** : L. David (éd.), *François de Sales et Jeanne de Chantal. Correspondances*, Paris, Desclée De Brouwer, 2016.

**De Costa de Beauregard 1839** : H. De Costa de Beauregard, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII, premier duc de Savoie*, Chambéry, Puthod, 1839.

**De Grenus 1823** : T. De Grenus, *Fragmens historiques sur Genève avant la Réformation: tirés textuellement d'un ancien extrait des registres latins*, Genève, Lador, 1823.

**De Saint-Alexis 1727** : D. De Saint-Alexis, *La Vie de saint Jean de la Croix*, Paris, David, 1727.

**De Sainte-Marie 1726** : A. De Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, Compagnie des Libraires, 1726.

**Desprez 1771** : G. Desprez (éd.), *Abrégé du recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, 14 (1771).

**Fanthys 2018** : S. Fanthys, *Répertoire numérique « C XI a Couvent des cordeliers de Nyon, 1362.03.01-1528.01.29 (Fonds) »*, Archives cantonales vaudoises, 2018, [en ligne, consulté le 15 octobre 2019 : <http://www.davel.vd.ch/detail.aspx?ID=6432>].

**Fodéré 1619** : J. Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de saint François et monastères de sainte Claire érigés en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de saint Bonaventure*, Lyon, Pierre Rigaud, 1619.

**Foras 1899** : A. Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, 5, Grenoble, J. Allier, 1899.

**Gonthier 1904** : J.-F. Gonthier, *Obituaire des cordeliers de Genève, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 27 (1904), 235-257.

**Guichenon 1650** : S. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, Huguetan & Ravaud, 1650.

**Guichenon 1660** : S. Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoye*, Lyon, Guillaume Barbier, 1660.

**La Bible** : *La Bible de Jérusalem*, Paris, Desclée de Brouwer, 1975.

**Les oeuvres 1669** : *Les oeuvres de Saint François de Sales*, Paris, Léonard, 1669.

**Mallet 1836** : E. Mallet, *Documens génevois inédits pour la généalogie historique de la maison souveraine de Savoie, depuis le douzième siècle jusqu'au quinzième*, *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, XVI-II, (1836).

**Mallet 1841** : E. Mallet, Documens, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 1 (2-1841).

**Mallet 1845** : E. Mallet, La plus ancienne chronique de Genève (1303-1335), *Mémoires et documents de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 9 (1855), 291-320.

**Spon 1730** : J. Spon, *Histoire de Genève*, I, Genève, Fabri & Barrillot, 1730.

**Testament 1900** : Testament de Bernard Ducis, de Samoëns, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 23 (1900), 277-285.

**Texte de la Règle (s.d.)** : *Texte de la Règle primitive de l'Ordre*, Carmel, s. d., [en ligne, consulté le 27 août 2019 : <https://www.carmel.asso.fr/Regle-primitive-de-l-Ordre.html>].

**Nouveau théâtre 1725** : *Nouveau théâtre du Piémont et de la Savoye*, II-1, La Haye, Rutgert, 1725.

**Thomson (s.d.)** : A. Thomson, *C. Suetonius Tranquillus, Divus Vespasianus*, Perseus, s. d., [en ligne, consulté le 27 août 2019 : <http://www.perseus.tufts.edu/hopper/text?doc=Perseus%3Atext%3A1999.02.0132%3Alife%3Dves.%3Achapter%3D5>].

**Vinas 2019** : A. Vinas, *Géographie de Strabon, XVI, 2 - La Syrie, la Phénicie et la Palestine*, Méditerranées, 2019 (2014), [en ligne, consulté le 27 août 2019 : <https://mediterranees.net/geographie/strabon/XVI-2.html>].

**Von Martens 1817** : G. F. von Martens, *Recueil de traités d'alliance, de paix, des puissances et états de l'Europe, depuis 1761 jusqu'à présent*, 2, Gottingue, Dieterich, 1817.



## Bibliographie

**1854 - Evian 2015** : *1854 – Evian – couvent des cordeliers gouache de A de Lenaul*, rédaction de la cité d'Evian, 2015, [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <https://www.citedevian.fr/dates-evenements-evian-les-bains-du-xviii-au-xix-siecle/1854-couvent-des-cordeliers-gouache-de-a-de-lenaul/>].

**Abetel 2011** : E. Abetel, Nyon (commune), dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 09.11.2011, [en ligne, consulté le 29 janvier 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002516/2011-11-09/>].

**A.D.H.S. (s.d.)** : *Les Archives de la Haute-Savoie depuis 1860*, Archives départementales de Haute-Savoie, s. d., [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <http://archives.hautesavoie.fr/?id=659>].

**AIP 2009** : Association des intérêts de Plainpalais (AIP), Plainpalais - court rappel historique, *Bulletin* 9, 2009/2010, [en ligne, consulté le 29 janvier 2021 : <http://www.aiplainpalais.ch/wp-content/uploads/2015/04/Bulletin-09.pdf>].

**Andenmatten 2020** : B. Andenmatten, Savoie, Amédée VI de, dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 4 mai 2020, [en ligne, consulté le 25 janvier 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017858/2013-04-04/>].

**Andrey, Maurin, Perret, Rey, Patris 2011** : F. Andrey, H. Maurin (dir.), M. Perret, V. Rey et J. Patris, *3 P 3 2081-9485, 9492-9542 - Plans des cadastres napoléoniens et français (1803-1925)*, Archives départementales de la Haute-Savoie, 2011 (complété en 2015 et 2017), [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : [https://archives.hautesavoie.fr/archive/fonds/FRAD074\\_000000196/view:274217](https://archives.hautesavoie.fr/archive/fonds/FRAD074_000000196/view:274217)].

**Anheim 2014** : E. Anheim, *Clément VI au travail. Lire, écrire, prêcher au XIVe siècle*, Paris, éditions de la Sorbonne, 2014.

**Archives (s.d.)** : République et canton de Genève, *Archives*, ge.ch, s.d., [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <https://ge.ch/archives/archives-detat/presentation>].

**Anglade 1914** : M.-P. Anglade, Les cordeliers de Morges (1497-1536), *Revue historique vaudoise*, 22 (1914), 139-154.

**Aubert de la Chesnaye des Bois 1774** : F.-A. Aubert de la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France*, 8, Paris, Boudet, 1774.

**Barat 2014** : R. Barat, Prééminence aristocratique, vote et rituel dans les élections populaires à Genève à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dans *Marquer la prééminence sociale*, Paris-Rome, Éditions de la Sorbonne, 2014, 233-255.

**Barberon 2002** : D. Barberon, *Représentation cartographique d'une image vécue : le cadastre sarde. Essai de géographie historique*, [thèse de doctorat, Université de Lyon 3, 2001], Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2002.

**Baud, Mariotte, Guerrier 1980** : H. Baud, J.-Y. Mariotte, A. Guerrier, *Histoire des communes savoyardes : Le Faucigny*, Roanne, Éditions Horvath, 1980.

**Baud 1981** : H. Baud, *Histoire des communes savoyardes : Le Genevois et lac d'Annecy*, Lyon, Éditions Horvath, 1981.

**Baud, Binz, Brunel, Coutin, Devos, Guichonnet, Mariotte, Sauvage 1985** : H. Baud (dir.), L. Binz, R. Brunel, P. Coutin, R. Devos, P. Guichonnet, J.-Y. Mariotte et J. Sauvage (Mgr), *Genève-Annecy*, coll. Histoire des diocèses de France, 19, Paris, Beauchesne, 1985.

**Baudrillart, De Meyer, Van Cauwenbergh 1949** : A. Baudrillart, A. de Meyer et Ét. Van Cauwenbergh (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (DHGE)*, 11, Paris, Letouzé et Ané, 1949.

**Berchtold 1845** : J.-N. Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, vol. 2., Fribourg, Piller, 1845.

**Beriou, Chiffolleau 2009** : N. Bériou, J. Chiffolleau, *Economie et religion : l'expérience des ordres mendiants (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2009.

**Bertrand 2004** : P. Bertrand, *Commerce avec dame pauvrete: structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, Genève, Librairie Droz, 2004.

**Bertrand, Viallet 2004** : P. Bertrand, L. Viallet, La quête mendicante. Espace, pastorale, réseaux, dans J. -L. Fray, C. Perol, *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires de Clermont-Ferrand, 2004, p. 347-369.

**Bertrand 2019** : P. Bertrand, La fondation des ordres mendiants, une révolution?, dans M.-M. De Cevins, J.-M. Matz, *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, 195-204.

**Bertrand, Chevrier, Serralongue, 1999** : F. Bertrand, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule 74 – La Haute-Savoie*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1999.

**Bertrand (s.d.)** : F. Bertrand, La Savoie à l'époque romaine, *Histoire de la Savoie*, publication du Conseil de Savoie-Mont Blanc, s.d., [en ligne, consulté le 26 janvier 2021 : <http://www.sabaudia.org/3150-la-savoie-romaine.htm>].

**Besson 1759** : J.-A. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste, et Maurienne, et du décanat de Savoie*, Annecy, Sébastien Henault, 1759.

**Besson 1938** : M. Besson, *L'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*, 1, Genève, Jacquemoud, 1938.

**Bexon 2003** : A. Bexon, *Le lac d'Annecy par les peintres du XVe au XXe siècle*, Annecy, Itinera Alpina, 2003.

**Binz 1973** : L. Binz, *Vie Religieuse et Reforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève*, I, Genève, Droz, 1973.

**Binz 1980** : L. Binz, Le diocèse de Genève des origines à la Réforme (IVe s. - 1536), dans L. Binz, J. Emery, J.-P. Renard et C. Santschi (éd.), *Le diocèse de Genève. L'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, Helvetia Sacra I/3, Berne, Francke Verlag, 1980, 19-239.

**Bischoff 2004** : G. Bischoff, La montagne et les voyageurs à la fin du Moyen Âge : de l'indifférence au regard, dans *Montagnes médiévales : XXXIV<sup>e</sup> Congrès de la SHMES (Chambéry, 23-25 mai 2003)*, 2004, [en ligne, consulté le 26 janvier 2021 : <https://books.openedition.org/psorbonne/23345>].

**Bischofberger, Frey 2007** : Y. Bischofberger, A. Frey, *Les chemins historiques du canton de Genève*, Berne, Office fédéral des routes (OFROU), 2007 (1<sup>ère</sup> éd. 1997), [en ligne, consulté le 8 février 2021 : [https://www.ivs.admin.ch/images/dienstleistungen/downloads/kantonshefte/PDF/ge\\_kantonsheft.pdf](https://www.ivs.admin.ch/images/dienstleistungen/downloads/kantonshefte/PDF/ge_kantonsheft.pdf)].

**Bisseger 2019** : P. Bisseger, Morges, dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 3 avril 2019, [en ligne, consulté le 25 janvier 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002447/2019-04-03/>].

**Blanchard 1956** : R. Blanchard, Essai de Géographie urbaine, *Annesci*, 4 (1956), 13-58.

**Blanchard 1916** : R. Blanchard, Annecy, esquisse de géographie urbaine, *Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, 4-4 (1916), 369-463.

**Blondel 1919** : L. Blondel, Les faubourgs de Genève au XVe siècle, *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, in-4°, 5, Genève, A. Jullien, 1919.

**Blondel 1936** : L. Blondel, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1935, dans *Genava*, 14 (1936), 32-36.

**Blondel 1956** : L. Blondel, Les principaux incendies qui ont ravagés Genève au cours des siècles, *Genava*, nouvelle série, 4 (1956), 11-22.

**Blondel 1966** : L. Blondel, La maison de l'évêque de Nice et le quartier de Rive à Genève, *Genava*, nouvelle série, 14 (1966), 13-28.

**Blondel 1978** : L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, 7, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, réimpr. 1978, (1<sup>re</sup> éd. 1956).

**Bochaton 2020** : S. Bochaton, Ancienne abbaye d'Entremont à Glières-Val de Borne (Haute-Savoie), *Le Fil d'ArAr*, 30/11/2020, [en ligne, consulté le 5 février 2021 : <https://lefildarar.hypotheses.org/4184>].

**Bonnet 1993** : C. Bonnet, *Cahiers d'archéologie genevoise*, 1. Les fouilles de l'ancien groupe épiscopal de Genève (1976-1993), Genève, Fondation des Clefs de Saint-Pierre, 1993.

**Borel 2019** : A. Borel, *Le couvent de Charrière, Châteauneuf-de-Galaure*, rapport de prospection thématique, 2019.

**Bory 1998** : M. Bory (dir.), *Coppet. Histoire et architecture*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1998.

**Bouchage 1889** : F. Bouchage, *Le prieuré de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) et les soeurs du même lieu*, Chambéry, Drivet et Ginet, 1889.

**Bouverat 2015** : D. Bouverat, La vie urbaine en Savoie du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Les rendez-vous de l'Académie salésienne*, Annecy, conférence du 23 mars 2015, 24 (2015), [en ligne, consulté le 10 février 2021 : <http://academie-salesienne.org/pdf/RVAS/RVAS24.pdf>].

**Brocard 1995** : M. Brocard, *Les châteaux de Savoie*, Bière, Cabédita, 1995.

**Broise 1966** : P. Broise, L'évolution du parcellaire d'Annecy. Essai de stratigraphie historique d'un terroir en voie d'urbanisation, *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 21<sup>e</sup> année, 4 (1966), 859-874.

**Brossard 1851** : J. Brossard, *Histoire politique et religieuse du pays de Gex et lieux circonvoisins, depuis César jusqu'à nos jours*, Bourg-en-Bresse, Milliet-Bottier, 1851.

**Bruchet 1895** : M. Bruchet, Traversée de la Savoie par le pape Martin V, *Revue Savoisiennne*, 2-11, (A36-1895), 135-137.

**Bruchet 1896** : M. Bruchet, L'ancien cadastre de Savoie, *Revue savoisiennne*, 37 (1896), 235-255.

**Bruchet 1901** : M. Bruchet, *Étude archéologique sur le château d'Annecy*, Annecy, Abry, 1901.

**Bruchet 1907a** : M. Bruchet, *Le château de Ripaille*, Paris, Delagrave, 1907.

**Bruchet 1907b** : M. Bruchet, Travaux de l'Académie, *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, 21 (1907), IX-XI.

**Bruzelius 2012** : C. Bruzelius, The architecture of the mendicant orders in the Middle Ages : an overview of recent literature, *Perspective*, 2 (2012), 365-386.

**Buathier, Brunet 1985** : H. Buathier, G. Brunet, *Histoire des communes de l'Ain. 1, Le Haut-Bugey, le Valromey, le pays de Gex*, Roanne, Horvath, 1985.

**Bullarium 1715** : *Bullarium Carmelitanum*, vol. 1, Rome, Superiorum Facultatum, 1715.

**Burlet 1922** : J. Burlet, Livre *Le culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution*, vol. IX. Chambéry, Imprimeries réunies, 1922

**Caby 2007** : C. Caby, Fondation et naissance des ordres religieux : remarques pour une étude comparée des ordres religieux au Moyen Âge, dans A. Müller (dir.), *Mittelalterliche Orden und Klöster im Vergleich. Methodische Ansätze und Perspektiven*, Berlin, Lit, 2007, 115-137.

**Calvet-Rogniat 1848** : F. Calvet-Rogniat, *Crémieu ancien et moderne*, Lyon, Dumoulin et Ronet, 1848.

**Carcel 2011** : A. Carcel, L'église Saint-Maurice d'Annecy, pour l'étude de l'église Saint-Maurice d'Annecy par S.E.L.A.R.L. d'Architecture R. Feasson, G. Gagnal, R. Goulois, non publié, 2011.

**Carey 1847** : E. Carey, Genève, ses faubourgs, ses temples et ses murailles au XVIe siècle, *Publications protestantes*, 1 (1847), 1-12.

**Carrier 2004** : N. Carrier, Les moines et la montagne en Savoie du Nord (XIe-XVe siècle), dans P. Boucheron, E. Mornet (dir.), *Montagnes médiévales : XXXIV<sup>e</sup> Congrès de la SHMES (Chambéry, 23-25 mai 2003)*, 2004 [en ligne, consulté le 25 juin 2020 : <<http://books.openedition.org/psorbonne/23306>>].

**Castelnuovo s.d.** : G. Castelnuovo, *La Savoie au Moyen âge, 1032-1536*, Sabaudia, s.d., [en ligne, consulté le 10 février 2021 : [http://archives-en-ligne.savoie.fr/dossiers\\_sabaudia/savoie1032-1536/public6.php](http://archives-en-ligne.savoie.fr/dossiers_sabaudia/savoie1032-1536/public6.php)].

**Chaponnière 1841** : J.-J. Chaponnière, Des léproseries de Genève au XVe siècle, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 1 (1-1841), 101-134.

**Chaponnière 1845** : J.-J. Chaponnière, Notice sur François Bonivard: prieur de Saint-Victor et sur ses écrits, *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 4-1 (1845), 137-304.

**Chastillon 1655** : C. Chastillon, *Topographie françoise*, Paris, Boissevin, 1655, I.N.H.A., [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <https://bibliotheque-numerique.inha.fr/viewer/5750/?offset=#page=6&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=rochelle>].

**Chatelain 1944** : A. Chatelain, Les ponts du Rhône. Etude de géographie humaine, *Les Études rhodaniennes*, 19-3/4 (1944), 109-139.

**Chaubert 2012** : D. Chaubert, Le traité de Paris (1355) entre la Savoie et la France : fin de guerres récurrentes et nouvelles perspectives, dans M. Sot (dir.), *Médiation, pais et guerre au Moyen âge*, Paris, Editions du comité des travaux historiques et scientifiques (Actes du 136e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Perpignan, 2011), 2012, 29-36.

**Chazallon 2015** : *Les hôpitaux de Genève au tournant de la Réformation*, A.E.G., 2015, [en ligne, consulté le 21 juillet 2021 : <http://docplayer.fr/190854692-Les-hopitaux-de-geneve-au-tournant-de-la-reformation-christophe-chazalon.html>].

**Chelini 1991** : J. Chelini, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, Hachette, 1991.

**Cheyne, Sutherland Black 1899** : T. K. Cheyne et J. Sutherland Black, *Encyclopaedia Biblica*, vol. I, New-York, The MacMillan Company, 1899.

**Choisy 1928** : A. Choisy, Notes sur le couvent de Rive, *Etrennes genevoises*, 1928, 3-27.

**Chiffolleau 1980** : J. Chiffolleau, La comptabilité de l'Au-Delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age (vers 1320 - vers 1480), *Collection de l'Ecole française de Rome*, 47 (1980).

**Chiffolleau, Bériou 2009** : J. Chiffolleau, N. Bériou (dir.), *Economie et religion. L'expérience des Ordres mendiants (XIIIe-XVe siècle)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009, p. 101-128.

**CIPEL 2020** : Commission intérieure pour la protection des eaux du Léman (Cipel), *Rapports sur les études et recherches entreprises dans le bassin lémanique. Campagne 2019*, cipel.org, 2020, [en ligne, consulté le 29 janvier 2021 : [https://www.cipel.org/wp-content/uploads/2020/12/RapportScientifique\\_camp\\_2019.pdf](https://www.cipel.org/wp-content/uploads/2020/12/RapportScientifique_camp_2019.pdf)].

**Coativy 2004** : Y. Coativy, La montagne est-elle une frontière ? Le témoignage de la circulation monétaire d'après les trésors alpins, *Montagnes médiévales : XXXIV<sup>e</sup> Congrès de la SHMES (Chambéry, 23-25 mai 2003)*, 2004, [en ligne, consulté le 26 janvier 2021 : <https://books.openedition.org/psorbonne/23261>].

**Collet 1698** : P. Collet, Explication des statuts, coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromay et Gex, Lyon, Carteron, 1698. x

**Collombet 1839** : F.-Z. Collombet, *Etudes sur les historiens du Lyonnais*, Lyon, Sauvignat, 1839.

**Compère, Julia 1984** : M. Compère, D. Julia, 74 Thonon, collège de la Sainte-Maison, collège de plein exercice, dans *Les collèges français, 16e-18e siècles*, 1 (1984), 678-682.

**Congar 1961** : Y. -M. Congar, Aspects ecclésiologiques de la querelle entre mendiants et séculiers dans la seconde moitié du XIIIe siècle et le début du XIVe siècle, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 28 (1961), 35-151.

**Constant 1973** : M. Constant, Une ville franche des comtes de Savoie au Moyen Age : Thonon, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 131-1 (1973), 105-149.

**Corblet 1886** : J. Corblet, *Histoire dogmatique, liturgique, et archéologique du sacrement de l'Eucharistie*, vol. 2, Paris, Société générale de librairie catholique, 1886.

**Coutaz 2009** : G. Coutaz, Lausanne (commune), dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 02.04.2009, [en ligne, consulté le 31 décembre 2020 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002408/2009-04-02/>].

**Cox 2015** : E. Cox, *The Green Count of Savoy: Amedeus VI and Transalpine Savoy in the Fourteenth century*, Princeton, Princeton University Presse, 2015.

**Cozzo 2015** : P. Cozzo, Stratégie dynastique chez les Savoie: une ambition royale, XVIe – XVIIIe siècle », dans Juliusz A. Chrościcki, Mark Hengerer, Gérard Sabatier, *Les funérailles princières en Europe, XVIe - XVIIIe siècle*, Volume I : *Le grand théâtre de la mort*, Paris, Les Editions de la MSH, 2015.

**Crozet 1932** : R. Crozet, *L'abbaye de Noirlac et l'architecture cistercienne en Berry*, Paris, Ernest Leroux, 1932.

**Darricau 1979** : R. Darricau, Quelques aspects de la réforme dominicaine en Provence au XVe siècle, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 65-174 (1979), 13-24.

**Deflou-Leca 2012** : N. Deflou-Leca, La place des communautés régulières dans l'espace urbain, dans *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 124-1 (2012), [en ligne, consulté le 3 février 2021 : <http://journals.openedition.org/mefrm/319>].

**De Jussie 1853** : J. De Jussie, Le levain du calvinisme,

**Delachenal 2019** : R. Delachenal, *Petite Histoire de Crémieu: une petite ville du Dauphiné*, Cressé, Editions des régionalismes, 2019.

**Delarue, Guichonnet 1949** : H. Delarue, P. Guichonnet, La sécularisation des maisons religieuses du Faucigny, source d'enrichissement de la Bibliothèque de Genève, *Genava : revue d'histoire et d'archéologie*, 27 (1949), 32-48.

**De La Teyssonnière 1844** : A. De La Teyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, 5, Bourg-en-Bresse, Bottier, 1844.

**Dellion 1899** : A. Dellion, *Dictionnaire historique, statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, 10, Fribourg, Imprimerie et Librairie de l'oeuvre de Saint-Paul, 1899.

**Delsalle 2011** : L. Delsalle, *Rouen à la Renaissance : Sur les pas de Jacques Le Lieur*, Rouen, Librairie L'Armitière, 2007.

**De Marlioz 1885** : L. De Marlioz, *Les Clarisses d'Evian-Les-Bains*, Abbeville, Retaux, 1885.

**De Meyer, Van Cauwenbergh 1931** : A. de Meyer et Ét. Van Cauwenbergh (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (DHGE)*, 5, Paris, Letouzé et Ané, 1931.

**De Meyer 1947** : A. De Meyer, *La congrégation de Hollande ou la réforme dominicaine en territoire bourguignon, 1465-1515*, Liège, Solédi, 1947.

**De Meyer, Van Cauwenbergh 1977** : A. de Meyer et Ét. Van Cauwenbergh (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (DHGE)*, 18, Paris, Letouzé et Ané, 1977.

**De Montor 1843** : A. De Montor, *Notice sur le temple l'hospice du Mont-Carmel*, Paris, Le Clere et Cie, 1843.

**Denifle 1885** : H. Denifle, *Die Constitutionen des Prediger Ordens vom Jahre 1228, A.L.K.M.*, 1885, 1.

**Deonna 1942** : W. Deonna, *Les arts à Genève des origines à la fin du XVIIIe siècle*, Genève, Musée d'art et d'histoire, 1942.

**De Paris 1982** : G. de Paris, *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'Ordre des frères mineurs au XIIIe siècle*, Rome, Istituto storico dei Cappuccini, 1982 (1<sup>ère</sup> éd. 1928).

**Depery 1835** : J.-I. Depery, *Histoire hagiologique de Belley*, 2, Bourg-en-Bresse, Bottier, 1835.

**De Raemy, Pradervand et al. 2004** : D. de Raemy, B. Pradervand et al., *Cahiers d'archéologie romande*, 98-99 : Châteaux, donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230-1330). Un modèle, le château d'Yverdon, Lausanne, Association pour la restauration du château d'Yverdon-les-Bains, 2004.

**Desbonnets, Vorreux, 1968** : T. Desbonnets, D. Vorreux, *Saint François d'Assise. Documents. Écrits et Premières biographies*, Éditions Franciscaines, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1968.



**De Seyssel 1909** : M. De Seyssel, Esquisse historique du Bugey, dans *Le Bugey*, 01-01, 1 (janvier-avril 1909).

**De Seyssel 1914** : M. De Seyssel, Claude Chastillon, topographe du Roy, 1547-1616, *Le Bugey*, 11-04 (1914), 492-496.

**De Seyssel-Cressieu 1900** : M. de Seyssel-Cressieu, La maison de Seyssel : ses origines, sa généalogie, son histoire : d'après les documents originaux, t. 1, Grenoble, Allier frères, 1900.

**Devos, Joisten, 1978** : R. Devos, C. Joisten, *Moeurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIXe siècle : l'enquête de Mgr Rendu*, Annecy, Académie salésienne, 1978.

**De Vries 2013** : T. De Vries, *De l'érémisme chrétien d'Orient, aux Carmes et Carmélites d'Occident*, Abbaye-Saint-Hilaire-Vaucluse, 2013, [en ligne, consulté le 28 août 2019 : <http://www.abbaye-saint-hilaire-vaucluse.com/carmes.html>].

**Donadieu-Rigaut 2005** : D. Donadieu-Rigaut, *Penser en images les ordres religieux: XIIIe-XVe siècles*, Versailles, Editions Quae, 2005.

**Doumergue 1905** : E. Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, 3 : La ville, la maison et la rue de Calvin, Lausanne, Bridel, 1905.

**Dubouloz 1887** : J. Dubouloz, Vie municipale d'Evian au commencement du XVIIe siècle, *Mémoires et documents publiés par l'académie chablaisienne*, 1 (1887), 87-127.

**Du Colombier 1952** : P. du Colombier, Les Quatre Couronnés, patrons des tailleurs de pierre, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 96-3 (1952), 512-515.

**Dufour 1861** : A. Dufour, Documents inédits relatifs à la Savoie extraits de diverses archives de Turin, *Mémoires et documents publiés par la Société savoissienne d'histoire et d'archéologie*, 5 (1861), 313-402.

**Dufour 1886** : T. Dufour, Un opuscule inédit de Farel. Le résumé des actes de la dispute de Rive (1535), *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XXII (1886), 201-240.

**Dufournet 1961** : P. Dufournet, Notre-Dame de la Rochette, protectrice des voyageurs, *Revue savoissienne*, 101 (1-1961), 165-181.

**Dufournet 1993** : P.-H. Dufournet, Seyssel la batelière, aux derniers temps de la navigation sur le haut Rhône, *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 3-4 (1993), 7-40.

**Dumeige 1966** : G. Dumeige, *Histoire des conciles œcuméniques: Lyon I et Lyon II*, Paris, Éditions de l'Orante, 1966.

**Duparc 1942** : P. Duparc, « *Description d'Annessy et de quelques autres lieux de l'apanage de Genevois au XVII<sup>e</sup> siècle* ». *Extraits de manuscrits inédits*, Annecy, Gardet et Garin, 1942.

**Duparc 1953** : P. Duparc, A propos du trafic transalpin par la Savoie au Moyen âge, *Revue Savoisienne*, 93-07 (1952), 196-198.

**Duparc 1978** : P. Duparc, Le comté de Genève, IX<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles, *Mémoires et Documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 39 (1978).

**Duperrex 1986** : A. Duperrex, Les travaux des champs, dans *Encyclopédie de Genève*, Genève, Fondation de l'Encyclopédie de Genève, 1982-1996, [en ligne, consulté le 29 janvier 2021 : <http://encyclog.org/les-travaux-des-champslucie-bolens-claude-desbaillet-alloys-duperrexeric-golay-francoise-hirsch-eric-mattheygerald-meylan-michel-ro.html>].

**Duplan 1896** : A. Duplan, Document supplémentaire, *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, X (1896), 162-170.

**Duplan 1909** : A. Duplan, Les cordeliers à Evian d'après les Archives municipales, *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, XXIII (1909), 41-125.

**Eggenberger, Grandjean 1996** : P. Eggenberger et M. Grandjean (dir.), E. Leemans, H. Kellenberger, H. Chatelain, M. Bory, P. Jaton, L'église et l'ancien couvent dominicain de Coppet, *Cahiers d'Archéologie Romande*, 68 (1996).

**Emery 1953** : R. W. Emery, The second Council of Lyon and the Mendicant Orders, *Catholic Historical Review*, 39 (1953), 257-271.

**Emery 1962** : R. W. Emery, *The Friars in Medieval France, A catalogue of french mendicant convents, 1200-1550*, New York, London, Columbia University Press, 1962.

**Faure 1927** : C. Faure, Les Célestins et les Cordeliers d'Annecy, *Revue d'histoire franciscaine*, IV-1 (janvier-mars 1927).

**Favre-Bertrand 1841** : G. Favre-Bertrand, Notice sur les livres imprimés à Genève dans le quinzième siècle, *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1 (1841), 15-52.

**Fellay, Santschi 1986** : J.-B. Fellay, C. Santschi, Les évêques, princes et pasteurs, dans *Encyclopédie de Genève*, 5 (1986), [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <http://encyclog.org/les-eveques-princes-et-pasteursjean-blaise-fellay-catherine-santschi.html#XWRHV5Ki>].

**Fenouillet 1891** : F. Fenouillet, *Histoire de la ville de Seyssel (Ain et Haute-Savoie), depuis son origine jusqu'à nos jours*, Annemasse, J. Chambert, 1891.

**Fleith 1998** : B. Fleith, La Vierge, l'apôtre Thomas et Pierre de Luxembourg, *Annesci*, 37 (1998), 193-257.

**Forest, Ginouvez, Fabre 2004** : V. Forest, O. Ginouvez, L. Fabre, Les fouilles de la Faculté de Droit à Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen-Age, *Archéologie du Midi médiéval*, 22 (2004), 45-76.

**Frei 2002** : A. Frei, *Ponts de Genève*, Genève, Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, 2002.

**Frémont (éd.) 1886** : L. Frémont (éd.), Voyage littéraire de Dom Guyton en Champagne, *Revue de Champagne et de Brie*, volume 22 (1886), 169-180.

**Gaberel 1853** : J. Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève depuis le commencement de la Réformation jusqu'en 1815*, 1, Genève, J. Cherbuliez, 1853.

**Gabion, Grandchamp, Oursel 1958** : R. Gabion, G. Granchamp, R. Oursel, La cathédrale d'Annecy, *Annesci*, 6 (1958).

**Galiffe 1829** : J.-A. Galiffe, , *Matériaux pour l'histoire de Genève*, vol. 1, Paris, J. Barbezat, 1829.

**Galiffe 1830** : J.-A. Galiffe., *Matériaux pour l'histoire de Genève*, vol. 2, Paris, J. Barbezat, 1830.

**Gaudy-Le Fort 1841** : J.-A. Gaudy-Le Fort, *Promenades historiques dans le canton de Genève : avec des recherches sur les noms propres et les noms locaux du pays*, Genève, Les principaux libraires, 1841.

**Gauthier 1896** : J.-A. Gauthier, *Histoire de Genève des origines à l'année 1691*, Genève, Rey et Malavallon imprimeurs, 1896.

**Genequand 1978** : J.-E. Genequand, Couvent des franciscains de Genève, dans H. Vonlanthen (éd.), *Die Franziskaner, die Klarissen und die Regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*, Helvetia Sacra V/1, Berne, Francke Verlag, 1978, p. 370-380.

**Giard 1913** : R. Giard, Apostasie du gardien des cordeliers de Genève, dans *La France franciscaine : mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, 2 (1913), 46-47.

**Gilliard 1931** : C. Gilliard, Les premières mesures du gouvernement bernois en matière de religion (1536), dans *Revue d'histoire vaudoise*, 39-6 (nov.-déc. 1931), 321-337.

**Gimpel 1975** : J. Gimpel, *La Révolution industrielle du Moyen âge*, Paris, Editions du Seuil, 1975.

**Girard 1992** : J.-M. Girard, *La mort chez saint Augustin*, Fribourg, Editions universitaires de Fribourg, 1992.

**Glover 1863** : M. Glover, Les augustins de Thonon, *L'ami des livres*, 12 (1863), 3-8.

**Gonthier 1889** : J.-F. Gonthier, Les évêques de Genève au temps du Grand Schisme, 1378-1449, *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, 12 (1889), 329-368.

**Gonthier 1901** : J.-F. Gonthier, *Oeuvres historiques*, 1, Thonon-les-Bains, Jules Masson, 1901.

**Gonthier 1902** : J.-F. Gonthier, *Oeuvres historiques*, 2, Thonon-les-Bains, Jules Masson, 1902.

**Grandchamp 1986** : G. Grandchamp, La fabrique de l'église paroissiale Saint-Maurice d'Annecy, *Mémoire et documents publiés par l'académie salésienne*, 95 (1986), 251-256.

**Grandjean 1984** : M. Grandjean, Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional, dans *L'Homme dans la ville (Cours général public de l'Université de Lausanne, 1983-1984)*, 62 (1984), 61-100.

**Grandjean 2015** : M. Grandjean, L'architecture religieuse en Suisse romande et dans l'ancien diocèse de Genève à la fin de l'époque gothique (2 tomes), *Cahiers d'archéologie romande*, 157 et 158 (2015).

**Grillet 1807** : J.-L. Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman ; contenant l'Histoire ancienne et moderne de la Savoie*, 1, Chambéry, J.F. Puthod, 1807.

**Guérin 1877** : C. Guérin, *Les augustins et les dominicains en France avant 1789*, Paris, V. Palmé, 1877.

**Guglielmotti 2010** : P. Guglielmotti, Réseaux et mobilité à travers les Alpes et la mer : études de cas et problématiques, dans *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge : XLe Congrès de la SHMESP (Nice, 4-7 juin 2009)*, 2010, [en ligne, consulté le 26 janvier 2021 : [https:// doi.org/10.4000/books.psorbonne.10413](https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.10413)].

**Guichonnet, Delarue 1949** : P. Guichonnet, H. Delarue, La sécularisation des maisons religieuses du Faucigny, source d'enrichissement de la Bibliothèque de Genève, *Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, 27 (1949), 32-48.

**Guichonnet 1955** : P. Guichonnet, Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales, *Revue de géographie alpine*, 43-2 (1955), 255-298.

**Guide des archives 2017** : *Guide des archives municipales de Thonon 2017*, Ville de Thonon, 2017, [en ligne, consulté le 20 mars 2020 : <https://www.ville-thonon.fr/annuaire/121/97-archives.htm?si=histoire>].

**Guigue 1873** : M.-C. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, Gromié aîné, 1873.

**Hasquenoph 2009** : S. Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009.

**Helyot 1715** : P. Helyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, Vol. 3, Paris, Coignard, 1715.

**Henry-Coüannier 1921** : M. Henry-Coüannier, *Saint François de Sales et ses amitiés*, Paris, Monastère de la Visitation, 1921.

**Henryot 2013** : F. Henryot, Le livre dans les couvents mendiants à la fin de l'Ancien Régime, d'après l'enquête nationale de 1790-1791, *Histoire & mesure*, XXVIII-2 (2013), 165-204.

**Histoire 1799** : *Histoire De Tacite*, vol.I-6, Paris, Moutardier, 1799 (4<sup>e</sup> éd.).

**Hodel 1997** : P.-B. Hodel, Histoire du couvent dominicain de Coppet, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 67 (1997), 151-171.

**Hodel 1999** : P.-B. Hodel, Coppet, dans U. AMACHER (éd.), *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Helvetia sacra IV/5, Bâle, Schwabe, 1999, 346-351.

**Hurel 2020** : D.-O. Hurel, *Les bénédictins*, Paris, Laffont, 2020.

**Jacquart 2006** : D. Jacquart, JACQUART D., La perception par les contemporains de la peste de 1348, dans Jouanna J. et Zink M., *L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Actes du 16<sup>ème</sup> colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer (14 et 15 octobre 2005), Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2006.

**Jacques 1954** : A. Jacques, La fresque funéraire de l'église Saint-Maurice, Annesci, 2 (1954), 105-108.

**Janssen 1964** : P.-W. Janssen, *Les origines de la réforme des carmes en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, La Haye, Nijhoff, 1964.

**Jomand 1978** : J. Jomand, *La longue marche vers le diocèse de Saint-Étienne : 1856-1871*, Lyon, J. Jomand, 1978.

**Jose 1956** : M. José, *Histoire de la Maison de Savoie : Les origines. Le Comte Vert. Le Comte Rouge*, Paris, Albin Michel, 1956.

**Jotischky 2002** : A. Jotischky, *The Carmelites and Antiquity: Mendicants and Their Past in the Middle Ages*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

**Kersuzan 2015** : A. Kersuzan, *Défendre la Bresse et le Bugey : les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2015.

**Kremer, Simpson, Girardclos 2012** : K. Kremer, G. Simpson, S. Girardclos, Giant Lake Geneva tsunami in AD 563, *Nature Geoscience*, 5 (28 octobre 2012), 756–757, [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <https://www.unige.ch/sciences/fr/actualites/2012/tsunamidanslelaclemanenlan563/>].

**Koudelka Loenertz 1966** : V. Koudelka, R. Loenertz, Monumenta diplomatica sancti Dominici, *M.O.P.H.*, 25 (1966).

**Lachèvre 2000** : M.-L. Lachèvre, L'église Saint-Maurice d'Annecy, [mémoire de maîtrise, Université de Chambéry, 2000], non publié.

**Laurent 1960** : J.-P. Laurent, Notes sur le plan de La Rochette (1691) (Ville et château d'Annecy), *Revue savoisienne*, A98-03 (1960), 17-23.

**Lavorel 1888** : J.-M. Lavorel, Cluses et le Faucigny, *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, 11 (1888).

**Lauwers 2005** : M. Lauwers, *Naissance du cimetière chrétien*, Paris, Flammarion, 2005.

**Le Clere 1839** : A. Le Clere (éd.), Affaires de la religion suisse, *L'Ami de la religion*, 103 (1839).

**Le Fort, Lullin 1866** : C. Le Fort, P. Lullin, *Regeste Genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, Les principaux libraires, 1866.

**Le Gall 2001** : J.-M. Le Gall, *Les moines aux temps des réformes : France (1480-1560)*, Paris, Champs Vallon, 2001.

**Le Goff 1968** : J. Le Goff, Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête, *Annales. économies, sociétés, civilisations*, 23-2 (1968), 335-352.

**Le Goff 1970** : J. Le Goff, Etat de l'enquête, *Annales. économies, sociétés, civilisations*, 25-4 (1970), 924-946.

**Leguay 1985** : J.-P. Leguay, A propos des paysages urbains savoyards : l'importance et le rôle des petites villes dans l'histoire et la civilisation du XVe siècle, *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 125 (1985), 171-183.

**Leguay 2002** : J.-P. Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 64, [Nouvelle édition en ligne, consultée le 26 novembre 2020 : <http://books.openedition.org/pur/23725>].

**Leguay 2003** : J.-P. Leguay, Urbanisme et ordres mendiants : l'exemple de la Savoie et de Genève (XIIIe-début XVIe s.), dans S. Cassagnes-Brouquet, A. Chauou, D. Pichot et Lionel Rousselot (dir.) *Religion et mentalités au Moyen Âge : Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, 2003, [en ligne, consulté le 24 juin 2020 : <http://books.openedition.org/pur/19803>].

**Leguay, Leguay 2005** : J.-P. Leguay, T. Leguay, *Histoire de la Savoie*, Saint-Brieuc, Gisserot, 2005.

**Le trésor des chartes** (s.d.) : Archives départementales de la Côte-d'Or, *Le trésor des chartes du duc de Bourgogne et Chambre des comptes de Dijon - Les archives centrales du duché de Bourgogne*, s. d., [en ligne, consulté le 8 mai 2020 : [https://archives.cotedor.fr/v2/site/AD21/les\\_archives\\_departementales/Fonds\\_conservees](https://archives.cotedor.fr/v2/site/AD21/les_archives_departementales/Fonds_conservees)].

**Logoz 2004** : R.-C. Logoz, LOGOZ R.-C., Jean de Brogny, dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 15.10.2004 [en ligne, consulté le 18 juin 2020 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/018419/2004-10-15/>].

**M.A.H. 2020** : Musée d'Art et d'Histoire de Genève, *Atelier de Peter et Mattelin Vuarser*, 26.09.2020, [en ligne, consulté le 11 mars 2021 : <https://collections.geneve.ch/mah/auteur/atelier-de-peter-et-mattelin-vuarser>].

**Maillard 2006** : N. Maillard, *Droit, réforme et organisation nationale d'un ordre religieux en France : le cas de l'ordre des frères Prêcheurs (1629-1660)*, [thèse de doctorat, Université de Lille, 2005], Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2006.

**Martignier, De Crousaz 1867** : D. Martignier, A. De Crousaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, Corbaz, 1867.

**Martin 1908** : J.-B. Martin, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, 1, Lyon, H. Lardanchet, 1908.

**Martin 1951** : P.-E. Martin, Les stalles de Saint Pierre de Genève, *Revue suisse d'histoire*, 1 (1951), 485-490.

**Martin 1975** : H. Martin, *Les ordres mendiants en Bretagne*, Paris, Librairie C. Klincksiesk, 1975.

**Masseron 2006** : A. Masseron, *Oeuvres de saint François d'Assise*, Paris, Albin Michel, 2006.

**Maurin , Perret, Patris, 2011** : H. Maurin (dir.), M. Perret, J. Patris, *2195 W - Versement du centre des impôts fonciers d'Annecy (1933-1998)*, Archives départementales de la Haute-Savoie, 2011 (complété en 2016), [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : [https://archives.hautsavoie.fr/archive/fonds/FRAD074\\_000000184/view:195859](https://archives.hautsavoie.fr/archive/fonds/FRAD074_000000184/view:195859)].

**Mazuy 1998** : D. Mazuy (dir.), A. Mélo, P. Rossel, A. Vérot-Bourrély, *Le couvent des augustins, fouille d'évaluation archéologique, Rapport d'opération*, S.R.A. Ain, 1998 (consulté aux archives des Monuments historiques, site de Charenton).

**Meersseman 1946** : G. Meersseman, *L'architecture dominicaine au XIIIe siècle : Législation et pratique*, Rome, Istituto storico domenicano di S. Sabina, 1946.

**Mélo 1998** : A. Mélo, Notice historique sur les augustins de Seyssel-Ain, , D. Mazuy (dir.), P. Roussel, A. Vérot-Bourrély, A. Melo, Seyssel (Ain), *Le couvent des augustins, rapport de fouille d'évaluation archéologique*, SRA Ain, 1998.

**Mémoires 1904** : *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, XVIII (1904), XVII-XVIII.

**Mercier 1878** : J. Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration*, Annecy, Abry, 1878.

**Mercier 1880** : J. Mercier, Notice sur l'hôpital de la Providence d'Annecy, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1880 (2), 95-117

**Meriaux, Noizet 2013** : C. Mériaux, H. Noizet, Moines, chanoines et espaces urbains en Flandres, dans D. Russo, C. Sapin, D. Iogna-Prat, M. Lauwers, F. Mazel, I. Rosé, *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 65-78.

**Meyer 1995** : F. Meyer, Pour faire l'histoire des Récollets en France (XVIe - XIXe s.), *Chrétiens et sociétés*, 2 (1995), 83-99.

**Meyer 2016** : F. Meyer, La frontière et la mémoire : Le Père Jacques Fodéré et la province franciscaine de Bourgogne au début du XVIIe siècle face aux pasteurs et aux Récollets, dans J. Léonard dir.), *Prêtres et pasteurs : Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVIe-XVIIe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 221-235.

**Miccoli 1989** : G. Miccoli, Les moines, dans J. Le Goff (dir.), *L'homme médiéval*, Paris, Editions du Seuil, 1989, 45-85.



**Million 1866** : F.-M. Million, Chroniques du Mont-Saint-Michel, dit des Cordeliers, à Moûtiers, *Recueil des mémoires et documents de l'Académie de Val-d'Isère*, 1 (1866), 213 - 289.

**Molinier 1903** : A. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France - Des origines aux guerres d'Italie (1494). III. Les Capétiens, 1180-1328*, Paris, A. Picard et fils, 1903.

**Montagnes 1977** : B. Montagnes, *Architecture dominicaine en Provence*, Éditions du CNRS, Paris, 1977.

**Montagnes 1985** : B. Montagne (o.p.), La congrégation de France (1497-1569), *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 55 (1985), 67-114.

**Morenzoni 2006** : F. Morenzoni, *Le Prédicateur et l'Inquisiteur : Les tribulations de Baptiste de Mantoue à Genève en 1430*. Nouvelle édition, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006 [en ligne, consulté le 25 juillet 2021 : <https://doi.org/10.4000/books.pul.20200>].

**Moreri 1718** : L. Moreri, *Le Grand dictionnaire historique ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, tome 1, Paris, Coignard, 1718.

**Moret de Bourchenu Valbonnais 1711** : J.-P. Moret de Bourchenu Valbonnais, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dauphiné*, Paris, Imbert de Bats, 1711.

**Mortier 1909** : D.-A. Mortier (o.p.), *Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des frères Prêcheurs*, 4, Paris, Alphonse Picard & Fils, 1909.

**Morvan 2014** : H. Morvan, La politique funéraire des frères prêcheurs et mineurs au XIIIe siècle: réflexions autour des sources normatives, dans *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, 14-1 (2014), 11-43.

**Müller 2012** : F. Müller, Dominicains, dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 19.04.2012, [en ligne, consulté le 31 décembre 2020 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011714/2012-04-19/>].

**Naef 1968** : H. Naef, *Les Origines de la réforme à Genève*, I, Genève, Jullien, 1968.

**Oeuvres 1839** : *Oeuvres complètes de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève*, 3, Paris, Albanel et Martin, 1839.

**Onde 1944** : H. Onde, Le lac d'Annecy et le Thiou (étude hydrologique), *Revue de géographie alpine*, 32-3 (1944), 389-446.

**Oursel 1954** : R. Oursel, L'église Saint-Dominique - Etude Archéologique, *Annesci*, 2 (1954), 51-59.

**Oursel 2008** : R. Oursel, *Les chemins du sacré : pèlerinage architectural*, II, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2008.

**Pachoud 1988** : A. Pachoud, La dévotion aux vierges noires savoyardes, dans *Vie religieuse en Savoie : mentalités, associations*, Actes du XXXI<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes de Savoie (Annecy, 13-14 septembre 1986), collection *Mémoires et documents publiés par la société salésienne*, 95 (1988), 319-328.

**Paradin 1561** : G. Paradin, *Chronique de Savoie*, Lyon, Ian de Tournes, 1561.

**Paravy 1985** : P. Paravy, Remarques sur les passages de saint Vincent Ferrier dans les vallées vaudoises, *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 1985-1986, 143-155.

**Pérouse de Montclos 2011** : J.-M. Pérouse de Montclos, *Architecture. Description et vocabulaire méthodiques*, Paris, Editions du Patrimoine, 2011.

**Perret 1960** : A. Perret, Essai sur l'histoire du Saint-Suaire du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, dans *Mémoire de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et arts de Savoie*, série 6, IV (1960), 49-122.

**Perrillat 2008** : L. Perrillat, *Les apanages de Genevois au XV<sup>e</sup> siècle. quelques résultats de recherches sur les institutions et les hommes*, Halshs, 2008, [en ligne, consulté le 25 janvier 2021 : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01023760/document>].

**Perrin 2004** : N. Perrin, *L'horlogerie savoisienne et l'École nationale d'horlogerie de Cluses*, Editions Cheminements, 2004.

**Perron 1954** : F. Perron, Etude historique. 1422-1860, *Annesi*, L'église Saint-Dominique, 2 (1954), 27-50.

**Picot 1811** : J. Picot, *Histoire de Genève*, I, Genève, Manget et Cherbuliez, 1811.

**Pierregrosse 2005** : E. Pierregrosse, Foyers et diffusion de l'Observance dans les domaines de la Maison de Savoie (Piémont exclu) aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, dans F. Meyer, L. Viallet, *Identités franciscaines à l'âge des réformes*, 1, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2005, 255-274.

**Piguet 2018** : M. Piguet, Genève (commune), dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 07.02.2018, [en ligne, consulté le 20 décembre 2020 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002903/2018-02-07/>].

**Plan 2000** : I. Plan, Découvertes archéologiques dans la ville basse : le couvent des cordeliers de Rive, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 30 et 31 (2000-2001), 158.

**Plan 2010** : I. Plan, Des carreaux gravés dans le couvent des Frères Mineurs de Genève, *Bericht der Stiftung Ziegelei-Museum*, 27 (2010), 4-26.

**Poirier (s.d.)** : F. Poirier, *Eglise Saint-Nicolas de Cluses*, archives-en-ligne.savoie, s.d., [en ligne, consulté le 3 mars 2020 : [http://archives-en-ligne.savoie.fr/dossiers\\_sabaudia/\\_eglises/eglise-cluses.php](http://archives-en-ligne.savoie.fr/dossiers_sabaudia/_eglises/eglise-cluses.php)].

**Poncet 1876** : F. Poncet, *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux: notice historique*, Annecy, Niérat, 1876.

**Poncet 1884** : P.-F. Poncet, Etude historique et artistique sur les anciennes églises de la Savoie, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, tome 7 (1884), 271-364.

**Pontalis 1977** : J.-B. Pontalis (éd.), Rousseau. *Les confessions*, I, Paris, Gallimard, 1977.

**Porte 1976** : M.-T. Porte (Soeur Diane du Christ), *Un foyer de spiritualité dominicaine au XVIIe siècle. Le monastère de Sainte-Catherine de Sienna à Toulouse*, Toulouse, Privat, 1976.

**Projer 2010** : R. Projer, Ermites de saint Augustin, dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 03.11.2010, [en ligne, consulté le 25 janvier 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/012616/2010-11-03/>].

**Rabut 1862a** : F. Rabut, Abrégé de la fondation, progrès et état présent de la sainte maison de Thonon (1715), *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 6 (1862), 195-206.

**Rabut 1862b** : F. Rabut, 12 avril 1616, *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 6 (1862), 178-188.

**Revel 1775** : C. Revel, *Usages des pays de Bresse, Bugey et Gex*, 2, Bourg-en-Bresse, Besson, 1775.

**Rebord 1920** : C.-M. Rebord, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du Diocèse de Genève-Annecy, de 1535 à nos jours*, II, Metz, A. Gavard, 1920.

**Rebord 1923** : C.-M. Rebord, *Cathédrale de saint François de Sales, de ses prédécesseurs immédiats et de ses successeurs. 1535-1923*, Annecy, Imp. commerciale, 1923.

**Regat 2014** : C. Regat, *Les rendez-vous de l'Académie salésienne*, Le culte de Saint-Maurice (conférence du 16 juin 2014), 19, Annecy, Académie salésienne, 2014.

**Regat, Copper, Grandchamp, Guillet, Vouvé 2020** : C. Regat (dir.), J. Copper, P. Grandchamp, Y. Guillet, F. Vouvé, Annecy, l'église Saint-Maurice - Ancienne église conventuelle Saint-Dominique, *Annesci*, 54 (2020).

**Rigaux 1996** : D. Rigaux, Une image pour la route. L'iconographie de saint Christophe dans les régions alpines (XIIe-XVe siècle), dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 26<sup>e</sup> congrès, Aubazine, 1996, Voyages et voyageurs au Moyen Age, 235-266.

**Ripart 2012** : L. Ripart, Les lieux de sépulture des princes de la maison de Savoie, dans M. Flavigny et G. Yout (dir.), *La mort en Savoie*, Actes du 1er Festival International d'Histoire des Pays de Savoie, La Roche-sur-Foron, 24-26 juin 2011, Bonneville, 2012, 32-43.

**Ripart 2019** : L. Ripart, Le Saint Suaire, les Savoie et Chambéry (1453-1515), dans P. Cozzo, A. Nicolotti et A. Merlotti (dir.), *The Schroud at Court. History, Usages, Places and Images of a Dinastic Relic*, (Art and Material Culture in Medieval and Renaissance Europe, 13), Leiden/Boston, Brill, 2019, p. 57-74.

**Ripart (s.d.)** : L. Ripart, Du royaume burgonde au royaume de Bourgogne : les terres savoyardes de 443 à 1032, dans *Histoire de la Savoie*, s.d., [en ligne, consulté le 26 janvier 2021 : <http://www.sabaudia.org/3151-la-savoie-burgonde-443-a-1032.htm>].

**Roger 1959** : J. Roger, Contribution à l'histoire des établissements hospitaliers de Nyon, dans *Gesnerus : Swiss Journal of the history of medicine and sciences*, 16 (1959), 104-112.

**Roger 2014** : A. Roger, *Annecy (Haute-Savoie). Eglise Saint-Maurice. Enregistrement des éléments mis au jour lors de la dépose du sol du choeur (Restauration 2014)*, Rapport d'opération, DRAC Rhône-Alpes, non publié, 2014.

**Roger 2015** : A. Roger, *Saint-Maurice d'Annecy : Etude archéologique de l'escalier médiéval*, Rapport d'opération, DRAC Rhône-Alpes, non publié, 2015.

**Roger 2017** : A. Roger, *Saint-Nicolas de Cluses : l'ancien couvent de cordeliers*, Rapport d'opération, DRAC Rhône-Alpes, non publié, 2017.

**Ruiz 2009** : D. Ruiz, La législation provinciale de l'ordre des frères mineurs et la vie économique des couvents en France et en Italie (fin XIIIe-milieu XIVe siècle), dans N. Bériou, J. Chiffolleau (dir.), *Economie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIIIe-XVe siècle)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009

**Saak 2002** : E. Saak, *High Way to Heaven : the Augustinian Platform between Reform and Reformation, 1292-1524*, Leiden, Brill, 2002.

**Saget (abbé) 1905** : Abbé Saget, Louis de France, fils aîné de Louis XI, dans *Académie de Sainte-Croix d'Orléans*, XI-1 (1905), 5-11.

**Santschi 1988a** : C. Santschi, L'esprit de l'érémisme savoyard, dans *Vie religieuse en Savoie : Mentalités, Associations*, Actes du XXXIe Congrès des Sociétés savantes de Savoie (Annecy - 13-14 septembre 1986), *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, 15 (1988).

**Santschi 1988b** : C. Santschi, Les ermites du Valais, *Vallesia : bulletin annuel de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, des Musées de Valère et de la Majorie*, 1988, 1-103.

**Santschi 1999** : C. Santschi, Genève, dans U. AMACHER (éd.), *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Helvetia sacra IV/5, Bâle, Schwabe, 1999, 352-390.

**Santschi 2003** : C. Santschi, Genève, dans B. ANDENMATTEN (éd.), *Die Augustiner-Eremiten. Die Augustinerinnen, die Annunziatinnen und visitandinnen in der Schweiz*, Helvetia Sacra IV/6, Bâle, Schwabe, 2003, 145-160.

**Santschi 2007** : C. Santschi, Genève (diocèse, évêché), dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 11.07.2007, [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011399/2007-07-11/>].

**Saupin 2004** : G. Saupin, *La France à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2004.

**Sauthier 1965** : M.-R. Sauthier, État des provinces de Genevois et Faucigny depuis que les princes puisnés de la royale maison de Savoie en ont été appanagés, dressé pour noble François Hiacinthe de Lucinge (1691), *Annesci*, 12 (1965), 55-67.

**Schenkluhn 2003** : W. Schenkluhn, *Architettura degli Ordini Mendicanti : Lo stile architettonico dei domenicani e dei francescani in Europa*, Padoue, Editrici francescane, 2003.

**Serand 1870** : E. Serand, L'inondation de 1711 à Annecy, *Revue Savoisiennne*, 11 (1870), 83-86.

**Serralongue 1986** : J. Serralongue, Annecy (Haute-Savoie). Église St-Maurice, *Archéologie médiévale*, 16 (1986), 179.

**Sibille 2003** : J. Sibille, La passion de saint André, drame religieux de 1512, thèse de doctorat, Université de Lyon 2, 2003, [en ligne, consulté le 11 février 2021 : [https://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2003/sibille\\_j/info](https://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2003/sibille_j/info)].

**Société des Amis du Vieil Annecy (s.d.)** : Société des amis du Vieil Annecy, *Histoire et objectifs*, amisduvieilannecy, s.d., consulté le 21 janvier 2021 : <https://www.amisduvieilannecy.fr/qui-sommes-nous,1/histoire-et-objectifs,16/qui-sommes-nous-,p29.html>.

**Steinmann 1963** : A.-E. Steinmann, *Carmel Vivant*, Paris, St Paul, 1963 (4<sup>e</sup> trimestre).

**Stelling-Michaud 1939** : S. Stelling-Michaud, Les frères prêcheurs en Suisse romande d'après les archives de Sainte-Sabine, *R.H.E.S.*, 33 (1939), 50-70.

**Tavernier 1886** : H. Tavernier, Monographie des Gets et de la côte d'Arbroz, *Mémoires et documents publiés par l'académie salésienne*, 9 (1886), 161-282.

**Terrier 2000** : J. Terrier, Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1998 et 1999, dans *Genava*, 48 (2000), 163-204.

**Tinthoin 1972** : R. Tinthouin, Essai de Géographie urbaine historique. Une petite ville : Thonon dans la première moitié du XVIIIe siècle, dans *Revue de géographie alpine*, 60-2 (1972), 341-358.

**Tochon 1871** : P. Tochon, *Histoire de l'agriculture en Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Chambéry, Puthod, 1871.

**USSS (s.d.)** : *Union des sociétés savantes de Savoie (USSS) - Saint-Jeoire prieuré*, Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), s.d., [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <http://cths.fr/an/societe.php?id=1022>].

**Vauchez 1968** : A. Vauchez, Les stigmates de saint François et leurs détracteurs dans les derniers siècles du Moyen-âge, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 80-2 (1968), 595-625.

**Vicaire 1952** : M.-H. Vicaire, La bulle de confirmation des Prêcheurs, *Revue d'histoire ecclésiastique*, 47 (1952), 176-192.

**Viollet-le-Duc 1854-1868** : E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Tome 2, Paris, Bance-Morel, 1854-1868.

**Volti 2003** : P. Volti, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions du CNRS, 2003.

**Vuy 1886** : J. Vuy, À propos d'un testament, *Savoie et Savoyards: Le congrès des sociétés savantes de la Savoie*, huitième session, 19-22 août 1886, Thonon, A. Dubouloz, 1886.

**Weigel 2000** : A. Weigel, *Theatrum Sabaudiae* : regards sur la Savoie du XVIIe siècle, *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 102 (2000).

**Weigel (s.d.)** : A. Weigel, *Le Theatrum Sabaudiae*, Sabaudia, s.d., [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <http://www.sabaudia.org/3197-le-theatrum-sabaudie.htm>].

**Wildermann 1978** : A. Wildermann, Franziskanerkloster Nyon, dans H. VONLANTHEN (éd.), *Die Franziskaner, die Klarissen und die Regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*, Helvetia Sacra V/1, Berne, Francke Verlag, 1978, 404-412.

**Zimmer 2003** : P. Zimmer, Einleitung. Die Augustiner-Eremiten in der Schweiz, dans B. Andenmatten (éd.), *Die Augustiner-Eremiten. Die Augustinerinnen, die Annunziatinnen und visitandinnen in der Schweiz*, Helvetia Sacra IV/6, Bâle, Schwabe Verlag, 2003, 21-42.

**Zimmermann 2003** : M. Zimmermann, Les actes de consécration d'églises. Construction d'un espace et d'un temps chrétiens dans la Catalogne médiévale (IXe-XIIe siècle), *Annexes des Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 15 (2003), 29-52.

**Zumkeller 2018** : D. Zumkeller, Plainpalais, dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 07.02.2018, [en ligne, consulté le 21 janvier 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/003312/2018-02-07/>].

**Zumkeller 2011** : D. Zumkeller, Carouge (GE), dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 06.10.2011, [en ligne, consulté le 11 février 2021 : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002890/2011-10-06/>].

**Zurbuchen 1984** : W. Zurbuchen, Les fortifications de Genève, dans *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 124 (1984), 53-74.

## Table des illustrations

Doc. 29 - Exemples d'entrées directes et indirectes dans l'enceinte conventuelle via l'église	
307	
Doc. 30 - Annecy (dominicain) - Extrait du Theatrum Sabaudiae d'Annecy (la porte apparaît sur la partie gauche de l'image)	309
Doc. 31 - Annecy (franciscain) - Deux couloirs d'accès au couvent depuis la rue (A.E.T., Inventaire n° 87 « Materie Ecclesiastice », paquet 7 « Regulari di là dai monti »)	311
Doc. 32 - Annecy (dominicain) - Ensemble conventuel d'après un plan dressé à la Révolution (A.M.A., Cl 14)	315
Doc. 33 - Annecy (franciscain) - Ensemble conventuel (d'après Rebord 1923).	316
Doc. 34 - Cluses (franciscain) - Ensemble conventuel (d'après la Mappede Sarde, 1728-1738)	317
Doc. 35 - Extrait de la Règle du Carmel dans la Bulle d'Innocent IV en 1247	322
Doc. 36 - Coppet (dominicain) - Premier état des fondations du chevet, fouilles 1973-1994 (Eggenberger, Grandjean 1996, 51)	325
Doc. 37 - Annecy - Dominicains - Front occidental	327
Doc. 38 - Cluses (franciscain) - Choeur depuis la nef	330
Doc. 39 - Cluses (franciscain) - Distinction au sol entre sanctuaire et chevet (vue vers l'ouest)	333
Doc. 40 - Annecy (dominicain) - Armoire (nord) et piscine (sud) liturgiques dans le sanctuaire	335
Doc. 41 - Annecy (franciscain) - Localisation des deux portes du sanctuaires sur le plan actuel ; porte sud bouchée vue depuis l'ouest.	337
Doc. 42 - Baies axiales de Cluses (franciscain) et d'Annecy (dominicain)	338
Doc. 43 - Cluses et Annecy (franciscains) - Petites ouvertures sur le sanctuaire depuis le premier étage du couvent	339
Doc. 44 - Coppet (dominicain) - Enfeu de Daniel Bellujon (Eggenberger, Grandjean 1996)	340
Doc. 45 - Annecy (dominicain) - Fresque de Philibert de Monthoux (1458)	341
Doc. 46 - Annecy (dominicain) - Blason des Savoie-Montferrat à la clef-de-voûte du sanctuaire	342
Doc. 47 - Annecy (franciscain) - Tripartition du vaisseau central; clôture de choeur depuis le bas-côté occidental (vue vers le nord-est)	344
Doc. 48 - Annecy (dominicain) - Culs-de-lampe ornés des insignes du cardinal de Borgny	345



Doc. 49 - Annecy (dominicain) - Décor peint en place sur les fondations du jubé	347
Doc. 50 - Annecy (dominicain) - Remplois utilisés dans la fondation de l'autel XIXe (à gauche : plusieurs personnages. A l'arrière-plan on distingue ce qui pourrait être les flammes de l'enfer, faisant de cet élément un décor potentiel de Jugement dernier [L-74/010-2014/1039-5] ; à droite : cul-de-lampe polygonal avec traces de layage [L-74/010-2014/1039-12]).	347
Doc. 51 - Annecy (franciscain) - Plan non daté figurant un jubé (A.E.T., 87-7)	349
Doc. 52 - Annecy (franciscain) - Porte d'accès au choeur depuis le bas-côté occidental	354
Doc. 53 - A gauche : Annecy (dominicain) - Armes de Jean Magnin; à droite : Annecy (franciscain) - Armes de Pierre de Lambert	356
Doc. 54 - Annecy (dominicains) - A gauche : Gouttereau nord du choeur, parement intérieur, fenêtre bouchée de la chapelle du Rosaire et fondations du jubé; A droite : Gouttereau sud du choeur, parement extérieur, fenêtre bouchée de la chapelle de saint Pierre martyr.	358
Doc. 55 - Cluses (franciscain) - Bénitier XVIe siècle ; Annecy (franciscain) - Bénitier	360
Doc. 56 - Annecy (franciscain) - Détail chaire à prêcher, saint François de Sales	361
Doc. 57 - Plan des bas-côtés le plus courant dans les églises mendiantes de l'ancien diocèse de Genève	362
Doc. 58 - Annecy (dominicain) - Bas-côté sud. Mur de la chapelle édifié dans le prolongement du contrefort de la nef.	363
Doc. 59 - Annecy (dominicain) - Bas-côté sud, adjonction progressive de chapelles. De droite à gauche, chronologiquement : chapelles des Luxembourg-Martigues, des tailleurs, et des Lambert.	364
Doc. 60 - Thonon (augustin) - Cadastre français (A.D.H.S., 3 P 3/8651 : Feuille n°2.)	364
Doc. 61 - Annecy (dominicain) - Déformation du mur sud du choeur sous le poids du voûtement	365
Doc. 62 - A gauche : Annecy (dominicain), murs de refend séparant les chapelles. A droite : Coppet (dominicain) - Mur oriental de la première chapelle. Circulation entre les chapelles (Eggenberger, Grandjean 1996)	366
Doc. 63 - Annecy (franciscains et chanoines cathédraux) - Plan de l'église	367
Doc. 64 - Cluses (franciscains) - Mappede Sarde et plan actuel	368
Doc. 65 - Cluses (franciscain) - Clé-de-voûte de la chapelle dite « de Riddes »	369
Doc. 66 - Annecy (dominicain) - Donateurs des chapelles latérales	372
Doc. 67 - Liste non exhaustive des chapelles recensées dans les couvents mendiantes de l'ancien diocèse de Genève	377
Doc. 68 - Genève (franciscain) - Plaque de la confrérie de la fête Dieu. Dessin au lavis réalisé par Pierre Soubeyran en 1769 (Genève, Bibliothèque de Genève, N°VG 3039/3)	381

Doc. 69 - A gauche : chevet et abside de la cathédrale d'Annecy (Médéric Mieusement, 1883, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : base Photographies (Mémoires), Réf. APMH00013461) ; A droite : Esquisse de reconstitution du couvent de Coppet (Eggenberger, Grandjean 1996, 77)	383
Doc. 70 - Annecy (dominicain) - Détail de l'oeuvre de Konrad Witz Crucifixion (1444, huile sur toile, musée Dahlem, Berlin) - L'église des dominicains d'Annecy apparaît à gauche, entre les deux tours de ville. Le grand clocher actuel n'existe pas, et un petit clocheton semble s'élever au-dessus du choeur.	383
Doc. 71 - Circulations sacristie/sanctuaire : dominicains d'Annecy (à gauche), franciscain de Cluses (à droite)	386
Doc. 72 - Annecy (franciscain) - Circulations sacristie/sanctuaire en 1559 : franciscains, chanoines cathédraux et chapitre des Macchabées d'Annecy	389
Doc. 73 - Annecy (franciscain) - Circulations sacristie/sanctuaire à partir de 1577 : franciscains, chanoines cathédraux et chapitre des Macchabées d'Annecy	389
Doc. 74 - Pourcentage d'espaces bâtis au sein des enceintes conventuelles (dimensions approximatives)	394
Doc. 75 - Annecy (franciscain) - Façade orientale, dénivelé schématique du terrain	398
Doc. 76 - Annecy (franciscain) - Coupe schématique transversale (ouest/est)	399
Doc. 77 - Annecy (franciscain) - Galerie est, vers le sud (à gauche) ; préau du cloître (à droite)	400
Doc. 78 - Annecy (franciscain) - Travée nord-ouest du cloître réutilisée par le conservatoire (régie à gauche, réserve à droite)	401
Doc. 79 - Genève (franciscains) - Reconstitution du couvent au début du XV <sup>e</sup> siècle, Gérard Deuber (service cantonal d'archéologie de Genève) (dans Morenzoni 2006). La cour des prédication est le grand espace clos situé à l'ouest.	405
Doc. 80 - Annecy (dominicains) - Présence d'une ancienne galerie dans le jardin nord	406
Doc. 81 - Gex (carmes) - Avant-cour (plan napoléonien)	407
Doc. 82 - A gauche : Cluses (franciscains) - Placeage et cour de services au nord de l'église. A droite : Thonon (augustins) - Place d'accueil et cour de services	408
Doc. 83 - A gauche : Coppet (dominicains) - Cour de service avec porte donnant sur la rue (reconstitution : Eggenberger, Grandjean 1996, 77). A droite : Annecy (franciscains) - plusieurs cours de service.	409
Doc. 84 - Annecy (franciscain) - Salle du chapitre	411
Doc. 85 - Annecy (franciscain) - Galerie nord et porte condamnée du chapitre	412
Doc. 86 - Annecy ( franciscain) - A gauche : localisation des réfectoires dans l'ancien couvent ; A droite : l'actuelle médiathèque du conservatoire régional d'Annecy dans les anciens réfectoires	413
Doc. 87 - Genève (franciscains) - Extrait des Super Sententias de Duns Scot annoté par Jacques Bernard, dernier gardien du couvent de Rive (Naef 1968, 304)	422

Doc. 88 - Cluses (franciscain) - Mapped Sarde, parcelle n° « 616 » renvoyant, dans les tableaux de Cluses,	424
à l'indication « Maison »	424
Doc. 89 - Annecy (dominicain) - Maison appartenant au couvent près de l'entrée de l'église (d'après un plan datant de la Révolution)	426
Doc. 90 - Annecy (franciscain) - Boulangerie : corps de bâtiment à l'ouest du numéro 10 ; Lavoir : corps de bâtiment situé à l'ouest du numéro 11 (cuisine) (AMA FF10 (17)).	431
Doc. 91 - Annecy (franciscain) - Porte entre le bas-côté occidental et l'angle nord-est du cloître (après le départ des cordeliers, on pratiquera la grande ouverture permettant d'accéder à la sacristie depuis le bas-côté ouest).	434
Doc. 92 - Annecy (franciscain) - Localisation du couloir de service (1. porte est, 2. porte sud) ; Porte est (à gauche) et sud (à droite) du petit réfectoire donnant accès respectivement à la galerie occidentale du cloître et au couloir de service parallèle à celle-ci (encore en élévation de nos jours)	435
Doc. 93 - Annecy (dominicain) - Déroulé de l'escalier médiéval reliant le dortoir au chœur (A. Roger). P1 : ouverture récente sur le premier étage de la nouvelle sacristie; P2 : accès au premier niveau du clocher ; P3 : accès condamné au premier étage de l'ancien couvent ; P4 : ouverture moderne sur le deuxième étage du clocher ; P5 : accès aux combles ; B1 et B2 : éclairage de second-jour depuis le chœur ; B3 : éclairage de l'escalier depuis le nord	437
Doc. 94 - Annecy (dominicain) - Ancienne porte d'accès au chœur depuis le couvent.	438
Doc. 95 - Annecy (dominicains) - Vestibule du couvent. Plan révolutionnaire (A.M.A. 20 Fi 00034 ) et restitution DAO (A. Roger)	439
Doc. 96 - Coppet (dominicain) - Inhumations (d'après Eggenberger Grandjean 1996)	443
Doc. 97 - Annecy (dominicain) - Peinture murale de la Vierge à la ceinture	448
Doc. 98 - Annecy (franciscains) - Aménagement dans le gouttereau oriental de l'église	451
Doc. 99 - Répartition schématique des termes franciscains du diocèse avant la Réforme	483
Doc. 100 - A.D.A. H604 - Comptes du couvent augustin de Seyssel (extrait)	505
Doc. 101 - Densité des fondations mendiantes autour des Alpes occidentales	508



## **Volumes**

Vol. 1 - Texte

Vol. 2 - Texte (suite)

Vol. 3 - Plans, représentations et phasages

Vol. 4 - Notices et Règles